

DIGITHÈQUE

Université libre de Bruxelles

Almanach de l'Université de Gand, Gand, 1893.

En raison de son ancienneté, cette œuvre littéraire n'est vraisemblablement plus soumise à la législation belge en matière de droit d'auteur.

S'il s'avérait qu'une personne soit encore titulaire de droit sur l'œuvre, cette personne est invitée à prendre contact avec la Digithèque de façon à régulariser la situation (email : bibdir@ulb.ac.be)

Elle a été numérisée dans le cadre du Plan de préservation et d'exploitation des patrimoines (Pep's) de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en collaboration avec le service des Archives & Bibliothèques de l'Université libre de Bruxelles et l'Action de Recherche Concertée « Presse et littérature en Belgique francophone » menée sous la direction du professeur Paul Aron. Les règles d'utilisation de la présente copie numérique de cette œuvre sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés par les Archives & Bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site <http://digitheque.ulb.ac.be/>





UNIVERSITÉ DE GAND

1893

—
ALMANACH



ALMANACH
DE
L'UNIVERSITÉ DE GAND.

TOUS DROITS RÉSERVÉS.

GAND, IMPRIMERIE C. ANNOOT-BRAECKMAN. AD. HOSTE, SUCC^r,



1893

ALMANACH
DE
L'UNIVERSITÉ DE GAND

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES

DE LA

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS LIBÉRAUX

(9^{me} ANNÉE)



GAND
LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE AD. HOSTE, ÉDITEUR
rue des Champs, 47.

À Monsieur

CH. VAN BAMBEKE,

Les Etudiants libéraux de Gand.

AVANT-PROPOS.

Nous publions aujourd'hui le neuvième *Almanach de l'Université de Gand*, et ce n'est pas sans un sentiment de fierté que nous voyons se continuer ainsi cette œuvre chère à nos aînés. Mais nous ne pouvons nous défendre d'une certaine crainte en voyant s'échelonner devant nous la série des huit annuaires, si riches par les collaborations flatteuses qui leur ont toujours été accordées,

autant que par la valeur des œuvres publiées. « Faire mieux » est le mot d'ordre transmis parmi nous d'année en année. Nos devanciers ne nous ont-ils pas mis dans l'impossibilité de nous y conformer ?

Neuf ans, c'est l'immortalité pour une publication d'étudiants ; et néanmoins, chaque fois, les collaborateurs se présentent plus éminents et plus nombreux. Nous avons eu la joie de recevoir en réponse à notre *Referendum* les opinions des personnalités les plus remarquables dans le domaine de la philosophie, de la politique et des lettres. A côté de ces maîtres qui ont bien voulu honorer notre annuaire du concours de leur talent, se présentent les noms les plus estimés dans le monde de l'art et les plus chers aux Universités belges et étrangères.

Nous avons tenu compte de tous les conseils et de toutes les critiques. « Jetez sans crainte la note estudiantine, nous disait-on. Soyez vous-mêmes, car étudiants vous êtes avant

tout. Restez dans vos vers et vos proses les camarades joyeux et gais, un peu insouciants même, que vous êtes tous, du premier au dernier, dans l'intimité du Cercle et de la vie de tous les jours. » C'est là un conseil que nous nous sommes efforcés de réaliser ; il implique une tendance qui doit être la nôtre, parce qu'elle est celle de cœurs de vingt ans.

Il nous reste un dernier devoir à remplir : celui de remercier du plus profond du cœur tous ceux qui à un titre quelconque ont contribué au succès de notre Almanach. Nos collaborateurs d'abord qui nous ont si généreusement prêté leur concours, et à la fois nous ont permis de faire un très grand pas vers la réalisation de notre rêve.

Merci de même à nos souscripteurs dont l'appui ne nous est pas moins nécessaire, et dont beaucoup nous restent fidèles. Nous n'oublions pas que ce sont nos souscripteurs comme nos collaborateurs qui nous font vivre et nous permettent de continuer une œuvre

qui nous est chère. Nous leur adressons ici l'expression de notre profonde gratitude.

LE COMITÉ DE PUBLICATION :

Les Membres,

E. HOSTE, GEORGES VANDEVELDE,

E. VAN HEURCK, PAUL VARLEZ,

A. VERBRUGGHEN, GEORGES VERDEYEN.

Le Secrétaire,

LÉON NEELEMANS.





PARTIE ACADÉMIQUE



UNIVERSITÉ DE GAND.

I. ADMINISTRATION.

ADMINISTRATEUR-INSPECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,
DIRECTEUR DES ÉCOLES SPÉCIALES.

A. Wagener, professeur émérite de la faculté de philosophie
et lettres.

RECTEUR

pour les années 1891-1894.

A. Motte, professeur ordinaire à la faculté de philosophie
et lettres.

SECRÉTAIRE DU CONSEIL ACADÉMIQUE

pour l'année 1892-1893.

E. Bouqué, professeur ordinaire à la faculté de médecine.

COLLÈGE DES ASSESSEURS
pour l'année 1892-1893.

- A. Motte*, recteur.
P. Fredericq, doyen de la faculté de philosophie et lettres.
P. Van Wetter, doyen de la faculté de droit.
H. Schoentjes, doyen de la faculté des sciences.
E. Lahousse, doyen de la faculté de médecine.
E. Bouqué, secrétaire du conseil académique.

INSPECTEURS DES ÉTUDES.

- G. Wolters*, inspecteur général des ponts et chaussées, avec rang de professeur ordinaire à la faculté des sciences, inspecteur des études aux écoles spéciales du génie civil et des arts et manufactures.
F. Dauge, ingénieur en chef honoraire des ponts et chaussées, professeur ordinaire à la faculté des sciences, inspecteur des études aux écoles préparatoires du génie civil et des arts et manufactures.

COMMISSAIRES POUR LES AFFAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE.

- C. Michel*, professeur ordinaire à la faculté de philosophie et lettres.
R. De Ridder, professeur ordinaire à la faculté de droit.
G. Vander Mensbrughe, professeur ordinaire à la faculté des sciences.
C. Van Bambeke, professeur ordinaire à la faculté de médecine.

SECRÉTAIRE DE L'ADMINISTRATEUR-INSPECTEUR.

- A. Verschaffelt*, docteur en philosophie et lettres, rue de Courtrai, 219.

RECEVEUR DU CONSEIL ACADÉMIQUE
pour l'année 1892-1893.

A. Verschaffelt, docteur en philosophie et lettres, rue de Courtrai, 219.

COMMIS-RÉDACTEUR.

L. Hombrecht, candidat-notaire, rue des Vanniers, 23.

APPARITEURS.

C. Vrebos, chaussée de Bruges, 13.

L. Willems, rue de Flandre, 64.





II. CORPS ENSEIGNANT.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

- MM. *A. Wagener*, boul. du Jardin Zoologique 27, *profes. émérite*. — Notions sur les institutions politiques de Rome. — Institutions grecques et institutions romaines. — Epigraphie grecque et latine.
- A. Motte*, quai des Moines 1, *profes. ordinaire*. — Histoire politique moderne. — Encyclopédie de l'histoire. — Institutions grecques et romaines. — Institutions des temps modernes. — Exercices pratiques sur l'histoire. — Critique histor. et application à une période de l'histoire.
- P. Fredericq*, rue des boutiques 9, *profes. ordinaire*. — Histoire politique moderne de Belgique. — Exercices pratiques sur l'histoire. — Critique historique et application à une période de l'hist. — Histoire des littératures modernes : romanes et germaniques. — Histoire approfondie de la littérature flamande. (en fl.) — Exercices pratiques de critique littér. flamande (en fl.). — Exercices de lecture et diction flamandes (en fl.).
- P. Hoffmann*, b^d des Hospices 116, *profes. ordinaire*. — Philosophie morale. — Exercices sur des ques-

tions de philosophie. — Encyclopédie de la philosophie. — Histoire de la philosophie. — Étude approfondie de questions de morale. — Analyse critique d'un traité philosophique. — Histoire de la pédagogie et de la méthodologie.

MM. P. Thomas, rue Guillaume Tell, 25, *prof. ordinaire*. — Traduction à livre ouvert, d'un texte latin et explication d'un auteur latin; explication approfondie d'auteurs latins. — Exercices philologiques sur la langue latine et la langue grecque. — Histoire de la littérature grecque et de la littérature latine. — Encyclopédie de la philologie classique. — Éléments de paléographie grecque et latine.

E. Discailles, rue de Flandre, 35, *prof. ordinaire*. — Notions sur l'histoire contemporaine. — Histoire de la littérature française. — Exercices de rédaction à l'école du génie civil. — Exercices pratiques de critique littér. française. — Exercices de lecture et diction françaises.

A. De Ceuleneer, rue de la Lieve, 9, *prof. ordinaire*. — Histoire politique de l'antiquité. — Exercices pratiques sur l'histoire. — Critique histor. et application à une période de l'hist. — Géographie et histoire de la géographie (en fl.). — Exercices pratiques sur la géographie (en fl.). — Épigraphe grecque et latine (en fl.). — Histoire de l'art. (en fl.).

H. Pirenne, rue Guinard 14, *prof. ordinaire*. — Hist. politique du moyen âge. — Hist. politique interne de la Belgique. — Exercices pratiques sur l'histoire. — Encyclopédie de l'histoire. — Institutions du moyen âge. — Critique historique et application à une période de l'histoire. — Diplomatie du moyen âge.

G. Hulin, place de l'Évêché, 3, *prof. ordinaire*. — Logique. — Droit naturel. — Exercices sur des questions de philosophie. — Étude approfondie de

questions de logique. — Analyse critique d'un traité philosophique.

MM. *J. Van Bierliet*, rue Guinard 18, *prof. extraordinaire.*

— Psychologie et notions élémentaires d'anatomie et de physiologie. — Exercices sur des questions de philosophie. — Métaphysique. — Étude approfondie de questions de psychologie. — Analyse critique d'un traité philosophique.

L. Parmentier, rempart de la Biloque 108, *prof. extraordinaire.* — Traduction à livre ouvert d'un texte grec et explication d'auteurs grecs. — Exercices philologiques sur la langue latine et sur la langue grecque. — Histoire de la littérature grecque et de la littérature latine. — Grammaire comparée et spécialement grammaire comparée du grec et du latin.

F. Cumont, rue du Soleil 8, *prof. extraordinaire.* — Histoire politique de l'Orient et de la Grèce. — Exercices pratiques sur l'histoire grecque. — Encyclopédie de l'histoire politique de l'antiquité. — Cours de critique historique et application à une période de l'histoire.

J. Vercoullie, rue du Chantier, 18, *prof. extraordinaire.* — Traduction à livre ouvert de textes flamands et explication d'auteurs flamands (en fl.). — Exercices philologiques sur le flamand (en fl.). — Encyclopédie de la philologie germanique (en fl.). — Grammaire comparée et spécialement grammaire comparée des langues germaniques (en fl.). — Grammaire historique du flamand (en fl.). — Gothique (en fl.).

A. Bley, place de la Calandre, 11, *prof. extraordinaire.* — Traduction à livre ouvert de textes allemands et explication d'auteurs allemands (en fl.). — Exercices philologiques sur l'allemand (en fl.). — Grammaire historique de la langue allemande (en fl.). — Histoire approfondie de la littérature allemande (en fl.).

- MM. *H. Logeman*, rue Bréderode, 26, *prof. extraordinaire*.
— Traduction à livre ouvert de textes anglais et explication d'auteurs anglais (en fl.). — Exercices philologiques sur l'anglais (en fl.). — Histoire approfondie de la littérature anglaise (en fl.).
- J. Micheels*, Pêcherie, 71, *chargé de cours*. — Traduction à livre ouvert de textes flamands et explication d'auteurs flamands (en fl.).
- V. Vanderhaeghen*, rue St.-Amand, 14, *chargé de cours*. — Paléographie du moyen âge (en fl.). — Bibliographie.

FACULTÉ DE DROIT.

- MM. *A. Callier*, chaussée de Courtrai, 98, *prof. ordinaire*. — Éléments de droit commercial. — Cours pratique de droit commercial.
- P. Van Wetter*, rue Guinard, 3, *prof. ordinaire*. — Histoire du droit romain. — Institutes du droit romain. — Pandectes. — Cours pratique de Pandectes.
- J. Nossent*, rue aux Draps, 7, *prof. ordinaire*. — Droit civil. — Notions de philosophie morale.
- V. De Brabandere*, rue neuve St.-Pierre 80, *prof. ordinaire*. — Droit public.
- R. De Ridder*, chaussée de Courtrai, 77, *prof. ordinaire*. — Encyclopédie du droit. — Introduction historique au droit civil. — Économie politique. — Cours pratique d'économie politique. — Droit des gens (y compris la législation sur les consulats). — Exercices pratiques sur le droit des gens.
- L. Montigny*, rue neuve St.-Pierre, 118, *prof. ordinaire*. — Droit administratif.
- A. Rolin*, rue Savaen, 11, *prof. ordin.* — Droit pénal et

- éléments de procédure pénale. — Éléments de droit international privé.
- MM. *A. Seresia*, rue courte du Jour, 22, *prof. ordinaire*. — Droit civil. — Éléments de l'organisation judiciaire, de la compétence et de la procédure civile. — Cours pratique de droit civil. — Cours pratique d'organisation judiciaire de compétence et de procédure civile.
- V. D'Hondt*, rue des sœurs Noires, 11, *prof. ordinaire*. — Droit civil. — Lois organiques du notariat. — Lois fiscales se rattachant au notariat. — Cours d'application (en partie en fl.).
- E. Dauge*, rue Plateau, 24, *chargé de cours*. — Exercices prat. sur le code civil.
- G. Claeys*, rue de la Monnaie, 47, *chargé de cours*. — Droit pénal et éléments de procédure pénale (en fl.).
- F. Merten*, *chargé de cours à l'École spéciale des Arts et Manufactures*. — Comptabilité industrielle et commerciale.

FACULTÉ DES SCIENCES.

ÉCOLE DU GENIE CIVIL.

ÉCOLE DES ARTS ET MANUFACTURES.

- MM. *F. Dauge*, boul. Léopold 57, *prof. ordinaire*. — Géométrie analytique à 2 et 3 dimensions. — Astronomie physique. — Astronomie sphérique. — Astronomie mathématique. — Méthodologie mathématique.
- A. Vander Mensbrughe*, Coupure 101, *prof. ordinaire*. — Physique mathématique générale. — Physique expérimentale. — Exercices pratiques sur la physique. — Pratique de l'enseignement de la physique. — Éléments de physique mathématique.
- Th. Swarts*, boul. de la Citadelle 127, *prof. ordinaire*. — Chimie générale. — Manipulations chimiques.

- MM. *P. Mansion*, quai des Dominicains, 6, *prof. ordinaire*. — Éléments du calcul des probabilités y compris la théorie des moindres carrés. — Éléments de la théorie des déterminants. — Calcul différentiel, calcul intégral, éléments du calcul des variations et du calcul des différences. — Analyse supérieure. — Éléments de l'histoire des sciences physiques et mathématiques.
- J. Mister*, rue digue de Brabant 13, *prof. ordinaire*. — Pratique de l'enseignement des mathématiques élémentaires. — Analyse élémentaire. — Principes et exercices d'analyse. — Statique analytique. — Dynamique.
- F. Plateau*, chaussée de Courtrai, 152, *prof. ordinaire*. — Zoologie. — Exercices pratiques de zoologie. — Géographie et paléontologie animales. — Anatomie et physiologie comparées.
- G. Wolters*, rue de l'Avenir 47, *inspecteur général des ponts et chaussées avec rang de prof. ordinaire*. — Construction.
- L. Depermentier*, chaussée de Courtrai 115, *ingénieur principal des ponts et chaussées avec rang de prof. ordinaire*. — Géométrie pratique. — Hydraulique. — Lever de plans, nivellement. — Stabilité des constructions.
- H. Schoentjes*, chaussée de Courtrai, 65, *prof. ordinaire*. — Physique expérimentale. — Astronomie physique. — Physique industrielle.
- J. Boulvin*, petite rue de la Boucherie, 8, *ingénieur de la marine avec rang de prof. ordinaire*. — Machines. Applications des machines. — Calcul de l'effet des machines. — Construction des machines.
- J. Massau*, rue Marnix, 22, *ingénieur des ponts et chaussées avec rang de prof. ordinaire*. — Statique analytique. — Cinématique pure. — Dynamique. — Mécanique analytique et mécanique céleste. — Exer-

cices pratiques d'analyse et de mécanique. — Éléments des machines. — Graphostatique.

- MM. *J. Van Rysselberghe*, rue de la Sauge, 34, *ingénieur des ponts et chaussées avec rang de prof. ordinaire*. — Géométrie descriptive. — Application de la géométrie descriptive à la coupe des pierres, à la charpente etc.
- J. Mac-Leod*, chaussée de Bruxelles, 22, *prof. ordinaire*. — Botanique générale et spéciale. — Géographie et paléontologie végétales. — Exercices pratiques de botanique.
- A. F. Renard*, à Wetteren, *prof. ordinaire*. — Minéralogie. — Géologie et paléontologie stratigraphique. — Cristallographie. — Exercices pratiques de minéralogie. — Notions élémentaires de géographie physique.
- C. Servais*, Coupure, 153, *prof. extraord.* — Géométrie projective. — Géométrie supérieure. — Exercices pratiques sur les mathématiques élémentaires. — Algèbre supérieure.
- L. Cloquet*, plaine St.-Pierre, 36, *prof. extraordinaire*. — Architecture. — Histoire de l'architecture. — Exercices, projets d'architecture.
- Delacre*, chaussée de Courtrai 129, *prof. extraord.* — Chimie analytique. — Direction des travaux chimiques à l'école du génie civil. — Chimie analytique quantitative et qualitative. — Éléments de chimie toxicologique. — Chimie pharmaceutique (partie organique). — Analyse et opérations toxicologiques. — Falsification des denrées alimentaires.
- D. Rottier*, rue des Baguettes, 54, *prof. à l'école du Génie Civil*. — Chimie appliquée. — Travaux chimiques.
- H. De Wilde*, rue du Jardin 13, *prof. à l'école du Génie Civil*. — Mécanique élémentaire. — Mécanique industrielle. — Constructions industrielles. — Technologie des matières textiles.

- MM. *A. Flamache*, rue Stévin 20, à Bruxelles, *ingénieur des chemins de fer de l'État*. — Exploitation des chemins de fer.
- F. Nelissen*, boul. de la Citadelle 2, *chargé de cours*. — Chimie inorganique et organique. — Manipulations chimiques.
- F. Merten*, rue digue de Brabant 83, *chargé de cours*. — Géographie commerciale. — Comptabilité commerciale et industrielle. — Conférences sur l'administration commerciale et industrielle.
- F. Van Rysselberghe*, boul. Bischoffsheim 51, à Bruxelles, *ingénieur électricien à l'administration des postes et télégraphes*. — Applications de l'électricité.
- C. Bergmans*, chaussée de Courtrai 139, *chargé de cours*. — Exercices pratiques sur les mathématiques élémentaires.
- E. Van Aubel*, rue Laurent Delvaux 7, *chargé de cours*. — Physique expérimentale.
- L. Breda*, rue du Soleil 8, *chargé de cours*. — Métallurgie. — Technologie des professions élémentaires.
- V. Foulon*, Coupure 104, *chargé de cours*. — Métallurgie. — Technologie des professions élémentaires.
- C. Dusausoy*, Chaussée de Courtrai 107, *chargé de cours*. — Astronomie physique. — Exercices prat. d'astronomie et de géodésie. — Éléments d'astronomie et de géodésie.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

- MM. *R. Boddart*, Coupure 46, *prof. ordinaire*. — Démonstrations microscopiques d'anatomie pathologique. — Clinique médicale.
- V. De Neffe*, rue de la Station 64, *prof. ordinaire*. — Théorie et pratique des opérations chirurgicales. — Ophthalmologie et clinique ophthalmologique.

- MM. *C. Van Cauwenberghe*, nouvelle rue du Casino 5, *prof. ordinaire*. — Théorie des accouchements. — Clinique obstétricale. — Clinique gynécologique.
- C. Van Bambeke*, rue Haute 7, *prof. ordinaire*. — Histologie générale et spéciale. — Embryologie. — Démonstrations anatomiques microscopiques.
- E. Bouqué*, rue des Selliers, 3, *prof. ordinaire*. — Pathologie chirurgicale générale et spéciale.
- H. Leboucq*, Coupure 145, *prof. ordinaire*. — Anatomie humaine systématique. — Anatomie topographique. — Démonstrations anatomiques macroscopiques. — Démonstrations d'anatomie des régions.
- A. De Cock*, rue St-Jean 12, *prof. ordinaire*. — Clinique chirurgicale.
- C. Verstraeten*, place Van Artevelde 16, *prof. ordinaire*. Pathologie générale. — Clinique des maladies syphilitiques et cutanées. — Policlinique médicale.
- E. Van Ermengem*, à Wetteren, *prof. ordinaire*. — Hygiène publique et privée. — Bactériologie.
- C. De Visscher*, rue longue des Pierres 24, *prof. ordinaire*. — Médecine légale. — Policlinique chirurgicale, bandages, etc.
- E. Eeman*, quai des Récollets 4, *prof. ordinaire*. — Pathologie médicale et thérapeutique spéciale des maladies internes, y compris les maladies mentales. — Otologie. — Laryngologie et rhinologie.
- E. Lahousse*, Coupure 27, *prof. ordinaire*. — Physiologie générale et spéciale.
- F. Plateau*, chaussée de Courtrai, 152, *prof. ordinaire* à la faculté des sciences. — Éléments d'anatomie comparée. — Exercices pratiques d'anatomie comparée.
- J. Van Biervliet*, rue Guinard, 18, *prof. extraord.* à la faculté de philosophie. Psychologie.
- D. Van Duyse*, rue basse des Champs, 65, *chargé de*

cours. — Démonstrations microscopiques d'anatomie pathologique. — Anatomie pathologique.

MM. *J. Heymans*, boulevard de la Citadelle, 35, *chargé de cours.* — Éléments de pharmacologie. — Thérapeutique générale. — Pharmacodynamique.

E. Gilson, avenue de la place d'Armes, 1, *chargé de cours.* — Pharmacognosie. — Altération et falsification des substances médicamenteuses. — Chimie pharmaceutique (partie inorgan.). — Opérations chimiques et recherche microscopique de la falsification des médicaments. — Pharmacie pratique (galénique et magistrale). — Préparations pharmaceutiques.

Fr. Van Imschoot, rue des Foulons, 20, *agrégé spécial.*
Clinique chirurgicale.

PROFESSEURS ÉMÉRITES.

MM. *Burggraeve*, rue des Baguettes, 50.

Soupart, rue neuve St-Pierre, 67.

Gantrelle, chaussée de Courtrai, 78.

Wagener, boul. du jardin Zoologique, 27.

Donny, rue neuve St-Pierre, 99.

Valerius, rue Basse, 45.

Dugniolle, Coupure, 45.

Fuerison, rue du Poivre, 32.

Pauli, place des Fabriques, 1.

Boudin, Coupure, 162.

RÉPÉTITEURS.

MM. *E. Haerens*, ingénieur des ponts et chaussées, rue des deux Ponts, 8.

H. Van Hyfte, conducteur principal, rempart de la Byloque, 284.

W. De la Royère, ingénieur industriel, Pêcherie, 56.

- MM. *F. Keelhoff*, ingénieur des ponts et chaussées, rue basse des Champs, 20.
F. Wolters, ingénieur des ponts et chaussées, rue Guillaume Tell, 44.
N. Vande Vyver, docteur en sciences physiques et mathématiques, boul. de la Citadelle, 11.
F. Swarts, docteur en sciences naturelles, boul. des Hospices, 42.
F. Steyaert, rue Laurent Delvaux, 5.
A. Robelus, rue Guillaume Tell, 46.

CONDUCTEURS DES PONTS ET CHAUSSÉES DÉTACHÉS A L'ÉCOLE
DU GÉNIE CIVIL COMME MAÎTRES DE TOPOGRAPHIE.

- MM. *ÿ. Lallemand*, conducteur principal, rue du Jardin, 12.
F. Cruis, conducteur principal, boul. de l'école Normale, 8.
D. Toeffaert, conducteur principal, ancien chemin de Bruxelles, à Gendbrugge.
E. Simonis, conducteur principal, rue de l'école, 88.

MAÎTRES DE DESSIN.

- MM. *F. Steyaert*, rue Laurent Delvaux, 5.
A. Robelus, rue Guillaume Tell, 46.
ÿ. De Waele, boul. de la Citadelle, 59.





DISTINCTIONS HONORIFIQUES.

Par arrêté royal du 23 décembre 1891. M. Victor Deneffe a été promu au grade d'officier de l'ordre de Léopold.

Par arrêté royal du 16 janvier 1892. M. Pauli a été promu au grade de commandeur de l'ordre de Léopold et M. Mister a été nommé chevalier du même ordre.

Par arrêté royal du 11 juin 1892. M. Soupart a été promu au grade de commandeur de l'ordre de Léopold.

Par arrêté royal du 31 décembre 1891. M. Mansion a reçu la médaille civique de seconde classe.

Par arrêté royal du 12 novembre 1892. M. Wagener a été promu au grade de commandeur. MM. Van Wetter, Van Cauwenberghe, Plateau et Renard au grade d'officiers de l'ordre de Léopold. — MM. Motte, Thomas, De Ridder De Brabandere, ont été nommés chevaliers du même ordre.

M. Verschaffelt receveur du conseil académique a été nommé chevalier du même ordre.



CONCOURS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR POUR 1891-1892.

Aux termes de l'article 44 de la loi du 20 mai 1876 des médailles d'or de la valeur de 100 fr. peuvent être décernées chaque année par le gouvernement aux Belges, quelque soit le lieu de leurs études, auteurs des meilleurs mémoires en réponse aux questions mises aux concours.

Ne sont admis à concourir que les jeunes gens qui ont terminé leurs études et seulement dans les 2 années qui suivent l'obtention du diplôme de docteur. Une récompense en livres d'une valeur de 400 frs est ajoutée à chaque médaille. Le gouvernement peut, en outre, conférer des bourses de voyage aux lauréats sur la proposition du jury du concours conformément à l'arrêté royal du 11 octobre 1877 le concours de l'enseignement supérieur comporte les 3 épreuves suivantes :

1^o Rédaction à domicile d'un mémoire en réponse à une question désignée par le sort et annoncée par la voie du moniteur belge avant le 1^{er} mars de chaque année.

2^o Rédaction en loge d'un mémoire en réponse à une question se rattachant à la matière sur laquelle a porté la première épreuve.

3^o Défense publique du mémoire rédigé à domicile.

A la date du 2 juillet 1891, le département de l'Intérieur et de l'Instruction publique avait reçu un mémoire rédigé à domicile en réponse à la question de sciences physiques et mathématiques désignée par le sort en 1891 et à la solution de laquelle un délai d'un an avait été attribué.

RÉSULTAT DU CONCOURS.

M. Dumoulin, Alphonse, de Bruxelles, ancien élève de l'Université de Gand, reçu docteur en sciences physiques et mathématiques le 14 octobre 1890, ayant obtenu dans les trois épreuves réunies du concours 91 points sur 100 et au moins les $\frac{3}{5}$ du chiffre maximum des points attribués par le jury à chacune des épreuves est proclamé premier en sciences physiques et mathématiques.



BOURSE DE VOYAGE.

Aux termes d'une déclaration ministérielle, M. Dumoulin Alphonse reçu docteur en sciences physiques et mathématiques le 14 octobre 1890, après avoir subi avec succès les épreuves du concours pour la collation des bourses de voyage prévues par l'article 46 de la loi du 20 mai 1876 a été jugé digne par le jury compétent, d'obtenir une de ces bourses.





INSCRIPTIONS AU RÔLE.

Conformément aux prévisions exprimées dans notre almanach de 1890, les exigences de la nouvelle loi sur la collation des grades académiques ont amené une diminution sensible dans le nombre des élèves qui abordent les études supérieures.

Le nombre des étudiants inscrits au rôle, qui était en 1890-91 de 788, ne s'est élevé pendant 1891-92 qu'à 739, soit une diminution de 49.

Les inscriptions se sont réparties comme suit :

Faculté de philosophie et lettres	77
Faculté de droit	143
Faculté de médecine	205
Faculté des sciences	123
École du Génie civil.	133
École des Arts et Manufactures	58
Total.	<u>739</u>

De ces 739 étudiants, 627 sont nés en Belgique et 112 sont originaires de pays étrangers.



EXAMENS.

Pendant la session ordinaire d'octobre 1891 et les sessions de février et juillet 1892, 648 inscriptions ont été prises pour les examens à subir devant les Facultés.

566 récipiendaires se sont présentés aux examens, 82 ont fait défaut, ou ont été empêchés pour motifs légitimes. De ces 566 récipiendaires 380 ont été admis : 23 avec la plus grande distinction, 33 avec grande distinction, 93 avec distinction, 230 d'une manière satisfaisante. Le nombre des admissions dépasse donc la proportion de 67 0/0.

Aux écoles spéciales du Génie Civil et des Arts et Manufactures, 153 récipiendaires se sont fait inscrire pour subir des examens de passage ou de sortie, 96 ont satisfait aux épreuves exigées par le règlement, de ce nombre 24 ont obtenues de 700 à 800 points ou la distinction; 5 de 800 à 900 points sur 1000 ou la grande distinction.

Les Facultés de Droit, de Sciences et de Médecine ont conféré, conformément aux arrêtés royaux du 29 juillet 1869, et du 11 octobre 1877, 16 diplômes scientifiques, 7 de droit, 2 de sciences, 6 de médecine.



DIPLOME SCIENTIFIQUE SPÉCIAL.

Monsieur le docteur Charles Willems, assistant à la faculté de médecine de notre Université, a subi les épreuves présentées par l'arrêté royal du 16 septembre 1853, pour l'obtention du diplôme scientifique spécial de docteur en sciences chirurgicales.

Ce diplôme lui a été conféré, à l'unanimité en séance publique de la faculté de médecine le 12 juillet 1892.

A LA MÉMOIRE DE

EDOUARD DUBOIS


Professeur ordinaire à la Faculté des Sciences
Membre de la commission médicale de la Flandre Orientale
Membre de la commission médicale locale, etc.
Chevalier de l'Ordre de Léopold

né à Gouy-lez-Piéton, le 5 décembre 1842,
décédé à Gand, le 4 janvier 1892.





UNION DES ANCIENS ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE GAND.

ETTE Société a été fondée le 3 février 1878. Son but est de nouer ou de resserrer entre les anciens étudiants les liens de fraternité et de solidarité, et de contribuer, dans la mesure de ses ressources, à la prospérité de l'Université.

Le nombre de ses membres s'est accru rapidement; elle en compte aujourd'hui plus de neuf cents, et, grâce à cette situation florissante, elle est parvenue à fonder vingt bourses universitaires.

Les membres de l'Union se réunissent chaque année, en assemblée générale ordinaire, le troisième dimanche de novembre.

Nous engageons vivement tous les étudiants qui quittent l'Université à se faire membres de l'Union.

Le Comité pour l'année 1893 se compose de MM : A. WAGENER, *président*; G. ROYERS et E. VANDER HAEGHEN, *vice-présidents*; H. LEBOUQ, *secrétaire-trésorier*; G. GOEMAERE, *secrétaire-adjoint*; G. CLAEYS; L. CRUYL; J. EYERMAN-KEELHOFF; A. KOPS; P. POIRIER; A. ROLIN; H. SCHOENTJES; T. SWARTS; D. TOEFFAERT; A. VAN BEVEREN; P. VAN WETTER.





CERCLES UNIVERSITAIRES.

A. FÉDÉRATION DES ÉTUDIANTS LIBÉRAUX DE L'UNIVERSITÉ DE GAND.

STATUTS.

ARTICLE 1. — Il est constitué entre les Sociétés universitaires libérales de l'Université de Gand une Fédération, sous le nom de *Fédération des Étudiants Libéraux* de l'Université de Gand.

ART. 2. — Elle a pour but :

A) de centraliser l'organisation des divers cercles universitaires libéraux ;

B) de représenter officiellement le corps universitaire libéral en toutes circonstances, et spécialement de créer et d'entretenir des relations fraternelles avec les Étudiants libéraux des Universités belges et étrangères ;

C) de veiller à la garde du Drapeau du corps des Étudiants libéraux de Gand.

ART. 3. — Pour qu'un cercle soit admis à faire partie de la Fédération, il doit renfermer dans ses statuts ou son règlement, une disposition affirmant nettement le caractère libéral de ses tendances, et accepter les stipulations des divers articles des présents statuts.

ART. 4. — Le corps des Étudiants libéraux, reconnaissant en la *Société générale des Étudiants libéraux* la principale représentation de ses tendances, lui confie la garde de son drapeau et choisit son local comme siège social.

ART. 5. — L'assemblée générale des membres de la Fédération est souveraine.

RÈGLEMENT.

A. — CENTRALISATION DE L'ORGANISATION UNIVERSITAIRE LIBÉRALE.

ART. 1. — Toute invitation, acte officiel, avis, communication, etc. émanant de l'un des cercles affiliés porteront en titre la désignation : « Fédération des Étudiants Libéraux de l'Université de Gand, » — en français ou en flamand, — suivie du nom du cercle affilié.

ART. 2. — La Fédération est tenue de répandre, parmi les étudiants, notamment à l'ouverture de chaque année académique, par voie de brochure ou de publication quelconque, un aperçu de l'organisation universitaire libérale, caractérisant l'ensemble de celle-ci ainsi que le but et les tendances de chaque cercle affilié.

B. — REPRÉSENTATION OFFICIELLE DU CORPS DES ÉTUDIANTS LIBÉRAUX.

ART. 3. — La Commission de la Fédération est tenue de convoquer en temps utile le corps des étudiants libéraux, à l'effet de délibérer sur toute invitation ou communication intéressant celui-ci.

ART. 4. — Elle est chargée de répondre aux invitations et communications quelconques adressées à l'ensemble des étudiants libéraux, ou de lancer celles qui émanent de ce corps; elle doit également veiller à la représentation effective du corps dans toutes circonstances où il convient que celui-ci figure officiellement.

ART. 5. — A l'exception des cas mentionnés à l'art. 9, l'assemblée générale des membres de la Fédération a seule pouvoir pour déterminer les circonstances où celle-ci doit être représentée.

ART. 6. — Tout cercle fédéré est tenu de transmettre immédiatement au comité de la Fédération toute invitation ou communication de nature à intéresser celle-ci et qui lui aurait été erronément adressée.

C. — GARDE DU DRAPEAU.

ART. 7. — Au cas où la *Société générale des Étudiants libéraux* serait dissoute, la garde du drapeau sera confiée à la société la plus nombreuse.

ART. 8. — Le drapeau ne pourra figurer qu'aux manifestations intéressant toutes les sociétés fédérées; l'usage du drapeau ne pourra en aucun cas être accordé à une société ou à un groupe quelconque d'étudiants.

ART. 9. — A l'exception des cérémonies d'enterrement d'un professeur de l'université ou d'un membre de la fédération, l'assemblée générale détermine seule les circonstances comportant la présence du drapeau.

ART. 10. — Le drapeau ne pourra franchir sous aucun prétexte le seuil d'un temple d'un culte quelconque.

D. — DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

ART. 11. — Les frais généraux seront supportés par les sociétés fédérées proportionnellement au nombre de leurs membres, par le prélèvement d'une cotisation personnelle de 10 centimes par membre.

ART. 12. — Une commission fédérale formée de la manière ci-après déterminée veillera à l'application du présent règlement.

ART. 13. — Cette commission sera composée des délégués des sociétés fédérées de la manière suivante :

Toute société comptant moins de cinquante membres aura droit à un délégué.

Toute société comptant de cinquante à cent cinquante membres aura droit à deux délégués.

Toute société comptant plus de cent cinquante membres aura droit à trois délégués.

ART. 14. — Les délégués seront choisis par les sociétés comme elles le jugeront convenable.

ART. 15. — La commission entrera en fonctions le 15 juin de chaque année.

ART. 16. — Le doyen d'âge des délégués présidera de droit la commission fédérale.

ART. 17. -- Toutes les décisions de la commission peuvent être contrôlées par l'assemblée générale des membres fédérés.

Elle ne pourra être convoquée qu'à la demande de dix membres fédérés au moins.

Elle ne pourra se réunir que vingt-quatre heures après la convocation affichée *ad valvas*.

Le droit d'appeler des décisions de la commission fédérale auprès de l'assemblée générale expire au bout de trois jours.

ART. 18. — Il ne pourra être apporté de modifications au présent règlement que pour autant que les deux tiers des membres fédérés présents à l'assemblée générale convoquée à cet effet y consentent.

ART. 19. — La commission fédérale statuera sur l'admission dans la fédération des cercles nouveaux qui pourraient se former à l'Université.

ART. 20. — Les cas non prévus par le présent règlement seront laissés à la décision de la commission fédérale.

La commission fédérale pour l'année 1892-93 se compose des délégués dont les noms suivent :

Société Générale des Étudiants libéraux :

CARBONNELLE, VERBEKE, CH. RONSSE.

't Zal Wel Gaan :

SABBE, DE CAVEL.

Cercle des Étudiants Wallons libéraux :

ROLAND, DUMONT.

Cercle littéraire des Étudiants :

VERDEYEN.

Société libérale des Étudiants en Médecine :

VAN EECKHAUTE, POIRIER.

Société libérale d'Études Sociales (Section universitaire) :

HOSTE.

Doyen d'âge : VAN EECKHAUTE.

Secrétaire : SABBÉ.

Trésorier : CH. RONSSÉ.

1. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS LIBÉRAUX.

(Fondée le 17 décembre 1875.)

Local : *Café Pierre*, Place d'Armes, 32.

ANNÉE ACADÉMIQUE, 1892-1893.

COMMISSION.

- MM. Carbonnelle, L., *Président*.
Verbekè, J., *Vice-Président*.
Ronsse, Ch., *Secrétaire*.
Dubois, M., *Trésorier*.
Dumont, P., *Bibliothécaire*.
De Croly, O., *Secrétaire-adjoint*.
Hoste, E., *Trésorier-adjoint*.
Tontlinger, C., *Bibliothécaire-adjoint*.
Morphoff, B., Ardenois, A., Biot, A., Van Dooren, M.,
Fontaine, H., *Commissaires*.

LISTE DES MEMBRES.

I. MEMBRES D'HONNEUR.

- MM. Biddaer, E., ingénieur.
Bruneel, F., ingénieur.
Callier, A., professeur à l'Université.
Carmen, L., lieutenant d'Artillerie.
Claus, A., docteur en médecine.
Crombé, A., avocat.
Discailles, E., professeur à l'Université.

- MM. Dupureux, A., docteur en médecine.
Falmagne, E., élève-ingénieur.
Fevrier, A. notaire.
Gaspar, J. élève-ingénieur.
Gevaert, H., industriel.
Lembourg, G., ingénieur.
Marinus, E., ingénieur.
Massart, artiste lyrique.
Montfort, artiste lyrique.
Pineur, O., ingénieur.
Poirier, P., avocat.
Poissonniez, A., docteur en médecine.
Ruwet, M., chef de section.
Seran, artiste lyrique.
Soum, M., artiste lyrique.
Suetens, V., ingénieur.
Thooris, A., avocat.
Waxweiler, E., ingénieur.
Willequet, avocat, ancien membre de la Chambre des
Représentants.

II. MEMBRES HONORAIRES.

- MM. Adam, A., ingénieur.
Arendt, docteur en médecine.
Baloux, E.
Barré, F., avocat.
Bauters, B., brasseur.
Bayens, E., négociant.
Bedinghaus, E.
Bernaeyge, V., candidat-notaire.
Boddaert, H., avocat.
Boen, E., docteur en médecine.
Bultot, J., élève-ingénieur.
Burggraeve, P., avocat.

- MM. Caramin, G.
Choquet, E., ingénieur.
Christophe, C., avocat.
Colot, G., ingénieur.
Conard, J., ingénieur.
Cottignies, R., brasseur.
Coune, G., ingénieur.
Courtois, A., conducteur des ponts et chaussées.
Crusener, V., avocat.
Declercq, C.
De Cock, J. B., candidat-notaire.
De Coninck, O., ingénieur.
Deheem, conducteur des ponts et chaussées.
De Keulenaere, A., candidat-notaire.
Delanote, G., pharmacien.
Delattre, J., ingénieur.
Derbaudenghien, A.
De Ridder, C., ingénieur.
De Rudder, O., avocat.
De Schrijver, C., avocat.
Deschlins, F., pharmacien.
Deuninck, A., avocat.
Dryepondt, C., pharmacien.
De Weert, O., candidat-notaire.
Discailles, L., avocat.
Dumortier.
Eleutheriade, J. C.
Everaert, E., avocat.
Faber, E.
Fanard, F., conducteur des ponts et chaussées.
Frigs, étudiant.
Frison, J., candidat-notaire.
Ganshof, A., avocat.
Hambursin, F., lieutenant.
Hannikenne, G., ingénieur.

- MM. Ide, E.
Jouret, brasseur.
Lambert, G.
Leblanc, E., ingénieur.
Le Preux, J., candidat-notaire.
Liefmans, C., avocat.
Lumen, docteur en médecine.
Macq, ingénieur.
Masquelier, L., ingénieur.
Menten, C., ingénieur.
Mertens, B., ingénieur.
Mombel, G., ingénieur.
Montangie, A., docteur en médecine
Pauli, A.
Pede, O.
Pennart, Max.
Philippart, docteur en médecine.
Raguet.
Ramlot, R., ingénieur.
Ronse, A.
Saffre, G., ingénieur.
Sarolea, J., ingénieur.
Seriapop, docteur en médecine.
Sinave, L., ingénieur.
Stas, J., docteur en médecine.
Stas, O., candidat-notaire.
Story, A., avocat.
Teirlinck, G.
Thiers, G., candidat-notaire.
Thiry, C.
Thion, C.
Trillié, A., pharmacien.
Van Damme, A., ingénieur
Vanden Bogaerde, A.
Vander Ougstraeten, A., avocat.

MM. Vanderstegen, A., ingénieur.
Vander Stricht, O., docteur en médecine.
Van Grave, H., avocat.
Van Sieleghem, W., étudiant.
Varlez, L., avocat.
Versavel, L., industriel.
Walton, F., avocat.

III. — MEMBRES EFFECTIFS (1).

Aburel, J., G. C.	Bouva, J., G. C.
Alexandrine, J., A. M.	BruX, N., A. M.
Aelterman, P., D.	Brys, J., G. C.
Andriane, G., P. C.	Burvenich, E., M.
Baar, E., G. C.	Campion, C., P. L.
Baudoux, F. A. M.	Campion, H., M.
Behaeghel, T., M.	Caleiro, T., G. C.
Béliard, A. M.	Capitanesco, T., D.
Bernales, H., G. C.	Carbonnelle, L., D.
Bernales, J., G. C.	Cassavetti, D., G. C.
Bertrand, L., M.	Cicilianis, R., G. C.
Beseriani, G., G. C.	Celibieu, G., D.,
Biot, A., A. M.	Champon, A., M.
Blondiau, V., M.	Christiaens, F., M.
Boddaert, E., S.	Coolen, E., P. L.
Boginoff, G. C.	Costa, P., A. M.
Boyadjeff, N., G. C.	Crombé, G., G. C.
Boyadjeff, P., G. C.	Crommelinck, Ch. M.
Bossaert, F., M.	Da Fonseca, G., A. M.
Bouhoulle, M.	Da Silva Pereira, G. C.

(1) *Légende* : P. L. = Philosophie et lettres; D. = Droit; N. = Notariat; S. = Sciences; M. = Médecine; PH. = Pharmacie; P. C. = Ponts et Chaussées (*section des Ingénieurs*); G. C. = Constructions civiles (*grade légal d'Ingénieur*); G. C. = Génie civil; A. M. = Arts et Manufactures

de Baere, J., G. C.
De Croly, O., M.
De Doncker, A., G. C.
De Geynst, J., P. L.
De Gottal, P., M.
De Gymnée, G., D.
De Keghel, H., M.
Delanier, M., P. L.
Delaye, A., PH.
Delcroix, F., G. C.
Deleu, PH.
Delhayé, G., M.,
Demagnet, N., G. C.
De Mattos, J. A. M.
Denaux, E., M.
De Pauw, L., N.
De Rote, R., G. C.
De Rudder, E., D.
De Saegher, A., G. C.
De Saegher, O., N.
De Saegher, R., D.
De Schepper, O., N.
De Souza Dantas, G. C.
De Vliegheer, J., N.
De Windt, J., S.
D'Hoore, C., M.
Diaz, G., G. C.
Doudan, C., P. L.
Dragomir, G. C.
Dubois, A., G. C.
Dubois, M., P. L.
Duez, G., A. M.
Duez, J., A. M.
Dumont, P., A. M.
Dutoit, A., D.

Eloy, L., A. M.
Efremidi, A., G. C.
Everaert, A., N.
Everaert, E., N.

Feldman, E. L., G. C.
Ferreira, G. C.
Fontaine, H., A. M.
Freson, M.

Gandarillas, X., G. C.
Gerovianu, V., D.
Gheorgin, Cl., G. C.
Gongora, V., G. C.
Grall, Julien, N.
Grozea, N., G. C.
Guechoff, D., G. C.
Guequier, H., S.

Halewyck, A., D.
Hallet, P., G. C.
Hahn, G. C.
Hoste, E., P. L.
Hristesco, D., A. M.
Humblé, P., S.
Huybrechts, B., D.

Ivanoff, D. V., A. M.

Jacques, A., P. C.
Jacquet, A., M.
Jacquet, E., S.
Janssens, E., M.
Johannin, A., G. C.
Jouret, E., P. L.

Justice, C., P. L.

Justice, J., M.

Kielemoes, E., M.

Klinkowsky, V., G. C.

Koutingcheff, G. C.

Lamborelle, A., M.

Lamborelle, P., M.

Lampens, G., D.

Lembourg, C., S.

Le Preux, H., P. L.

Lermusiaux, O., A. M.

Llossent, J., A. M.

Lorent, H., S.

Macedo, M., A. M.

Maistriau, V., D.

Mallebranque, A. M.

Marchal, S., P. C.

Marchasson, J., A. M.

Marichal, O., M.

Marini, A., A. M.

Marquet, F., D.

Mathieu, E.

Mertens, L., D.

Michel, G., G. C.

Miesse, E., P. C.

Morphoff, G. C.

Morysse, M., PH.

Mousset, O., G. C.

Nakamura, G., G. C.

Nedevsky, G. C.

Neelemans, J., G. C.

Neelemans, L., M.

Noël, CH., M.

Noël, A., M.

Notebaert, G., D.

Ovtcharoff, G. C.

Peeters, F., G. C.

Penneman, M., D.

Poirier, A., M.

Poirier., E., M.

Poll, J., D.

Popoff, S., G. C.

Pouleff, G., G. C.

Pouleff, N., G. C.

Prida, J., A. M.

Remy, F., N.

Reypens, A., M.

Reypens, F., M.

Ribeiro, J., A. M.

Riffart, S., A. M.

Roels, R., P. L.

Roland, V., G. C.

Ronsse, Ch., M.

Ronsse, I., M.

Ruboc.

Ruyssen, H., PH.

Sabbe, M., P. L.

Saelens, A., C. C.

Schepens, L., M.

Schoentjens, G. C.

Senepart, V., S.

Smahanoff, G. C.

Smohauw, G. C.

Snoeck, J., M.

Steels, L., A. M.
Steels, Oct., s.
Steels, Osc., P. C.
Steenhaut, O., D.
Symeonoglou, G. C.
Szepszinsky, S., A. M.

Tchaperoff, C., G. C.
Terlinck, H., M.
Thienpont, C., PH.
Thiry, C., G. C.
Tiberghien, A., s.
Tirou, R., G. C.
Tontlinger, C., G. C.
Trivier, J., M.

Van Acker, E., P. L.
Van Branteghem, C., s.
Van Cauwenberghe, A., M.
Van Ceulebroeck A., s.
Van Daele, G., M.
Van Damme, E., M.
Van Damme, L., N.
Van den Branden C., G. C.
Van der Borght, O., M.
Van der Stichelen, G., s.
Van der Wallen, A., G. C.
Van der Willigen, V. S. M., M.
Van de Velde, A., s.

Van de Velde, G., P. L.
Van de Velde, G. E. A., P.
Van de Velde, O., PH.
Van Dooren, G., P. L.
Van Eeckhaute, P., M.
Van Heurck, E., s.
Van Imschoot, E., D.
Van Overschelde, J., s.
Van Pollaert, P., M.
Van Reeth, A., s.
Van Schoot, E., N.
Varlez, P., D.
Velikoff, D., G. C.
Vltcheff, P., M.
Verbeke, J., D.
Verbruggen, A., D.
Verbruggen, J., D.
Verdeyen, G., D.
Vermeire, H., D.
Vetter, H., M.
Vincent, U., s.

Waugh, A., G. C.
Wauters, J., G. C.
Willenz, A., A. M.
Wittmans, F., D.
Würth, G., D.

Xhonneux, s.

II. 'T ZAL WEL GAAN.

(Cercle fondé le 21 février 1852.)

Local : *Au progrès*, rue Courte du Jour.

Le *'t Zal Wel Gaan* réunit tous les étudiants qui, pour les Flamands veulent l'administration, la justice, l'enseignement flamands; qui désirent faire disparaître la barrière linguistique entre classes éclairées et masses populaires et qui espèrent en pays flamand un libéralisme flamand.

Le cercle assiste cette année à un véritable renouveau de forces et d'enthousiasme; l'adjonction d'un élément jeune très considérable permet d'espérer des résultats fructueux. Pendant l'année écoulée les séances ont été régulièrement tenues le vendredi de chaque semaine. Des conférences sur des sujets littéraires scientifiques et politiques y ont été données par des membres ou par des étrangers. Citons seulement parmi ces derniers, Messieurs les professeurs J. Vercoullie et G. Claeys qui ont parlé de sujets hautement intéressants devant un auditoire tout attentif à les écouter.

Le *'t Zal Wel Gaan* a organisé à Ostende, à Avelghem et à Ninove des concerts suivis de conférences dont Messieurs Paul Fredericq, J. Vercoullie et Frans Retsin avaient eu l'obligeance de se charger.

C'est du *'t Zal Wel Gaan* qu'est parti le mouvement en faveur de l'« University Extension » et c'est grâce à l'influence de dévoués protecteurs de la cause populaire, comme de la cause flamande pour laquelle lutte le cercle, que tous les lundis des cours gratuits se donnent dans l'auditoire de philosophie à l'Université de Gand.

L'activité de notre société s'étend sur tous les domaines; c'est une commission de membres du *'t Zal Wel Gaan* qui publie le journal des étudiants libéraux flamands : *Le Goeden-dag*, aujourd'hui dans sa seconde année d'existence.

Un mot pour finir et pour rassurer les âmes timides; il y a vingt cinq ans que le pape a lancé sa bulle d'excommunication dans nos rangs et malgré cela le 't Zal Wel Gaan, fidèle à son nom, se porte à merveille.

Le Comité :

MM. O. DE CAVEL, *président.*
MAURITS SABBE, *secrétaire.*
A. VAN DER WILLIGEN, *secrétaire adjoint.*
H. DE MAREZ, *trésorier.*
E. DE KONING, }
E. DE NEEF. } *membres.*
A. VERBRUGGHEN, }

III. CERCLE DES ÉTUDIANTS WALLONS LIBÉRAUX.

Sous la présidence d'honneur de M. le prof. MASSAU.

(Fondé le 28 novembre 1868.)

Local : *Au progrès*, rue courte du Jour.

Le nombre des membres s'est considérablement accru en ces dernières années, ce qui a permis au cercle d'atteindre une prospérité vraiment inespérée.

Tous les mois se tiennent des séances très suivies et se terminant par de joyeuses fêtes intimes.

Dès le début de cette année, le cercle a entrepris de donner des conférences; c'est M. L. Carbonnelle, un de nos membres, qui en a ouvert la série en nous parlant des chansons wallonnes des poètes tournaisiens.

Pour clore l'année académique, la société a institué un souper

véritablement estudiantesque. Ceux qui ont assisté à celui de l'année passée en ont conservé le plus riant souvenir.

La Commission de 1892-93 :

MM. V. BLONDIAU, *président*.
V. ROLAND, *vice-président*.
P. DUMONT, *secrétaires*.
C. TONTLINGER, *trésorier*.
J. DURVAUX, *bibliothécaire*.
BIOT, *porte-drapeau*.

IV. CERCLE LITTÉRAIRE DES ÉTUDIANTS.

(Fondé le 2 février 1880.)

Local : *Café du Progrès*, rue courte du Jour.

L'année académique qui vient de s'écouler, la treizième de son existence, a été marquée au *Cercle Littéraire* par un léger contre-coup de la crise qui a sévi dans tous les cercles universitaires. Une transformation radicale s'est d'ailleurs opérée dans la composition des membres : un élément jeune, plein d'enthousiasme et d'activité est venu infuser un sang nouveau à la société ; l'année nouvelle s'annonce brillante et féconde.

Deux professeurs y ont donné des conférences du plus haut intérêt : MM. THOMAS et HOFFMAN, de la faculté de philosophie et lettres, sur *Rome et la littérature latine* et sur *l'opinion publique en matière de morale*. Plusieurs de leurs collègues sont venus, pour les entendre, s'asseoir à côté des étudiants, voulant ainsi montrer leur sympathie pour le Cercle Littéraire.

Les conférences données par les membres, témoignent de leurs multiples préoccupations : Tels : *l'Anthropologie criminelle*, *Un chapitre de physiologie*, du plus haut intérêt et fort goûté, *Les superstitions au Moyen-Age*, *le nouveau mysticisme*, *la femme dans les carrières libérales*, *la Pologne contemporaine*,

nos devoirs etc. Outre ces conférences, les nombreux comptes-rendus des ouvrages nouveaux, parus tant dans le domaine de la politique et de la philosophie que dans celui de la littérature, ont donné lieu à de vives discussions entre modérés et avancés, spiritualistes et matérialistes, *jeunes* et *vieux*.

Tel est le bilan du dernier exercice. Devant ces brillants résultats, il est permis au Cercle d'entrer, plein de confiance, dans sa quatorzième année. Tout, du reste, lui prédit une longue et féconde carrière, et le nombre des membres nouveaux, actifs et zélés, qui, lors de la rentrée sont venus combler ses vides et grossir ses rangs, en est surtout un présage certain.

La commission pour l'année 1892-93 se compose de

- MM. G. VERDEYEN, *président*.
- L. NEELEMANS, *secrétaire*.
- F. WITTEMANS, *trésorier*.
- C. D'HOORE, *bibliothécaire*.
- G. VAN DAELE, *secrétaire-adjoint*.

V. SOCIÉTÉ LIBÉRALE DES ÉTUDIANTS EN MÉDECINE.

Sous la présidence d'honneur de M. le prof. CH. VAN BAMBEKE.

(Fondée le 15 décembre 1880.)

Local : *Taverne Royale*, rue des Peignes.

Ce Cercle fut fondé il y a plus de douze ans. A la fin de sa première année d'existence, il comptait 51 membres effectifs; pendant l'année écoulée plus de deux cents membres se sont inscrits sur son registre; vingt membres d'honneur complètent le nombre de ses adhérents.

Par sa croissante prospérité, la société répond mieux que

jamais au but que ses fondateurs s'étaient proposé ; opposer une vigoureuse résistance aux efforts des transfuges de la faculté de médecine de Louvain, dont la cohorte va grossissant chaque année. C'est en vain que ceux-ci cherchent à attirer les nouveaux étudiants dans une société dont le masque d'indépendance dissimule mal les tendances orthodoxes ; la vogue des jeudis de « la Médecine » ne fait que grandir.

C'est que c'est une réunion de joyeux drilles, de véritables types adonnés encore au culte de la feuille de chou qu'ils mettent gracieusement sur l'oreille, fervents disciples d'Esculape qu'ils considèrent comme l'inventeur de la pipe et du tabac ; et de Minerve dont le cerveau fécond créa la bière de Gand.

Il serait absolument oiseux de dire que l'on s'y amuse ; la société a fait ses preuves ; il est presque superflu également de parler de l'entente, de la franche cordialité qui y règnent. D'infortunés camarades peuvent rendre témoignage de ce fait que dans les adversités de l'examen on ne les a pas laissés seuls livrés à leur humeur morose. Ce qui distingue en effet notre société c'est le caractère familial qui y règne : le président est le père de famille, les commissaires servent de nourrices et soyez surs que les nourrissons n'ont guère le temps de bailler.

Quant à l'importance que la liqueur de Cambrinus a parmi nous, faut-il en faire ressortir l'utilité ? C'est devant une chope de triple que s'établit l'intimité étudiante, c'est grâce à cette même triple é moustillante que l'esprit s'éveille et qu'il en jaillit la lumière.

Mais qu'on ne s'imagine pas qu'aux réunions de la « Médecine » les membres négligent les sérieuses et multiples préoccupations de leur Art : les nombreuses conférences scientifiques qui s'y donnent et les publications médicales belges et étrangères qu'on peut y consulter en témoignent éloquemment.

Venez donc, jeunes étudiants en médecine, venez en masse à nos séances qui sont utiles et agréables à la fois, c'est dans les

communautés de jeunes que l'on trempe son cœur et son intelligence, que l'on apprend à se connaître, à s'entr'aider pour la grande lutte de l'existence; venez fraterniser avec les vieux; ils vous offrent une main amie, acceptez la.

Le comité choisi pour veiller aux intérêts de la société et à la soif des membres est composé comme suit pour l'année 1892-93:

MM. P. VAN EECKHOUTE, *président*.

E. POIRIER, *vice-président*.

O. DEGROLY, *secrétaire*.

CH. NOËL, *trésorier*.

A. REYPPENS,

G. VAN DAELE,

G. VAN CAUWENBERGHE,

JANSSENS,

U. VINCHENT,

V. SENEPART,

} *commissaires*.

VI. SECTION UNIVERSITAIRE DE LA SOCIÉTÉ LIBÉRALE

POUR L'ÉTUDE DES SCIENCES ET DES ŒUVRES SOCIALES.

(Fondé en février 1891.)

Local : *Société l'Union*, place d'Armes.

Tel est le nom de l'ancien Cercle d'études sociales des étudiants libéraux qui s'est depuis peu de temps fusionné plus ou moins avec la Société libérale pour l'étude des sciences et des œuvres sociales qu'il peut à juste titre appeler sa fille. La transformation s'est opérée surtout pour éviter le double emploi d'abonnements dans les deux sociétés qui étaient très liées déjà au paravant.

L'activité du Cercle durant l'année qui vient de s'écouler a été des plus remarquables. Deux conférenciers étrangers y sont venu traiter : M. l'avocat FUERISON : *de l'amélioration du*

sort des condamnés libérés, M. VERRAERT : *des patronages ouvriers*. Outre ces conférences extraordinaires le Cercle a discuté diverses questions sociales importantes : La participation aux bénéfiques; les logements ouvriers; le minimum de salaire; l'anthropologie criminelle au point de vue social, etc. Outre cela le cercle a voulu s'assurer de visu de diverses améliorations qu'on cherche à apporter au sort et à l'instruction des classes populaires par la visite : De *l'asile de nuit*, *d'une école ménagère* et de *l'école professionnelle*.

La commission pour l'année 1892-93 se compose de

MM. HOSTE, *président*.

LEMBOURG, *secrétaire-trésorier*.

B. CERCLES NON FÉDÉRÉS.

VII. SOCIÉTÉ DES ÉTUDIANTS BULGARES.

Bâlgarsca Stoudentschesca Drougina.

(Fondée le 17 octobre 1886.)

Local : *Au Plumet d'or*, rue de la Catalogne.

Ce cercle, entré maintenant dans la septième année de son existence, réunit régulièrement les étudiants bulgares — assez nombreux — de notre Université.

Pendant l'année écoulée se sont faits dans son sein des conférences et discussions sur des sujets d'une diversité encyclopédique et des comptes rendus d'ouvrages concernant spécialement la Bulgarie.

Les membres de cette société y ont à tour de rôle la présidence des assemblées, et un seul d'entre eux, un secrétaire-trésorier, élu tous les 6 mois, compose la commission.

Secrétaire-trésorier pour le 1^r semestre de 1892-1893 :

B. MORPHOFF.

VIII. ASSOCIATION DES ÉLÈVES- INGÉNIEURS.

(Fondée le 7 décembre 1886.)

Local : *Café Fauconnier*, rue de la Coriandre.

Créée dans un but purement scientifique, l'*Association* entre dans sa septième année d'existence.

Elle est toujours très florissante et grâce au concours dévoué de Messieurs les professeurs et de ses anciens membres, elle a pu surmonter les difficultés qui s'opposent souvent à la longue existence des cercles universitaires de ce genre.

Des conférences fort intéressantes y ont été faites pendant l'année écoulée : Messieurs les professeurs Schoentjes, Van Aubel, Cloquet et Boulvin, M. le répétiteur de la Royère et M. Vander Stegen, ingénieur honoraire des ponts et chaussées, membre honoraire de la société, sont venus y faire des causeries très écoutées et très applaudies.

Comme par le passé, les membres de l'*Association* ont à leur disposition, au local, de nombreuses publications périodiques; la bibliothèque s'est accrue d'acquisitions importantes.

Il est à espérer que nos nouveaux camarades sauront profiter de tous les avantages que l'*Association* offre à ses membres et qu'une fréquentation assidue du local établira entre eux et les anciens, des rapports amicaux, très avantageux pour leurs études.

Commission administrative pour l'année 1892-1893 :

MM. J. HANS, *président*.

J. NEELEMANS, *vice-président*.

R. DE ROTE, *secrétaire*.

M. FRANKOWSKI, *secrétaire adjoint*.

S. SCEPCZYNSKI, *trésorier*.

P. DECAMPS, *bibliothécaire*.

R. RENARD, *bibliothécaire adjoint*.

J. DE BAERE,

D'HOOP,

J. BERNALÈS,

} *commissaires*.

IX. SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'HISTOIRE.

Hôtel des Armes de Zélande, Marché aux Grains.

En 1886 fut fondée à l'Université de Gand « la Société Académique d'Histoire » qui jouit dès l'abord d'un accueil très favorable parmi les professeurs et les étudiants.

Toutefois, malgré la sympathie des hommes de science et l'activité du comité, la nouvelle société, comme tant d'autres, d'ailleurs, ne devait pas avoir une longue existence. A l'insouciance de certains membres se joignit bientôt la question politique et le cercle qui avant tout devait avoir un caractère d'absolue neutralité, fut livré aux factions et déclina rapidement.

En 1888, il ne se maintenait plus que difficilement, changeant souvent de nom et de local et cela jusqu'à ce qu'en 1889 le départ des membres fondateurs et la disparition de la bibliothèque amenèrent la fin définitive.

Pourtant, tout le fruit de cette scientifique tentative ne devait pas être perdu. Le 17 novembre 1892 se réunirent à l'Hôtel des Armes de Zélande, une dizaine d'étudiants qui poussés par l'amour de l'histoire et encouragés par la sympathie de leurs professeurs, rêvaient de reconstituer l'ancienne « Société d'Histoire ». « Plus heureux que les autres cercles d'étudiants, disait jadis M. Oscar Pyfferoen, la société Académique d'Histoire n'est pas de ces cercles exclusifs où des opinions déterminées sont exigées des membres; » cette manière de voir est aussi celle des derniers fondateurs et la nouvelle société sera avant tout neutre et indépendante.

Son véritable but est scientifique et ne peut être autre. Partisans de la liberté au point de vue scientifique ses membres le sont aussi sur le terrain des langues.

Mais qu'on ne s'imagine pas que « la société d'Histoire » revêt un caractère essentiellement sérieux, grave. Non ! les membres sont jeunes et sont aussi étudiants, à ce double titre les fondateurs ont voulu joindre l'utile à l'agréable. A la partie sérieuse

des séances, c'est à dire aux conférences, lectures, comptes-rendus, se rapportant à toutes les questions d'Histoire, succèdera une partie amusante, une Kneipe, taillée sur le modèle des Kneipe, qui existent dans les sociétés similaires d'Allemagne. C'est de cette façon que le comité créateur a cru atteindre le double but de science et d'agrément, a cru lier intimement les jouissances intellectuelles aux jouissances corporelles.

La société se reconstituera une bibliothèque et recevra les principales revues traitant de la science qu'elle se propose d'étudier.

Le comité pour l'année 1892-1893 re compose de

MM. GUIL. DESMAREZ, *président*.
ALFRED HANSEY, *vice-président*.
ROD. DE SAEGHER, *secrétaire*.
PASTYNS, *trésorier*.

X. LA MARNE.

(Fondée en 1890.)

Nous regrettons de ne pouvoir fournir des renseignements précis sur cette société, qui est secrète. Nous transcrivons précieusement les quelques détails que nous a donnés l'autre soir un des membres, à qui la *spéciale* avait délié la langue.

La Marne, lors de sa création, était une société essentiellement nomade; en vieillissant elle est devenue sédentaire⁽¹⁾. La boisson officielle est le « Byrrh ». Comme toute société bien organisée, la Marne possède un *système*, qui est très goûté par les initiés,

Pendant l'année 1892, il s'est passé deux faits saillants : la nomination d'une présidente d'honneur et l'admission de deux nouveaux membres, après un examen hérissé de difficultés. L'un des candidats, depuis longtemps pianiste hypo-marneux, a subi l'épreuve avec succès; l'autre, déjà célèbre par ses

(1) Nous croyons savoir que le local se trouve aux environs du *Pont Madou*.
(N. D. L. R.,

études approfondies sur la *Kavérine*, avec acclamations du jury et embrassements de la présidente d'honneur.

La société, qui tient encore de loin en loin des séances mystérieuses, cessera bientôt d'être un cercle d'étudiants : deux membres seulement sont encore à l'Université. Quant aux autres, ils sont plus ou moins dispersés : Le président, qui est à Gand, est un homme universel ; il s'occupe de la transmission du travail à distance, ou d'études sociales, ou de cuisine populaire ; le porte-verge est à Lessines ; le régisseur dessine des poteaux à Louvain (pays originaire de la Marne) ; un membre est en villégiature à Hamme. La société possède un membre correspondant à Syra (Grèce).

L'auteur de ces révélations et de quelques autres qui nous ont parues inintelligibles, s'est aperçu, un peu tard, qu'il avait contrevenu à l'article 1^{er} des statuts, défendant à tout adepte de divulguer quoi que ce soit des faits et gestes de la société ou de ses membres. Il nous a supplié de n'en rien dire. Nous prions nos lecteurs de garder le plus grand secret.

XI. COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

(Siège actuel : Auditoire du 2^d Doctorat en Droit.)

Président : (désire garder l'anonymat).

Secrétaire : (ses fonctions sont cumulées par le trésorier).

Trésorier : (il n'y en a pas).

Cette société, qui va bientôt fêter sa deuxième année d'existence, mérite assurément une place des plus honorables parmi les sociétés d'étudiants. Strictement neutre, la *Société Royale des Monuments*, dédaigne les viles et basses luttes politiques pour se complaire dans la sérénité des discussions archéologiques et artistiques.

Vers les dix heures du matin, les philistins qui passent par la cour de l'Université, ont sans doute été surpris de voir une multitude de képis et de trois François, s'engouffrer en silence dans les recoins les plus sombres et les plus sauvages de

l'antique bâtiment de notre Alma Mater. Ces conspirateurs farouches ne sont autre chose que les membres de la *Commission Royale des Monuments*, qui, sous la conduite de leur président, sacrifient généreusement leur quart d'heure académique au profit de l'Art. Ces cœurs nobles et intéressés, ne craignent ni la poussière ni les toiles d'araignées, ne reculent ni devant les objurgations du concierge, ni devant les supplications des appariteurs affolés; le danger ne peut les effrayer quand il s'agit de l'Art! Et ces jeunes gens, à qui l'avenir appartient s'en vont arracher aux rats et aux souris de vieux diplômes aujourd'hui tombés en disgrâce; enlever aux greniers de l'Université tous ce qu'ils recèlent encore de souvenirs bizarres d'autres générations : pièces anatomiques en décomposition, bocaux éventrés, que sais-je encore? La *Commission des Monuments*, par ses sages conseils, ses avertissements désintéressés et ses précieuses lumières a contribué pour beaucoup à la bonne réussite des travaux de restauration de l'ancienne université. Ses nombreuses visites aux ouvriers, ses incursions répétées au milieu des matériaux de construction et surtout ses fréquentes observations — d'une impartiale justice — à l'adjudicataire lui ont valu la haine éternelle des maçons, charpentiers, entrepreneurs et peintres, qui sont venus, en ingrats, profiter des conseils de la *Commission*, et qui n'ont trouvé pour elle que des injures. Heureusement, les âmes bien nées sont audessus de tous les affronts!

A côté de l'Art, cette société cultive aussi la Charité. C'est à elle qu'un lapin, destiné à mourir sous le bistouri de ces êtres sans cœur qu'on nomme médecins, doit l'insigne honneur, d'avoir pu vagabonder à son aise dans les parcs fleuris de l'Université. C'est à elle aussi qu'un chien, qui mourait de faim — cela toujours pour la Science — doit sa liberté!

Les membres de la *Commission Royale des Monuments*, ont bien mérité du monde universitaire! Hélas! ils vont nous quitter; espérons du moins que d'autres recueilleront cette belle succession!

XII. CONSEIL COMMUNAL D'ETTERBECK.

Hôtel de ville : *A la Bibine*, chez THÉOPHILE.

Les professeurs à l'Université
Sous l'arbre de la Liberté!
(*Hymne national d'Etterbeck.*)

Jusqu'ici, le *conseil communal* d'Etterbeck semblait avoir tiré son origine de la célèbre nuit des temps, bien antérieure, quoiqu'en ait dit M. PÉLADAN, à la nuit de la St-Barthélemy. Cette origine était encore singulièrement obscure, lorsque le Conseil, poussé par l'intérêt de la chose publique et le désir bien naturel de voir ses faits héroïques racontés dans un ouvrage immortel, nous autorisa à compulsier ses archives.

Pour qui l'ignore, ces archives sont renfermées dans la mémoire des membres, endroit obscur et humide, où ce que les rats de l'oubli n'ont pas dévoré est horriblement difficile à découvrir et à consulter.

Enfin, après des travaux auprès desquels ceux d'Hercule ne sont que de la petite bière, nous sommes parvenu à élucider ce point important d'histoire religieuse et nous consignons ici le fruit de nos laborieuses veilles.

C'était au temps lointain où le créateur de la « *Zwanze*(1) » méditait un troisième numéro de cette publication unique dans nos annales parlementaires. Animé du plus beau zèle pour ce numéro qui n'a pas encore paru, mais patience! il avait choisi un comité de rédaction, qui, si les circonstances l'eussent favorisé, eut placé la « *Zwanze* » aussi haut que les pastilles Geraudel et la Grande maison de parapluies (celle qui n'est sur aucun coin).

Or, en ces temps cohabitait avec l'université de Gand, un naturel d'Etterbeck, dont les institutions académiques, sérieuses ou frivoles, n'ont pas encore perdu le souvenir. Ce naturel,

(1) Journal intermittent de l'Université de Gand, pour nos lecteurs du Dahomey qui l'ignorent encore. (N. D. L. R.)

nommé plus tard l'*Habitant* avait de l'ambition, indice des grandes âmes, et brûlait du désir de voir sa littérature portée sur les ailes de la « *Zwanze* » jusqu'aux espaces interplanétaires. Blessé dans son orgueil de n'avoir pas été choisi comme co-rédacteur du numéro projeté, il en oublia les convenances les plus élémentaires et il alla jusqu'à accuser l'illustre père de la « *Zwanze* » d'agir comme le bourgmestre d'Etterbeek, qui, à en croire les relations de voyageurs, assez intrépides pour s'aventurer j'usqu'à ces régions lointaines, s'entoure de nullités pour briller plus aisément.

Cette injure inouïe ne causa la mort de personne; au contraire, le génie du créateur de la « *Zwanze* » excité par ses hautes connaissances historiques, lui suggéra l'idée (combien neuve !) de se vêtir du titre de bourgmestre d'Etterbeck comme d'un manteau de gloire, ainsi que nos aïeux firent jadis du nom de « *gueux* » à eux lancé, dit-on, par un naturel des environs du même Etterbeck. Les auteurs de la troisième « *Zwanze* » devinrent ses échevins, et le *Conseil communal d'Etterbeck* fut constitué.

Bon et indulgent, comme tout ce qui est grand, il prit d'abord pour mission de civiliser l'*Habitant*; mais désespérant d'y réussir, et ne voulant pas s'encroûter dans une besogne sans résultat, quoique non sans gloire, le *Conseil* porta bientôt plus haut ses visées humanitaires. Il décida de s'adonner avec abnégation à l'intérêt de la chose publique, et spécialement à la gestion des affaires communales. Cette décision, nous sommes prêt à l'attester jusque sur le bûcher, il l'a tenue sans crainte et sans défaillance, sans s'intimider des vociférations de l'*Habitant*, sans se laisser décourager par les obstacles sans cesse renaissants sur sa route lumineuse, sans jamais se départir d'une attitude vigoureusement révolutionnaire et anti-gouvernementale.

Comment rappeler tous les brillants résultats de ce travail persévérant? Comment trouver les termes nécessaires pour faire connaître aux populations ébahies tout ce que le *Conseil*.

a fait pour elles..... et pour LUI ! Nous nous bornerons à rappeler brièvement (et sans phrases) les faits les plus marquants de cette impérissable épopée.

Se souvenant de ce principe fondamental de droit criminel : « les conseils communaux sont faits pour nommer des fonctionnaires, et les habitants pour avoir le bonheur de les payer », le *Conseil communal d'Etterbeck* s'adjoignit de nombreux, mais modestes parasites, tous chargés d'une mission importante, quoique souvent inutile. Puis épiétant sur les droits surannés du pouvoir exécutif, il créa une décoration spéciale pour récompenser les services éminents. Différant en cela des fondateurs des autres ordres, les membres du Conseil ne s'octroyèrent jamais à eux-mêmes le plus haut grade : l'obtention de l'ordre n'est pas et ne sera jamais « le produit du hasard, de la fraude ou de l'intrigue (1) ». Jusqu'ici il n'a été octroyé (et seulement en principe) qu'au garde-champêtre qui, comme les oies du Capitole, a sauvé le conseil d'une invasion, mais le dit garde-champêtre aveuglé sans doute par cette distinction, s'étant rendu subséquemment et provisoirement indigne de la porter, la remise solennelle de cette récompense a été ajournée à une date très ultérieure.

Il est impossible de passer sous silence les remarquables travaux de la commission intercommunale d'épuration des eaux du Maelbeek pour la recherche du *merzhuil*. Après des labeurs sudoripares, cette commission, composée des fonctionnaires les plus compétents a enfin accouché, paraît-il (car les archives n'en disent mot, quoique le fait soit de notoriété publique) d'un rapport qui est une merveille de science et de conscience. Elle a découvert pour la fabrication du *merzhuil* une formule mirifique qui dépasse de loin le vin de Garcapi ou le Grocico hagre, fameux au pays des Apaches. Nous regrettons que le secret professionnel et le désintéressement du Conseil

(1) *Baard Vormelen*, œuvres oratoires, tome 67, même page.

nous empêchent de la dévoiler ici pour l'instruction de la jeunesse et la consolation de la vieillesse.

Ces travaux « absorbants » de politique intérieure n'ont pas fait oublier au Conseil les intérêts extérieurs de la commune ni les immortels principes de 89. Qui ne sait que le *Conseil* fait en ce moment l'éducation d'un hérisson qui le représentera auprès des puissances étrangères ? Et qui ne se souvient que, lors de la récente visite à Gand du sieur Pantalón, le *Conseil* alla le siffler en corps, puis, pour accentuer son énergique attitude, lui vota par acclamation un coup d'œil de dédain ?

Nous craindrions d'attirer sur l'Almanach de 1893 les foudres du droit de réponse en insistant sur ces questions délicates et controversées de politique extérieure. Aussi, à la grande déception de ceux qui nous lisent, nous tirons un voile.... jusqu'au jour de la prescription, où il se trouvera, nous l'espérons bien, une plume inspirée qui, sans peur et sans reticence, retracera en lettres d'or sur l'autel de la postérité, l'histoire complète du *Conseil communal d'Etterbeck*, que le *Merxhuil* conserve !

Mais nous ne terminerons pas sans envoyer au premier bourgmestre d'Etterbeck, qui est allé chercher sur les bords de l'Ourthe une Université moins vindicative, l'expression de toute la sympathie du Conseil, et sans remercier discrètement l'*Habitant* occasion insouciante de si grandes choses.

Composition du Conseil pour l'année académique 1892-93 :

Bourgmestre : BOUTJE.

Échevin du Trésor : COL,

» du *Merxhuil* : FAUX-COL.

» du *Maelbeck* : TERRE GLAISE.

» des *Cultes* ; SYRIE.

Fonct. de l'ordre administr. : COLLINÉ. — LAMPION. —
PAS PUCE. — SCHIEVE.

Fonct. de l'ordre judiciaire : AMEDÉ. — 6 NEZ. — PENNES.

Garde champêtre adjoint et héraut surnuméraire : TOM.

Hérisson du Conseil : GUILLAUME.

XIII. SOCIÉTÉ DES CAVIARS.

Manger quand Caviar
Boire quand Cave y a
Rrrrrr.

Le 10 décembre 1891, le soleil des Caviars ne s'était pas encore levé à l'horizon gantois, car il était quatre heures du matin.

La lune, cette assiette de beurre, s'embêtait ferme depuis un moment, et filait se coucher à l'anglaise, le carillon fredonnait son petit air pour passer le temps et quatre-z-étudiants, qui n'avaient point sommeil attendaient aux abords de la gare du sud, l'ouverture du buffet.

Enfin les portes de l'édifice s'ouvrirent en un large baillement, et les types y pénétrèrent en observant un silence réligieux. Ils sentaient qu'ils allaient accomplir une grande œuvre!

Devant un café fumant, ils se déclarèrent inséparables, se vouèrent au culte du Caviar, se constituèrent en une société humanitaire, littéraire, retardataire, aimant bock ou vin ou bière, plus malins qu'ils n'en *avalèrent*.

Ils arrêtèrent leurs statuts, leur but, leur local, leur chant, leur insigne, et s'en furent aux cours.

Deux couplets de leur hymne vous dévoileront tout ce qu'il est nécessaire de savoir sur leur programme :

I.

Il était dans la ville de Gand
Un band' de joyeux étudiants
Ils se couchaient toujours tard
Ils s'appelèrent caviars!
Ils devaient civiliser
Les policiers

Ils ramenaient au bercail
Les p'tit's cailles
Leur local est plein de charmes
La plac' d'arm's
Leur insign' ne vous déplaie
Un' punais'

II.

Ils roulent ensemble leur boss'
En fumant de fines Bastos
Pour être admis, faut toujours
Payer un' tournée, faire un discours,

et un bon, par moi foi ! Les sujets sont divers, peu communs et dignes des esprits élevés qui doivent composer cette noble compagnie.

Voici quelques spécimens des thèmes traités par les Caviars aspirants et aspirants-aspirants, dans les nombreuses agapes de l'année écoulée : *De l'influence des pavés sur les vieux dictionnaires civilisés. De l'influence des paratonnerres sur les cors aux pieds civilisés etc., etc.* L'agent civilisateur reconnu le meilleur est la cigarette, et les effets obtenus sont vraiment dignes d'une projection lumineuse.

Dix sept casques et un nombre incalculable de brebis s'y sont laissé prendre, et la société a compté jusques à quinze membres ! Bien que nous ayons eu à déplorer la perte sociale du Caviar suisse, un des fondateurs, nous ne pouvons que constater les progrès énormes accomplis par ces gais compères et par leur société, progrès qui contribuent toujours à l'avancement de l'humanité.

Comme religion, nous savons que les Caviars ne sont pas hérétiques, car l'*évésypèle*... c'est grave !

Ils sont royalistes, car ils tiennent beaucoup à la

« Couronne ». Voici la composition du comité pour l'exercice 1892-1893.

Caviar chef : GÉANT.

Subrogé : BOCKTROYE.

Plumifère : TÉLÉPHONE.

Galettifère : PICCOLO.

Rapporteur : COLLÈGUE.

Docteur : MASSEUR.

Coursier : CABOR.

Nommés au dernier souper, agape mémorable et pantagruellesque, suivie d'aventures palpitantes d'intérêt, que je ne vous conterai pas, faute de place dans ce docte volume.

K. VIARDS.





LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
DES ÉTUDIANTS LIBÉRAUX

PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1891-1892.

DE même qu'il y a deux ans, hélas, nous avons eu, au mois de juin dernier, à enregistrer la défaite à Gand du parti libéral. Il ne nous appartient peut-être pas de rechercher les causes du désastre, mais il est bon d'affirmer, et hautement que dans la mesure de ses forces la *Société générale des Étudiants libéraux* a travaillé pour le succès. Quelque inutiles que paraissent avoir été nos efforts nous sommes heureux de les avoir faits : ils témoignent de notre attachement à la bonne cause, ils affirment énergiquement nos sympathies, et disent mieux que les plus éloquents paroles quels sont nos désirs politiques et nos aspirations sociales. Nous sommes heureux de les avoir faits : parce qu'ils nous ont montré à nous mêmes que nous existions encore, nous les étudiants libéraux, et que nous étions encore capables d'enthousiasme. Et à quelqu'injure que nous adressera la presse ultramontaine nous répondrons que nous sommes heureux et fiers, d'être ce que nous sommes.

* * *

Et nous avons le droit d'être heureux : 1891-1892 a été une des bonnes années de la *générale* si bien que ce nous est une grande joie de raconter son histoire. — Cette joie, nous

l'éprouvons surtout parce que c'est l'histoire d'une société composée de près de trois cents jeunes gens enthousiastes et généreux, ardents à lutte, l'histoire de leurs travaux et de leurs peines, de leurs efforts et de leurs succès. Et tout d'abord, retraçons leur vie intime, l'histoire de leurs petites discussions et de leurs fêtes particulières.

Rappelons brièvement les événements de mars. Une discussion portait à la fois sur des questions de principe et sur des questions personnelles : il s'agissait de savoir dans quel sens la *Générale* orienterait sa politique. Mais si au fond des questions soulevées il y avait des personnalités et des distinctions politiques très nettes, on ne s'en aperçût point trop, grâce à la franche camaraderie qui est de règle à la *Générale* et grâce surtout à la haine commune que nous professons pour l'intolérance et l'ultramontanisme.

Nous sommes, disons-nous, de francs et joyeux camarades : nos fêtes intimes l'ont bien prouvé. Jamais la plus sincère cordialité n'a cessé de régner ; aussi l'entrain n'en était-il que plus grand.

Ce furent des tonneaux où l'on accourait nombreux et où l'on chantait jusque bien tard ; des bals charmants et bruyants tout à la fois où, tous ensemble on sacrifiait à Bacchus et à Cypris, le punch étant toujours délicieux et les.... invitées toujours charmantes ; ce fut aussi cette splendide et joyeuse fête de fin d'année, cette excursion à l'*Heilighuizeken*, dans le vert et la fraîcheur printanière : des jeux, des bêtises, des chants, des cris, des folies qui stupéfaient les quelques braves familles bourgeoises égarées parmi nos plaisirs.

Et outre ces réjouissances matérielles et délassantes nous avons eu d'autres plaisirs auxquels se sont délectés les plus *intellectuels* d'entre nous. Des conférenciers habiles et diserts choisis parmi les meilleurs, sont venus nous entretenir des sujets les plus littéraires ou des choses sociales les plus passionnantes.

ARMAND SILVESTRE, le joyeux conteur et sentimental poète

est venu en décembre nous parler beaucoup de lui-même, de ses aspirations poétiques, de ses œuvres personnelles; il nous a donné la primeur de quelques poésies charmantes de forme et d'expression subtile et délicate, charmantes aussi par les entiments profonds qu'elles traduisaient. Puis nous sont venus Monsieur GUSTAVE FRÉDRIX, de l'*Indépendance*, causeur alerte qui nous a parlé de Victor Hugo en termes enthousiastes, et Monsieur EDMOND CATTIER, le spirituel critique de la *Gazette* qui nous a donné sur les rapports de la mode et des mœurs une foule d'aperçus nouveaux et piquants. Nous avons eu aussi Mademoiselle POPELIN : dans une langue émue, mais claire et facile, devant un auditoire très sympathique à ses idées et *suspendu à ses lèvres*, elle a complètement développé son programme d'émancipation de la Femme.

Aussi sont venus Monsieur CAUDERLIER, président de la ligue patriotique contre l'alcoolisme et Monsieur le Comte GOBLET D'ALVIELLA, professeur à l'Université de Bruxelles, qui nous a décrit la vie d'étudiant à Oxford, vie joyeuse et riche mais peut-être moins agréable que la nôtre.

Enfin la chaleureuse conférence que nous a donnée notre vénéré professeur DISCAILLES sur la jeunesse de Charles Rogier, nous montre combien nos professeurs, se dévouent pour nous, et combien ardemment ils désirent que nous continuions la lutte entreprise par eux contre l'injustice et l'arbitraire. Monsieur DISCAILLES qui faisait appel à notre dévouement nous en donnait lui-même l'exemple; il lutte ouvertement le grand combat, il nous aide de ses conseils et de son amitié; il nous paie chaque année son *tribut*, comme il dit, une charmante et reconfortante conférence. Et, pour prouver plus encore son attachement, il nous a promis le premier exemplaire de l'ouvrage auquel il travaille actuellement. Nous lui adressons ici de tout cœur un « merci » ému et reconnaissant.

Comme on le voit, l'année a été bien remplie et chacun a pu trouver sa part de joie. Il pourrait sembler résulter de ceci que nous nous sommes beaucoup occupés de nos agréments et peu de nos devoirs. — Oh! non pourtant; comme nous le disions au début de cette brève histoire, la *Générale* a fait pour la cause libérale tout ce qu'on était en droit d'attendre d'elle.

Son premier soin a toujours été de grouper en elle la majorité des étudiants libéraux et de constituer ainsi parmi la jeunesse universitaire un centre d'action politique. — Aux pressants appels qu'elle lança, les nouveaux venus répondirent nombreux et enthousiastes. Tous de joyeux drilles, mais ardents à la lutte et dévoués absolument aux idées de justice et de progrès. Ce fut une grande joie de voir parmi nous ces jeunes gens, réellement jeunes et amoureux de leur idéal, capables de lui sacrifier leurs intérêts propres; ce fut une grande joie de se retrouver nombreux et unis, comme prêts à la bataille.

Le comité de la Presse en a beaucoup usé de ces jeunes dévouements. Durant l'année académique dernière, de novembre à juillet, plus de huit mille journaux libéraux ont été envoyés par tout le pays. Comme toutes les personnes à qui on les adresse nous sont renseignées par les associations libérales, nous croyons avoir fait là bonne et utile besogne.

Quant à la propagande par meetings, à cause de la situation respective des fractions du parti libéral gantois nous avons cru prudent de nous en abstenir.

Par malheur c'étaient là de faibles moyens, et dans les conditions où la lutte fut entamée nos efforts furent inutiles: la bataille se termina par un lamentable échec. Que cela ne nous décourage pas car c'est à nous, les jeunes, de travailler sans répit et sans défaillance. Ayons l'espoir de vaincre un jour, combattons le bon combat; soyons toujours de francs libéraux, ardents et enthousiastes; et pour nous soutenir dans la mêlée songeons qu'en cette époque difficile où l'hypocrisie

politique et la dévotion au pouvoir sont les seuls moyens de succès, il est grand et noble, d'avoir le cœur et l'esprit indépendants!

A la propogande électorale ne se borna point l'activité politique de la société : Au mois de février elle organisa au profit de la caisse de retraite ouvrière et des patronages ouvriers, — œuvres libérales de haute charité en même temps que d'apaisement social, — un magnifique concert. Tous alors nous nous sommes mis à l'œuvre allant partout en ville demander les aides pécuniaires. Le succès fut complet, le concert rapporta net trois mille francs, distribués à parts égales aux deux œuvres précitées; et ce fut un régal véritablement artistique que cette audition; l'orphéon de Bruxelles, la section symphonique de la Société royale des Chœurs, ainsi que les artistes les plus distingués nous donnèrent une exécution parfaite de morceaux d'un charme délicat choisis parmi les meilleures pages des meilleurs maîtres. Ce fut pour les yeux un délicieux plaisir : l'immense salle du Casino bondée de monde, de beau monde aux toilettes splendides. C'était une mer berçant des fleurs, des fleurs exquises. Il nous semblait voir la Charité se faisant belle pour mieux donner.

* **

Bref, nous n'avons qu'à nous applaudir de cette année. La bonne administration financière de la société nous a doté d'avantages matériels très grands, nouveaux journaux, appropriation du local; l'intelligence et l'activité de la commission nous ont procuré les plus charmants plaisirs; le dévouement de tous nous permet la confiance et l'espoir.

Suprême joie, cette situation semble pouvoir se continuer dans l'année qui commence. Le mauvais vouloir des étudiants cléricaux lors des fêtes jubilaires a resserré notre union; et nos professeurs qui fraient avec nous maintenant, nous disent

de persévérer et de croire, et nous promettent l'aide de toute leur science et de tout leur dévouement.

L'avenir donc s'annonce heureux et fécond. Pussions-nous voir ses promesses se réaliser. Nous sommes forts, maintenant, et unis. Pussions-nous, rester nombreux et enthousiastes. Pussions-nous, toujours dévoués à nos chères idées, continuer désormais glorieusement notre marche vers la Liberté, la Justice et le Progrès.





LES UNIVERSITÉS POPULAIRES

DANS LES PAYS ANGLO-SAXONS.

L'INSTITUTION récente, à Gand, de cours publics de littérature, donnés par des professeurs et des étudiants de l'Université, a attiré l'attention sur le système de haut enseignement populaire qui a inspiré cette création : l'Extension universitaire anglaise.

Les lecteurs de l'*Almanach* me permettront de résumer très brièvement les indications que je donnais il y a quelques semaines, dans une conférence, aux étudiants libéraux gantois⁽¹⁾.

Vers l'année 1850 les instituts mécaniques d'Angleterre (écoles professionnelles d'arts et métiers) avaient organisé des conférences d'histoire, de littérature et d'économie politique, faites par des professeurs ambulants qui se rendaient successivement dans chacune des villes, sièges d'un institut. Le personnel enseignant ne fut pas entièrement à la hauteur de sa tâche; les conférences isolées ne produisirent que peu de

(1) Voir la *Revue Universitaire*, janvier 1893 et : R. D. ROBERTS, *Eighteen Years of University Extension*, Cambridge, 1891. H.-J. MACKINDER et M.-E. SADLER : *University extension; has it a future?* 1890. ADAMS : *L'Extension aux États-Unis* (dans *Review of Reviews*, 1891). MAX LECLERC : *Le rôle social des Universités*, Colin, Paris, 1892. A. ESPINAS : *L'extension des Universités en Angleterre, en Écosse et aux États-Unis* (*Revue Internationale de l'enseignement*, mars-avril 1892).

fruits. En 1855, lord ARTHUR HERVEY, chargé de cours à l'Université de Cambridge, proposa le remplacement des conférences par des cours méthodiques et la formation d'un corps professoral fourni par les Universités. Il jetait ainsi les bases de l'institution actuelle. En 1857, les Universités constituèrent, à la demande des instituts, des jurys d'examen; en 1868 enfin, des professeurs de Cambridge donnèrent des cours devant des auditoires féminins à Londres et dans les comtés d'York et de Lancastre; ça et là, ils joignirent à ces cours des conférences du soir à l'usage des ouvriers.

Le temps était venu de régulariser le mouvement. En 1871, M. STUART, alors jeune *fellow* (agrégé) de Trinity-College, plus tard professeur à Cambridge, adressa au Sénat de son Université une lettre dans laquelle il lui proposait de prendre sous sa direction l'œuvre naissante et d'arrêter un plan d'études qui serait mis à exécution par certains de ses membres. M. STUART montrait que les Universités étaient restées trop impénétrables aux influences du dehors, trop isolées au milieu du mouvement des idées, qu'elles couraient le risque de perdre leur autorité et leur prestige, en notre époque démocratique, à rester ainsi ignorées de la foule et qu'elles devaient, pour se sauver autant que pour remplir un devoir social, entrer en contact avec le peuple par l'organisation d'un haut enseignement populaire.

L'idée fut accueillie avec enthousiasme. En 1873, des cours provisoires furent organisés par l'Université de Cambridge dans trois villes. Dans chacune il y avait trois cours : le premier pour les dames, le second pour les jeunes gens de la bourgeoisie industrielle ou commerçante, le troisième pour les ouvriers.

Les promoteurs de l'œuvre constatèrent bientôt que le système des trois cours était coûteux et impraticable et que les jeunes gens ne s'empressaient guère de profiter des leçons qui leur étaient offertes. Ils prirent dès lors la résolution, hardiment démocratique, *d'ouvrir tous les cours à tous*

les adultes des deux sexes et de toute condition sociale. En 1874, les cours se multiplièrent et le plan d'études proposé par M. Stuart fut adopté définitivement. Il a été intégralement conservé. Il portait que : les conférences isolées seraient remplacées par des séries de cours rétribués sur un même sujet; que les missionnaires distribueraient à leurs auditeurs un *Syllabus*, sommaire imprimé de toutes les leçons, manuel de l'étudiant indiquant les auteurs à consulter, donnant des conseils sur les travaux préparatoires, énumérant des sujets d'études personnelles; que les auditeurs de bonne volonté remettraient chaque semaine des travaux écrits : que le cours-conférence, monologue dogmatique du maître, serait suivi d'une *classe*, d'un dialogue entre professeurs et élèves, où se discuteraient les textes, se poseraient les questions, se résoudraient les objections; et que les auditeurs pourraient subir un examen sur les cours suivis par eux.

En 1875, l'Université de Londres, aidée par une société pour l'extension de l'enseignement universitaire; en 1877, l'Université d'Oxford imitèrent celle de Cambridge. Oxford se réserva l'Ouest de l'Angleterre; Cambridge, l'Est; Londres, la capitale et sa banlieue.

Pendant ces années fut réglé le mécanisme de l'œuvre. Au sommet, un comité central, et un secrétaire-général par Université, choisissant le corps professoral et dressant la liste générale des cours. Dans les villes, des comités locaux, permanents ou temporaires, formés par des groupements spontanés ou par des associations littéraires, scientifiques ou ouvrières, assistés eux aussi d'un — souvent d'une — secrétaire. Ces comités locaux choisissent dans le programme des cours ceux qui leur conviennent le mieux et pourvoient à tous les détails de l'organisation de ces cours.

En 1887, un congrès réuni à Cambridge discuta toutes les questions relatives aux Universités populaires et consacra l'œuvre à laquelle d'importantes souscriptions donnèrent une existence assurée. Appuyée sur le peuple, qu'elle instruisait

et sur les classes dirigeantes, qui comprenaient à merveille son but, l'Extension était désormais sûre de l'avenir.

En 1890, l'Université de Cambridge s'affilia les centres qui organisent un ensemble systématique de cours espacés sur une période de quatre ans. L'Université d'Oxford créa en 1889, des bibliothèques circulantes. Depuis la même année, imitant et surpassant Cambridge, elle invite un millier des meilleurs travailleurs à visiter pendant deux semaines d'été les merveilles de ses bibliothèques, de ses musées, de ses laboratoires et à suivre dans ses vieux collègues quelques cours très généraux. Comme le dit justement M. Max-Leclerc « les étudiants de l'Extension sanctifient leurs efforts par un pèlerinage à la source sacrée ».

L'état présent de l'extension nous est révélé par des chiffres qui attestent sa prospérité. Dans le ressort de Cambridge, il y a eu en 1889-1890, 125 séries de cours donnés par 24 missionnaires et suivis par 11595 étudiants, dont 1732 ont passé l'examen final; pour Cambridge les chiffres sont : 148, 24, 17904, 927; pour Londres : 130, 30, 12923, 1350. Au total 403 cours, 78 professeurs, 42422 étudiants, 4009 examens dont les 95 % ont été subis avec succès. La somme globale dépensée n'a pas atteint 550,000 francs, chaque auditeur en moyenne a déboursé 10 shellings. Dans le ressort d'Oxford il y a eu 90 cours d'histoire, 64 de sciences naturelles, 33 de littérature et d'art et 5 d'économie politique. Et parmi les sujets, on peut noter comme exemples : le siècle de Périclès, à Sheffield; l'histoire de Florence; à Oldham, devant 800 ouvriers tisseurs et fileurs de coton; la tragédie grecque. Pour les cours d'histoire naturelle ou artistique le professeur est aidé par des projections. Pour les cours d'histoire musicale de petits orchestres sont constitués.

Les résultats obtenus, visibles dès maintenant, prouvés par de multiples faits, sont de plusieurs ordres et également importants pour le peuple et pour les universités.

Résultats intellectuels : les universités populaires ont créé

dans les masses un désir tenace de l'étude, une soif ardente de la science et, ce qui est mieux, elles ont formé dans les classes populaires un contingent chaque jour plus nombreux d'ouvriers, d'artisans, de petits bourgeois, même de campagnards instruits.

Résultats moraux : les ouvriers, auditeurs de l'extension, ont appris dans ses cours non seulement des idées mais des sentiments, ils ont développé en eux des qualités inconnues, arrachés qu'ils sont à leur existence grossière par une initiation à la vie de l'esprit.

Résultats sociaux : l'extension a pris dès le début et gardé par la suite un caractère rigoureusement démocratique. Coude à coude, bourgeois et ouvriers ont étudié. A ce contact, ils ont appris, eux qui s'ignorent trop souvent, à se connaître ; ils ont avivé en eux le sentiment de la solidarité. Je ne connais guère de symbole plus touchant d'union fraternelle des classes que la liste des étudiants récompensés en 1890 à Abergavenny. On y rencontre une institutrice, une fille de clergyman, un clerc de notaire, un ouvrier plombier, un aiguilleur au chemin de fer.

Bienfaisante pour ses élèves, l'extension n'a pas été moins utile pour les universités. Elles ont retrouvé, en soutenant cette noble œuvre, le contact avec le dehors, jadis perdu ; elles ont accru leur prestige et leur autorité morale. « La présence des missionnaires de Cambridge au milieu des ouvriers les soulève dans une sphère supérieure, écrit un mineur du Northumberland. Du même coup, Cambridge et tout ce qui lui appartient devient intéressant et la classe dont le missionnaire fait partie est regardée toute entière avec des sentiments de bienveillance. » Par contre-coup les universités ont dû élargir leurs programmes, transformer certains cours, et dans ces corps traditionnels que le dilettantisme aurait pu dessécher, la chaleur et la vie sont revenues.

Et qu'on ne croie pas que pour obtenir ces brillants résultats, il ait fallu beaucoup d'hommes et beaucoup d'argent. Il a fallu

peu d'argent et peu d'hommes, une poignée en somme. Il a été prouvé une fois de plus, comme le dit M. LECLERC, que dans un pays libre, quelques hommes peuvent faire beaucoup de bien à deux conditions : un but net et une activité infatigable.

En Écosse, les cours de l'extension ne comptent qu'un millier d'auditeurs. Cet insuccès est dû à des causes locales. Il y a en Écosse cinq universités; elles ne forment pas des corps aristocratiques; la fréquentation de leurs cours est relativement peu coûteuse; leurs programmes comprennent plusieurs matières de l'enseignement secondaire. De là l'instruction supérieure est facilement accessible et l'extension écossaise répond à moins de besoins que son aînée d'Angleterre. Il y a, au mois d'août, un *summer meeting* à l'Université d'Édimbourg. Il groupe 50 ou 60 étudiants d'élite.

Aux États-Unis d'Amérique, dès 1840, des cours populaires furent donnés par des gradués d'Universités; ils se multiplièrent dans beaucoup d'États. Aussi le terrain était-il bien préparé lorsque, en 1888, le système de l'extension anglaise a été importé d'Europe. Toutes les grandes villes de l'Union ont aujourd'hui des centres de propagande et d'études, les gouvernements et les professeurs des grandes universités offrent le plus libéral concours à la jeune extension américaine qui grandit avec une rapidité telle qu'on peut prévoir le moment où elle surpassera son aînée.

En 1891, les cours populaires australiens, ramification de l'extension métropolitaine, ont été ouverts à Melbourne, sous la direction de l'Université. Ainsi se propage dans le monde entier, parmi la race anglo-saxonne, d'Angleterre et d'Écosse, des États-Unis et d'Australie, cette grande institution qui combine en elle les deux éléments de la civilisation contemporaine : la science et la démocratie.

Une conclusion pratique doit sortir de ce rapide résumé :

S'il est impossible de transplanter de toutes pièces d'Angleterre en Belgique les universités populaires anglaises, il n'est pas moins vrai que la création de cours analogues à ceux qui

ont produit de si favorables effets chez nos voisins serait utile, plus qu'utile, nécessaire.

Les promoteurs de l'entreprise tentée à Gand l'ont compris : La démocratie s'empare ou va s'emparer du pouvoir et l'on ne peut dire que son savoir soit égal à la tâche qu'elle veut assumer ; il faut donc, sous peine de catastrophes, l'élever à la hauteur de sa mission en l'instruisant, en l'initiant à la vie civique. Et comme le temps presse, il convient de s'adresser dès maintenant à la génération adulte, à celle qui demain sera reconnue citoyenne, il faut lui faire comprendre le rôle que joue la pensée dans le monde, et que la force brutale du nombre n'est pas tout ; il faut lui montrer, par les souvenirs de l'histoire, le développement des littératures et les démonstrations scientifiques que la société doit évoluer sans arrêt mais sans choc et qu'il est aussi absurde de vouloir bouleverser tout que de vouloir conserver tout. Quand bien même les cours populaires n'implanteraient que cette seule idée dans les cerveaux, ils auraient rempli leur mission sociale.

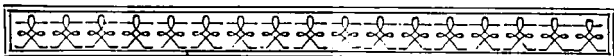
Ce n'est pas l'heure de tracer les grandes lignes d'une pareille institution. Qu'il me suffise de dire en ce moment qu'elle devrait, pour être efficace, être dirigée par les universités, qui mieux que personne en régulariseront le fonctionnement. C'est aux écoles d'enseignement supérieur à organiser l'enseignement populaire des adultes. Elles retireraient d'ailleurs de leur intervention les plus grands avantages. Elles verraient leur autorité et leur prestige grandir, comme ont grandi le prestige et l'autorité d'Oxford ou de Cambridge. Elles donneraient à leurs missionnaires, professeurs ou étudiants, le plus noble des buts car ils accroîteraient en eux, en le poursuivant, cet amour de la science, ce goût de l'action et ce sentiment de solidarité, ennemis du rêve, du pessimisme et de l'égoïsme, et qui donnent seuls du prix à la vie.

La jeune université populaire gantoise grandira, j'en ai la ferme conviction. Gand est la ville des généreuses initiatives. Ses citoyens traduisent, avec un zèle plus grand que partout


ailleurs, le devoir social dans les faits, comme en témoignent leurs institutions d'épargne, de coopération, d'instruction, songent à la faire d'alimentation, d'études sociales. Ils sauront soutenir l'œuvre naissante et la faire prospérer. D'autres songent à la faire rayonner à travers le pays. Et j'ai tout lieu de croire que la création d'un haut enseignement populaire, méthodique et général, sera, dans peu de temps, un fait accompli.

LÉON LECLÈRE,
Professeur à l'Université de Bruxelles.





MAISONS D'ÉTUDIANTS

N mal, qui pour ne pas répandre la terreur et n'être pas envoyé par le ciel en fureur n'en présente pas moins de graves dangers, « l'individualisme » (puisque'il faut l'appeler par son nom) fait aux étudiants belges la guerre. Presque tous, hélas! en sont atteints. « Chacun pour soi » semble rester la devise néfaste de notre monde universitaire. Et là où l'on souhaiterait l'union, la solidarité, la cohésion, sévit l'isolement le plus complet, le plus étroit. L'isolement... partout et toujours.

Entre nos quatre Universités aucun rapport, aucun contact. Je ne sais quelle sourde et jalouse hostilité les sépare. Au sein de chaque Alma Mater on peut voir le corps professoral agité trop souvent par de mesquines rivalités (non toujours d'ordre scientifique!) De maîtres à élèves, les relations sont empreintes de la plus grande froideur. Ah! ils sont loin de vivre en cette parfaite communion de pensée; de sentiments et de labeur qui donne tant de force et d'éclat à l'enseignement supérieur en d'autres pays; car elle allume le zèle et l'enthousiasme au cœur de ceux qui étudient et, par les immenses satisfactions qu'elle réserve, rend la tâche légère et séduisante à ceux qui enseignent.

Quant aux étudiants des différentes Facultés, ils s'ignorent les uns les autres. Chaque ordre d'études nourrit pour ses voisins le plus parfait dédain. Ni les Cercles, ni les Fédéra-

tions mêmes — (du moins telles qu'actuellement elles sont constituées) n'ont suffi à opérer la réconciliation. Isolées, ayant chacunes un but spécial, exclusif, nos Sociétés d'Étudiants contribuent bien plutôt au morcellement.

Ici, on n'a d'autre souci que de s'amuser, plus loin on s'assemble, dirait le Thomas Vorelogue de Gavarni, « histoire de politiquer ». Ailleurs, enfin, les recherches studieuses forment l'unique objet de sévères réunions. Multiplier ainsi, à l'infini, les petits cercles distincts et indépendants, c'est, comme à plaisir, semer la division, c'est, pour ainsi parler, « cultiver » autant de « vibrions » qui, s'attaquant aux parties saines du corps des étudiants les corrompent et les dissolvent. Ajoutez que pareil système entraîne à sa suite d'autres agents de la désagrégation.

Ce sont, tout d'abord, les groupements par lieux d'origine. Au début de chaque année académique on peut voir les « pays » se chercher, se compter et finir par se constituer en sociétés. Dans les réunions toutes à la fête c'est autre chose : une sélection instructive, s'opère par castes « bien fermées. » La fortune, plus encore, peut être, que la naissance est le critère d'admissibilité. Les « immortels principes » d'égalité, voire de fraternité, n'ont pas encore passé par là.

Comment s'en étonner alors que même dans les régions sereines de la science la fusion n'a pu encore s'accomplir.

Il est vrai que la spécialisation nécessaire, indispensable, du domaine d'études provoque et favorise les groupements restreints. Mais combien restreints ! Car (osons nous l'avouer à nous mêmes, mes frères !), les distractions un peu... austères offertes à leurs adhérents par les Cercles d'études n'attirent et ne retiennent que cette élite qui travaille *toute l'année*, ceux qui ne croient pas déroger en se livrant à des recherches personnelles, sans rapport immédiat avec les cours. *Rari nantes !...*

Reste la troisième catégorie de Clubs, ceux où vont s'exercer nos futurs parlementaires. Est-il besoin d'insister. Là, comme

partout où elle passe, la politique exerce la même action dissolvante, destructive de toute entente et de toute harmonie.

* * *

Telle est, à l'heure actuelle, la situation morale de notre monde universitaire. Elle est déplorable.

Le mal, par bonheur, n'est pas sans remède et, pour profondément enraciné qu'il soit, un peu de bonne volonté suffirait à l'extirper. Car, soyons justes et faisons la part des qualités après avoir fait celle des défauts : aux savants, pour la plupart éminents, qui sont nos maîtres, ne manque ni la bienveillance ni le dévouement ; aux étudiants, ni la générosité ni la sociabilité. Mais de part et d'autre ces sentiments restent à l'état latent. Il ne s'agirait que de les stimuler vigoureusement, de leur donner l'occasion de se manifester et de se développer. Bien des efforts, il faut le reconnaître, ont été tentés pour nouer quelques liens de solidarité, créer des centres de relations amicales et intellectuelles. N'a-t-on pas fait preuve de suffisante persévérance ? Était-ce inexpérience des moyens à employer ou défectuosité dans l'organisation des œuvres entreprises ? Toutes ces causes réunies probablement ont fait avorter jusqu'à présent toute tentative de ce genre.

Devons-nous donc nous résigner à vivre dans la dissension et l'anarchie quand nos camarades des pays voisins jouissent d'une parfaite harmonie, unis par la plus étroite solidarité ? Et je ne parle pas même de l'Angleterre ni de l'Allemagne. Ces deux pays ont conservé intacte jusqu'aujourd'hui, aux universités et aux corps d'étudiants, leur organisation séculaire, ils en ont religieusement respecté les nobles et saines traditions d'intime et constante communauté d'existence. Mais il y aurait, à vouloir chercher là un modèle, de grandes difficultés et aussi quelque danger. On ne fait ni aisément, ni impunément siennes du jour au lendemain des institutions

d'une si antique origine. Créées en des milieux et en des siècles tout différents de mœurs de ceux où nous vivons, elles se sont développées lentement, progressivement à travers les âges. Bien des coutumes heurteraient notre manière de penser et de vivre. A ceux mêmes qui les observent et les imposent, elles apparaissent souvent singulières et surannées. Si elles se conservent et subsistent c'est à la faveur de ce culte du passé, qui reste comme la caractéristique de l'esprit anglais et allemand, ou... tout simplement, par la force de l'habitude.

Mais la France, naguère encore, souffrait du même mal qui nous mine. Il ne lui a pourtant pas fallu un demi lustre pour reconstituer, et sur les bases les plus solides, l'ancienne famille universitaire.

Apathie et indifférence, individualisme et isolement, nos camarades français ont connu tous ces fléaux. Aujourd'hui ce ne sont plus que des souvenirs.

Groupés étroitement, les étudiants se fréquentent assiduellement, se prêtent un mutuel appui moral et matériel, reçoivent chez eux leurs maîtres qui ne dédaignent pas de s'associer à leurs fêtes comme ils s'associent à leurs travaux. Ce résultat si enviable est dû à la création d'associations et surtout à l'établissement de *Maisons* d'Étudiants.

A la vérité (car je ne prétends rien révéler), ces deux espèces d'institutions ne sont pas tout à fait inconnues chez nous. Chaque fois que, pour un motif quelconque, s'est fait sentir plus impérieusement le besoin de resserrer les liens de solidarité, des associations générales ont été constituées. Pourquoi n'ont-elles jamais acquis ce développement, cette vitalité que nous leur voyons en France? C'est que jamais n'a été fondée d'une manière pratique et sérieuse une Maison d'Étudiants. Jamais les associations n'ont été confortablement « mises dans leurs meubles »! Se réunir en association générale et ne pas installer, en même temps, une Maison, c'est un peu oublier d'allumer la lanterne. Le siège social ne doit pas être seulement quelque salle d'estaminet, mais un local spacieux,

convenable, où l'on se réunisse à l'aise, soit pour se distraire, dans les salles de conversations, de billard, d'escrime, de gymnastique, dans des fumoirs, soit pour travailler dans des bibliothèques ouvertes toute la journée, où, enfin, maîtres et élèves puissent se rencontrer, se trouver en contact.

* * *

Certes l'entreprise est ardue, hérissée de difficultés et fertile en déboires, car il faut, pour le mener à bien, s'assurer le concours, moral et pécuniaire, de tous, maîtres et élèves. Et l'on se heurtera à l'apathie et aux préjugés des étudiants, aux préventions et à la défiance des autorités académiques. Mais que l'on ne se décourage pas au premier échec. Aide toi, dit le fabuliste, et le ciel t'aidera. Que l'on surmonte ces obstacles du début — il n'est besoin pour y arriver que d'une forte dose de dévouement additionnée de beaucoup de tenacité — succès et prospérité viendront ensuite rapides et brillants. L'histoire des Maisons d'Étudiants françaises en est l'irréfutable preuve. Les commencements ont été, partout, modestes, pénibles même. En dix ans l'institution s'est développée superbement ; elle est aujourd'hui puissante et florissante grâce au zèle, au dévouement, à l'activité infatigables des fondateurs. Ajoutons qu'après d'assez longues — trop longues — hésitations, les autorités académiques et les pouvoirs publics lui ont prodigué de précieux encouragements et accordé une protection officielle très efficace.

Que les heureux résultats obtenus par nos voisins nous soient un stimulant. Profitant de l'expérience acquise par eux, nous éviterons les tâtonnements et les erreurs inséparables de toute entreprise nouvelle... N'allons pas, cependant, rêver, dès l'origine, de palais somptueux.

S'il est vrai qu l'Association générale des Étudiants de Paris occupe à l'heure actuelle plusieurs étages d'un vaste immeuble, elle a su aussi se contenter de quatre chambres, au fond d'une

cour, chambres peu vastes, assez obscures et sans un seul meuble. Le comité provisoire d'installation fit l'achat... d'une lampe, de six chaises et d'une table à rallonges. Oh cette table à rallonges ! elle eût été digne de figurer dans le mobilier de quelque Vie de Bohème à la façon d'Henri Murger. — Les rallonges étaient à double fin : les soirs de séances on les ôtait de la table, on les jetait entre deux chaises pour fournir des sièges aux membres de comité. — Et de même à Bordeaux : en ce moment, les étudiants achèvent l'installation d'un luxueux hôtel. Salle de réception, salle de bal, de conférence, de billard, d'escrime, de gymnastique, de lecture, du comité, du secrétariat, bibliothèque, que sais-je encore... rien ne manque, pas même un calorifère ni la lumière électrique. Vous pensez à quelque conte des Mille et une Nuits. Je n'oserais moi-même y croire si je ne l'avais vu, de mes yeux vu. C'est bien tentant. Oui mais n'oublions pas que longtemps l'association a erré, nomade, de local en local. En 1888 encore, elle croyait nager dans l'opulence parce qu'elle avait pu s'offrir un appartement de 1200 fr. par an, obscur et étriqué. Il y avait bien une salle d'escrime, mais les tireurs craignaient de se fendre à fond,... ils auraient touche le mur ! Et tout dans les mêmes proportions. Aujourd'hui l'hôtel des Étudiants coûte, je crois 8000 fr. de loyer. Il est vrai que le budget général excède 25,000 fr. L'argent et l'activité n'ont jamais fait défaut et nulle part les subsides tant de l'État que de la Ville, du Conseil général, des anciens étudiants, ne sont plus généreusement octroyés. Aussi l'Association marche-t-elle de succès en succès et peut elle augmenter chaque jour son train de maison.

. * * *

Une salle de travail confortable, une bibliothèque aussi bien fournie que les premières mises de fond le permettront. Une salle de lecture garnie de nombreux journaux et de pas mal

de revues, dont les administrations accorderont, sans nul doute, le service gracieux, une salle de conférence assez spacieuse, tels sont les premiers éléments indispensables d'une Maison des Étudiants. Les salles de billard, d'escrime et autres d'une utilité moins immédiate pourront être installées, ... plus tard, au fur et à mesure des accroissements budgétaires. Pour favoriser et hâter cet heureux phénomène il sera bon de donner quelques fêtes, des conférences intéressantes (ici le dévouement de nos professeurs trouvera l'occasion de se manifester), multiplier, en un mot, tous les motifs de réunion. Ainsi l'association prouvant son utilité comme l'antique philosophe prouvait le mouvement, fera trouver à tous le chemin de la Maison des Étudiants. Les avantages offerts amèneront de nouvelles adhésions, le fonctionnement sérieux de l'œuvre forcera les sympathies et... les locaux, bientôt, deviendront trop étroits. Un appel de fonds aux autorités académiques, aux administrations communales pourra être tenté alors avec chance de succès.

Les étudiants affiliés auront, dès l'aube jusque minuit, le libre accès des salles de travail, de la bibliothèque, des laboratoires qu'aux jours prospères on ne manquera pas d'installer. Il ne sera peut-être pas toujours facile d'y assurer la fraîcheur en été, au moins devra-t-on y entretenir de bons feux en hiver. Ce détail m'a l'air de rien, il ne laisse pas, au contraire d'avoir une grande importance pour toute une catégorie de jeunes gens.

Pour ce qui est de l'organisation de la bibliothèque et des salles de travail, les Associations françaises ont adopté une très heureuse combinaison, elle vaut d'être signalée. Les étudiants appartenant à une même Faculté se réunissent en sections distinctes. Chaque section s'administre elle même, élit son bureau, gère son budget, constitué par le prélèvement d'un tantième sur la cotisation générale de chacun des membres; elle pourvoit aux besoins intellectuels et matériels des élèves de son école, elle ouvre des cours, institue des conférences qui se

rattachent plus spécialement à son genre d'études, organise des excursions scientifiques, des travaux pratiques, vote les achats de livres, de collections, d'instruments dont elle a besoin. Ces livres, ces collections, etc. se trouvent réunis, classés, catalogués et à la constante disposition de chacun dans la salle spéciale réservée à la section. La conservation en est confiée à un bibliothécaire général aidé dans sa tâche par des bibliothécaires particuliers que désignent les cinq sections de Droit, Lettres, Médecine, Sciences, Pharmacie.

A ces livres de travail et d'études, ouvrages de fond, il n'y a aucun inconvénient à joindre quelques romans et publications périodiques. Un salon spécial de lecture, nous l'avons dit, doit, en outre, être réservé aux journaux et revues.

Et ne croyez pas qu'il sera impossible de travailler sérieusement dans les salles d'études ou de lire tranquillement dans les salons. Un peu de bonne volonté de la part des membres de l'association et une surveillance sévère, exercée par des commissaires de service, suffiront pour maintenir le bon ordre. A Paris, par exemple, les règlements interdisent formellement de fumer et d'entretenir des conversations dans cette partie du local. Les discussions ne sont autorisées qu'au fumoir et à la salle des journaux, encore ne peuvent elles devenir bruyantes. On ne badine pas chez les étudiants! J'ai parlé de commissaires de service. La police du siège social est, en effet, confiée à une commission d'ordre intérieure, dont les membres se partagent les heures de service. Porteurs d'insignes spéciaux, les commissaires surveillent les locaux, s'assurent, au moyen de la carte d'identité que toutes les personnes présentes sont bien membres de l'association, reçoivent les réclamations, vérifient le mobilier, l'éclairage, le chauffage, enfin, en descendant de garde, rédigent un rapport. Ils représentent le comité lorsque ce dernier ne siège pas en permanence. Ils devront donc veiller au bon fonctionnement du service médical, assuré gratuitement par les médecins, membres de l'association. L'étudiant qui ne veut ou ne peut

se rendre aux consultations ou à l'hôpital n'a qu'à envoyer au commissaire un mot. Un médecin immédiatement est informé de la demande. Ce service éminemment philanthropique est confié aux bons soins des sections de Médecine et de Pharmacie.

Les membres de la section de Droit, dans les associations françaises, n'ont pas voulu être en reste de dévouement et ont tenu à mettre leurs connaissances spéciales à la disposition de leurs camarades. Ils ont ouvert un bureau de consultations juridiques, dans le but de fournir gratuitement aux associés des conseils de droit pratique et faciliter dans la mesure du possible la solution des litiges qui pourraient les concerner.

De même que nous avons vu les sections, groupements naturels, s'occuper de l'organisation du travail et des recherches studieuses, des groupes extraordinaires se forment en vue de quelque art d'agrément, musique ou déclamation, de quelque exercice physique, gymnastique, vélocipédie, escrime, natation. A ces groupes incombe l'installation et l'entretien des salles affectées à ces divers arts et exercices : il est pourvu à leurs dépenses, soit par des subventions extraordinaires, soit par des cotisations spéciales. Ces sections et groupes composés de jeunes gens qui, poursuivant les mêmes études, ont les mêmes goûts, les mêmes désirs, ne peuvent en rien porter atteinte à la parfaite union et à l'indispensable unité, principe et force d'une association d'étudiants. Ce sont les organes d'un même corps vivant qui s'harmonisent en une synthèse supérieure : le comité. Celui-ci est aidé dans sa tâche par une multitude de commissions : commission d'ordre intérieur, des fêtes, du banquet, des bals, etc. Le sévère et le plaisant, tout est prévu, tout est réglé.

Parlerai-je des bourses et des prêts, purement gracieux, en faveur des étudiants pauvres en cas de maladies ou de ceux que des revers de fortune ont mis dans l'impossibilité de continuer leurs études ?

Parlerai-je de l'organisation de concours littéraires et

scientifiques que sanctionnent des prix et récompenses souvent considérables ?

Ces diverses fondations si généreuses, si utiles et bien dignes d'être mentionnées, relèvent plus spécialement de l'activité de l'association elle-même.

Ce que j'ai essayé de faire connaître ici, c'est l'organisation et le fonctionnement d'une Maison des Étudiants. Cette étude esquissée à grands traits offrira, je le crains, plus d'une lacune. Puisse-t-elle cependant en avoir dit assez pour infuser quelque vigueur nouvelle au mouvement qui, de toutes parts, à Gand, Liège et Bruxelles se dessine en faveur des Maisons d'Étudiants. Je terminerai en exprimant le vœu que nos étudiants soient dotés bientôt, eux aussi, suivant la parole d'un professeur français : « de ce domicile de la jeunesse, rendez-vous avant la dispersion où l'on goûte le plaisir d'être jeune et d'être ensemble, où l'on chante et rit en même temps qu'on travaille, où l'on se prépare à la vie gaiement, sans pédantisme ».

ALBERT LÉVY,

Dr en Philosophie et Lettres de
l'Université de Bruxelles.





M. W. E. GLADSTONE

ET

LE FÉMINISME.

IL y a peu de temps, le correspondant anglais d'un journal bruxellois, généralement fort bien renseigné, consacrait l'une de ses lettres à une étude sur les clubs de femmes à Londres. L'auteur y faisait une critique acerbe des tendances émancipatrices de certains de ces clubs; puis, il ajoutait que les femmes anglaises avaient M. Gladstone en horreur. « C'est qu'en effet, disait ce correspondant, le great old man, durant ses soixante-deux années de vie politique, a toujours eu le plus souverain mépris pour le sexe à qui nous devons la Reine. Tout récemment, dans un discours, il a fait ressortir la folie des revendications féminines. Bornez-vous, Mesdames, à conquérir nos cœurs, a-t-il dit; la Chambre des Communes n'est pas une chambre à coucher! Si vous voulez publier des livres, écrivez des livres de cuisine! Là-dessus, les Communes ont refusé d'entendre la seconde lecture du bill qui proposait d'accorder aux femmes la franchise électorale, et qui tendait à transformer le Parlement en Bavardement. »

À lire ce bavardage frivole, on pourrait se représenter M. Gladstone comme un adversaire déclaré de la doctrine d'émancipation. Et rien ne serait plus erroné, car le passé tout entier de M. Gladstone proteste contre de telles appréciations. Puisque les idées de l'illustre politique anglais ont parmi nous

la grande et légitime autorité qu'elles méritent, nous croyons de notre devoir de rétablir la vérité et d'empêcher une légende de se propager et de s'accréditer.

Il suffira de passer en revue les réformes féministes réalisées par M. GLADSTONE pour se convaincre aussitôt qu'il n'est point de ministre qui ait rendu aux femmes de son pays autant de services inappréciables.

Voyons comment, dans la pratique, s'est manifesté « ce souverain mépris de M. GLADSTONE pour le sexe à qui les Anglais doivent leur Reine! »

* * *

Le 7 juin 1869, sous le premier ministère Gladstone, le Parlement vote le « *Municipal Franchise qualification Act* » qui confère le droit de suffrage municipal aux femmes d'Angleterre, chefs de famille. Par l'effet de cette loi, rien qu'en Angleterre et dans le pays de Galles, à l'heure présente, 685,202 femmes, veuves ou célibataires, se trouvent investies de l'électorat administratif.

L'année suivante, en août 1870, M. GLADSTONE fait reconnaître aux femmes les droits de suffrage et d'éligibilité pour les conseils scolaires (*School boards*), conseils autonomes, indépendants, agissant, d'une manière souveraine, pour tout ce qui concerne la gestion, le contrôle et la surveillance des écoles érigées dans chaque district.

Un peu plus tard, les femmes obtiennent l'électorat pour les comités de l'assistance publique et le droit de siéger dans ces conseils.

Sous le second ministère Gladstone, le 5 janvier 1881, le Conseil de la Reine sanctionne le bill du parlement de l'île de Man, qui conférerait aux femmes le droit de prendre part à l'élection des membres du parlement insulaire.

Quelques mois après, la loi du 3 juin 1881, concède aux femmes d'Écosse le droit de suffrage municipal.

M. GLADSTONE ne s'arrête point là. Faisant aux émancipa-

teurs la concession la plus étendue et rompant avec les traditions de conservatisme timoré du législateur anglais, l'illustre homme d'État réalise, dans le domaine de l'organisation familiale, une révolution d'une incalculable portée. La loi du 18 août 1882, en vigueur à partir du 1^{er} janvier 1883, abolit en Angleterre la puissance maritale. Désormais, la femme y conserve dans le mariage une personnalité distincte de celle de son mari. L'épouse, affranchie de l'autorité maritale, se meut dans une sphère d'action indépendante; elle acquiert, dispose par testament, à titre onéreux ou gratuit, de tous ses biens, meubles ou immeubles; de tout ce qu'elle a acquis à quelque titre que ce soit, pendant le mariage ou antérieurement. Elle peut s'obliger et ester en justice, sans l'assistance de son mari. En somme, le mariage n'exerce plus aucune influence sur la condition juridique de la femme anglaise qui conserve, après le mariage, sur ses biens tous les droits qui compètent à la femme hors mariage (1).

C'est, sans contredit, la loi la plus hardie que le parlement anglais ait votée dans le cours de ce siècle.

Sous le précédent cabinet Salisbury, le célèbre professeur M. BRYCE, aujourd'hui collègue de M. GLADSTONE et adjoint de Lord ROSEBERY au Foreign Office, fait adopter la loi du 25 juin 1886, qui confère à la mère les mêmes droits qu'au père, pour tout ce qui concerne la tutelle des enfants mineurs. Cette loi reconnaît à chacun des époux le droit de désigner un conseil spécial, chargé d'assister le conjoint survivant dans la tutelle des enfants.

Ce n'est point tout. Des amis de M. GLADSTONE font voter les lois de 1888 et de 1889, qui étendent aux femmes anglaises et écossaises le droit de suffrage pour les élections des *county-councils*, c'est-à-dire pour les élections provinciales.

Quand, en 1890, le conseil du comté de Londres eut, en vertu de la loi, à se compléter par cooptation, la majorité

(1) *Married Women's Property Act*, 1882.

gladstonienne et notamment lord ROSEBERY-ROTHSCHILD, aujourd'hui ministre des affaires étrangères, alors président du county council londonien, nommèrent un candidat féminin, Miss CONS, élue alderman, le 5 février 1890.

Grâce aux efforts des gladstoniens, fut votée l'importante loi successorale du 25 juillet 1890. Cette loi amende deux acts, les *Statutes of distribution*, datant des règnes de Charles II et de Jacques II. Elle a pour objet de protéger les femmes pauvres et d'augmenter les droits des veuves indigentes dans certaines successions *ab intestat*.

M. GLADSTONE a rendu encore bien d'autres services aux femmes de son pays. Rappellerai-je qu'il leur a accordé l'accès de nombreux emplois administratifs. Si, aujourd'hui, rien que dans l'administration des postes et télégraphes du Royaume-Uni, 25,928 femmes occupent des situations lucratives, ce résultat — comme j'ai eu d'ailleurs l'occasion de le signaler déjà, — est dû à un ministre distingué, collègue de M. GLADSTONE, feu HENRY FAWCETT, postmaster general de 1880 à 1884.

Le great old man, « cet ennemi des bas-bleus, qui ne laisserait aux femmes que la seule tâche de conquérir nos cœurs masculins », n'a-t-il pas fait donner à ses filles une éducation distinguée et une instruction supérieure? Sa fille aînée, ancienne élève de Newnham College, n'est-elle pas Lady-Principal du Club des Bachelières d'Oxford et de Cambridge? Et cette vénérable M^{me} GLADSTONE, la plus vertueuse des épouses, le modèle des mères, a-t-elle méconnu une seule des obligations de son sexe, un seul de ses devoirs de famille, en acceptant la présidence de l'Association des Dames Radicales, qui a groupé en un faisceau puissant cent mille femmes anglaises? Et ne voit-on pas, à chaque élection, la noble épouse du premier ministre, comme d'ailleurs la femme du plus humble candidat, parcourir les circonscriptions, assister aux réunions publiques, siéger au bureau, prendre la parole, remplacer à l'occasion son mari empêché, accomplir avec

une parfaite correction et une dignité toujours respectée, tous les devoirs imposés aux candidats eux-mêmes?

Voilà des faits; voilà les actes de M. GLADSTONE. Je craindrais d'en affaiblir la portée par quelque commentaire fastidieux. Et l'homme qui aurait réalisé l'œuvre prodigieuse que j'ai rappelée, cet homme serait un misogyne!...

* * *

J'ai montré les actes de M. GLADSTONE. Passons maintenant aux écrits de l'illustre homme d'État.

Après le célèbre philosophe STUART MILL, M. GLADSTONE est le premier parlementaire anglais qui ait attiré l'attention publique sur la question du suffrage parlementaire des femmes.

Cinq années avant que Lord BEACONSFIELD ne se déclarât partisan de cette réforme, M. GLADSTONE, dans une lettre adressée à la *Gazette de France* et publiée le 1^{er} novembre 1868, affirmait, dès cette époque, qu'il y avait lieu « d'étudier sérieusement les moyens d'assurer une place dans les collèges électoraux aux femmes qui peuvent avoir quelques titres à y être représentées ».

Trois mois plus tard, l'éminent politique fit à la Chambre des Communes une nouvelle déclaration importante en faveur des droits politiques de la femme. Voici le passage essentiel du discours qu'il prononça, à la séance du 3 mai 1871 :

« La loi ancienne, disait M. GLADSTONE, reconnaissait les droits de la femme dans la paroisse où elle pouvait à la fois voter et agir. La loi moderne a étendu le droit de la femme, en lui conférant le droit de suffrage municipal. De même, nous avons agi sagement en accordant aux femmes l'électorat et l'éligibilité pour les *School boards*.

« La question de savoir s'il faut aller plus loin se pose aujourd'hui, et, à mon avis, il y a plus lieu de modifier la loi actuelle que de la conserver. Je ne puis m'empêcher de penser que les femmes obtiennent bien moins que de la justice dans les arrangements sociaux, et que de cet état de choses résultent un grand malaise, des misères et du scandale.

« On me dira qu'il n'y a pas de rapport direct entre ceci et la franchise parlementaire. C'est possible; mais je répondrai, à mon tour, que je

« ne suis pas certain du tout que cette inégalité ne soit en corrélation
« indirecte avec l'état d'une législation où la balance ne penche gêné-
« ralement pas en faveur de la femme, et penche trop du côté de
« l'homme.

« S'il était possible de trouver une modification sage et prudente de la
« loi en ce qui concerne le pouvoir politique, l'homme qui trouverait cette
« solution et dont le projet serait adopté et mis en concordance avec les
« autres lois relatives à la condition et au bien-être des femmes, cet
« homme serait dans mon opinion un réel bienfaiteur pour son pays. »

Mais, m'objectera-t-on, M. GLADSTONE n'a-t-il pas depuis modifié quelque peu son opinion ? Dans la précédente session du Parlement, alors que la Chambre des Communes était saisie d'un bill tendant à conférer aux femmes le droit de suffrage parlementaire, M. GLADSTONE n'a-t-il pas adressé, le 11 avril 1892, à son collègue et ami, M. SAMUEL SMITH, une lettre où il engageait ses partisans à rejeter ce bill ?

En effet, cette lettre existe, mais elle n'a aucunement la portée que lui attribuent les adversaires de la cause féministe.

M. GLADSTONE n'a point répudié son passé. Il s'est borné à combattre la réforme pour des raisons d'opportunité, estimant qu'il n'y avait point urgence, « nécessité actuelle », à résoudre la question. « Une modification aussi grave, dit-il, ne doit être introduite dans la législation que du consentement délibéré de la nation. Ce consentement n'existe pas encore. Sans doute, la question a préoccupé des esprits sérieux et il faut certes tenir compte de leurs arguments, mais aussi longtemps que l'esprit public tout entier ne s'y sera pas intéressé, il devra suffir aux promoteurs de cette réforme de continuer la discussion. C'est d'ailleurs ce que je propose à la veille des élections, et l'occasion me semble propice pour attirer plus spécialement l'attention publique sur ce problème. »

Malgré toutes les réformes accomplies en faveur de la femme anglaise dans ces vingt-cinq dernières années, M. GLADSTONE se trouve encore réduit à faire acte de contrition. « J'admets, ajoute-t-il, qu'en ce qui concerne les Universités, « les professions, les cercles secondaires de l'action publique,

« nous avons assez fait pour que l'on nous demande d'aller
« plus avant encore. Je reconnais aussi que, comme législa-
« teurs, nous nous sommes montrés les gardiens infidèles des
« droits de la femme à l'égalité morale et sociale; que peu a
« été fait; qu'il reste beaucoup à faire; toutefois la nécessité
« de remèdes violents ne me paraît pas évidente (1). »

En somme, M. GLADSTONE s'est borné à se prononcer contre la concession immédiate de la franchise parlementaire aux femmes. Et tout esprit impartial qui recherchera scrupuleusement le sens exact de cette lettre à M. S. SMITH, découvrira aisément les mobiles d'ordre divers qui ont inspiré celle-ci.

Tout d'abord, en homme d'État habile, M. GLADSTONE a désiré que les élections de 1892 se fassent sur une plateforme unique; il a craint, et avec raison, d'éparpiller l'attention publique sur une infinité de questions. Voulant concentrer toutes les préoccupations sur le problème irlandais, dans l'intérêt de cette cause, il devait faire rejeter tout ce qui était de nature à détourner du home rule, l'esprit des électeurs. C'est ainsi que, dans un autre domaine, M. GLADSTONE a refusé de se prononcer sur les revendications de ses alliés du parti ouvrier.

D'un autre côté, il a craint que les sept ou huit cent mille femmes que le bill aurait subitement affranchies, insuffisamment préparées à la vie politique, ne viennent modifier les chances de succès de son programme de home rule.

Quel que soit son désintéressement public, il n'a pas voulu abandonner à ses adversaires l'honneur d'accomplir une réforme aussi importante.

Une raison de haute tactique doit encore avoir guidé le vénérable homme d'État. Il prévoyait sa rentrée aux affaires et pouvait s'attendre à reconquérir la majorité. Il savait que,

(1) W. E. GLADSTONE. *Female Suffrage*. Letter to SAMUEL SMITH, M. P. London, John Murray, 1892.

maître du pays, en mesure de faire passer aux Communes son projet de home rule, il rencontrerait une résistance désespérée de la Chambre haute. Pour vaincre cette opposition redoutable, il devra recourir à la dissolution. Ce jour-là, il aura besoin de toutes les alliances, de tous les concours, de tous les dévouements. Ce jour-là aussi, en merveilleux tacticien qu'il est, l'illustre chef du parti libéral saura le moyen de chauffer l'enthousiasme des femmes. Ne s'est-il pas fort adroitement réservé un puissant atout ? Pour faire pièce à ses adversaires, nous le verrons enfin, par une évolution habile, affirmer le moment enfin venu, et déclarer qu'il est temps de réaliser la dernière revendication du programme féministe. Et ainsi, après avoir affranchi l'Irlande, M. GLADSTONE couronnera sa glorieuse carrière, en accomplissant au profit des femmes un acte suprême de souveraine justice.

J'ai rappelé les opinions féministes de M. GLADSTONE. J'ai montré ses actes généreux en faveur de la cause féminine. Lui, le great old man, grand par les conceptions gigantesques de son génie politique, grand aussi par la pureté de sa vie intime; lui, qui se signala par une pratique constante des vertus familiales; qui, pénétré du plus profond amour de la famille, professa toute sa vie le culte de la femme, entourant son épouse dévouée d'un respect affectueux, et ses enfants, d'une prévenante tendresse; lui, ce patriarche vénérable, aurait-il pu jamais être l'ennemi de la femme ?

Ranger M. GLADSTONE parmi les adversaires systématiques de la cause féminine, c'est fausser l'histoire, c'est dénaturer la vérité; c'est amoindrir le glorieux homme d'État, auquel les femmes anglaises sont redevables des conquêtes hardies qu'elles ont obtenues dans cette fin de siècle. Et vraiment, quand on compare les actes de M. GLADSTONE avec les jugements fantaisistes que portent sur lui certains anti-féministes, on en arrive à se convaincre qu'il faut à ces adversaires une bien forte dose d'ignorance ou de mauvaise foi.

LOUIS FRANK,



LES FÊTES UNIVERSITAIRES DE GAND.

14-15 novembre 1892.

Q'EST au mois de novembre de l'année académique courante que l'université de Gand a fêté le soixante-quinzième anniversaire de sa fondation.

Déjà en juillet passé un bruit vague de festivités grandioses organisées par le corps des professeurs avait couru, mais perdu dans le tracas des examens et l'oubli des vacances, la nouvelle avait passé inaperçue.

En octobre seulement l'annonce des fêtes devint officielle.

Dès ce moment la commission organisatrice des professeurs ne négligea rien pour arriver à une réussite complète. S'adjoignant un comité mixte d'étudiants, elle tâcha d'associer le monde universitaire tout entier aux réjouissances qu'elle préparait, et mit tout en œuvre pour réunir dans une commune entente les diverses opinions.

Animés de leur côté des meilleures intentions, les étudiants catholiques et libéraux se firent représenter au sein du comité organisateur par les camarades DE RYCKER, VERBRUGGHEN, DE ROTE, VAN BRABANT, SABBE, ARDENNOIS, VINCHENT, DU CHATEAU, VAN ERREWEGHE, D'HOOP.

Malheureusement, au moment même où l'entente semblait chose faite, la nouvelle de la présence de M. DE BURLET à la solennité académique vint renverser tous les projets.

Dès lors l'enthousiasme de nos amis tomba.

Trop heureux de fêter l'anniversaire de l'Alma Mater avec leurs camarades et leurs professeurs, il leur répugnait d'y voir s'associer un personnage politique de l'acabit de Monsieur le ministre de l'instruction publique.

Voilà huit années que le gouvernement poursuit avec un acharnement qui ne s'est jamais démenti, la ruine de notre enseignement et nous savons si M. DE BURLET a fait ses preuves dans l'œuvre de destruction.

On eut beau chercher des biais et employer des périphrases ; rien n'y fit. Au bout de deux assemblées générales le comité mixte des étudiants donnait sa démission et l'ordre du jour suivant était voté :

« Les étudiants réunis en assemblée générale, décident dans le but d'éviter des conflits regrettables, de ne prendre aucune part à la journée purement officielle du Dimanche, et de célébrer le second jour des fêtes universitaires avec leurs professeurs. »

La majorité à laquelle cet ordre du jour a passé, permet de voir combien est vibrante encore la corde du libéralisme au cœur des étudiants Gantois, et nous donne une haute idée de ce que vaut la force numérique dont se vantent à l'université nos bons amis de l'autre opinion.

Après le vote, les étudiants catholiques décidèrent en guise de représailles (?) de ne pas participer aux fêtes du Lundi et de nous laisser seuls le soin de fraterniser avec nos professeurs.

Il est entendu que, d'accord avec la sainte presse ils ont cherché à nous mettre tous les événements à dos, et que dans de belles affiches d'un rouge écarlate ils ont voulu nous perdre dans l'opinion, en faisant éclater leur innocence au soleil.

Nos réponses et notre conduite ont victorieusement démontré quelle était la part qu'il fallait faire à leur fanatisme et à leur intransigeance.

Ils ont voulu de force nous traîner à leur remorque à des « *pantalonnades* » ; nous avons résisté, c'était notre devoir et notre droit.

* * *

Il ne restait donc plus debout que la partie purement officielle des fêtes, celle votée par le conseil académique.

Cette partie comprenait le programme suivant :

Le dimanche, séance solennelle d'ouverture suivie d'un banquet auquel devaient assister le ministre, les professeurs, et les autorités.

Le lundi, grand banquet démocratique entre professeurs, étudiants et anciens étudiants.

A couvert vis-à-vis du public par l'ordre du jour qu'ils avaient voté, les étudiants libéraux s'étaient rendus incognito en assez grand nombre à la fête du dimanche, désireux quand même de manifester pour l'université et pour leurs professeurs.

Malheureusement, Monsieur DE BURLET s'étant présenté avec l'ensemble du corps professoral, c'est au milieu d'un silence glacial que tous gravissent les degrés de l'estrade et vont s'installer dans les fauteuils.

Mais à l'entrée de M. LIPPENS, bourgmestre de la ville de Gand, suivi du collègue échevinal et du conseil communal, nous prenons une éclatante revanche. — Les acclamations enthousiastes dont le bourgmestre est l'objet, donnent à Monsieur DE BURLET une haute idée de la sympathie que nous inspire sa ministérielle personne en même temps qu'elles lui permettent d'apprécier la façon dont nous savons recevoir les vrais amis de l'enseignement.

La leçon donnée, le silence se rétablit et M. MOTTE, notre recteur, se lève. Dans un discours des plus intéressants, M. le recteur nous dit l'histoire de l'université depuis sa fondation jusqu'à nos jours. Il nous fait revivre ses luttes, ses revers, ses succès, et nous appelle à imiter nos devanciers dans la voie glorieuse qu'ils nous ont tracée.

En homme plein de tact, mais en libéral soucieux de la vérité, M. MOTTE glisse sur les mauvais services que les cléricaux ont rendus à notre université, sans toutefois les passer sous silence, et rappelle les bienfaits du ministère VAN HUMBEEK.

Notre recteur s'assied au milieu des plus vifs applaudissements.

Tout le monde s'attendait, à ce moment, à voir Monsieur de BURLET nous livrer l'élucubration de son génie; c'est le Bourgmestre qui prend la parole. De son discours prononcé de cette belle voix chaude que nous lui connaissons, nous extrayons le passage suivant :

MONSIEUR LE RECTEUR,
MESSIEURS LES PROFESSEURS,

Il y a soixante et quinze ans, le roi Guillaume I. sur les vives instances de la régence de Gand, fonda en notre ville cette université dont la fête-anniversaire nous réunit ici.

Depuis lors, qu'elle fut choyée par le gouvernement ou délaissée par lui, qu'il l'entourât d'une sollicitude sincère ou d'un empressement intéressé et de commande, qu'on y appelât les étudiants par des faveurs ou qu'on cherchât à les en détourner par la suppression des bourses ou par l'anathème, l'université de Gand a trouvé une amie inébranlable et toujours dévouée, dans cette ville de Gand dont le conseil communal vient encore aujourd'hui vous apporter ses vœux.

Un tonnerre d'applaudissements couvre ces paroles, l'orateur est obligé de s'arrêter quelques instants avant de pouvoir continuer sa lecture.

Il termine ces pages éloquentes en formant pour la prospérité de l'université ses vœux les plus sincères et les plus ardents.

Le recteur de Gand remercie, et Monsieur THIELE, recteur de l'Université de Leyde se lève ensuite pour lire en néerlandais une adresse du sénat de l'Université de Leyde au sénat de l'Université de Gand.

Après lui, le recteur de l'Université de Bonn adresse ses félicitations les plus vives à l'Université de Gand. Il termine sa brillante improvisation par les mots : « Vivat, crescat, floreat ! »

Enfin M. BAYET recteur de l'Université de Lille adresse à l'Université de Gand un salut cordial et fraternel, avec l'expression de ses sympathies et de ses souhaits de prospérité.

Ces discours tous trois d'une grande allure, sont couverts d'unanimes applaudissements.

M. BOUCQÉ, secrétaire du conseil académique, termine la

séance par la lecture du rapport réglementaire sur l'année académique 1891-1892.

Un morceau de musique et tout le monde se retire.

A la sortie de la rotonde, comme à la rentrée, Monsieur LIPPENS seul est vivement acclamé. M. DE BURLET prend pour lui quelques applaudissements à l'adresse du recteur et courbe d'un air enchanté sa longue personne.

Dans la rue un membre du *chapeau rouge*, un brave, crie : « Vive de Burlet » mais sa vertueuse audace resté sans échos, elle est aussitôt couverte par les huées et les coups de sifflet.

La soirée se passa dans le calme. Il est vrai de dire qu'aussitôt la cérémonie terminée, l'honorable ministre s'était réfugié à l'hôtel du gouvernement.

Ce n'est que le soir à sa rentrée au théâtre où se donnait le banquet officiel, que le public Gantois et une cinquantaine d'étudiants libéraux, ont l'occasion de lui faire certaine réception intime dont, nous n'en doutons pas, il aura gardé le meilleur souvenir...

* * *

Le lendemain, dans le vaste hall des bains Van Eyck, un banquet démocratique groupait autour des mêmes tables, les professeurs de toutes les opinions, une centaine d'anciens étudiants et deux cents camarades libéraux environ.

Aux places d'honneur sont assis M. le recteur MORTE ayant à sa droite M. WAGENER, administrateur-inspecteur, et à sa gauche M. BERGMANN, le doyen des anciens étudiants, M. THIELE, le recteur de Leyde, qui nous avait fait l'honneur d'assister à la cérémonie, et la plupart des professeurs prennent place à leurs côtés.

Quelques-uns cependant, parmi lesquels le savant et sympathique professeur de minéralogie, M. l'abbé RENARD, voulant poursuivre jusqu'au bout l'idée de fraternisation et de camaraderie qui avait inspiré la fête, préfèrent s'asseoir au

milieu de nous, et prennent bravement place aux tables d'étudiants.

Inutile de dire ce que fut l'enthousiasme devant une pareille cordialité.

Il était certes regrettable que tous les étudiants Gantois ne se fussent pas compris pour n'être qu'un seul cœur et qu'une seule voix à cette partie des fêtes. Il eut été beau d'oublier les vieilles rancunes en l'honneur de l'université, notre mère à tous, en l'honneur de nos maîtres, venant nous apporter eux-mêmes l'exemple de l'entente et de la modération.

Mais notre entrain a su combler le vide que l'inexcusable conduite de nos adversaires a laissé; il nous fallait à chacun de la joie et de la gratitude pour deux, nous en avons eu et l'avons bien fait entendre.

Ce fut encore Monsieur MOTTE qui ouvrit la série des toasts en portant la santé des étudiants.

Le camarade VERDEVEN répond au nom de tous. Dans un toast éloquent, plein d'émotion, de cordialité et de reconnaissance, il remercie l'honorable recteur et boit à la santé du corps professoral.

M. le professeur PAUL FREDERICQ se lève ensuite et vide son verre à la santé de M. THIELE, le recteur de Leyde.

Après l'éloquente réponse de celui-ci et l'exécution du « Wien Neerlands bloed » par les étudiants accompagnés d'un orchestre habilement dissimulé, Monsieur l'administrateur WAGENER se lève à son tour pour adresser quelques paroles émuës au vaillant octogénaire assis à ses côtés.

Une tempête de bravos éclate en l'honneur de l'ancien étudiant, vétéran glorieux des vieilles batailles et des triomphes d'autrefois.

Monsieur BERGMANN répond dans une improvisation claire et facile. Pendant plusieurs minutes il nous tient sous le charme de sa parole entraînante, nous retraçant en quelques mots sa longue carrière et nous engageant à ne jamais laisser refroidir l'ardeur de nos convictions.

Le *t Zal Wel Gaan*, comme la plus ancienne des sociétés d'étudiants, avait obtenu le privilège spécial de porter un dernier toast. C'est le camarade VERBRUGGHEN qui s'est acquitté de ce soin. Il ajoute quelques mots à l'adresse de M. THIELE et de M. BERGMANN, dont le fils, le gracieux conteur TONY, a laissé de si brillantes traces dans les annales de la vieille société.

Comme la veille un morceau de musique marqua la fin de la cérémonie. Ce fut aux accords de la « Brabançonne » enlevée à grand brio par l'orchestre et au milieu d'un enthousiasme émouvant, que nos professeurs d'abord, les étudiants et anciens étudiants ensuite, quittèrent la vaste salle dans laquelle, pendant quelques heures, ils s'étaient abandonnés à cet inoubliable élan de fraternisation.

Il restait aux étudiants libéraux une dernière revanche à prendre.

Empêchés la veille de manifester pour leurs maîtres, ils décidèrent spontanément de se rendre à la demeure même des autorités académiques, et d'aller ovationner chez eux ceux devant lesquels force leur avait été de se taire la veille.

Se formant en cortège, ils parcoururent, drapeaux en tête, les principales rues de la ville, et furent reçus par MM. MOTTÉ et WAGENER, qui vinrent les remercier en termes émus sur le pas de leur porte au milieu des vivats !

Avant la séparation finale, on se rendit à la place d'Armes, et là, groupant les bannières au centre d'un cercle immense, on dansa longtemps encore, chantant dans une dernière chanson la gloire et la prospérité de l'Université.

A. LOINPONT.





LES FÊTES UNIVERSITAIRES DE LIÈGE.

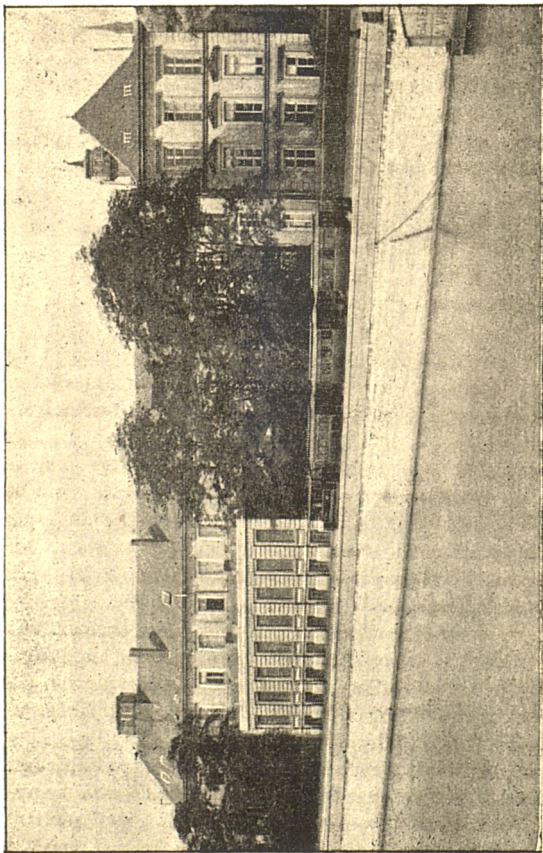
19-20-21-22 NOVEMBRE 1892.

C'EST à Liège que revenait cette année le soin de témoigner une fois de plus, par de splendides fêtes, de cette fraternité universelle de la jeunesse universitaire !

L'occasion était splendide. L'Université de Liège fêtait le 75^e anniversaire de sa fondation. Ici les choses devaient se passer tout autrement que dans notre bonne ville de Gand. A Liège, professeurs et étudiants avaient pris la sage décision de refuser à ces fêtes le caractère ultra-officiel qu'on avait voulu donner à Gand, pour la même occasion.

Donc, vers les premiers jours de novembre arrivait à la *Générale* une invitation aux fêtes universitaires de Liège, conçue dans les termes les plus aimables. Le programme, des plus heureux et des mieux fournis, fut longtemps affiché, ad valvas, au local de la *Société Générale*.

Plus d'une fois, je surpris des camarades, les uns déplorant amèrement leur situation précaire — car la fin de mois approchait et cette fin de mois est parfois si pénible pour l'étudiant — les autres installés sur des bases plus solides souriant agréablement à cet exposé interminable de jouissances auxquelles ils allaient bientôt pouvoir goûter.



L'UNIVERSITÉ, VUE DE LA MEUSE.

Les bâtiments à étages datent de 1836, à l'avant-plan l'annexe de l'Institut chimique achevée en 1886.
(Cliché de la maison Barras, 1887).

Le samedi 19 novembre, à midi et quart, quinze de ces heureux s'embarquaient et volaient à pleine vitesse vers la belle capitale de la Wallonie..

Vous raconterais-je les divers incidents du voyage ? Toujours les mêmes.

Chacun, pour faire diversion à l'ennui que procure le trajet en chemin de fer, épuise son petit répertoire de chansonnettes et chaque refrain est repris en chœur.

Chanter, toujours chanter, ça finit par altérer ! Aussi à chaque gare de quelque importance, ce sont des appels pressants et reiterés : « Garde, garde combien de temps d'attente avons nous ? » — Quatre minutes. Cela suffit. Tous se précipitent vers le buffet.

A nos gosiers altérés, l'affreuse drogue de Tirlemont, semble être l'égale de la bonne spéciale du *Midi*.

Puis, chacun reprenant sa place, les chants, les gaudrioles se poursuivent de plus belle, parfois interrompus par les cris que provoque l'acharnement de quelques joueurs de *Couion*.

Et tout cela dure, dure, jusqu'au moment où le sifflet strident de la machine annonce qu'on va bientôt toucher au but du voyage.

Alors, comme par enchantement les chants cessent, les cartes disparaissent au fond de la valise commune, chacun se remet d'aplomb. Comme le général qui passe l'inspection de son armée à la veille d'une grande bataille, on se tâte, on se demande si tout est en règle, car nous aussi, il va falloir entrer en lutte et c'est un rude assaut que celui que nous allons devoir bientôt supporter !

3,40 heures, notre train fait son entrée dans la gare des Guillemins, salué par des acclamations, des cris répétés de Vive Gand ! Vivent les Gantois ! poussés par les étudiants liégeois.

A ce moment solennel, une douce émotion, s'empare de nous !

D'innombrables étudiants sont là, coiffés de leurs jolies

asquettes blanches parmi lesquelles nous voyons briller — de cet éclat si cher à nos yeux — quelques vieux képis gantois.

Ils sont là, tous massés sur le débarcadère. Au moment où nous descendons du train, ils nous acclament par de chaudes et enthousiastes manifestations de bienvenue !

Parmi les Étudiants belges, les Gantois sont les premiers débarqués, les Bruxellois que nous avons laissés derrière nous les Montois, les Anversois n'arriveront que plus tard.

En attendant, on prend d'assaut les différents cafés du voisinage de la gare. Les verres s'entrechoquent, se vident à la santé des Liégeois, à la santé des Gantois.

Il y a à peine quelques instants que nous sommes sortis de la gare et déjà il nous semble que nous lui appartenons, à cette bonne ville de Liège.

Le président DELAÏRE qui le premier nous a salués à notre arrivée se retrouve parmi nous.

Que d'affabilité, que de charme dans cette figure réjouie que nous retrouvons toujours avec plaisir, depuis quelques années, à toutes nos fêtes universitaires. L'écharpe verte en sautoir, insigne de sa dignité, il court de l'un à l'autre, donnant des conseils à droite et à gauche, prescrivant les dernières mesures à prendre. Il est partout, il a l'œil à tout !

La Direction des fêtes universitaires confiée à l'infatigable Président de la fédération des Étudiants Liégeois, c'était là le meilleur moyen de leur assurer un plein succès.

Les premiers moments de reconnaissance passés, les épanchements fraternels terminés, les uns grimpent sur l'omnibus qui fait la navette entre la station et le local de la fédération, les autres, *cum pedibus*, se rendent à la *Taverne de Strasbourg*, local de la Fédération.

Là dans cette grande salle, si élégamment décorée, il nous était donné de revoir les frères Français venus dès la veille, de Paris, Lille, Caen, Nancy, Lyon, etc.

Vous vous souvenez tous encore DE VACHAL, le sympathique délégué que Paris nous envoya en '91 à Gand. DE PERÇIN,

LEPAGE, d'autres frères Lillois rencontrés pour la première fois aux fêtes de Lille, plus tard nous les revoyons parmi nous à Gand, aujourd'hui avec nous à Liège.

De nouvelles figures, de nouvelles liaisons et chaque présentation est arrosée d'un verre de cette blonde bière avec laquelle nous allons devoir — douce obligation — faire plus ample connaissance.

L'entrain qui règne en ce moment dans la salle est d'un bon présage. Ces fêtes, qui commencent à peine, s'annoncent comme devant être des plus brillantes et des plus gaies.

En attendant le moment d'aller rejoindre à la gare les frères Bruxellois, le comité des fêtes distribue à chacun des délégués étrangers, une immense enveloppe dans laquelle se trouvent enfermés le programme officiel des fêtes universitaires, une carte devant assurer à chacun de nous le logement, royal en vérité, que nos camarades mettent à notre disposition, et cela à titre gracieux. Une autre carte de participation à l'excursion chez Cockerill et au Val St. Lambert. Enfin, toute perdue dans cette gigantesque enveloppe, la cartelette ronde, affublée de son petit cordonnnet bleu, portant fièrement le sceau de l'association et nous rappelant par ses inscriptions les mémorables journées des 19, 20, 21, 22 novembre 1892. — Tout est là, dans cette petite carte !

Ah! depuis le jour où je fis mon entrée dans la vie universitaire, que de fois déjà ne l'ai-je pas vu balancer agréablement à ma boutonnière. Toujours, mignonne, je te retrouve avec bonheur, car toujours tu es pour moi l'annonce de plaisirs nouveaux.

Que de fois, sous tes couleurs différentes, la forme toujours la même, n'as-tu pas évoqué en moi d'agréables souvenirs! Ne me rappelles-tu pas à tout instant ces journées émouvantes, les plus belles de ma longue carrière universitaire, bien près de finir, hélas! De Bruxelles, Mons, Lille, Paris, Gand, Gembloux, Anvers, Liège souvenir précieux et sacré, souvenir durable!...

7 1/2 heures. — La réception à la gare commence.

Les abords de la station sont encombrés par une foule joyeuse en képis. Tous les camarades étrangers sont arrivés et chacune des délégations précédée de son drapeau, est saluée, à sa sortie de la gare, par des hip-hip-hourrahs des plus énergiques lancés par tout ce peuple universitaire.

Toute cette cohue estudiantine pleine d'entrain, débordante d'enthousiasme, entraînée par l'excellente Harmonie de l'Université, entonne successivement la Marseillaise et la Brabançonne.

C'est un spectacle empoignant que celui offert en ce moment par ces centaines d'étudiants agitant frénétiquement leurs cannes et leurs chapeaux et ne cessant toutes manifestations que, lorsque le cortège, parvenu à se frayer un chemin à travers la foule compacte, se met en mouvement. Cet immense serpent formé par des éléments jeunes et joyeux se déroule à travers les rues de Liège.

En tête marche l'Harmonie des étudiants jouant des pas redoublés entraînants, couverts parfois pas des chants estudiantins répétés en chœur par cette brillante phalange de plus de 800 jeunes gens.

Immédiatement après viennent les délégations étrangères accompagnées chacune de ses drapeaux. Quarante de ces bannières sont là tout déployés, flottant au gré des vents et maintenus par des mains fermes et vigoureuses.

Il nous a été permis d'admirer une fois de plus à Liège ces charmants étendards français et tout spécialement celui de l'association de Lille, don des facultés.

Les délégués de Paris, Lyon, Lille, Nancy, Caen marchent à côté de leurs bannières.

Tous portent en sautoir un large ruban aux couleurs de la France et orné des insignes de leurs Écoles.

Le légendaire béret en velours, bordé d'or et de couleur variable selon la faculté, à laquelle il appartient, provoque une admiration dans cette foule immense venue de tous les points de la ville pour nous applaudir.

Cette admiration gagne de préférence les jeunes et charmantes Liégeoises et certes, plusieurs de ces heureux camarades français doivent à leur irrésistible toque le succès de plus d'une aventure galante.

Derrière le groupe des Français, avec drapeaux en tête, marche le petit contingent Gantois qui représente dignement à Liège la vieille université flamande.

Remarquée, l'allure crâne et majestueuse de celui à qui la *Société libérale des Étudiants en Médecine*, daigna confier ce qu'elle a de plus sacré.

L'ami TONTLINGER de la *Générale*, non moins convaincu de l'importance de ses fonctions que son camarade de la Médecine, tient bien haut ce cher drapeau de la Fédération, toujours et partout l'emblème de nos luttes.

Suivent encore les drapeaux du *Cercle des Étudiants Wallons* de l'Université de Gand et de l'*Association Catholique*.

Bientôt apparaît aux regards curieux de cette foule qui nous environne, VERHAEGEN, fièrement campé au sommet de la hampe qui porte le drapeau de la Fédération Bruxelloise. Il est porté par le camarade DECROLY, le plus majestueux et le plus sympathique des membres de l'Association. A côté de VERHAEGEN, comme de vaillant soldats prêts à défendre leur drapeau, marchent les camarades GOFFIN, DEROUBAIX, BUREAU, d'autres encore, ceux là qui forment à Bruxelles, l'élite du corps des étudiants. Ce sont eux, amis du peuple et ardents défenseurs de ses intérêts, qui constituent ce cercle fameux « *l'Engueul Club* ».

Cette réunion de jeunes gens aux idées larges et généreuses est, de toutes les sociétés bruxelloises, celle qui possède le plus de vitalité. Les Gantois se souviendront de ce cercle si dignement représenté à nos fêtes en 91, par son très estimé président, LOUIS PELTIER, alors aussi président de la Fédération.

Partout à Lille, à Paris, à Mons, à Gembloux, nous le retrouvons et toujours nous le voyons marcher fièrement aux

côtés de ce drapeau, brillant hommage rendu à celui qui fut le promoteur et l'ardent défenseur du Libre Examen.

Plusieurs autres étendards bruxellois suivent et entr'autres le drapeau des *Nébuleux*.

Le groupe d'Anvers qui vient après est imposant par le nombre. Derrière la bannière de l'École supérieure de Commerce sont rangés une centaine d'Anversoises qui ont répondu à l'appel de leurs frères liégeois. Puis les délégués de Gembloux et de deux cercles de l'École des Mines de Mons.

Parmi les cercles nombreux d'étudiants de Liège qui terminent la manifestation, nous remarquons la société des Étudiants libéraux, l'Union catholique, l'association des Élèves des Écoles spéciales, le Cercle des Étudiants en pharmacie, et plusieurs encore.

Cet admirable cortège débordant d'entrain est à tout instant ovationné par la population liégeoise.

Partout sur son parcours les drapeaux tricolores sont arborés, les façades sont illuminées.

Tout Liège est là dans la rue et par des acclamations sans fin, elle montre combien est grande la sympathie qu'elle porte à ses chers enfants.

L'aspect qu'offre alors ce boulevard que nous traversons est des plus merveilleux. C'est un spectacle féérique, inoubliable, que celui qui nous est offert au moment où on s'approche de la *polytechnique*. Le local de ce cercle est illuminé du rez de chaussée au toit, les membres du comité, du plus loin qu'ils nous aperçoivent nous saluent de vivats frénétiques qu'accompagnent les nombreuses pétarades d'un charmant feu d'artifice.

De tous côtés partent des cris, répétés de Vive Liège! vivent les Étudiants Liégeois!

Au moment où le cortège s'arrête et où l'Harmonie entonne la Brabançonne, l'enthousiasme est indescrivable. Tous, étudiants, bourgeois font à cette vaillante société une ovation monstre.

Aux dernières lueurs des feux de Bengale, le cortège reprend son cours et se dirige vers le local de la Fédération, *Taverne de Strasbourg*, où a lieu la réception officielle.

La grande salle est cependant trop petite pour contenir toute cette masse grouillante. Il en résulte bientôt une température insupportable qui, jointe aux nombreuses libations, fait monter rapidement le diapason de toute cette assemblée jusqu'à la rendre des plus animées.

Dans le fond de la salle prennent place les membres du comité des fêtes entourés des présidents de délégations étrangères. Nous voyons là :

VACHAL, délégué de Paris, LEPAGE, de Lille, DAVID, de Lyon, ESCOLM, de Caen, NATHON, de Nancy, DE VEEN, de Bruxelles, BLONDIAU, de Gand, POLLET, d'Anvers, GOFFIN, de Mons, et FERNANDEZ, de Gembloux.

L'ère des toasts, commence.

Les délégués français prennent successivement la parole. Au nom de leurs Universités respectives ils remercient les Liégeois de leur chaleureux accueil et témoignent de leur profonde sympathie pour les étudiants liégeois, pour la Belgique en général. Ces paroles enthousiastes que les Français expriment à l'adresse de leurs frères belges, sont reçues par des tonnerres d'applaudissements, des cris de Vive la France !

Vient ensuite le camarade Bruxellois. Dans un langage clair et concis, il adresse ses remerciements à l'Université wallonne tout entière. Il fait l'éloge bien mérité de nos amis liégeois. Il nous les montre toujours dignes de cette réputation qu'ils ont conquise parmi les élèves des Écoles Belges et étrangères et que leur ont valu les nobles sentiments de cordialité, dont ils ont fait preuve en toutes circonstances.

Il vide son verre à la santé de la Fédération Liégeoise ! Puis successivement prennent la parole les délégués d'Anvers, de Mons, de Gembloux.

Après chaque speech on vide force verres de champagne. Les têtes s'échauffent, l'enthousiasme, écrit la *Gazette*, va

crescendo, jusqu'au moment où le camarade BLONDIAU prend la parole au nom des Gantois :

« Frères Liégeois, au nom de l'Université de Gand, merci, pour la réception si magnifique que vous nous faites en ce moment.

« Les Gantois, tout particulièrement, ont tenu à répondre à votre aimable invitation. Ils sont accourus nombreux fêter avec vous le 75^e anniversaire de l'Université de Liège.

« Enfants de deux sœurs, nous devons fraternellement nous réunir. C'est à une fête de famille que vous nous avez conviés. C'est avec le plus grand empressement que nous avons répondu.

« Je suis heureux et fier de pouvoir vous exprimer tous les sentiments de profond attachement que les frères de Gand portent à leurs frères liégeois.

« Frères, trop nombreux, laissez moi vous embrasser tous en la personne de votre très cher Président. »

Au moment où les deux Présidents tombent dans les bras l'un de l'autre et se donnent l'accolade, l'enthousiasme est à son comble. Ce sont des cris, mille fois répétés : Vive Gand, auxquels nous répondons par les cris de : Vive Liège !

Spectacle réellement émouvant, que celui que présente à ce moment cette salle en délire !

Ce sont partout, au milieu des cris, de nouveaux serrements de mains, de nouvelles accolades qui ne prennent fin que lorsque le Président nous rappelle que la représentation Théâtrale au *Pavillon de Flore* va bientôt commencer.

Le temps de manger un morceau et je cours à la salle du spectacle. Au moment où j'y pénètre la représentation bat son plein déjà.

Beau coup d'œil que celui offert par ces centaines d'étudiants occupant les stalles, le parquet, en haut les galeries. Tous ces auditeurs attentifs à ce qui se passe sur la scène, ne ménagent par leurs applaudissements aux artistes du Pavillon de Flore. Ceux-ci interprètent d'une façon magistrale *le Grand Mogol*, la charmante opérette que l'on connaît.

Les étudiants font fête aux chanteurs et, voulant conserver leur renom de galanterie, ils offrent de belles corbeilles de fleurs aux Dames.

Spectacle des plus grandioses que celui de cette brillante salle, au moment où tous les drapeaux rangés en demi cercle sur la scène, M^{lle} GOURJON, qui porte crânement le béret des étudiants français, chante successivement la Brabançonne des Étudiants, la Marseillaise, la Brabançonne. Tous les assistants debout, tête découverte, écoutent religieusement les couplets et tous ensemble reprennent les refrains. Mille voix ovationnent Mademoiselle GOURJON, la charmante chanteuse.

Des bans, des rebans, des triples bans au galop éclatent, dans la salle, en son honneur. L'émotion est générale, lorsqu'un ban formidable, magistralement enlevé, termine cette splendide soirée, la plus belle peut-être, qu'on ait vue au Pavillon de Flore.

Tel est le bilan de cette première journée passée à Liège.

.

DIMANCHE. — Dès 8 heures les tables de l'Hôtel Schiller se garnissent d'Étudiants. Attablés pour le déjeuner, Bruxellois et Gantois sont des mieux dispos et tous décidés à suivre point par point le programme du second jour des fêtes.

A 9 1/2 heures doit avoir lieu la séance solennelle à la salle académique de l'Université. Dans l'entretemps Bruxellois et Gantois se font véhiculer et gagnent ensemble les bords de la Meuse où il leur est permis de respirer cet air si frais, si bienfaisant, d'une efficacité si merveilleuse le lendemain d'une journée à violentes émotions!

Ce fut là une de ces promenades en voiture si fort en honneur à Gand, qui ne sont guère appréciées à Bruxelles et encore moins des camarades liégeois.

Notre cocher, en homme intelligent qui sait se mettre au niveau de toutes les situations, ne nous écarte pas un instant des rives du beau fleuve.

Comme des Pachas, installés au fond de notre calèche,

nous savourons délicieusement ces bouffées réconfortantes d'air pur que nous envoie la brise matinale.

En suivant le cours du fleuve dans la longue courbe qu'il fait à travers la ville, nous touchons bientôt au Petit Paradis. Vous rappelez vous cette gentille maisonnette entourée de son jardinet que garde un immuable grenadier et d'où la vue peut se réjouir de ce que Liège offre de plus beau, de plus pittoresque!

Nous sommes arrachés à ce délicieux spectacle par notre automédon qui nous rappelle le désir que nous avons exprimé tantôt d'assister à la séance solennelle.

Gais et guillerets, chantant à pleine voix le chant des étudiants Bruxellois, auquel nous mêlons les couplets et refrain de « l'Appel », nous gagnons le cortège au moment où il se met en marche vers l'Université.

11 heures. — La séance solennelle est ouverte. Elle est présidée par le Président DELAITE qui a pris place sur une estrade élégamment garnie de verdure et derrière laquelle se trouvent rangés tous les drapeaux universitaires.

Dans le vaste et bel hémicycle se placent en face et sur les côtés de l'estrade de nombreuses autorités académiques et autres. Au moment où les invités pénètrent dans la salle, la musique joue la *Brabançonne*. De nombreuses acclamations partent des banquettes et des tribunes où sont assis tous nos camarades.

Nous remarquons parmi les invités M. G. GALOPIN, recteur de l'Université, ayant à ses côtés, MM. PETY DE THOZÉE, gouverneur de la province; LEO GERARD, bourgmestre; STEVART, échevin; DEMARTEAU, commissaire d'arrondissement; JAMME, ancien membre de la Chambre des Représentants; BORMANS, administrateur inspecteur, ainsi qu'un grand nombre de professeurs de l'Université.

Le président DELAITE le premier prend la parole. Il justifie l'organisation des fêtes pour célébrer le 75^e anniversaire de la fondation de l'Université et fait l'historique de l'Association

générale de: Étudiants. Il rappelle son but, les crises qu'elle a eu à traverser, l'appui qu'elle a rencontré chez Messieurs les professeurs et tout particulièrement auprès de M. le recteur auquel il rend un témoignage public de reconnaissance.

Il est impossible de célébrer un anniversaire sans parler de l'institution que l'on fête. C'est à M. CHAUVIN qu'est échu l'honneur de faire l'histoire des 75 années d'existence de l'Université. L'honorable professeur a assumé cette tâche difficile et a vivement intéressé l'assemblée par un très beau discours, fort bien pensé et écrit. L'orateur a terminé en adressant ces deux vœux aux étudiants : « Plus encore que par le passé, aimez la science et cherchez la vérité pour elle même, mais, comme par le passé, conservez à vos maîtres cette confiance et cette affection qui sont votre tradition, afin que, soutenus et éclairés par eux, vous vous prépariez à votre tour à partir hardiment à la conquête du monde. »

M. CHAUVIN a été à maintes reprises interrompu par de chaleureux applaudissements et a été chaudement félicité en descendant de la tribune.

L'Association des Étudiants en médecine avait prié MM. les professeurs de la Faculté de lui remettre son drapeau. M. VON WINIWARTER, l'éminent chirurgien et doyen de la Faculté, avait bien voulu lui faire cet honneur. A cette occasion, il a prononcé un remarquable discours sur l'origine du drapeau, l'emblème de l'honneur, l'emblème de la lutte, l'emblème du devoir. Toute la salle debout a acclamé longuement l'excellent professeur lorsqu'il a remis entre les mains de M. le président des Étudiants en médecine le nouveau drapeau.

M. MASSAUT, président de l'Association des Étudiants en médecine, lui a succédé à la tribune et a remercié MM. les professeurs de l'honneur qu'ils font à l'Association en lui remettant son drapeau et en assistant à la célébration du Ve anniversaire de sa fondation. Il rappelle ensuite les causes qui ont amené la formation de la Société, ses travaux, la créa-

tion de l'Œuvre des convalescents sortis des hôpitaux, etc. Il a terminé en saluant le nouveau drapeau.

Avant de lever la séance, M. JULIEN DELAITE, au nom des étudiants liégeois, a adressé des remerciements à toutes les personnes qui ont concouru à la réussite des fêtes ; à Sa Majesté Léopold II, à MM. les sénateurs et représentants, à M. le gouverneur, à M. le bourgmestre, à M. le recteur, à MM. les professeurs, aux étudiants, à la presse, etc.

Les drapeaux se sont rangés alors sur une double haie et toutes les autorités présentes ont défilé devant eux aux applaudissements de toute l'assemblée.

A 1 heure Professeurs et Étudiants se retrouvent dans les salons du Café Vénitien où un Lunch est offert aux professeurs et aux étrangers par l'association des Étudiants en Médecine.

En un rien de temps les nombreux paniers chargés d'appétissants sandwiches étaient vides.

Les vins des meilleurs crus se dégustaient dans tous les coins. Au bout d'un quart d'heure, après les paroles de bienvenue prononcées par M. MASSAUT le président de l'Association de médecine, tous, professeurs et étudiants réunis, la coupe à la main, fraternisaient aux cris de Vive la France! vive la Belgique! vive l'Université de Liège!

Plus d'un de nos chers professeurs sentit son cœur battre en voyant toute cette joyeuse allégresse. Plus d'un émit le désir de voir se reproduire ces fêtes intimes, peu connues à Liège, assez en usage à Gand et où nos professeurs se trouvent en contact direct avec leurs élèves.

Fête pleine d'entrain et que vint terminer une série de speeches prononcés par le sympathique Président MASSAUT et par plusieurs délégués étrangers.

En attendant l'heure du grand Bal qui termine le programme des festivités du second jour, il nous est donné, par une promenade à travers la ville, de pouvoir nous remettre un peu des différentes notions par lesquelles nous avons passé.

Il règne partout une grande animation, toute la ville est en liesse et participe aux fêtes Universitaires.

Les Étudiants, toujours généreux, ont voulu que le peuple eût aussi sa part des réjouissances. Partout, sur toutes les places publiques, des concerts, des jeux ont été organisés. Le soir sur différents points de la ville, dans les quartiers populeux, éclatent des feux d'artifice; à toutes les fenêtres des illuminations.

Bravo, camarades liégeois pour cette marque d'attention! Toute au peuple, cette partie du programme des festivités liégeoises n'est certes pas celle qui a été la moins goûtée, surtout la moins fêtée.

Vers 9 heures, nous nous retrouvons dans la salle de la Société royale la Légia.

Dieu! quel entrain, quelle furia! Les salons de la Légia, des plus vastes, seront tantôt trop petits pour contenir cette foule jeune et exulérante.

Il me serait très difficile de faire une description de cette salle se transformant, se modifiant à tout instant sous mes regards éblouis et cela aux accords d'un orchestre des plus entraînants.

C'était irrésistible; aussi, je me laissai facilement entraîner dans ce vaste tourbillon. A partir de ce moment, je ne sais plus, je ne vois plus, je suis sous le charme des adorables danseuses qui daignent, ô privilège des dieux! m'accorder leurs préférences..... Que de grâce, que d'amabilité chez ces jeunes Liégeoises! C'est la joie, le bonheur qui se peint sur toutes les figures!

L'aube naissait lorsque se termina cette fête délicieuse ou un entrain des plus endiablés n'avait cessé de régner.

LUNDI. — Le clou de cette journée devait être sans contredit le grand Banquet universitaire, une des fêtes les mieux réussies du jubilé universitaire.

Bien que mon compte-rendu menace de prendre des proportions par trop considérables, je ne puis cependant pas laisser

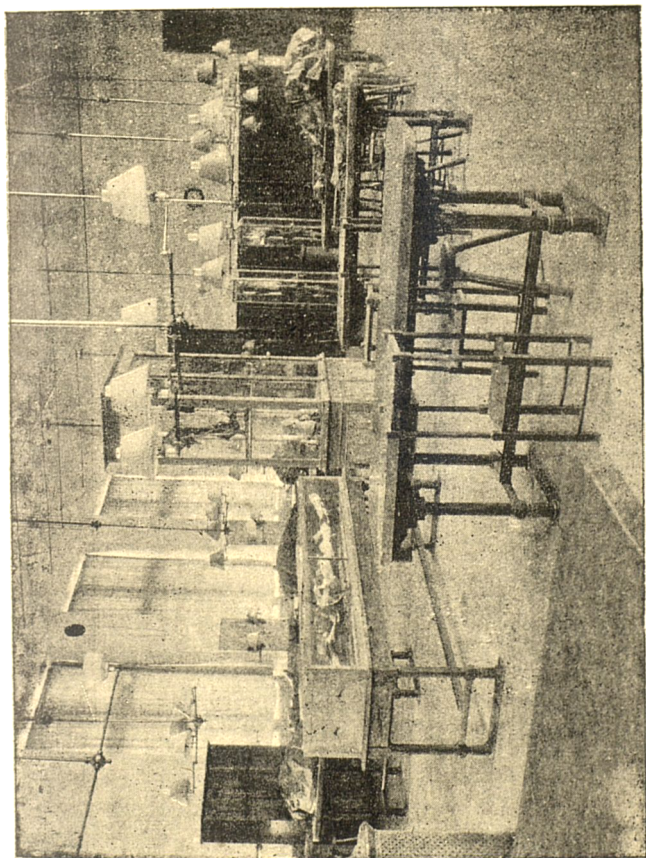
dans l'ombre la visite des locaux de l'Université pas plus que le concert d'Étudiants et la réception au local de l'association libérale.

Ainsi donc, à 8 heures, je fus éveillé par les camarades Gantois et autres, qui m'entraînèrent vers l'Hôpital de Bavière, but de leur excursion matinale.

Professeurs et internes nous reçurent avec la plus parfaite cordialité. Je tiens à rendre hommage à l'amabilité des internes DUCHÈNE, MOLINGHEN, BERTRAND et d'autres, car je devrais les citer tous, qui ne se firent pas faute de nous donner les explications désirables et qui même en dehors de l'Hôpital furent pour nous les plus parfaits, les plus aimables des ciceroni.

A 10 heures, nous retrouvions la cohorte estudiantine au grand complet, qui bientôt divisée en plusieurs groupes se repartissait dans les nouveaux Instituts universitaires : Instituts pharmaceutique, chimique, physiologique, zoologique et anatomique, l'établissement Montefiore et enfin le jardin botanique. Dans ces visites, très intéressantes, nous fûmes reçus par MM. les membres des facultés qui avec la plus bienveillante attention, voulurent bien nous renseigner sur ces somptueuses installations.

Dois-je entreprendre ici de décrire toutes les beautés, toutes les richesses scientifiques qu'il nous a été donné de voir. Non, je n'en finirais pas. Et du reste, je ne réussirais qu'à donner un mauvais aperçu de tous ces vastes locaux, dont on trouvera la description complète dans le coquet opuscule qui fut remis à chacun de nous par le comité de l'association. Là dans cette esquisse historique, se trouve renseignée, par les soins de M. COMHAIRE, étudiant en droit, l'histoire des différentes modifications que les bâtiments universitaires ont subies jusqu'à la création des Instituts. Suit également une description soignée des locaux tels qu'ils se présentent actuellement. Beaucoup de ces renseignements ont été fournis par MM. les professeurs, directeurs d'Instituts, assistants. Chaque histo-



LA GRANDE SALLE DE DISSECTION A L'INSTITUT ANATOMIQUE.
(Cliché de la maison Van Malderen.)

rique est précédé d'une élégante vignette, reproduction des photographies prises par les professeurs PICKET, GILKINET et MARTINY.

Cette charmante plaquette faite avec toute l'élégance et le luxe désirables, sera pour nous, étrangers, un souvenir précieux de cette visite faite à des installations que tout le monde scientifique admire, qui sont un honneur pour la Belgique et un sujet d'orgueil pour la ville de Liège.

A midi, un grand nombre d'Étudiants se rendent au local de l'Association libérale. La société des Étudiants libéraux veut recevoir ses camarades *libéraux* étrangers; voilà pourquoi nous nous trouvons bientôt tous réunis dans la salle que l'association a mise gracieusement à la disposition du vaillant Cercle d'Étudiants.

Il n'y a pas à dire, mais ici on se sent chez soi. On respire librement. L'occasion nous est offerte enfin de pouvoir nous épancher. Aussi, voyons-nous successivement tous les délégués étrangers répondre par de chaleureuses improvisations aux paroles de bienvenue prononcées par M. CANDRIX, président des Étudiants libéraux. Des cris de vivent les Libéraux! vive Liège! partent de tous les coins de la salle. Le porto d'abord, le champagne ensuite coulent abondamment. On boit de tout cœur au parti libéral, et dans ce local de l'Association de Liège on va même jusqu'à vider sa coupe au suffrage universel!

A ce moment l'enthousiasme est grand. Les Gantois entonnent le « *Régiment de la Calotte* », dont le refrain est repris par tous les assistants. Après une dernière ovation faite au sympathique président CANDRIX, les Étudiants libéraux quittent la salle de l'Association, emportant un agréable souvenir de ces quelques instants passés en famille.

2 heures. — La salle de la *Taverne de Strasbourg* regorge de monde. On s'écrase.

Tout le monde a voulu assister à ce concert ultra burlesque du Chat noir, non pas venu de Montmartre, comme on pour-

rait le supposer, mais tout simplement constitué par des éléments estudiantins, qui n'ont certes rien à envier aux artistes du vrai Chat noir.

C'est une suite ininterrompue de chansonnettes grivoises, de monologues les plus désopilants. Je devrais pour être exact citer tous les artistes qui se sont succédés sur la scène car tous ont été sublimes dans leurs productions. Et le pétomane présenté par l'infatigable GONTRAN DE CANCREVILLE, est-il inépuisable son répertoire? Il y en a là pour tous les goûts : des gros, des petits, des fins, des timides..... voire même des photographiés! car plus rien ne résiste à l'objectif, on va même jusqu'à *les prendre et les photographier!*

Et PAGANINI, le célèbre mandoliniste de la cour..... des miracles? Quel jeu! et avec quelle conviction il chante sa tendre et douce pastorale! Longtemps il nous tient sous le charme de sa voix mélodieuse. Né d'hier et déjà artiste! Nous serons heureux de pouvoir le suivre dans tous les succès que l'avenir lui réserve.

En somme, charmante fête que celle du *Strasbourg* et toute à l'honneur de la très illustre compagnie du *Rigolo* et particulièrement de son Directeur, MUNET SURI.

Certes je ne puis vous cacher la satisfaction que j'éprouvais ensuite en me dirigeant vers la salle du Casino Grétry où avait lieu le Grand Banquet Universitaire. J'allais éprouver la joie de répondre brillamment aux exigences de mon estomac sans m'écarter du programme officiel.

Plus de cinq cents personnes, autorités, professeurs, étudiants se trouvent rangés devant les immenses tables garnies de fleurs et dressées dans toute la longueur du vaste hall du *Casino Grétry*.

Dans le fond nous remarquons à la table d'honneur, le président JULIEN DELAITE, ayant à sa droite M. GALOPIN, recteur de l'Université et M. VACHAL, de Paris; MM. les professeurs CHAUVIN DE CONINCK, GRAINDORGE, FREDERICQ et LEQUARRÉ. A sa gauche MM. LÉO GÉRARD, Bourgmestre de

Liège; DE SAROLEA DE CHERATTE, avocat; HEUSE, délégué de l'union des anciens Étudiants; NAMUR, DE SENARCLENS, HENRIJEAU, FRAIPONT, ROUCKAERT, DUQUET, MERTENS, FRANCOTTE, MICHEL et FIRKET professeurs à l'Université; MASSAUT, président de l'association des Étudiants en médecine.

Derrière la table d'honneur, massé sur l'estrade et caché par des bouquets de feuillage, un excellent orchestre exécute durant toute la durée du banquet un très joli concert, bien accueilli par l'assemblée.

Depuis le bel étendard de l'Université de Paris jusqu'à l'oriflamme des « quatre z'idiots » d'un réalisme réjouissant, tous les drapeaux universitaires sont accrochés de ci, de là, à la balustrade du 1^{er} étage et la salle dans son ensemble offre un charmant coup d'œil.

A 6 heures, les étudiants entonnent le *Chant des Étudiants*, saluant ainsi les autorités qui viennent de faire leur entrée dans la salle du Banquet.

Quelques instants encore et on n'entend plus dans la salle que le bruit des fourchettes et des verres qui s'entrechoquent. Ces jeunes estomacs affamés font grand honneur à tous les plats, ils leur livrent un terrible assaut. Les vins sont délicieux. Tout fait honneur à la cuisine de l'Hôtel de Dinant. Plus d'un, dans son for intérieur, aura voté des félicitations à M. SAUVAGE pour son excellent menu.

Durant tout le banquet, l'animation la plus vive n'a cessé de régner au *Casino Grétry*. Ce ne sont que gais propos et rires continus, dominés par les accords de la Symphonie, jusqu'au moment où une sonnerie de trompettes annonce que l'heure des toats est arrivée.

M. DELAITE, président, prend le premier la parole pour porter la santé au Roi : « Je bois à celui qui nous a fait « l'honneur de nous accorder sa sympathie en ces circonstances actuelles. Je vous propose un triple hurrah en « l'honneur de Léopold II, roi des Belges. »

La salle est debout, de partout s'élèvent des acclamations,

des cris de Vive le Roi! Mais bientôt ces cris sont remplacés par les cris de Vive le suffrage universel! poussés par tous, libéraux et catholiques! A ce moment l'enthousiasme est immense. Rien ne peut contenir cette énergique acclamation du suffrage universel qui vient souligner le toast au souverain.

Profitant d'un moment d'accalmie, le président DELAITE, reprend la parole, il porte un toast à l'Université, au recteur et aux professeurs venus nombreux au banquet; au bourgmestre de la ville de Liège, à l'Union des anciens étudiants, aux frères de France.

Au même instant, l'orchestre, les étudiants, tous entonnent la Marseillaise. Puis l'orateur termine en buvant à M. SAROLEA DE CHERATTE, le plus ancien des Étudiants de Liège, et aux universités de Belgique.

L'« où peut on être mieux » de Grétry joué par l'orchestre et repris par les étudiants, porte de plus en plus haut le diapason de cette enthousiaste assemblée,

Une nouvelle sonnerie de clairons annonce que M. le recteur va prendre la parole. Voici un extrait du discours que prononça à ce banquet mémorable, le chef de l'Université de Liège.

« MM. LES ÉTUDIANTS,

« Je vous remercie du fond du cœur de l'accueil chaleureux que vous venez de faire au toast porté par votre si dévoué président, M. DELAITE.

« Vous avez bien fait d'acclamer l'Université de Liège. Elle est vraiment digne de tout votre attachement, de tout votre enthousiasme. C'est qu'elle est l'Université nationale par excellence!

« Dans 25 ans, l'Université célébrera son premier centenaire. Des savants de tous les points de l'Europe viendront en foule féliciter cette École illustrée par les Dumont, les Schwann, les de Laveleye et tant d'autres maîtres. Je vous convoque dès à présent à ces fêtes, MM. les étudiants de

Liège. Vous êtes aujourd'hui notre espoir; vous serez alors notre orgueil!

« Continuez à marcher dans la voie du travail et du devoir. Continuez à apprendre, avec le respect de vous-mêmes, le respect d'autrui, la tolérance réciproque, l'amour de nos semblables et surtout des déshérités de la fortune. Poursuivez toutes vos œuvres de dévouement et surtout celles-là que vous avez été les premiers à créer en Belgique; l'Œuvre des Convalescents et, en partie, celle des Chauffoirs publics.

« MM. les étudiants des Universités étrangères.

« Dans une de ses leçons magistrales, ÉMILE DE LAVELEYE prédisait un jour que le XX^e siècle verrait s'établir les États-Unis d'Europe.

« Je bois à la fraternité des étudiants, qui prépare la fraternité des peuples! »

De très longues acclamations saluent la fin de ce discours.

C'est au tour de M. LÉO GERARD; le dévoué bourgmestre de Liège.

« Il remercie MM. les Étudiants de l'accueil sympathique qu'ils lui ont fait. Il remercie les orateurs des paroles aimables adressées à l'Administration communale, qui a vu avec intérêt ces fêtes s'organiser; jamais elle n'a marchandé ses subsides pour l'enseignement et il est heureux de constater combien les nouvelles installations universitaires sont belles et appréciées de tous. »

De vifs applaudissements, des bans, triples bans au galop, sont battus en l'honneur du premier magistrat de la ville.

C'est ensuite M. HEUSE qui, au nom des anciens Étudiants, parle en ces termes :

« MESSIEURS,

« L'Union des anciens Étudiants m'a chargé de porter un double toast à l'Université et à la Jeunesse Universitaire.

« Nous buvons à l'Université parce qu'elle a, pendant

75 années, inculqué, aux anciens Étudiants comme aux nouveaux, l'amour désintéressé de la science.

« A elle est échue cette mission sociale — la plus haute et la plus noble que l'on puisse imaginer — de former, d'instruire cette élite de la jeunesse qui doit être un jour la classe dirigeante de la nation.

« Elle n'a pas manqué à ce devoir, et nous en avons la ferme espérance, elle n'y manquera jamais.

« A vous, Messieurs les étudiants, nous buvons parce que vous êtes la Jeunesse, parce que vous êtes la générosité, parce que vous êtes l'enthousiasme.

« Il est si bon pour nous, qui n'avons plus ni vos illusions ni votre âge, pour nous qui, comme ingénieurs, comme médecins, comme magistrats, comme avocats, sommes tous les jours aux prises avec cette redoutable question sociale, qui nous étreint de toutes parts — et que vous devez résoudre avec nous — il est si bon, si reconfortant de sentir là — près de nous — une jeunesse vaillante, enflammée, apportant avec elle toutes les armes que fournit la science, pour les mettre au service de la vérité et de la justice.

« Nous nous consolons alors d'être les anciens. Et, confondant dans une même affection l'Université, notre mère commune, et vous autres, Messieurs, qui êtes nos frères cadets, nous crions :

« Haut les cœurs ! Vive l'Université de Liège ! Vivent les Étudiants ! »

Des applaudissements nombreux signalent la fin du discours de M. HEUSE, jusqu'au moment où M. VACHAL, délégué de Paris se lève et parle au nom des Étudiants français.

Combien je regrette de ne pouvoir reproduire ici, au grand complet, cette belle page d'éloquence.

« Au nom des Français, il remercie pour la brillante et chaleureuse réception qu'on leur a faite à Liège. Ils en garderont un impérissable souvenir. Il remercie M. le Bourgmestre, M. le Recteur des belles paroles prononcées à l'adresse des

Étudiants français, le comité des fêtes et tout spécialement son zélé président DELHAÏTE.

« Chers Camarades, disait-il, en cette remarquable improvisation, vous êtes dignes de continuer les glorieuses traditions de l'Université de Dumont et de Laveleye; de recevoir les leçons de vos maîtres. Nous avons appris à vous connaître dans ces fêtes et celles qui les ont précédées. Par votre activité d'esprit, votre générosité de cœur, vous êtes appelé à exercer une grande influence sur l'avenir de votre cher pays.

« Il dit ensuite l'attachement qu'avait la France à notre pays; avec quel bonheur sa patrie assista au développement des États indépendants dont elle a protégé le berceau. Elle se souvient encore de l'accueil fait à ses soldats dans un jour de deuil, il y a longtemps déjà. L'union est grande entre les deux peuples; même volonté, même dévouement au service de la paix civilisatrice.

« Il souhaite enfin en une péroraison d'une grave éloquence, qui a remué profondément l'assistance, que la fraternité des étudiants devienne bientôt la fraternité des peuples. »

Je ne puis mieux comparer l'enthousiasme qui accueillit cette chaude allocution qu'à celui qui suivit à Gand, aux fêtes de 91, les paroles prononcées au banquet par M. le professeur CALLIER.

Les hurrahs; les mouchoirs, les képis agités en l'air, les cris répétés de Vive Vachal! vive la France! montrèrent suffisamment tout l'effet produit sur l'assemblée par cette superbe harangue du délégué Parisien.

Enfin M. DE VEEN, délégué Bruxellois devait prendre la parole pour remercier au nom des Universités Belges.

Juché sur la table, d'où sa voix porte mieux jusqu'au fond de la salle, il rappelle en terminant aux étudiants quels sont leurs devoirs, dans ces temps de révolution sociale que nous traversons. Il les exhorte, les étudiants, à unir tous leurs efforts; il fait appel à leur ardeur juvénile pour qu'il soit fait droit aux revendications de l'ouvrier.

Des vivats frénétiques, des hurrahs s'élèvent de tous les points de l'assemblée. C'est aux cris répétés de Vive le suffrage universel ! que la foule enthousiaste se retire.

Ainsi finit ce Banquet dont le souvenir longtemps encore vivra dans l'esprit de ceux qui y assistèrent.

Il est regrettable que certains journaux de Liège aient dû signaler, comme incident désastreux, cette manifestation spontanée en faveur du suffrage universel.

Mais, n'est-ce donc pas là chose toute naturelle et toute cette phalange universitaire représentant la partie jeune et intelligente du pays, n'avait-elle pas le droit de témoigner de son attachement à ce qui est droit et équitable.

Elle l'a fait et dans ce moment exceptionnellement grandiose et émouvant, plus de 500 jeunes gens, venus de toutes les parties du pays, souhaitèrent de voir enfin rendre justice aux légitimes aspirations du peuple !

A 9 1/2 heures nous nous retrouvons dans la rue. Que faire pour clôturer cette belle journée ? Puisqu'elle avait débuté par une visite des monuments, pourquoi ne la terminerions-nous pas par une visite, qui sans avoir le caractère sérieux de la première, n'en est pas moins une visite des monuments !

MM. les Gantois, vous qui me comprendrez, la soirée se continua par une promenade à travers la ville, arrosée d'une quantité considérable de bocks.

Certes, il manquait quelque chose à notre bonheur et il nous eut fallu rencontrer à Liège cette bonne Uitzet. Mais ne craignez rien cependant, car les petits flacons (bien agréables à l'œil ces petits flacons et très ingénieux dans leurs bouchons fin de siècle), suffirent amplement pour calmer notre soif.

La Brasserie de Koekelberg a dû, certes se réjouir de la venue des Étudiants à Liège et principalement de l'ardeur toute spéciale que Bruxellois et Gantois mirent à vider à fond leurs verres à la santé des frères Liégeois.

Ce soir, Bacchus et Vénus furent spécialement l'objet de notre culte, si la bière était agréable, les Liégeoises dans leur

langage tout plein de naïvetés, dans toute leur beauté, avec leur amabilité et leur complaisance étaient tout bonnement adorables.

Aussi furent elles en grande partie cause que ce soir là nous rentrâmes un peu trop tard à l'Hôtel Schiller pour y prendre un repos bien mérité.

MARDI. — Ces fêtes favorisées, dès le premier jour par le beau temps, vont elles être maintenant troublées par la pluie?

Mais non, le gai soleil, toujours avec la jeunesse, a eu raison de cet affreux brouillard qui néanmoins et cela dans la crainte d'accidents, nous a mis dans la nécessité d'abandonner le bateau pour venir en chemin de fer, à Seraing.

A 10 heures, les portes du vaste établissement Cockerill, s'ouvraient toutes larges devant nous.

Nous y passâmes trois heures, au milieu d'un va et vient continu d'ouvriers, de cliquetis de machines en mouvement, tout cela entremêlé de bruits assourdissants.

Je n'entreprendrai pas de vous donner ici une description de tout ce que j'ai vu d'admirable, de grandiose dans ces immenses ateliers, les premiers, peut être, du continent.

Du reste cela me serait impossible. J'ai vu là trop de choses et trop peu convenablement.

Après avoir passé par plus d'une émotion, nous pénétrons dans les brillants salons de réception, du château de Seraing, où, M. Cockerill, nous invitait à déjeuner. Là, autour d'une table chargée outre mesure de sandwiches et bondée de verres, se pressent 250 étudiants.

On n'attend que le signal de l'attaque, car la course à travers les ateliers nous a sérieusement ouvert l'appétit.

J'aurais voulu pouvoir citer ici le nom de M. le Directeur général qui, au nom de M. Cockerill, absent pour le moment, souhaite la bienvenue aux Étudiants étrangers.

Au nom de tous les Étudiants, M. le Président DELAITE remercie M. Cockerill de la bienveillante réception qu'il leur

fait. Le feu est ouvert, et les murs des salons de M. Cockerill retentissent encore des bruits de machoires et des verres entrechoqués de toute cette cohorte affamée!

Un dernier verre de champagne à la santé du grand Industriel et l'on quitte ces lieux, emportant un souvenir des plus impressionnants et ne laissant, pour toute trace de notre passage, que notre nom inscrit sur le Grand Livre d'Or de la société.

De visite en visite, à 2 heures nous descendons à la gare de Val-Saint-Lambert. Les célèbres cristalleries se dressent bientôt devant nous dans tout leur aspect de vaste monastère.

L'impression ressentie dans la salle où l'on nous introduit tout d'abord et où se trouvent exposés tous les produits qui sortent de la maison, est toute différente de celle éprouvée chez Cockerill. Il y a ici un je ne sais quoi de coquet; comment dirais-je, d'élégant, de féminin oserais je presque dire — pardonnez moi cette métaphore un peu hasardée, mais après ces travaux imposants dans leur majesté, au milieu des bruits les plus divers, les plus assourdissants, tout ce qui avait de gracieux, de charmant dans ces cristalleries ressortait davantage.

Grâce à la bienveillance de MM. les ingénieurs du Val, qui daignèrent se mettre à notre disposition et nous guider à travers ces vastes établissements qui comptent plus de 3000 ouvriers, il nous fut donné de voir et d'apprécier entr'autres choses comment d'un morceau de silicate, d'un peu de minium, le tout mélangé à une certaine quantité de potasse, il est aisé de faire sortir une de ces fines coupes que nous approchâmes si souvent de nos lèvres durant ces jours de fête.

A 4 heures la visite aux cristalleries du Val St-Lambert était terminée et nous rentrions à Liège enchantés de notre journée.

Quelques heures nous séparent encore du moment où il va falloir mettre un terme à toutes ces réjouissances.

Une grande retraite aux flambeaux se prépare pour nous conduire au local de la société où doit avoir lieu le Punch d'adieu.

Tous les étudiants sont là. Tous ont tenu à venir remercier

une dernière fois leurs frères Liégeois du splendide accueil qu'ils ont reçu parmi eux.

Repasserai-je en revue tous ces incidents qui signalèrent la fin de ces heureux jours où la plus complète fraternité n'a cessé de régner ?

Dirai-je ici toutes les paroles de remerciements prononcées par les délégués étrangers et exprimant tout le regret qu'ils ont de devoir quitter leurs frères Liégeois ?

Certes nous ne doutons point que chacun ne fut jamais aussi sincère qu'à cette heure de cruelle séparation.

Le punch ardent flambe, éclairant de ses lueurs blafardes cette salle où nous nous réunissons pour la dernière fois. Une dernière fois encore les verres s'entrechoquèrent entre camarades Liégeois et Étrangers.

Mille promesses de se revoir bientôt, s'échangèrent d'un bout à l'autre de la salle et nous fûmes arrachés à ce spectacle à la fois beau et touchant, par la nécessité de devoir prendre le chemin de la gare.

Quelques instants encore et nous quittons Liège emportant un souvenir impérissable des beaux jours que nous y avons passés !

Le retour fut gai, quoique ces jours de fête nous eussent complètement exténués.

Les Étudiants de Gand et de Bruxelles savent combien est grande la reconnaissance qu'ils doivent à cette bonne bourgeoisie Liégeoise qui contribua par sa générosité de la dernière heure, à leur permettre de supporter allègrement les fatigues de ce long voyage.

Braves cœurs ! et combien longtemps, Étudiants Liégeois, peuple Liégeois, restera vivace dans notre esprit le souvenir des fêtes du 75^{me} anniversaire de la fondation de l'Université de Liège.

.

Il me reste un devoir à remplir.

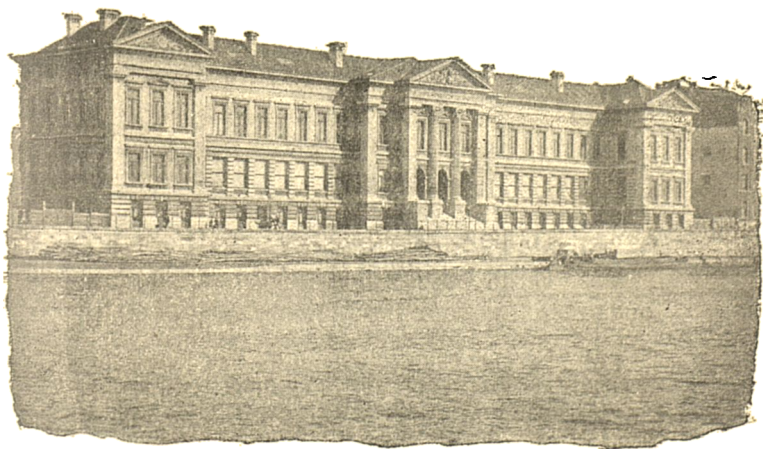
Étudiants Liégeois, vous avez fait à l'almanach de la

Société Générale de Gand, dédié cette année au savant professeur VAN BAMBEKE le très sympathique Président d'Honneur de la Société libérale des Étudiants en Médecine, un accueil comme jamais il n'a reçu dans aucune Université étrangère.

Par vos nombreuses souscriptions vous avez, certes contribué pour une bien grande part, à perpétuer cette œuvre véritablement estudiantesque et libérale, qui compte actuellement dix années d'existence.

Frères Liégeois, merci! Au nom de la *Société Générale des Étudiants libéraux*, merci!

V. B.



L'INSTITUT ZOOLOGIQUE, QUAI DES PÊCHEURS.
(Cliché de M. J. Martiny.)



NOTRE PORTRAIT.

Nous dédions cette année notre Almanach à M. CH. VAN BAMBEKE, professeur d'Histologie et d'Embryologie à l'Université de Gand.

C'est avec empressement que la jeunesse universitaire libérale a profité de l'occasion que lui offrait la publication du neuvième de ses Annuaires, pour témoigner à l'un de ses professeurs les plus aimés, ses sentiments de profonde reconnaissance et de respectueuse estime.

Brillant élève de notre Université, M. VAN BAMBEKE fut nommé, par arrêté ministériel du 23 octobre 1863, préparateur d'Anatomie et de Physiologie comparée. Après avoir été chargé de cours, un arrêté royal le nomma successivement professeur extraordinaire en 1872 et professeur ordinaire en 1876.

M. VAN BAMBEKE est membre titulaire de l'Académie

royale des sciences, membre titulaire de l'Académie royale de médecine, président de la Société de médecine de Gand et membre de plusieurs autres sociétés savantes du pays et de l'étranger (1).

Il fut secrétaire du conseil académique en 1881-1882. En 1881, le Roi voulant reconnaître les services éminents rendus par M. VAN BAMBEKE à la science et à l'enseignement universitaire, lui accorda la croix de Chevalier de son Ordre, distinction qui valut au professeur, de la part de ses élèves et anciens élèves, la plus flatteuse et la plus enthousiaste des manifestations.

M. VAN BAMBEKE est une organisation qui sous des dehors peut-être un peu délicats, cache un homme d'une vitalité et d'une ardeur toutes juvéniles, une exquise loyauté, un esprit de la plus haute envergure. Généreux, doux, bon et humanitaire, savant distingué, M. VAN BAMBEKE réunissait toutes les qualités pour se faire une clientèle aussi nombreuse que choisie : il dédaigna cette voie si facile qui mène à la fortune. Elève de l'Alma Mater gantoise, il n'a connu et il ne connaît d'autre ambition que de mettre en relief la valeur scientifique de l'Université et de la Faculté de médecine en particulier. Aussi, VAN BAMBEKE est un de ces pro-

(1) Au moment où nous écrivons ces lignes, nous apprenons qu'il vient d'être nommé Directeur de la classe des Sciences, et Président de l'Académie royale de Belgique pour 1893.

fesseurs d'élite dont le nom est cité avec respect dans les Universités étrangères et dont l'autorité scientifique est indiscutable et indiscutée. Cette réputation, il la doit tant à ses nombreuses publications qui abordent les sujets les plus variés de la zoologie, de l'anatomie, de la botanique, de l'histologie et tout particulièrement de l'embryologie, qu'à la valeur intrinsèque de son enseignement.

Les leçons du professeur VAN BAMBEKE forment un cours conçu dans un esprit véritablement universitaire. Il ne fait pas de l'histologie et de l'embryologie un résumé sec et rapide, il ne s'attache pas à établir la moyenne des opinions, à éditer une espèce de catéchisme d'examen, dont l'usage, hélas ! tend malheureusement à se généraliser. — VAN BAMBEKE voit les choses de plus haut. A propos de la cellule, à propos de chaque tissu, de chaque organe, il passe en revue les interprétations les plus variées, quelquefois en apparence les plus contradictoires. Observateur consciencieux, il recherche, il analyse les liens qui rattachent entre elles des interprétations si différentes. Appuyé par la vaste pratique du

laboratoire, il fait la synthèse de ces opinions diverses, et en quelques phrases, qui coulent limpides comme l'eau de roche, avec l'originalité la plus puissante et la plus étonnante, il fait ressortir la solution la plus rationnelle.

Un tel enseignement forme de véritables élèves. S'il est un titre dont VAN BAMBEKE devrait s'enorgueillir, si sa modestie ne s'y opposait, c'est d'avoir formé des élèves brillants, des professeurs d'Universités, dignes de l'enseignement de leur maître.

Nature à la fois philosophe et pleine d'idéal, il aime la vie dans ce qu'elle a de plus beau.

Homo sum, et nihil humani a me alienum puto : telle est sa devise. Les loisirs que lui laissent ses travaux multiples et l'enseignement universitaire, il les consacre au bien de l'humanité. La sincérité de ses convictions, la beauté de son caractère, son inaltérable modestie, imposent le respect et la vénération à tous. Une presse stipendiée, dont la conscience serait au plus offrant, si cette presse là avait une conscience, essaya un jour d'amoindrir l'estime et la considération dont jouit partout l'honorable professeur. Le savant s'était permis

de causer devant un auditoire d'élite « *De l'Origine de l'Homme* ». — Il n'avait pas consulté la Bible, mais il donnait, sans idée préconçue, l'exposé de ses recherches personnelles du laboratoire. La presse cléricale l'attaqua avec violence. L'insulte fut vivement relevée. Le lendemain les étudiants, tant catholiques que libéraux, dans un élan de généreuse admiration, avec un désintéressement noble et loyal, protestèrent de toute leur énergie.

M. VAN BAMBEKE fut nommé Président d'honneur de la *Société libérale des étudiants en médecine*. Ses élèves, ses anciens élèves, parmi lesquels des professeurs d'Universités, s'empressèrent autour de lui et, avec la remise de son buste, lui firent une ovation dont le souvenir émouvant est présent à la mémoire de tous.

Nous sommes heureux de pouvoir lui adresser aujourd'hui un témoignage de notre profonde admiration et de notre éternelle reconnaissance. Puisse M. VAN BAMBEKE illustrer pendant de longues années encore l'enseignement de notre Alma Mater; c'est le vœu le plus ardent que forme pour lui la jeunesse universitaire.

NOTRE REFERENDUM.

LA SOCIÉTÉ EST-ELLE RÉELLEMENT SUR
UN VOLCAN ?



Les différences intellectuelles qui, durant les premiers siècles, s'accusaient si manifestement entre les individus d'une même époque, tendent à disparaître.

Nous ne voyons plus, de nos jours, de ces génies plânant bien haut au-dessus de leurs contemporains, de ces géants existant pour eux-mêmes, hors du milieu social.

Nous voyons au contraire, une armée compacte ayant à sa tête des chefs plus intelligents, plus instruits que les soldats, mais vivant de la vie commune, pensant mieux, avec plus d'ampleur que la masse, mais pensant comme elle, ayant les mêmes passions et les mêmes désirs, les ressentant seulement avec plus d'intensité, avec plus de finesse. En un mot l'unité, l'harmonie cérébrale est plus grande que jamais.

Ce n'est donc pas faire fausse route que de s'adresser à ces chefs et leur demander s'ils

croient que la société arrivera, sans secousses violentes, à ce nouveau stade de son évolution : *la Démocratie*. Nous étions convaincus que les réponses exprimeraient avec netteté les aspirations, les désirs et, dans une certaine mesure, les craintes de notre humanité.

Au lecteur à juger si nous ne nous sommes pas trompés.

Il serait superflu de commenter les idées émises par nos illustres collaborateurs; nous nous permettrons toutefois de résumer l'enseignement fondamental qui se dégage de cette consultation.

Les couches inférieures de la Société sont arrivées à l'heure de leur émancipation. Elles ont conscience de leur valeur intellectuelle plus grande qu'autrefois. Elles ressentent en outre des besoins nouveaux qu'elles n'ont pu satisfaire jusqu'ici. Il importe que les classes dirigeantes facilitent ce mouvement d'émancipation, cette aspiration vers un bien être plus grand. Le zèle, l'activité de tous peuvent seuls nous permettre d'espérer une solution pacifique.

LA RÉDACTION.

BELGIQUE.

LES UNIVERSITÉS BELGES.

I. — GAND.

MONSIEUR REMI DE RIDDER,

professeur d'économie politique à l'Université de Gand.

MESSIEURS,

Vous me demandez si la société est sur un volcan? A vous parler franchement, je n'en sais rien. Je suis toutefois porté, autant par tempérament optimiste que par raison, à ne pas m'effrayer beaucoup des difficultés de la situation actuelle.

Les explosions volcaniques proviennent de l'accumulation de gaz dans les profondeurs de la terre; les gaz, ne trouvant pas d'issue, soulèvent avec violence les matières ignées et les projettent au dehors.

Dans notre société, au contraire, tous les éléments susceptibles d'amener une explosion arrivent aisément à la surface. Grâce à notre système général de libertés, il n'est pas un grief qui doive rester caché, pas une injustice qui puisse rester ignorée.

Tout est divulgué, et partout aussi règne le désir sincère de venir en aide à ceux qui souffrent. L'esprit de charité, de fraternité a pris un développement magnifique à côté de l'initiative individuelle.

Leurs premières créations offrent le plus haut intérêt.

Nous en verrons apparaître bien d'autres et grâce aux progrès économiques, réalisés depuis un siècle, le relèvement progressif et général des classes inférieures semble assuré.

Dans le cours des cent dernières années, il a fallu créer le formidable outillage (chemins de fer, canaux, télégraphes, bateaux à vapeur, usines etc.) grâce auquel la production a été rendue plus facile et moins coûteuse. L'établissement de cet outillage a nécessité l'absorption d'énormes capitaux ; tout l'avoir disponible des nations civilisées a dû recevoir cette destination.

Cette œuvre gigantesque peut, aujourd'hui, être considérée comme accomplie : il ne s'agit plus que de l'entretenir et de l'étendre, au fur et à mesure que de nouveaux besoins se manifesteront. L'humanité pourra désormais réserver une part plus importante de ses richesses au relèvement du sort des masses ; j'entends à la réduction des heures de travail, à la transformation des logements, à l'amélioration de la nourriture, au développement intellectuel et moral de tous.

Ces progrès divers ne pourront, faut-il le dire, être réalisés sur l'heure. Mais si l'abolition de l'esclavage et de ses formes dérivées a nécessité un espace de dix-huit siècles, on fera bien crédit à la société de quelques années, pour se libérer de la misère, c'est à dire pour opérer une nouvelle révolution économique égale en importance à la suppression de la servitude.

Permettez-moi de vous rappeler aussi que toutes les nations de la terre sont solidaires et que les peuples civilisés devront consacrer une portion toujours croissante de leurs forces et de leur avoir à la civilisation des peuples arriérés. Il y a là, pour nous, une cause nouvelle de ralentissement du progrès, qui ne doit pas être perdue de vue. Mais elle dérive de l'idée de la fraternité humaine et je ne puis croire qu'ici ou ailleurs, le peuple se lève pour entraver l'action de la solidarité universelle.


Je crois donc à la continuation régulière et paisible du

progrès social. Si je dis paisible, je ne prétends pas que nous échapperons à toute agitation. Cela n'est du reste pas désirable. Une société trop calme est une société endormie. Le mouvement et la lutte sont le propre des peuples jeunes, qui peuvent compter sur l'avenir.

Bref, je suis presque de l'avis de Pangloss et je suis tenté de dire que tout est pour le mieux, non dans le meilleur, mais dans le moins mauvais des mondes possibles.

Une révolution ne pourrait rien améliorer. Les hommes, qui ne sont pas des sots, le comprendront et ils ne feront pas de révolution.

Croyez à mon entier dévouement.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'P. Le Rider'. The signature is fluid and cursive, with a long, sweeping underline that extends to the right and then curves back down.

II. — BRUXELLES.

MONSIEUR HECTOR DENIS,
recteur de l'Université de Bruxelles.

31 décembre 1892.

CHERS AMIS,

Je l'ai constaté avec une vive émotion : les préoccupations qui agitent votre génération sont celles mêmes qui pèsent sur mon esprit et qui récemment encore m'ont dicté mon discours

rectoral. Mon illustre maître, Émile de Laveleye, fut surpris par la mort, interrogeant lui aussi les destinées des sociétés civilisées, comme l'avaient fait, par exemple, Mill, Sismondi, Proudhon, Littré, avec une anxiété profonde : ses derniers écrits sont pleins d'avertissements, d'appels aux générations nouvelles, aux nations jeunes, aux démocraties naissantes. C'est qu'il s'agit de soustraire nos sociétés modernes aux catastrophes qui ont englouti les démocraties antiques; et leur sort est tracé d'avance dans l'histoire de ces républiques anciennes, si elles ne résolvent pas le problème de l'inégalité des conditions en assurant à tout travailleur une part dans la propriété du sol et des instruments de travail. Ce tourment de l'inégalité, cette anxiété de l'avenir sont le lien intime des grandes œuvres de de Laveleye sur la *Propriété* et le *Gouvernement démocratique*. Ils caractérisent notre état social moderne et marquent à la fois sa grandeur et son instabilité. Et c'est pour cela que je dois donner une réponse affirmative à votre question.

Le mouvement philosophique du XVIII^e siècle, l'œuvre puissante des économistes, philosophes eux-mêmes, la Révolution française, furent un véritable acte de foi dans la nature humaine. La Révolution y transporta le siège désormais indestructible du Droit, en la dégageant de toute autorité étrangère aux lois qui lui sont propres; on vit dans les libertés civiles et politiques les conditions mêmes de l'ordre des sociétés et de l'épanouissement indéfini de l'individualité humaine; le mouvement progressif de l'égalité de droit est devenu depuis lors irrésistible et nous saluons avec bonheur l'avènement de la Démocratie. Cependant quand la pensée des philosophes et de la Révolution fut transportée dans les faits, quand leur principe fut en contact avec les conditions économiques, telles qu'elles dérivaien^t de la propriété individuelle et de l'hérédité, on vit apparaître peu à peu une contradiction d'où naquit la question sociale moderne.

La liberté et l'égalité de droit se trouvaient en présence de

l'inégalité de fait. Des classes, l'une disposant du sol et des instruments de travail, l'autre ne disposant que de sa force de travail, étaient livrées à une concurrence sans limites, et, selon l'inégalité des conditions de lutte, les plus faibles étaient plus ou moins profondément soumis aux conditions des plus forts, paralysés ou entravés dans leur développement physique, intellectuel, moral.

Le dix neuvième siècle nous présente le tableau saisissant de l'effort de la classe des travailleurs pour se rapprocher de l'égalité. Assurément je ne songe pas à me faire le contempteur de mon siècle et à nier les améliorations réelles du sort de la classe ouvrière ; la statistique comparative en témoigne, telles les recherches savantes de Lévi, de Giffen, de Rogers, d'Engel, de Cheysson ; tel le rapprochement de nos enquêtes à un demi siècle d'intervalle ; des observations recueillies par Ducpétiaux, et des dernières recherches sur les budgets ouvriers. Il faut se garder cependant d'un trop prompt optimisme, oreiller si commode pour les satisfaits. Il suffit de plonger le regard dans le douloureux problème des logements ouvriers, de mesurer l'état d'avancement du système des assurances contre la maladie, l'accident, l'invalidité, la vieillesse, formant le système fondamental de garanties du travailleur ; il suffit d'interroger les fluctuations redoutables du marché du travail ou de rapprocher la durée effective du travail de la conception normale s'adaptant le mieux possible au développement physique, intellectuel, moral des travailleurs ; il suffit de cela pour se convaincre de ce qui reste de progrès à réaliser pour porter le régime du salariat au plus haut degré de perfection qu'il puisse atteindre.

Mais la question est plus haut encore ; elle est précisément dans l'opposition fondamentale dont je parlais tout à l'heure et dont le salariat est une expression. Il est aisé de mesurer ce qui reste d'irréductible encore dans cette antinomie même chez les nations les plus avancées. Nous pouvons par l'exemple de la Grande Bretagne dont le génie est celui de l'évolution

même, classer les travailleurs aux différents degrés qui les rapprochent d'une participation à la propriété des capitaux et du sol : solution du problème de l'inégalité des conditions. Sur les douze ou treize millions de membres des familles ouvrières, comptant environ cinq millions d'ouvriers mâles adultes, il est encore au moins trois millions d'adultes formant une masse inorganique qui n'a pas encore trouvé dans l'association professionnelle le gage d'une plus grande égalité vis-à-vis des maîtres dans le débat du salaire ; sur les deux millions d'unionistes, moins de cinq cent mille sont sortis de l'état de guerre ou de paix armée et jouissent des avantages précieux des conseils de conciliation qui les rapprochent davantage encore de l'égalité ; deux cent mille d'entre eux ont leurs salaires fixés par des échelles mobiles qui établissent un commencement d'association du capital et du travail ; onze mille trois cents associés de plus près participent directement aux bénéfices des entreprises, et six mille trois cents coopérateurs seulement sont parvenus à réunir indissolublement le capital et le travail, à résoudre dans une forme définie le problème de l'égalité économique.

C'est le sentiment grandissant d'un contraste encore si profond entre les fins poursuivies par la liberté et l'égalité de droit, et celles que l'inégalité de fait, l'inégalité des conditions a permis d'atteindre, qui a soulevé devant nous la question sociale. Les conceptions idéales de la société qui forment la drame du socialisme populaire naissent à la fois des souffrances réelles inhérentes à l'état moderne, et des progrès intellectuels et moraux, du développement du sentiment de la dignité humaine et de la justice : elles témoignent de l'imperfection de la société et de la perfectibilité indéfinie de l'esprit humain.

Les menaces et la sublimité de la question sociale moderne sont dans cette opposition du réel et de l'idéal. Les sociétés les plus instables, sont celles où la marche vers l'égalité réelle est la plus lente et où l'idéal est projeté à la plus grande distance

possible de l'état réel, et les sociétés les plus stables seraient celles où le mouvement progressif et spontané vers l'égalité serait le plus continu et le plus régulier et où l'idéal mobile se rattacherait toujours par des liens intimes à la réalité qu'il féconderait. Les premières n'accompliraient leur mouvement historique que par une succession d'oscillations brusques et violentes ; les autres auraient enfin substitué une évolution normale aux révolutions. Toutes nos sociétés modernes, et par la lenteur relative des réformes sociales, et par la puissance d'idéal, renferment à des degrés divers des ferments de révolution ; mais toutes aussi sont susceptibles de s'engager dans la voie d'une évolution régulière. C'est à la science positive, surtout à la sociologie économique et au socialisme scientifique qu'il appartient, d'après moi, de leur donner enfin cette direction pacifique et féconde. La sociologie dégagera les lois de leur évolution, et tracera les limites de la modificabilité des phénomènes sociaux ; le socialisme, parvenu à sa phase scientifique et délivré de la fascination de l'absolu, sera comme une science idéale prolongeant la science réelle, et rattachant successivement toutes les formes de l'idéal social réalisable et de la justice à la réalité même par le lien d'une continuité indéfinie.

Émile de Laveleye pensait que le problème de l'inégalité se présente à nous sous une forme plus redoutable encore qu'aux sociétés antiques. Pendant que chez elles les révolutions sociales mettaient aux prises les citoyens pauvres et les citoyens riches, le travail des esclaves, longtemps étrangers à ces luttes, continuait à les entretenir tous. Aujourd'hui c'est entre des travailleurs libres et des entrepreneurs-capitalistes-propriétaires que les conflits s'élèvent ; pendant que l'esclave était exclu de la vie politique, le prolétaire moderne y pénètre et vient exercer sa souveraineté, et c'est la fascination du pouvoir, c'est la précipitation de l'idéalisme qui inquiètent ce penseur : c'est ce danger gravi par les passions des partis, les intérêts des classes, par les contempteurs aveugles des systèmes socia-

listes, qui entrave l'avènement définitif de la démocratie. Mais la démocratie peut dissiper toutes ces terreurs, en réalisant successivement toutes ses promesses. La discipline de l'idéal, il appartient à la raison collective de la société, éclairée par la science, de la réaliser; c'est pour elle que le mot profond de Proudhon est vrai : l'idéal vient du réel et doit retourner au réel à peine de déchéance, c'est à dire que l'idéal doit toujours être relatif et générateur d'un idéal supérieur par sa réalisation même.

La loi de continuité doit dominer toutes les réformes sociales, et pour cela, il faut que la société apparaisse de plus en plus à tous comme un organisme en évolution. Le véritable appareil régulateur du socialisme sera dans un mode de représentation nationale qui reproduise tous les organes du corps social et s'adapte à leur développement, où tous les intérêts économiques soient représentés, surtout ceux des plus pauvres, où ils le soient de manière à favoriser tous les efforts de conciliation et à contenir dans les plus étroites limites les efforts réactionnaires ou révolutionnaires, d'où les tendances fondamentales de la société puissent le plus rigoureusement se dégager, où les égoïsmes des classes, les intérêts économiques soient assez éclairés, assez contenus par la représentation de la puissance la plus désintéressée qu'offre le corps social, la science, pour que le progrès se concilie toujours avec l'ordre et que l'idéal réalisable puisse toujours pénétrer effectivement dans les faits. Les oscillations du mouvement social seront dès lors aussi réduites, la continuité du développement progressif aussi assurée, qu'il est possible dans les choses humaines.

O jeunes gens qui venez à la vie politique à la fin du siècle le plus tourmenté, mais le plus humain de l'histoire, qui pouvez recueillir les fruits de notre expérience, de nos luttes, de nos souffrances, et féconder le savoir accumulé par nous par votre puissance d'idéal, qu'il me soit donné de vous voir accomplir une partie des progrès vers l'égalité qui furent le rêve, non seulement de ma jeunesse, mais de toute ma vie, et

nul alors n'aura plus à redouter d'être appelé à répondre à la question que vous avez posée.

Votre tout dévoué,

A. Demer'

III. — LIÈGE.

—

MONSIEUR ERNEST MAHAIM,

professeur d'économie politique à l'Université de Liège.

Je suppose que par *la société*, on entend l'organisation sociale de l'occident de l'Europe et des États-Unis d'Amérique, et par *volcan*, une révolution sociale.

Eh bien, non, une révolution sociale n'est pas imminente. Sans doute, il serait puéril de nier la grande maladie que traverse notre monde chrétien. Qui ne sent la transformation profonde qui se prépare, le bourgeonnement universel, la gestation enfin d'une société nouvelle, où règnera plus de justice et plus de lumière, comme répétait Émile de Laveleye. De là, l'anxiété générale, le malaise universel, l'incohérence des idées directrices, les espoirs millénaires, et les justifications difficiles d'iniquités séculaires.

Il est clair que l'optimisme naïf des philosophes et des économistes de la fin du siècle dernier et du commencement de notre siècle a vécu. Mais il est, à mon avis, tout aussi clair que le pessimisme des socialistes révolutionnaires n'est plus de mise.

Il faudrait, en effet, être aveugle pour ne pas voir que l'avène-

ment des classes inférieures aux bienfaits de la civilisation se fait de jour en jour, et sans le secours des barricades, des bombes, ni du pétrole. A aucune époque il n'y a eu un nivellement des conditions comme il s'en opère dans la nôtre. Les entassements de millions dans les coffres-forts de quelques spéculateurs et de quelques propriétaires fonciers restent une rare exception, en présence des milliards que se partage annuellement la classe moyenne. La science démontre aujourd'hui que la grande industrie, même individualisée, aboutit, là où les ouvriers sont le mieux organisés et là où les capitalistes sont le mieux outillés, à une plus équitable répartition des richesses, je veux dire que les salaires augmentent au détriment des profits. Et que ne doit-on pas attendre de la diffusion des sociétés coopératives, de l'organisation de l'assurance par l'État, de la nationalisation progressive de quantité de monopoles, de tant de réformes enfin qui se réalisent peu à peu, fatalement, pour ainsi dire organiquement, dont la portée échappe même à ceux qui les décrètent? La diffusion du bien-être est un fait patent.

Mais qu'importe, dira-t-on, s'il y a encore des pauvres, et si cette diffusion du bien-être a précisément pour objet d'exaspérer ceux qui restent en dehors de la culture du grand nombre, si surtout elle ne fait qu'augmenter les appétits des nouveaux-venus?

C'est là, en effet, le grand danger, c'est là le péril suprême, signalé il y a plus de trente ans par Macaulay : les Vandales sont à nos portes, que dis-je, ils sont chez nous!

Je crois que ce péril commence à être conjuré, et j'ai l'espoir qu'il diminuera de jour en jour, si la bourgeoisie comprend partout son devoir.

L'Angleterre a précédé les autres pays dans l'évolution économique et nous a donné à cet égard le plus magnifique exemple : elle est depuis longtemps occupée à civiliser les Barbares. On peut y voir des ouvriers conscients de leur devoir national et social, fiers de leur mission et de leur condition

collaborer avec la même ardeur que le patron, à l'œuvre commune de la production, comme à une gloire nationale. On peut y voir les classes supérieures, intellectuellement et économiquement, s'employer avec un zèle admirable à combler l'abîme qui sépare encore les deux nations qui sont dans chaque nation : les riches et les pauvres. Allez dans ce lamentable quartier de l'Est de Londres, enfer humain plus terrifiant que toutes les créations imaginaires du Dante, et vous verrez d'innombrables institutions charitables instruire l'enfance, l'habiller, la chauffer, la nourrir ; protéger, loger, conduire l'adolescence abandonnée ; occuper, moraliser, éduquer, distraire le peuple des misérables. Des centaines de personnes appartenant aux classes aisées et aux classes riches se font un devoir de consacrer non pas une partie de leur revenu, mais, ce qui vaut mieux, une partie de leur temps et de leur savoir au relèvement de leurs semblables. En même temps, malgré les institutions aristocratiques, la législation se perfectionne et s'élargit de façon à ne plus être une législation de classe, mais une législation humanitaire. L'esprit d'association fait le reste : et savez-vous le résultat ? C'est que personne en Angleterre, grand seigneur, grand industriel, meneur ouvrier, homme d'État, personne ne croit à l'imminence ni à la possibilité d'une révolution sociale, et près d'un demi-million d'ouvriers, appartenant aux Trade Unions, se déclarent disposés à défendre l'ordre, de leur vote, de leurs bras, de leur sang.

Nous n'en sommes pas là, sur le continent, ni dans la grande République Américaine. Mais comme on sent monter, dans les classes éclairées d'abord, un immense besoin de se donner à son semblable, comme on sent grandir la notion d'un devoir social à remplir, comme on sent vivre et se développer plus largement que par le passé le sentiment de la solidarité humaine !

C'est là ce qui me fait dire que, malgré les grondements sourds et même les tremblements du sol sous les pieds des

bourgeois, ils n'ont pas à craindre de voir la terre s'entrouvrir et vomir le feu de ses entrailles.

La révolution se fait, et elle se fera pacifiquement partout où la Bourgeoisie saura moraliser et civiliser les Barbares.



IV. — LOUVAIN.

Monsieur BRANTS, professeur d'économie politique à l'Université de Louvain, ne nous a pas fait l'honneur de nous répondre.

I.

MONSIEUR ALPHONSE NOTHOMB,
membre de la Chambre des représentants.

MESSIEURS,

Vous voulez bien me demander mon avis sur cette question :
« La Société est-elle réellement sur un volcan ? »
Mon embarras est grand.

A répondre, c'est — pour moi — montrer une grande fatuité.

A ne pas le faire, c'est vous manquer de courtoisie.

Je réponds et je dis : « non, la Société n'est pas sur un volcan »,
pour parler comme feu M. de Salvandy.

La Société est dans une période de transformation,
conséquence logique et inévitable de l'évolution des idées
modernes.

La Société ne périra pas, à condition qu'elle respecte et pratique ces deux lois :

Fidélité aux principes et aux dogmes du christianisme, ce qui veut dire l'esprit de conservation et de charité.

Fidélité au principe de l'égalité politique, ce qui veut dire développement de la saine démocratie.

Combiner le christianisme et la démocratie — ce qui est tout un — dans la solution des problèmes sociaux, c'est associer la justice, la vérité et le droit.

Comment dès lors, la Société pourrait-elle être mise en péril ?

Mais il y faut cette combinaison : Sinon, non.

Excusez, Monsieur, ce décousu. J'ai voulu vous satisfaire et je vous prie d'agréer l'assurance de mes sentiments distingués.

H. V. Thoul

II.

MONSIEUR EDMOND PICARD,
avocat près la Cour de Cassation.

Depuis que je pense, la question sociale m'obsède. Je suis, par mon âge, de ceux qui la virent poindre et qui l'ont vu grandir. Longtemps je crus que je ne la verrais pas triompher : maintenant je puis espérer cette joie si le destin m'accorde une ordinaire durée de vie humaine.

J'étais enfant, en 1843, quand Proudhon commençait les grandes batailles de l'idée, s'illusionnant en ses tactiques et en ses perspectives de rêveur épris de positivisme. Jeune homme, je dévorai ses livres et fus fanatisé par ses clameurs vers la Justice. Je croyais alors qu'il était seul à crier la révolte contre la puissance grandissante de l'argent et la perversion du travail

devenu l'instrument asservi et déshonoré des enrichissements stériles. Dans ma maturité j'ai compris que le grand polémiste n'était qu'une voix exprimant l'universel phénomène des protestations, alors obscures, et des revendications encore mal définies de l'humanité aryenne sacrifiée en sa partie la plus noble et la plus vivante : les classes ouvrières.

Aujourd'hui qu'à l'horizon de ma vie se dessinent vaguement les rivages de la vieillesse, il me semble que je pénètre mieux encore l'immense et consolante évolution qui transforme les nations de race européenne. De toutes parts, plus instinctives que conscientes, mais avec la force irrésistible des masses, elles vont vers l'idéal de fraternité et d'égalité que Pierre Kropotkine a si merveilleusement esquissé dans sa *Conquête du Pain*. De plus en plus elles veulent la destruction du parasitisme, la consécration de la solidarité, l'établissement d'un droit nouveau fondé sur la belle formule : A CHACUN SELON SES BESOINS, l'élimination de l'État, synthèse des forces sociales profanées au service de l'oppression financière.

Lentement mais invinciblement, dans tous les cerveaux, entrent et germent les idées nouvelles. Une propagande où le cœur charitable est le complice de l'intelligence scientifique, fonctionne incessamment pour un apostolat universel. En vain on voudrait se défendre, en vain les préjugés veillent : semblable à une religion nouvelle, la doctrine divinement salutaire pénètre partout et gagne les plus incrédules. Si, quand on considère un temps court, on peut douter de son prodigieux progrès, toute hésitation cesse quand on embrasse quelques années : la marche en avant, la transformation des idées, la familiarisation avec les concepts et les mots d'abord tenus pour révolutionnaires, sont écrasants d'évidence. Le Socialisme considéré, il y a quelques lustres, comme une exception périlleuse, n'est-il pas désormais l'hôte de tous les esprits, la parole de toutes les bouches ?

Vous parlez de volcan ! — Le mouvement souterrain de la première moitié du siècle, à peine décelé par quelques

fumerolles passant à travers les fissures, est maintenant pleinement au jour. Plus de négation possible : chaque aurore le montre plus éclatant, épanchant en rayons, pour les uns l'épouvante, pour les autres l'espérance. C'est un feu qui éclaire les iniquités présentes, en attendant qu'il les dévore. Les multitudes ouvrières indignement exploitées, esclaves libres plus opprimés que les esclaves qu'on vend et qu'on achète, attendent de lui la délivrance et murmurent déjà le grand hymne qui saluera leur rédemption. La révolution n'est plus à venir, elle s'achève dans les cerveaux.

Or, quand une révolution est faite dans les âmes, il ne faut plus qu'un souffle pour qu'elle roule en avalanche dans les faits. Là gît le prochain cataclysme. Le verra-t-on différent de tous les grands changements à vue de l'histoire? Sommes-nous sortis des ruptures violentes entre l'avenir et le passé? La transformation qui s'est lentement préparée viendra-t-elle à échéance autrement qu'en un tourbillon dévastateur? Vraisemblablement non. Pour faire lâcher prise aux égoïstes aveugles qui détiennent les forces sociales et les prostituent à leur profit, il faudra apparemment, comme toujours jusqu'ici, faire sortir de son antre la Violence. « Pour faire place au nouveau monde du travail, écrivait ces jours derniers Malato, il faut le cyclone jetant bas ce qui existe. Les miséreux, tout inconscients qu'ils sont, seront ce souffle à la fois destructeur et purificateur. »

Oui, autant que notre infirmité peut prophétiser, il va venir une invasion de barbares, non plus latérale, sortant des solitudes de la Scythie ou de la Germanie, mais verticale, surgissant des bas-fonds sociaux, des prisons industrielles, des abîmes où l'on entasse les opprimés. Ils se promèneront triomphalement à travers les institutions du parasitisme détruit, comme les Hérules sur les ruines de Rome conquise. Et ces journées terribles, nécessaires comme le Destin, seront l'aube de la Justice rajeunie.

Jeunes gens qui m'interrogez, moi qui serai dans peu d'ans


un ancêtre, vous verrez ces grands jours et préparez-vous y ! Efforcez-vous d'être alors parmi les vaillants qui seront les justiciers, et non parmi les dégénérés qu'il faudra sacrifier. La transformation de nos sociétés vieillies et stériles doit être votre constant souci. Au-dessus de tous les intérêts, elle monte avec l'irrésistible et majestueuse lenteur des grands soleils et des grandes ombres. Effrayante aussi, par l'immensité du bouleversement qu'elle impose et par l'inconnu de ce qui prendra la place du monde moderne finissant. Finissant, oui comme a fini le Moyen-Age, comme a fini l'Antiquité. Une quatrième époque va s'ouvrir pour notre humanité aryenne « incessamment progressive, indéfiniment éducable ». Là où les autres races stagnent, la nôtre va, va toujours, non pas errante et divagante comme Ashévérus, mais sûre d'elle-même et confiante, malgré l'énigme de son avenir. Elle croît au mystérieux programme qui règle son évolution. Acteurs dans le drame prodigieux où se déroulent nos destinées, nous y jouons chacun notre rôle, sans le connaître à l'avance, soufflés au moment précis par la voix despotique du Destin et ne manquant ni une entrée, ni une réplique, ni un jeu de scène. La pièce se poursuit implacable, au milieu des douleurs et des joies, des découragements et des espérances, des lamentations et des enthousiasmes, des morts et des renaissances.

Nous voici aux jours où aboutit un des vastes épisodes de la tragédie humaine et où s'en prépare un autre, plus émouvant sans doute, et plus salulaire. Il semble qu'on entende la rumeur des coulisses et des dessous où s'agite l'innombrable personnel pour le changement du décor. Le rideau va se lever et l'anxiété du spectacle qu'il dévoilera poigne les cœurs. Fin de siècle ! a-t-on dit. Soit ! pour ce qui s'achève. Mais Nouveau-siècle pour ce qui s'inaugure. Et, plus exactement, fin de classe, fin du parasitisme bourgeois, fin de l'argent oppresseur, fin du vieux Droit serviteur de l'iniquité, fin de l'association internationale des capitalistes et des jouisseurs,

fin de toutes ces institutions violatrices de la justice et corruptrices de la solidarité humaine!

Au moins est-ce le rêve palpitant et la vision mystique des âmes!

Edmond Guard



Bruxelles, 21 décembre 1892.

III.

MONSIEUR JULES WEILER,

ingénieur des charbonnages de Mariemont et Bascoup.

MESSIEURS,

Vous souhaitez avoir, dans votre Referendum : « l'avis d'un homme vivant au milieu des ouvriers, parmi les houilleurs surtout »; je me renfermerai dans les limites que me trace ce désir.

Vivons-nous sur un volcan? — Beaucoup le pensent et je n'en veux pour preuve que les lettres épeurées que reçoivent, à chaque frémissement supposé du sol, ceux que l'on croit le plus exposés à une éruption. Et cependant, rien ne me paraît moins vrai et en même temps plus dangereux, car c'est ainsi qu'on précipite et par conséquent que l'on *fausse* les solutions à donner aux questions ouvrières. Votre referendum est donc bien opportun.

Je voudrais que tous ceux qui frissonnent à la pensée de descendre dans une mine de houille et qui évoquent l'enfer de Dante quand ils doivent en décrire les horreurs, pussent coudoyer quelque temps ces hommes noirs dont les réclama-

tions périodiques leur inspirent tant d'épouvante. Je dis : « pendant quelque temps » car, au début, il les trouveraient probablement bien sombres, bien froids, bien défiants surtout ; mais quel contraste ne verraient-ils pas aussi entre l'attitude que ces hommes conservent vis-à-vis de nouveaux venus, étrangers à leurs mœurs — et leur manière d'être, je ne dirai pas envers leurs compagnons de travail, mais à l'égard de leurs Ingénieurs, de leurs Directeurs et même de tous les notables du village.

Quelles gens simples que ces mineurs et qu'il faut peu de chose pour se les attacher ! Une bonne parole dite à l'occasion, une poignée de main si l'on se rencontre ailleurs qu'à la mine, vous en fait des amis. Offrez-leur un verre de bière à l'estaminet et vous verrez à leur figure le plaisir que vous leur causez ; acceptez-en un à votre tour, *s'ils osent vous l'offrir*, et vous en ferez des heureux. Il est vrai que cette dernière action doit être bien difficile, car elle est rare ! L'esprit d'autorité, frère de l'esprit de caste, s'y oppose.

Oui ! ce rude ouvrier que l'on représente uniquement en proie à des satisfactions grossières, a besoin de considération ! Et là est tout le secret de ces revendications politiques, dont il ne comprend certainement pas bien la portée, mais auxquelles il se livre parce qu'il en espère un relèvement de sa situation sociale, en même temps qu'une amélioration de son sort matériel.

C'est que le monde a marché depuis un demi-siècle ! C'est que l'instruction s'est répandue et qu'elle a amené avec elle — chose inévitable et cependant si peu comprise ! — un ardent désir d'émancipation.

Le temps n'est plus où l'on pouvait croire que quand un ouvrier était aussi bien traité qu'un cheval dans son box, (idéal de tant de philanthropes !) ses réclamations n'étaient plus à craindre. Il a pu exister une époque où le travailleur de la mine n'était qu'une bête de somme, comme l'est de nos jours le Fellah d'Égypte ou le Polonais employé dans les mines de

Silésie et qui n'a d'autre objectif, assure-t-on, que de se remplir de *schnaps* lui, sa femme et ses enfants ; mais cette situation a cessé d'être à l'Occident de l'Europe. Le mineur se sent devenu quelque chose de plus qu'un simple producteur, et il entend exercer les droits de l'homme. Comme Lazare au tombeau, voulant sortir de la nuit intellectuelle, il fait périodiquement effort sur la pierre qui l'emprisonne et si, chaque fois, celle-ci échappe à ses épaules fatiguées, chaque fois aussi la levée est plus haute et le temps est proche où la pierre ne retombera plus !

Malheureusement, d'autres forces viennent se joindre à la pesanteur et contribuent à tenir le sépulcre fermé. Comme l'a dit le grand poète :

Depuis dix-huit cents ans, Jésus, le doux pontife,
Veut sortir du tombeau qui lentement se rompt,
Mais vous faites effort, ô valets de Caïphe,
Pour faire retomber la pierre sur son front !

(VICTOR HUGO, *Châtiments*.)

Ces valets de Caïphe, ai-je besoin de le dire, ce sont les aveugles qui ne veulent pas voir que les temps sont changés, qui ne peuvent comprendre que l'*esprit d'autorité*, auquel a été laissée depuis si longtemps la direction de l'Industrie, doit — sans cesser de remplir son rôle nécessaire et quoi qu'on en dise incontesté — céder le pas à l'*esprit d'équité*. Ce sont tous ces hommes qui, ne connaissant de l'histoire que ce qu'ils en ont appris à l'école, c'est-à-dire *rien*, ne savent pas que tout évolue dans l'humanité, et que quand une couche sociale a acquis les aptitudes lui permettant de réclamer voix au chapitre, il n'y a qu'une chose à faire : c'est de la lui donner. Ce sont ceux qui ne voient pas que les réclamations du Quatrième État de nos jours sont les mêmes que celles du Tiers État d'il y a un siècle, et que l'on ne parviendra à les faire taire que quand on aura introduit dans l'ordre industriel — avec tous les ménage-

ments réclamés par une sage évolution — le régime représentatif définitivement adopté dans l'ordre politique.

Mais cela ne veut pas dire qu'un bouleversement social soit à craindre. Il le serait, sans doute, si les appétits d'en bas étaient aussi gigantesques et aussi insatiables qu'on se les représente et s'il n'existait par conséquent pas de soupape assez grande pour laisser s'échapper la pression qui en résulte. Mais que cette idée est loin de la réalité! La vérité, c'est que les gens qui se sont décidés à renoncer au pouvoir absolu pour le remplacer par la seule puissance de la justice et de l'ascendant moral résultant nécessairement d'un plus grand développement intellectuel, s'étonnent chaque jour du peu d'efforts qu'il faut faire pour calmer les réclamations ouvrières les plus vives.

Recevez la plainte d'un ouvrier et dites-lui, après enquête, que vous lui donnez tort, et il s'en va sans récrimination aucune, pourvu qu'il ait acquis la preuve que vous avez réellement examiné son cas. Bien plus! souvent il vous remercie, vous marquant ainsi, le pauvre diable, qu'il n'avait pas même osé compter absolument que vous consentiriez à faire votre devoir en *rendant la justice*. Eh bien! ce qui est vrai d'un seul est exact aussi de la masse. Elle est déjà tranquillisée quand ses délégués ont été reçus poliment, quand, au lieu d'avoir dû attendre à la porte le bon plaisir d'un maître irrité à la seule annonce de leur présence, ils ont pu entrer immédiatement dans son bureau, et que le patron a bien voulu leur offrir des sièges et écouter leur requête avec calme.

Et quelle patience aussi, quoi qu'on en dise, dans les temps de crise industrielle! Il n'est pas de mine de houille en Belgique qui, depuis dix-huit mois, n'ait vu tomber les salaires d'au moins 25 pour cent, baisse accompagnée souvent du chômage d'un jour par semaine!

Faites le compte, employés, fonctionnaires, commerçants, rentiers même. Demandez-vous quelles seraient votre humeur et celle de vos ménagères devant une semblable réduction,

prolongée parfois pendant des années, — alors même qu'elle s'appliquerait à un salaire exceptionnel! Dites-vous d'ailleurs qu'une seule baisse de 10 pour cent du salaire *normal*, accompagnée d'un jour de chômage, fait diminuer les ressources d'un quart, et que quand la chute du salaire est de 20 pour cent avec un arrêt du travail de deux jours par semaine — ce qui se voit — les recettes ordinaires du ménage tombent de 47 pour cent; sans compter ce qui se perd de la quinzaine pendant les jours d'inaction! Peut-être après cela, serez-vous moins rigoureux dans vos jugements, et moins prompts à évoquer la force lorsque les échos d'une grève causée par la souffrance viendront émouvoir votre heureuse quiétude! — Il est à remarquer, en effet, que jamais un mouvement de quelque importance ne se produit quand le salaire est bon, bien que ce soit précisément le moment où l'industrie a le plus grand besoin de bras, et où, par conséquent, les ouvriers aient le plus de chance de faire admettre leurs exigences. Cela prouve bien, me semble-t-il, que ces exigences ne sont pas ce que l'on se figure si communément.

Nous ne sommes donc pas exposés à un cataclysme ou, du moins, les dispositions de la classe ouvrière ne créent-elles pas semblable péril. Sans doute, il serait dangereux de maintenir le système de compression qui a pendant si longtemps prévalu dans l'ordre industriel, mais je suis bien tranquille à cet égard, car ce système, je le vois craquer de toutes parts.

Il y a longtemps que l'ère en a pris fin en Angleterre et que ce pays a été délivré en même temps de ces *grèves monstres* auprès desquelles les nôtres paraissent des incidents de faible importance; grèves qu'elle a pu surmonter d'ailleurs sans que l'ordre social y fût mis en danger. Et chez nous aussi, à tout prendre, que de progrès à cet égard depuis vingt ans! Il faut avoir connu l'époque fameuse de l'*Internationale* pour pouvoir s'en rendre compte. Bien peu nombreuses étaient les soupapes qui existaient alors, et avec quelles difficultés ne fonctionnaient-elles pas? Avec quel succès, veux-je dire, ceux

qui entendaient maintenir la classe ouvrière sous leur autorité despotique ou du moins indiscutée, ne parvenaient-ils pas à s'opposer à toutes ses tentatives d'organisation ! Où étaient à cette époque ces ligues, ces meetings, ces manifestations de toutes sortes si nombreuses aujourd'hui, et qui font déjà tellement partie de nos mœurs industrielles que les patrons de la grande industrie, qui refusent encore de les accepter, se voient considérés comme des retardataires par des collègues de plus en plus nombreux et qui, sous peu, formeront la majorité.

Oui ! les temps sont changés et changent heureusement tous les jours. Je n'en donnerai qu'une preuve, mais je la crois éclatante : Après-demain, 24 décembre 1892, a lieu le banquet qu'Eugène Baudoux, le maître de verreries de Jumet, offre à ses ouvriers pour fêter avec eux et quelques amis de la paix industrielle, le premier anniversaire de la fondation du Conseil de conciliation de son usine⁽¹⁾. Que l'on se rappelle les troubles de 1886 et l'effroi qui étreignait tous les cœurs au récit des excès dont la commune de Jumet avait été le théâtre. « C'est la révolution sociale ! » imprimaient les journaux les plus dévoués à la cause de l'ordre.... lisez : de la compression à outrance. Et ils écrivaient cela à la lueur de l'incendie du château Baudoux, incendie qui, embrasant le ciel à trois lieues à la ronde, évoquait dans leurs cerveaux la vision affolante de l'éruption du volcan social !

Le voilà cependant ce patron jadis traqué, menacé, calomnié aussi plus que personne, lui dont les infortunes imméritées ont ému tout le monde civilisé, le voilà assis amicalement autour d'une table de banquet avec ceux que l'on considérait comme ses ennemis irréconciliables. Et qu'a-t-il fallu pour apporter la paix là où l'on avait connu la guerre industrielle avec toutes ses horreurs ? — Que le patron vint simplement, une branche d'olivier à la main, montrant en cela, d'ailleurs,

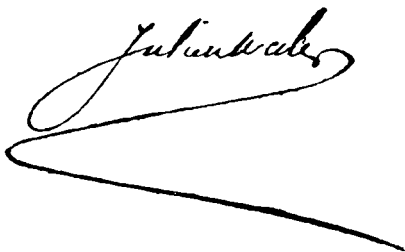
(1) P. S. Le banquet a eu lieu et il a été des plus cordial.

une grandeur d'âme dont on ne pourrait assez le louer, proposer à ses hommes, à ses associés, d'établir une institution dont ils pourraient attendre la justice, RIEN QUE LA JUSTICE!

Et cela a suffi, et toutes les rancunes sont tombées, et la cordialité n'a cessé de régner entre ces anciens adversaires qui cependant avaient tous, à un si haut degré, le sentiment de leurs droits et de leur dignité d'hommes.

En vérité, cela me paraît un grand exemple, un événement propre à reconforter les cœurs et à permettre à tous ceux qui ont confiance dans la force de la vérité de s'écrier : Non! nous ne vivons pas sur un volcan, non! nous n'avons pas à nous attendre au bouleversement complet de l'ordre social! Tout ce que nous avons à faire, c'est de permettre au progrès de s'accomplir en respectant les lois économiques et morales qui y président; et si nous savons agir ainsi, comme tout le fait espérer, nous pourrons vaquer en paix à nos devoirs sociaux, car l'*Évolution* nous préservera de la *Révolution*.

Morlanwelz, le 22 décembre 1892.

A large, elegant handwritten signature in black ink, which appears to be 'Jules Verne'. The signature is written in a cursive style with a long, sweeping underline that extends across the width of the page.

IV.

MONSIEUR JÉMILE VANDERVELDE,

avocat près la Cour d'Appel de Bruxelles.

Le monde vit-il sur un volcan?

Sur *un* volcan, je ne le pense pas, mais bien sur *des* volcans.
Il y a dans notre civilisation moderne quantité de terrains

volcaniques où s'ouvrent tous les jours de nouveaux cratères, plusieurs fois déjà où des éruptions se sont produites, et où il est à peu près inévitable que d'autres se produiront encore, plus nombreuses peut-être et plus terribles.

Voyez les grèves et les attentats qui se multiplient, les émeutes qui éclatent de toutes parts, les insurrections qui se succèdent, et vous vous rendrez compte que nous sommes, dès à présent, dans la fumée de la Révolution sociale.

La suppression des classes, but suprême du Socialisme collectiviste, implique une transformation matérielle et morale trop profonde pour que l'on puisse espérer qu'elle s'opère sans heurts et sans secousses. Dans quelle mesure sera-t-il possible de les atténuer? Question oiseuse, car elle est actuellement insoluble, et recevra sans doute des solutions différentes dans les différents pays. Plutôt que se demander si nous vivons sur un ou plusieurs volcans, ne vaudrait-il pas mieux rechercher — en gens de bonne foi et de bonne volonté — les moyens d'empêcher les éruptions, ou tout au moins de limiter leurs ravages?

Emile Vandervelde



FRANCE.

I.

MONSIEUR JULES SIMON,

membre de l'Académie française.

MESSIEURS,

Je commence, Messieurs, par vous dire que je ne réponds à aucun *interview*. Mais je fais une exception pour des étudiants parce que je suis ami de la jeunesse. Plus je deviens vieux, plus j'aime les jeunes.

Vous voulez savoir de moi si nous sommes sur un volcan. La réponse est tellement urgente que je vous l'aurais envoyée par le téléphone, s'il y en avait un entre Paris et Gønd; mais il faut nous contenter de la poste.

Nous ne sommes pas sur un volcan; nous sommes sur trois volcans, et c'est là le malheur. Si nous étions sur un seul volcan, on en viendrait facilement à bout.

Le premier volcan est la guerre étrangère, le second est la guerre sociale, et le troisième est le choléra. Si le monde était débarrassé de ces trois volcans, il pourrait dormir à peu près tranquille.

On a trouvé un remède contre la guerre; c'est la paix armée, que M. Crispi appelle la triple alliance. Le principal inconvénient de la paix armée est de faire à peu près autant de mal que la guerre. Les impatients disent: « finissons-en tout de suite! ». Ils s'arrêtent cependant, parce que les conséquences d'une conflagration leur font peur. La guerre est à peu près impossible, parce qu'elle serait absolument horrible.

Je ne crois pas que le second volcan, qui est la guerre sociale, éclate avant la fin du siècle. Nous sommes entrés dans la période de Carmaux. Elle durera bien sept ans. On ne peut demander à la sagesse humaine de prévoir rien au delà. Cette période est

caractérisée par l'extrême violence des ouvriers et l'extrême faiblesse des gouvernements. On peut arriver à une solution pacifique par le jeu simultané de ces deux principes. Les ouvriers, qui se préoccupent surtout de détruire le capital, seront délivrés de ce souci dans le cours du XX^e siècle, parce que le capital s'en va. L'intérêt de l'argent est tombé de 5 à 3; il n'y a pas de raison pour que cela s'arrête. L'argent, quand il ne rapportera rien, ne sera plus un capital, il ne sera qu'une matière encombrante, qu'on éliminera d'un commun accord. Mais ces résultats probables et prochains sont l'épanouissement du volcan social au lieu d'en être la suppression.

Reste le choléra, qui a été fort étrange cette année dans le choix de ses villégiatures. Ce que l'on sait le moins de lui, c'est son itinéraire. Quant à son microbe et à la façon de le combattre, nous sommes parfaitement et complètement renseignés. Il dépend de nous, si nous voulons, de l'attacher à la maison et de le domestiquer comme une simple coqueluche. Ce qui fait sa force, c'est que nous nous obstinons à l'oublier quand il n'est plus là, et à nous occuper des deux autres volcans. Nous ressemblons à deux flottes ennemies, assaillies par une tempête. Si elles ne pensaient qu'à la tempête, elles lui échapperaient; mais comme elles se tirent des coups de canon, elles ne font rien pour échapper à l'ouragan, et l'ouragan les détruit.

Il n'y a qu'une sorte de personnes au monde qui échappe aux trois volcans; c'est la sœur de la charité. Les peuples s'entre-tuent? Elle ne voit que l'encombrement des hôpitaux, et elle y court. L'industrie périt sous l'action des grèves et les ouvriers ne touchent plus de salaires? Elle ne voit que des malades à guérir et des meurt de faim à nourrir. Les médecins ont laissé venir la peste, parce qu'ils ne veulent la combattre que quand elle est là, c'est-à-dire quand il est trop tard? Elle ne cherche ni à récriminer, ni à expliquer; elle se multiplie pour que son dévouement soit à la hauteur des besoins. Tout est simple pour elle, tout est facile, parce qu'elle

rattache tout à Dieu, auprès duquel il n'y a plus de complications. Si le monde ne s'était pas voué au néant dans le moment où il a le plus besoin de savoir ou de croire, il serait comme la fille de charité : il traverserait les trois fléaux sans en souffrir.

Jules Simon

II.

MONSIEUR PAUL LEROY-BEAULIEU,
professeur au Collège de France.

Paris, le 6 décembre 1892.

MESSIEURS,

Vous voulez bien me demander, au nom des étudiants de Gand, de vous dire en quelques lignes mon opinion sur la question suivante : *La société est-elle vraiment sur un volcan ?*

Permettez-moi de vous répondre que vous m'accordez bien peu d'espace pour vous faire connaître et pour motiver mon opinion sur la situation actuelle des sociétés.

Je vais, néanmoins, m'exécuter.

Votre question me semble mal posée. Je ne crains pas pour les sociétés européennes, la dynamite ou l'anarchie ou tout ce qui a un caractère volcanique.

Je crois que ces sociétés souffrent d'un mal qui n'est pas sans gravité. Ce mal ne tient pas à ce que leur organisation même est défectueuse. Elles pourraient, avec leurs organes actuels, vivre, se développer, s'améliorer tranquillement et sûrement.

Le mal qui les atteint et qui peut singulièrement les affaiblir, les paralyser et les faire déchoir, c'est un mal moral.

La civilisation s'est formée et a progressé par l'énergie, l'endurance, l'initiative hardie des natures les mieux douées. Aujourd'hui il y a une sorte de conspiration générale contre toutes ces qualités.

La plupart des influences, presse, tribune politique, harangues électorales, chaires même d'enseignement, s'efforcent de délibérer l'homme, de lui représenter tout travail comme un mal qu'il doit avoir à cœur de réduire au minimum; tout effort exceptionnel, toute épargne, comme des sacrifices trop durs, qu'une puissance mystique, l'État, doit lui épargner; toute souffrance, toute privation, comme intolérables et contraires aux droits de l'homme; toute supériorité, comme une insulte à une prétendue égalité naturelle; toute initiative de l'individu comme suspecte d'égoïsme.

Quand ces idées, qui tendent à devenir les idées officielles, se seront peu à peu répandues dans toutes les couches sociales; quand les anciennes habitudes qui entretenaient l'énergie, l'endurance et l'initiative, auront disparu; quand on aura dégagé l'homme du soin de pourvoir par lui-même et spontanément à son avenir, à l'éducation de ses enfants, à l'entretien de ses vieux parents; quand on se sera arrangé pour qu'il ne souffre pas de ses fautes propres et qu'il ne profite pas largement de ses efforts, de sa supériorité, les sociétés aujourd'hui civilisées seront atteintes d'anémie, puis de paralysie.

Le ressort interne qui a créé la civilisation se sera brisé, et la rétrogradation commencera, lentement d'abord, puis avec une vitesse croissante, suivant toutes les lois de la chute des corps et des esprits.

Voilà, Monsieur, selon moi, le mal très grave dont sont

menacées les sociétés civilisées; j'espère qu'elles y échapperont, et je fais mes efforts pour qu'elles y échappent.

Mais si les diverses variétés de socialisme : socialisme d'État, socialisme de la chaire, socialisme chrétien, socialisme démocratique ou anarchique, socialisme sentimental, et bien d'autres, continuent à envahir le corps social, il est bien à craindre que la paralysie générale ne s'en suive à la longue.

Vous le voyez, Monsieur, l'expression que « la société est sur un volcan » rend très inexactement la situation présente. Le mal n'est pas extérieur, il est interne.

Recevez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Paul Leroy-Beaulieu

III.

MONSIEUR E. MELCHIOR DE VOGÜE,
membre de l'Académie française.

Paris, 3 décembre 1892.

MESSIEURS,

Vous demandez une réponse à cette question : « La société est-elle réellement sur un volcan ? » — Si vous m'en croyez, vous ne perdrez pas votre temps à interroger les géologues plus ou moins patentés, qui n'en savent pas plus que vous. Descendez dans le cratère, mêlez-vous aux éléments en fusion, approchez-vous de ces tristesses obscures : c'est le seul moyen de vous renseigner; le seul aussi de détourner par une communication fraternelle, — s'il en est temps encore, — l'éruption.

tion dont on nous menace. Dans le doute où nous sommes, le plus sûr est d'agir en tout comme si elle devait se produire demain.

Agréez mes bons souhaits pour la jeunesse gantoise et croyez-moi votre dévoué.

A handwritten signature in black ink, reading "E. M. de Vogues". The signature is written in a cursive style with a long, sweeping horizontal stroke at the end.

IV.

MONSIEUR CHARLES GIDE,

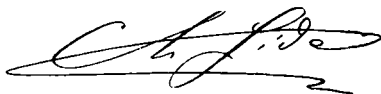
professeur d'économie politique à la faculté de droit de Montpellier.

L'image, bien que souvent employée, est inexacte. Les forces qui couvent à l'intérieur des volcans sont toujours destructives et ne peuvent apporter, à la place de la vie, que des cendres. Les forces qui se meuvent dans le sein des sociétés sont toujours plus ou moins fécondes et, dussent-elles même faire explosion, elles feraient éclore aussitôt d'autres formes de vie à la place des formes abolies. Si effroyable qu'on suppose la future éruption sociale, on peut être assuré qu'elle ne fera pas de nos villes des Herculanium et des Pompéi.

Mais de plus nous ne croyons nullement à l'imminence d'un cataclysme social. Je ne crois pas que les volcans aient exercé une action bien grande sur le relief du sol et la superposition des couches géologiques : en tout cas, leurs feux s'éteignent et leur action va diminuant à mesure que la croûte terrestre s'épaissit : c'est aujourd'hui l'action niveleuse et séculaire des eaux qui façonne la terre.

De même aussi, en matière de science sociale, nous sommes

des Neptuniens et non des Plutoniens. Il pourra y avoir des révolutions dans certains pays : mais leur force d'ébranlement sera limitée : c'est lentement, légalement — ici par l'action des pouvoirs publics obéissant eux-mêmes à la pression du suffrage universel; là, par la coopération joyeuse de quelques bonnes volontés et la coopération maussade et résignée de la foule des effrayés — que la face du monde changera et que des couches nouvelles surgiront à la lumière.



V.

MONSIEUR D'HULST,
membre de la Chambre des députés.

Paris, le 3 décembre 1892.

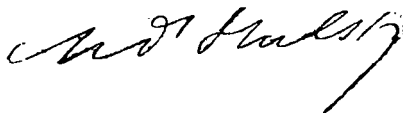
MESSEURS,

En réponse à la lettre qui m'a été adressée au nom du Comité de Rédaction de l'Almanach Universitaire de Gand, j'ai l'honneur de vous envoyer ma réponse au *Referendum* ainsi formulé : « La société actuelle est-elle réellement sur un volcan ? »

Je réponds : oui, parce que toutes les sociétés, dans tous les temps, ont toujours été sur un volcan. Si la Révolution française, par exemple, ou la Réforme protestante au XVI^e siècle, ou d'autres bouleversements à diverses époques, peuvent être comparés à des éruptions, c'est donc que, antérieurement à ces crises, il existait sous le calme apparent de la société un foyer que l'éruption a révélé, mais qu'elle n'a pas

créé. Donc, la société, avant les crises, était assise sur un volcan ; à plus forte raison, après, puisqu'une crise peut toujours en faire présager une autre. Or, l'histoire se composant de crises périodiques, il est impossible qu'une société quelconque ne soit pas dans l'une de ces trois conditions de temps : avant, pendant ou après une crise, et, dans les trois cas, elle est sur un volcan. *Ergo.....*

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.



VI.

MADAME LOUISE MICHEL.

CHERS CAMARADES,

J'ai attendu bien longtemps pour vous répondre ; je voulais voir les événements qui s'annonçaient. Merci de l'honneur que vous me faites de me demander mon opinion : elle sera, je pense, celle d'un grand nombre d'entre vous ; c'est le commencement *bien caractérisé de la fin* ; la débacle du pouvoir de la finance, de toutes les monstruosité sociales.

Après leur disparition sur la terre délivrée, l'humanité libre élaborera enfin le monde nouveau où la justice remplacera l'iniquité. Ce changement d'axe des sociétés où l'harmonie remplacera la force doit être hâté par l'indignation, et la *dernière guerre*, celle des esclaves contre les tyrans, doit être plus proche que nous ne l'aurions cru *nous mêmes*, il y a quelques mois.

La science n'aura pas marché en vain; tout démontre que la terre peut produire plus qu'il ne faut pour rassasier tous les hommes.

Que le travail aidé des machines qui aujourd'hui *tuent* le travailleur au *bénéfice de l'exploitation*, sera quand elles seront aux mains *de tous* une telle multiplication de produits, que quelques heures de travail suffiront, laissant tout le reste du temps à l'esprit non moins avide de nourriture que le corps.

Ce n'est plus seulement la conquête du pain qu'il faut dire, mais la conquête du monde.

Bien-être, sciences, arts, bonté, bonheur dans la paix universelle, nul déshérité sur la terre où se repaissent depuis toujours les privilégiés — tout homme responsable et libre dans l'océan humain, donnant pour limites à sa liberté ce qui entraverait celle d'un autre, n'est-ce pas l'idéal réel que nous allons atteindre, ce *summum* qui est l'anarchie et dont on a nié la possibilité comme on a nié la vapeur, l'électricité, tout ce qui est grand et beau ? —

Et ainsi, comme de jalons en jalons, à travers les étapes du progrès sans fin, à travers le temps sans bornes.

A. M. M.

P. S. Mille amitiés à vous tous, à bientôt les opinions que vous me chargez de recueillir et ma brochure (La conquête du Monde).

J'oubliais à propos de cette locution dont vous me parlez (être sur un volcan), elle est bien vieille, on l'a souvent ridiculement employée, mais elle est terriblement vraie à propos de bien des choses, entre autres de la position des sociétés gouvernementales aujourd'hui.

Elle sont comme on était à Pompéi quand gronda tout à coup le Vésuve.

VII.

MONSIEUR ÉDOUARD DRUMONT,
rédacteur en chef de « *La libre parole* ».

Sainte-Pélagie, 30 novembre 1892.

MONSIEUR,

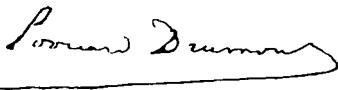
Je vous remercie, ainsi que vos amis, d'avoir bien voulu penser à moi pour votre enquête. Malheureusement, dans les conditions où je suis, au moment où je dois m'occuper de beaucoup de choses à la fois, il m'est impossible de répondre longuement à votre interrogation.

Une telle question demanderait en effet pour être traitée utilement des développements considérables.

La société présente traverse une crise terrible. Un peu plus tôt, un peu plus tard, une explosion se produira parmi tant d'éléments en ébullition. Les antagonismes qui existent partout se traduiront en mode violent, car le monde incohérent et bizarre au milieu duquel nous vivons subira une transformation complète.

Le Juif évidemment n'est point l'unique coupable, ni le seul responsable des iniquités actuelles. En corrompant par l'argent tous les pays qui ont été assez imprudents pour lui donner l'hospitalité, il a été surtout le microbe qui active la putréfaction, le dissolvant qui précipite le travail de décomposition dans l'organisme.

Veuillez agréer, Monsieur, avec mes regrets de ne pouvoir vous écrire plus longuement, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.



Édouard Drumont

VIII.

MADAME JULIETTE ADAM,

rédaCTRICE en chef de la « *Nouvelle Revue* ».

Abbaye de Gif., S. E. P. 16 novembre 1892.

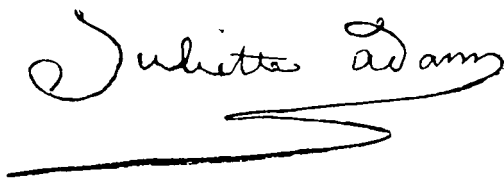
MESSIEURS,

Au risque de vous envoyer une chose faite trop hâtivement, je tiens à vous prouver sur l'heure la sympathie que j'éprouve pour la jeune démocratie belge, moi, la petite nièce de Seron.

Mes vœux pour que vous possédiez le suffrage universel qui vous permettra de mieux défendre encore votre précieuse neutralité.

* **

Le monde, à toutes les époques, vit sur un volcan, semblable en cela au globe lui-même. Et, comme la nature brise ses flancs pour rejeter la fumée de ses bouillonnements intérieurs, pour vomir la cendre par ses cratères, ainsi les sociétés, au lieu de s'acharner à maçonner leurs crevasses, doivent donner des issues au produit de leur bouillonnement, à leurs cendres et à leurs fumées. Le cratère démocratique est moins dangereux béant que muré.

A handwritten signature in cursive script that reads "Juliette Adam". The signature is written in dark ink and is followed by a long, horizontal, wavy flourish that extends across the width of the text.

IX.

MONSIEUR GEORGES OHNET,
homme de lettres.

MESSIEURS,

En rentrant de voyage, je trouve votre lettre. Voici ma réponse :

La société « est-elle sur un volcan » ? Les explosions de dynamite sont-elles les manifestations préparatoires d'une explosion qui bouleversera le vieux monde ? Je n'en sais rien. Mais ce que je sais bien, c'est que nous ne sommes pas sur un lit de roses.

Croyez, Messieurs, à mes sentiments les plus distingués.



ITALIE.

MONSIEUR CÉSAR LOMBROSO,
professeur à l'Université de Turin.

MESSIEURS,

Pas n'est-il besoin d'être savant pour entrevoir que notre société est basée toute sur le mensonge — politique, économique, religieux, littéraire, même scientifique — pour les pays où les

Académies trouvent encore des suivants : or une base fausse ne peut pas être solide — et elle ne l'est pas. — L'Europe a toutefois le grand bonheur que les expériences pour son sauvetage se font et se feront en plus grande échelle en dehors d'elle (trop vieille et trop puérile pour se connaître), en Australie et en Amérique.

à mille jolies

César Lombroso

Turin, 25 novembre 1892.



SUISSE.

MONSIEUR CHARLES SECRÉTAN,
professeur à l'Université de Lausanne.

Lausanne, 18 décembre 1892.

BIEN CHER MONSIEUR,

Par une lettre datée du 16 courant et reçue le 17 au soir, vous me demandez une consultation sur la question de savoir « si la société est réellement sur un volcan », avec l'intention d'insérer mon verdict dans l'Almanach de l'Université de Gand pour 1893.

Il n'y a réellement pas de temps à perdre, aussi me suis-je levé matin et m'efforcerais-je d'être court.

Vous demandez apparemment si notre civilisation me paraît

réellement menacée. Eh ! bien, oui, je le crains, sans la tenir pour inguérissable.

Il y a d'abord la guerre des classes, l'effort concerté du prolétariat pour arracher les instruments du travail aux riches et les concentrer dans les mains d'un gouvernement de sa façon. J'estime les procédés habituels de répression absolument impuissants pour arrêter la propagande socialiste, et pour vaincre lorsqu'elle aura conquis la majorité.

En second lieu la guerre des peuples : le pied sur lequel nous vivons en Europe est déjà la guerre. Le parti qui verra le premier l'impossibilité de continuer les sacrifices pécuniaires auxquels il se condamne depuis vingt ans invitera l'autre à désarmer, et... vous voyez le reste.

Ces deux premiers dangers se neutralisent peut-être l'un l'autre en quelque mesure, mais point assez pour me rassurer. Le dernier, en revanche, naît d'un mal que nous trouvons au fond de tous les autres : c'est l'enlèvement, la frivolité, l'égoïsme, la corruption des classes les plus fortunées.

Aussi longtemps que les ouvriers ne sont pas tous enrégimentés et ne se sont pas entendus avec le prolétariat agricole, il y a moyen de lutter contre le péril social. Pour l'avenir je vois la paix dans la société coopérative, et pour le présent, pour demain, dans l'initiative prudente ensemble et généreuse que prendrait un nombre suffisant de maisons en associant sérieusement leurs ouvriers aux bénéfices éventuels de leur industrie. La convergence des intérêts se trouverait de la sorte établie et la question résolue. Mais il faudrait que cette démarche se fit assez tôt pour qu'on pût y voir un bienfait volontaire et non pas une tardive opération de sauvetage sous l'influence de la terreur.

La guerre des peuples pourrait être évitée si l'on posait sérieusement sur le terrain pratique la question de savoir jusqu'à quel point il est licite aujourd'hui de traiter les populations comme un accessoire du sol et d'en disposer sans leur congé.

Mais pour de semblables initiatives en économie et en politique, il faudrait du courage, beaucoup de courage; il faudrait aussi se désintéresser quelques minutes ou quelques jours du plaisir prochain, du gain prochain, pour songer au lendemain. D'où viendront ce courage et cette sagesse ?

Voulez-vous savoir mon sentiment là-dessus ? On les trouverait dans la religion, dans une religion qui ne fût ni mécanisme, ni scolastique; ni ritualisme, ni dogmatisme, mais un contact direct des esprits, mais le simple amour de la vérité, de la liberté.

La Société pourra guérir SI l'on veut entrer dans ces voies. Vous êtes jeunes, je suis vieux; c'est à vous que sied l'espérance, car c'est à vous qu'appartient l'action.

Croyez-moi, Monsieur, votre bien dévoué



ANGLETERRE.

MONSIEUR CHARLES DILKE,
membre de la Chambre des communes.

10th dec. 1892.

MY DEAR SIR,

If peace should be long preserved, of which I have some hope, I see every reason to expect rapid development without violence or disorder. If, as is more probable, in the course of a generation or two there should be a European war, brought

about by some « frontier incident », I fear that political follies will be worked by the conquerors which will carry ultimate revolution in their train.

Truly yours,

Charles W. Dilke ⁽¹⁾



P A Y S - B A S .

MONSIEUR DOMELA NIEUWENHUIS,
rédacteur en chef du « *Recht voor allen* ».

Den Haag, 1 December 1892.

WAARDE HEER,

In een schrijven van 23 november vraagt ge mij om mijn oordeel over de vraag : is waarlijk de maatschappij op een vuurberg? Wel, dat is voor mij geen vraag. Als alle dingen zoo zeker waren als dat, dan zou het nog wel gaan.

Bewijzen daarvoor, ze zijn voor het grijpen, ja haast zou men kunnen zeggen, dat het uilen naar Athene dragen zou zijn,

(1)

10 décembre 1892.

MON CHER MONSIEUR,

Si la paix continue longtemps à régner, comme je l'espère, il n'y a pas de raison pour désespérer d'un développement rapide, sans désordre, ni violence. Mais si, comme il est probable, une guerre européenne éclate dans le cours de notre génération ou de la suivante, soulevée par quelque « incident de frontière », je crains que les vainqueurs ne soient entraînés à des folies politiques, qui amèneront avec elles une révolution suprême.

Bien à vous,
CHARLES W. DILKE.

om er eenig bewijs voor aan te geven. De maatschappij is opgehoopt met elektriciteit, telken dage kan er een uitbarsting komen. En evenmin als de regeerende klasse ondanks waarschuwingen in 1789 eenig gevaar duchtte, zoodat de bestorming der Bastille — het signaal der revolutie — dansende door haar werd gehoord, evenmin schijnen onze regeeringen oog of oor te hebben voor de dreigende teekenen des tijds. Een gevoel van druk heeft zich van allen op elk gebied meester gemaakt en het zal een verademing zijn, als allen zich eens kunnen toonen gelijk zij zijn.

Meer hierover te zeggen zou overtollige moeite zijn. Veel nadenken was niet vereischt over de vraag, want dienaangaande bestaat bij mij zoo'n gevestigde overtuiging, dat ik niet licht aan 't wankelen zal worden gebracht.

Hopende aan uw verzoek op de bedoelde wijze te hebben voldaan, teeken ik mij



F. D. de Klerk (1)

(1)

La Haye, le 11 décembre 1892.

MONSIEUR,

Dans une lettre du 23 novembre, vous me demandez mon avis sur la question: « La société est-elle réellement sur un volcan? » Ma foi, pour moi cela n'est pas une question. Si toutes choses étaient aussi évidentes que celle-là, tout irait encore bien.

Quant aux preuves, on en a tant qu'on veut, on pourrait même dire qu'en donner ne servirait absolument de rien. La société est chargée d'électricité, chaque jour une explosion peut se produire. Et de même que les classes dominantes en 1789, malgré les avertissements, ne craignaient aucun danger, au point que la nouvelle de la prise de la Bastille — le signal de la révolution — leur fut annoncée dans un bal, de même nos gouvernements ne semblent ni voir, ni entendre les signes avant-coureurs de la tempête. Un

ALLEMAGNE.

MONSIEUR W. LIEBKNECHT,
membre du Reichstag.

Berlin, le 1 janvier 1893.

MONSIEUR,

Dans votre lettre du 28 novembre que je viens de trouver parmi mes papiers, je trouve la question : « La société est-elle réellement sur un volcan ? »

Les événements, qui se passent en France, se sont chargés de vous donner la réponse à ma place. Et la logique des faits vaut toujours mieux, et est plus convaincante que la logique des hommes.

Acceptez l'assurance de ma haute considération.

W. Liebknecht

sentiment d'oppression s'est emparé de chacun sur chaque question et ce sera une délivrance lorsque chacun pourra se montrer comme il est.

Il serait superflu d'en dire davantage. Je n'ai pas longtemps dû réfléchir, car ma conviction à ce sujet est tellement bien établie, qu'il sera bien difficile de l'ébranler.

Dans l'espoir de vous avoir répondu dans le sens demandé, je reste votre

F. DOMELA NIEUWENHUIS.





PARTIE LITTÉRAIRE



LES VAINCUS.

Résolu contempteur des triomphes iniques,
F'abhorre la victoire où le Droit est absent,
Ma conscience alors se révolte et ressent
Un obstiné dégoût de ces lauriers cyniques.

A l'heure où se couchaient les soleils helléniques
Démosthène m'emporte en son vol frémissant ;
F'admire comme un dieu Tullius dénonçant
Antoine et son opprobre aux échos ironiques.

Que le fouet du vainqueur plaise à l'hégélien,
Qu'il admire à genoux la force colossale,
Je connais sa doctrine et ne m'étonne en rien ;

Mais le succès jamais ne fera sa vassale
De mon âme fidèle à l'estime du Bien
Et je suis du parti qui succombe à Pharsale.

EMMANUEL DES ESSARTS,
Doyen de la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand.





LES PARQUES.

*T*rois femmes... ou plutôt trois mornes déités
Assises dans la nue et les immensités.

*Le front marmoréen, la taille solennelle,
Le teint pâle des soirs, la jeunesse éternelle,
Telles sont les trois sœurs dont l'infini pouvoir
Est sans borne et que nul pourtant ne saurait voir,
Tandis que leur regard, défiant l'étendue,
De tous les horizons perce la trame ardue.*

*Si l'homme les redoute, il ne les maudit pas :
Elles versent le calme à côté du trépas.
Qu'elles ont de douceur ces filandières chastes
Malgré les aboiments des Gorgones néfastes,
Et comme Lachésis, aux mouvements d'oiseau,
Avec un art exquis fait tourner son fuseau !*

*Sans effort se poursuit ce travail d'où dévie
Vers les fleuves stagnants la source de la vie.
Point de pitié stérile... Un arrêt triomphant
Met auprès du vieillard le gracieux enfant.*

*Elles font s'allanguir, dès la prime de l'âge,
Les roses du printemps sur l'innocent visage,
Fermant des yeux d'azur qui pour voir l'Éternel
Sous un rayon nouveau se rouvriront au Ciel.*

*Clotho reste impassible aux angoisses du crime.
Du bout de sa quenouille elle indique l'abîme,
Et tandis qu'Atropos tient le fil suspendu
Le coupable se sent pour des siècles perdu.
« Nul ne m'a vu » dit-il. Faux espoir qui le leurre!
Infâme, elles t'ont vu, jour par jour, d'heure en heure...
Et celui-là d'ailleurs est rayé des humains
Humble ou grand, qui se trouve en face de leurs mains.*

*O sombres jugements rendus dans les ténèbres!
O filles de l'Enfer, de la Nuit, dieux funèbres,
Quelle force est la vôtre, et comme il est petit
Ce monde qu'à vos lois le sort assujettit!
Mais quel travail aussi depuis que dans l'espace
Notre globe en tournant par son orbite passe!
Surtout depuis le temps où sur l'humanité
Sans relâche a relui le fer ensanglanté.*

*O Parques, que de fil coupé pour les batailles!
Comme a fumé vers vous l'encens des funérailles!
Que de feux, que de cris, de plaintes, de sanglots!*

*La guerre fut partout, sur les monts, sur les flots,
Legs de Kaïn... La guerre, aliment des monarques.
Comme vous devriez être lasses, ô Parques!...
La fin de vos labeurs ne va pas approchant...
Plus la terre vieillit, et plus l'homme est méchant.*

ALFRED DES ESSARTS.



COMMENT JE RENCONTRAI BAUDELAIRE.

Je n'étais encore qu'un collégien ; je finissais ma rhétorique à l'Athénée de Bruxelles. Quatre fois le jour, aux heures de l'aller et du retour, on pouvait voir, ses cahiers sous le bras, un gas rablé et chevelu, au poil ardent, dévaler et remonter la montagne de la Cour : l'Athénée encore en ce temps occupait l'angle de la rue des Douze Apôtres et de la rue Terarken. Ce potache véloce, mais deshéuré, c'était moi.

Or, une après-midi que, talonné par l'heure, je me ruais avec véhémence vers mes cours, je heurtai, à l'intersection de deux rues, un promeneur lent et pensif. Il remontait vers le faubourg ; je dégringolais les raidillons urbains. Deux yeux presque magnétiques un instant

m'enveloppèrent. Le promeneur, nerveux et sec, ayant bien supporté l'abordage ; moins heureux, j'avais laissé rouler mes cahiers.

Nulle parole ne tomba de ses lèvres serrées ; il semblait au-dessus de l'évènement.

Je ramassai mes cahiers ; il reprit sa marche, la tête légèrement inclinée vers l'épaule. Mais ses regards étaient demeurés cloués aux miens et me transperçaient : je les sentais se mouvoir en moi comme des disques fatidiques. Il me semblait qu'ils m'étaient connus depuis longtemps, que je les avais toujours connus. Et tout à coup j'eus un violent battement de cœur : c'étaient bien les mêmes yeux brûlants et noirs, pareils à des lampes dans une chambre mortuaire, les yeux comme des puits et comme un in-pace que j'avais vus au portrait de l'édition Poulet-Malassis.

J'oublai la classe et l'heure, j'aurais voulu crier le nom du mystérieux passant. Il marchait devant moi à petits pas réfléchis, indifférent à la rue, visiblement perdu dans un rêve, un rebord de linge mou, très blanc, dépassant le collet de velours de sa longue houppelande. Il portait un haut-de-forme à larges bords et des

escarpins vernis, clairs comme des miroirs. Toute la personne, un peu raide, dénotait la correction, la surveillance de soi, une certaine simplicité décorative. Je le vis s'arrêter un instant au spacieux carrefour de la porte de Namur. La matinée avait été pluvieuse; une boue épaisse poissait le sol; il paraissait considérer avec inquiétude, du bord du trottoir, cette arène fangeuse.

Enfin il se décida : à la pointe des orteils il sautillait de pavé en pavé, calculant ses pas, les yeux sur ses vachettes, mettant un soin infini à éviter les éclaboussures. Les escarpins sortirent immaculés de cette traversée périlleuse. Puis il longea les maisons de la chaussée d'Ixelles, tourna l'angle de la chaussée de Wavre; et je n'osai me risquer plus loin, car c'était le territoire paternel, je craignis d'être surpris...

Je rencontrais fréquemment Baudelaire; je dus à ces rencontres de manquer un peu plus souvent l'heure des cours; il m'arriva même de m'attacher à ses pas des heures entières. Il était bien le passant des foules qu'il dépeignait à propos de Constantin Ghuyts. Il traversait

les rues sans se retourner, mince, fluet, suprêmement distingué, d'une élégance maniérée de dandy. Personne ne le connaissait; ma candeur s'indignait qu'on ne saluât pas ce beau visage extraordinaire, aux joues pâles et rasées d'un prêtre ou d'un comédien. Il avait quelque chose d'onduleux et de sacerdotal dans la démarche, le pied joli et féminin, toujours irréprochablement chaussé : je constatai que c'était une de ses coquetteries essentielles.

Toutes les après-midis il descendait du faubourg; vers le soir il s'insinuait dans une taverne de la rue de la Villa Hermosa. C'est là que régulièrement il se rencontrait avec Joseph Stevens, le peintre des chiens malheureux, auquel il dédia un de ses plus parfaits poèmes en prose, le pamphlétaire Louis De Fré, le proscrit Bancel et l'éditeur Poulet-Malassis. Ensuite, jusqu'après minuit il s'attardait à la Taverne du Globe, place Royale, en compagnie d'hommes sérieux et notables qu'il épouvantait de récits macabres, débités d'un ton glacé.

CAMILLE LEMONNIER.





A LA ROQUETTE.

Ritournelle Mod. S

Chant.

En t'é - cri - vant ces mots, j'fré -

mis Par tout mon é - tre, Quand tu les

li - ras j'au - rai mis L'nez à la f'né -

tre; F'suis ré - veil - lé depuis mi - nuit, Ma pauv' Toi -

net - te, F'entends comme eune es - pèc' de

Ritournelle. S

bruit A la Ro - quet - te.

*En t'écrivant ces mots j'frémis
Par tout mon être,
Quand tu les liras j'aurai mis
L'nez à la f'nêtre;
J'suis réveillé, depuis minuit,
Ma pauv' Toinette,
J'entends comme eune espèc' de bruit,
A la Roquette.*

*L'Président n'aura pas voulu
Signer ma grâce,
Sans dout' que ça yaura déplu
Que j'me la casse;
Si l'on graciait à chaqu' coup
Ça s'rait trop chouette,
D'temps en temps faut qu'on coupe un cou,
A la Roquette.*

*Là-haut, l'soleil blanchit les cieux,
La nuit s'achève,
I's vont arriver, ces messieurs,
V'là l'jour qui s'lève.
Maint'nant j'entends, distinctement,
L'peupe, en goguette,
Qui chant' su' l'air de « L'Enterr'ment »,
A la Roquette.*

*Tout ça, vois-tu, ça n'me fait rien,
C'qui m'paralyse
C'est qu'i' faut qu'on coupe, avant l'mïen,
L'col de ma ch'mise;
En pensant au froid des ciseaux,
A la toilette,
J'ai peur d'avoir froid dans les os,
A la Roquette.*

*Aussi j'vas m'raidir pour marcher,
Sans qu'ça m'émouve,
C'est pas moi que j'voudrais flancher
Devant la veuve;
J'veux pas qu'on dis'que j'ai eu l'trac
De la lunette,
Avant d'éternuer dans l'sac,
A la Roquette.*

ARISTIDE BRUANT.





CROQUIS D'HIVER

I.

Lentement, lourdement, sans cesse, aveuglante et drue, la neige est tombée la nuit toute entière, épandant au large son tapis floconneux.

Dès l'aurore, l'agent de police, botté, emmitoufflé d'une énorme écharpe, ganté de moufles épais, a mis en branle les sonnettes, ahurissant les domestiques mal éveillées encore, leur faisant contemptrice sommation de nettoyer, sur l'heure et à fond, leurs trottoirs.

Brosses, balais, pelles, bêches, pics et tisonniers sont entrés en danse! Ardemment les margotons essoufflées ont raclé, gratté, frotté!..

Le trottoir est net, brillant comme glace, poli, tel un parquet ciré : c'est un délicieux petit casse-cou, une idéale glissoire...

Les ordonnances policières ont été correctement exécutées.

Tout va bien!

II.

Absolument suggestive, Elle; absolument!

Trottinant menu, menu, ses hauts talons cambrés faisant toc, toc, à petits pas, petits, petits... Elle marche, son gentil nez en trompette humant l'air vif.

Très serrée dans la courte jaquette claire, lui modelant la taille, Elle balaye, consciencieusement, de la queue serpentine d'une jupe liserée de fourrure, les morceaux de neige durcie tombés de la semelle des passants.

Ses menottes, que l'on devine mignonnes, se cachent en un microscopique manchon pomponné et fleuri. Sa poitrine est barrée du parapluie-aiguille à manche d'ivoire guilloché qu'Elle presse, très gentiment, contre un buste artistement corseté.

La voilette mauve, tirée sur un minois tout rondelet, lui donne un aspect troublant, une couleur d'apothéose dont les frisons blonds

seraient les nuages tout parfumés et vaporeux. Son toquet de velours écossais se surmonte fièrement de deux pointantes oreilles de peluche dressées vers le ciel, et de quelques antennes de plumes agitées par la brise, pareilles à de gros yeux de scarabée se balançant au sommet d'un osier frémissant.

Trottinant, menu, menu, toujours, Elle marche et le boa capricieux contournant le col Médicis de sa jaquette claire, flotte... flotte... C'est exquis !

Je vous le dis : Absolument suggestive, Elle ; absolument !

III.

Très bien aussi, tout-à-fait chic, Lui.

Sous l'ample capote cocher — *real coachman, made in London* — il a fort grand air et son pantalon droit aux plis nettement accusés est retroussé hautement sur des bottines-bâteaux du bon faiseur.

Très luisantes ses bottines, très luisant son chapeau légèrement penché sur l'oreille, plus luisants encore sa moustache hérissée en pinceaux à la commissure des lèvres et ses courts

favoris, si bien ratissés qu'ils semblent deux peignes de corne plaqués devant les oreilles écarquillées.

C'est un vrai *gentleman*, Lui, un « journal de modes » suprême.

L'air fort bête assurément, mais faisant émerger son facies banal d'un foulard de soie brochée fermé d'épingles à tête de perle.

Monocle à l'œil, canne d'ébène au crochet de vieil argent en main. Il s'amène, balançant légèrement sa silhouette falote, bombant sa maigre poitrine, élargissant ses épaules fuyantes, précautionneusement rembourrées d'un crin généreux.

Faut-il le répéter? Tout-à-fait chic, Lui; tout à fait!

IV.

Par la rue en pente, sur le trottoir lissé — ordonnance de police — l'un vers l'autre, tous les deux, ils s'avancent...

Les talons trottinant menu, menu, font toc, toc; la jupe serpentine froufroute. Les bottines-bâteaux frappent le pavé d'un *floc* régulier; la

redingote — *real coachman, made in London* —
tangué comme une cloche dont les tibias
seraient les battants très maigres.

Elle le voit, Lui !.. Il l'aperçoit, Elle !

Et de suite tous deux se mettent sous les
armes, exacerbant encore la correction de leur
tenue, faisant la roue, s'inspectant de côté dans
les grandes glaces des magasins.

Qu'il est chic ! se dit-Elle.

Combien suggestive ! se dit-Il.

Se rapprochant, ils vont se croiser... c'est
le moment.

D'un seul geste, Il voudrait, à la fois, assurer
son monocle dans l'arcade sourcilière, retrousser
sa moustache, ajuster son haut de forme, tirer
ses manchettes, faire miroiter le pommeau
ciselé de sa canne et lancer à la belle un regard
vainqueur.

Il le voudrait... Mais son attention concen-
trée à la manœuvre, oublie le trottoir lissé —
ordonnance de police — Il glisse... et s'assied
violemment aux pieds de la gracieuse enfant.

Elle, éperdue, glisse aussi... Et tous deux se
contemplant une seconde, déconcertés, hébétés,
tandis que les ornements de leurs individus, les

accessoires élégants de leur *superchicisme* gisent emmêlés.

V.

Se ramassant, après un mutuel coup d'œil, très dédaigneusement rageur, chacun s'en retourne de son côté.

.

Un peu moins suggestive, Elle.

Plus du tout aussi chic, Lui.

.

Par le trottoir net, brillant comme glace, poli tel un parquet ciré, ils continuent leur promenade...

Les ordonnances policières ont été correctement exécutées : le délicieux petit casse-cou, l'idéale glissoire a fait deux victimes...

Tout va bien !

GÉO. MEUNIER.





RENCONTRE.

— « *Je pars,* » dis-je à la foule en pleurs « *ma chair est lasse,*
Restez dignes de moi, cœurs que j'aurai brisés !...
Sur vos genoux, sanglants d'avoir demandé grâce,
Assez d'autres mettront l'onguent de leurs baisers. »

Au détour du chemin, la soif sala ma bouche
(Tant d'abeilles d'amour avaient là fait leur miel!),
Et, Rébecca docile à mon appel farouche,
Il vint une enfant triste, avec des yeux de ciel.

Quand j'eus vidé sa cruche : « Irez-vous loin? » dit-elle.
Des pleurs tremblaient au bord de ses cils d'or bruni :
F'en bus l'eau goutte à goutte à leur source immortelle,
Et je murmurai : « Non, le voyage est fini. »

LOUIS-PILATE DE BRINN' GAUBAST.

Caen (Calvados).





JACOB MAUSER.

NOUVELLE JUIVE.

JACOB MAUSER appartenait au Jardin du Luxembourg au même titre que l'Allée des Veuves, que la Pépinière, que les étudiants ou que les bonnes d'enfants. Chaque jour que Dieu fait, on était assuré de le rencontrer arpentant la Terrasse, sans souci de la neige ni des averses, et narguant pareillement le soleil caniculaire qui, en juin, rend intenable ce coin du Luxembourg.

C'était un grand gaillard de vingt-cinq ans, sec, osseux, charpenté à la diable. Avec cela, de longs cheveux noirs, plats, retombant sur le col grasseyé d'une redingote bleue de coupe ancienne, des yeux gris sans cesse agités, un profil de race indiquant à première vue son origine sémitique : tel était ce Jacob Mauser

qui, d'abord, avait intrigué les habitués du jardin, mais auquel on avait fini par s'accoutumer, sans plus s'en inquiéter que des autres êtres bizarres du Luxembourg.

Jacob était né à Reswiller, dans la vallée de Massevaux, en Alsace, au sein d'une de ces communautés israélites si bien décrites par Daniel Stauben. Son père, un pauvre maquignon, était mort le laissant seul au monde. L'enfant n'avait que cinq ans. Par fortune, Rabbi-Ephraïm, le pasteur du village, s'était chargé de l'orphelin et l'avait élevé comme s'il eût été son propre fils. Jacob Mauser était très intelligent. Le rabbin de Reswiller développa de son mieux les heureuses aptitudes de l'enfant, si bien qu'à quinze ans, l'élève n'eut plus rien à apprendre de son maître.

Rabbi-Ephraïm connut alors les soucis. L'excellent homme qui jamais ne s'était senti un grain d'ambition, aurait voulu être aussi riche que Salomon Hirscher, l'usurier, pour permettre à son élève d'aller achever ses études à Cologne ou à Francfort. Le rabbin n'espérait point amollir le cœur du vieil avare Salomon en faveur de son protégé, et cependant il tenta

l'impossible pour y parvenir. Ce fut en vain. Rebuté de ce côté, Rabbi-Ephraïm conçut un autre plan.

Le jour de la fête solennelle des *Purim*, comme on venait d'achever la lecture du *Livre d'Esther*, le rabbin se leva et dit :

« Au septième verset du XV^e chapitre du *Deutéronome*, il est écrit :

« Si l'un de vos frères, habitant le même lieu que vous, vient à tomber dans l'indigence, vous n'endurcirez point votre cœur sur sa misère, mais vous lui tendrez une main secourable, et vous lui prêterez selon que vous verrez qu'il a besoin. Vous ne vous dispenserez donc point de le soulager sous de mauvais prétextes, mais vous répandrez sur lui vos bienfaits, pour attirer les bénédictions de Jahveh. »

Les assistants pensaient que cet exorde était destiné à réclamer quelques aumônes pour les nécessiteux de la communauté de Reswiller. Il n'en était rien. Rabbi-Ephraïm développa les paroles du Livre, puis, avec chaleur, il parla de Jacob Mauser, de sa vive intelligence, des espérances qu'il avait fondées sur lui, et, pour achever, il annonça qu'il allait ouvrir une

souscription en faveur de l'orphelin, afin de lui permettre d'aller étudier au séminaire de Cologne. Ainsi l'enfant deviendrait un illustre rabbi. Peut-être même serait-il Celui qui relèverait les destinées du peuple élu.

Ce discours excita l'enthousiasme des fidèles.

« Jacob sera un grand rabbi!

— Il fera des miracles!

— Il conduira Israël dans la Terre promise!

— Il sera le Précurseur du Messie, fils de David!

— Par ses vertus, Jéhovah rassemblera les enfants d'Abraham. Le Temple de Sion dominera Jérusalem! »

Au milieu de ces exclamations, chacun des membres de la communauté se fit inscrire suivant ses ressources. Salomon Hirscher, entraîné par Moïse Bernheim, le boucher, consentit à donner les revenus d'une prairie, à la vérité de peu de valeur, qu'il possédait au pied du Rossberg, dans la vallée de Saint-Amarin, de l'autre côté des Vosges. Tous comptes faits, les Israélites de Reswiler s'engageaient à assurer une pension annuelle de six cents francs au futur rabbi.

Quelques jours plus tard, Jacob Mauser partit pour Cologne où il étudia la *Loi*, la *Misna* et les *Talmuds*. Puis, sur le conseil de Rabbi-Ephraïm, il s'en alla à Paris pour y attendre l'âge de l'ordonnance lévitique.

Jacob Mauser s'installa dans une mansarde de la rue de la Montagne-Sainte-Genève, et il se fit aussitôt inscrire aux cours d'hébreu, de chaldéen et d'assyrien du Collège de France. Dès lors, sa vie ne fut que travail, méditation et misère. Et le soir, en rentrant dans sa mansarde, Jacob dînait en hâte et restait, souvent jusqu'à l'aube, à pâlir sur les textes biscornus du Talmud de Babylone et des livres rabbiniques.

...Un soir, Jacob Mauser trouva sous sa porte une lettre d'un savant rabbin de Paris pour lequel il avait reçu une recommandation de Rabbi-Ephraïm, recommandation restée jusqu'alors sans réponse. On demandait au pauvre étudiant de prendre un billet pour un concert de bienfaisance en faveur des Juifs de Russie. Jacob se rendit à la soirée.

L'élite de la société isralite de Paris s'était donné rendez-vous dans la salle Kriegelstein où avait lieu le concert. Jacob Mauser, vêtu de sa

longue redingote roussie, s'enfonça jusqu'au dernier rang des fauteuils, non sans exciter le sourire des jeunes gens. Le grand rabbin Lœvy prononça son discours. Puis le concert commença. Une jeune fille, ravissante en sa simple robe blanche agrémentée de marguerites et de lilas, vint jouer sur le piano le *Cantique de Déborah* et la *Marche des Hébreux*. Puis ce furent des chœurs, des récitatifs, des soli et un monologue de Coquelin cadet... Seul, perdu en son coin, Jacob ne voyait, n'entendait rien, occupé qu'il était à l'interprétation d'un passage fort obscur de Simon d'Alexandrie.

Pendant l'entr'acte, Jacob Mauser sentit une main qui se posait sur son épaule. Relevant la tête, l'étudiant reconnut le rabbin Mardochée qu'il avait quelques fois rencontré à la synagogue.

« Eh bien ! Monsieur Mauser, comment trouvez-vous notre concert ?

— Intéressant, en vérité.

— Oui, oui. Coquelin est amusant au possible. Mademoiselle Sarah Dreyfus joue à merveille... Mais vous restez à vous morfondre dans ce coin. Venez donc avec nous. Je vous présen-

terai à Madame Mardochée et à ma famille. »

Jacob Mauser balbutia quelques excuses. Mais, entraîné par Rabbi-Mardochée, il dut aller s'asseoir avec ce dernier.

Esther et Judith Mardochée, les filles du rabbin, durent se contenir pour ne pas éclater de rire en voyant venir le pauvre Mauser, long comme un jour sans pain, enveloppé dans sa vieille redingote en fourreau.

Les deux espiègles jeunes filles entamèrent aussitôt la conversation avec l'étrange surveillant. Jacob Mauser qui, pour la première fois, se trouvait en pareille société, ne tarda pas à éprouver une sensation de vertige inexplicable par les textes chaldéens ou rabbiniques...

Par bonheur, l'entr'acte prit fin. Mademoiselle Sarah Dreyfus se remit au piano et Jacob s'enfuit à sa place en murmurant :

« Les filles de Rabbi-Mardochée m'ont troublé l'esprit. Judith, la cadette, me remuait je ne sais quoi à la place du cœur!... Aurais-je donc rencontré mon âme sœur? Car il est écrit :
« Les âmes ont été créés doubles, afin qu'il y
« en eût une pour l'homme et une pour la
« femme. Heureuse l'âme qui rencontre sa
« sœur! »

Il en était là de ses réflexions, lorsque Judith Mardochée, sans façon, vint s'asseoir sur un fauteuil voisin et reprit la conversation interrompue. Jacob Mauser se crut perdu. Autour de lui, tout bourdonnait. La salle dansait une sarabande confuse; et la figure mutine de la folle Judith se détachait seule en pleine lumière devant ses yeux éblouis.

Ce qu'il dit à la fille du rabbin, il n'en sut rien en rentrant dans sa mansarde. Mais ce dont il fut certain, c'est qu'il était amoureux, amoureux fou de Judith!

...Le lendemain, les habitués du Luxembourg eurent de la peine à reconnaître Jacob Mauser. Il avait fait tailler sa barbe hirsute et ses longs cheveux; sur sa tête, il avait juché un invraisemblable chapeau, acheté d'occasion à une revendeuse de la rue des Fossés-Saint-Jacques, et sa redingote avait été remplacée par un complet sorti des magasins du Pont-Neuf. Ses chères études étaient oubliées. Que lui importaient maintenant la *Mischna*, les *Talmuds*, la *Gémare*, le *Thorah*, la *Kabbale* ou les *Dinim*? Paraphrasant un passage de Ben-Elias, il disait:

« La *Loi* est le sel; la *Mischna* est le poivre;

les *Talmuds*, les aromates précieux; mais la femme aimée est le vin doux sucré de miel. »

L'étudiant ne manqua point d'aller rendre visite au rabbin Mardochée. Il y retourna plusieurs fois, et, comme Judith trouvait un malin plaisir à embarrasser Jacob par sa conversation alerte et primesautière, elle s'habitua à l'accaparer et à ne s'entretenir qu'avec lui.

Le pauvre Mauser, de plus en plus épris, finit par avouer à la fille du rabbin qu'il l'aimait à en devenir fou. Judith crut à une plaisanterie.

« Mon cher Jacob, lui dit-elle, je partage vos sentiments.

— Alors... je puis demander votre main?

— Certainement, puisque vous m'aimez ! »

Jacob Mauser s'en alla radieux, pour revenir le jour suivant, et, officiellement, demander en mariage la belle Judith.

« Mais, s'écria Rabbi-Mardochée, vous voulez rire ! Ne savez-vous point que ma fille épouse dans un mois M. Élisée Bloch ? »

Le mois qui suivit, Jacob reparut au Luxembourg avec sa longue redingote et son vieux chapeau de jadis. Mais il marchait fiévreuse-

ment dans les allées les plus retirées. De temps à autre, il s'arrêtait et levait le poing vers le ciel comme pour menacer les Elohim.

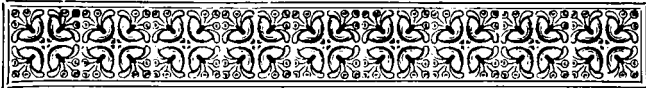
Le jour du mariage de Judith Mardochée, le pauvre étudiant, dissimulé dans un coin obscur de la synagogue, suivit attentivement l'office des épousailles. Mais, quand le rabbin prit la coupe de vin que doivent vider les fiancés, et eut dit : « Béni soit notre Dieu d'avoir créé l'homme et la femme et ordonné le mariage ! » Jacob Mauser s'avança, un pistolet à la main, devant l'assemblée, et cria :

« Et moi je dis : Maudit soit ce mariage ! Maudit soit Dieu qui l'a permis ! »

Au même instant, une détonation retentit et le pauvre fou tomba, la tête trouée d'une balle, aux pieds des fiancés terrifiés.

HENRY CARNOY.





DEVANT LES CHEVAUX DE BOIS⁽¹⁾.

*Je m'en souviens, vous regardiez les irritants
Chevaux de bois, naseaux au vent, sous les bannières,
Tourner, tourner, rythmés par l'orgue aux cors stridents,
Tourner, tourner, dans la poussière et les lumières.*

*C'était la foire, en plein juillet, c'était l'été.
C'était le soir, soir de ciel pâle aux teintes mauves.
Des cris de foule étaient mêlés aux voix des fauves,
Et j'étais seul, et près de vous je m'arrêtai.*

*Ah! cette foire et ces chevaux! L'orgue barbare,
Et les clartés et les rumeurs et les fanfares!
Je m'en souviens — c'est déjà loin, c'est autrefois! —*

*Je m'arrêtai, pour tromper ma mélancolie,
A voir tourner les irritants Chevaux de bois...
Ah! combien fou! mais Vous, aussi, combien jolie!*

MARC LEGRAND.

(1) Extrait de *Au Pays du Tendre*, pour paraître.



FRAGMENT
D'UN CHŒUR DE KAÏMÉ

(OPÉRA INÉDIT).

Dans les frissons épars de la steppe éblouie
Dans la brise éveillée aux premiers feux du jour
Nous sentons, à travers l'immensité bleuie
Passer le souffle de l'amour.

Amour tu suis le vol joyeux de l'hirondelle
Se perdant au loin dans les cieux,
Tu frôles dans l'azur la mouette dont l'aile
Rase l'étang silencieux.

Ton haleine ridant l'océan de verdure
Se mêle aux voluptés de l'air,
C'est ton baiser qui rôde et ta voix qui murmure
Dans l'herbe vierge du désert!

E. COURTIER.





PENSÉES DUN YOGHI.

Les vieillards, dit-on, retombent en enfance. Pas de bien haut.

*
**

Autrefois pour une aventure il fallait en moyenne quatre auberges, deux oranges, une voiture versée et trois roues en morceaux. Aujourd'hui tous ces accessoires ont été remisés. Il n'y a plus que deux sortes d'aventures : les omnibus et les express.

*
**

Noblesse oblige. Puisqu'elle est réellement si obligeante, pourquoi lui reprocher toujours son égoïsme ?

*
**

Tous les carnassiers se valent. Entre chiens et loups je ne vois qu'une obscure différence.

*
**

« Le Français né malin... » Ceci fut écrit à une époque où on était souvent changé en nourrice.

*
* *

Ah ! pourquoi toutes les femmes sont-elles construites sur le modèle de cette statue qui faisait expirer les suppliciés en les embrassant, dont un même ressort simulait un geste d'amitié et frappait à mort ?

*
* *

Un gentleman irréprochable qui pendant soixante ans a subi la guillotine du faux-col, n'est-il pas autant à plaindre que le criminel qui d'un coup bref est débarrassé du souci de suivre les modes ?

*
* *

Pourquoi représente-t-on toujours, les bras croisés, un homme qui les a tant remués, à savoir Napoléon I^{er} ?

*
* *

C'est faire beaucoup d'honneur aux décisions des tribunaux que de les appeler invariablement des jugements.

*
* *

Une plaie qui intéresse les poumons d'un
blessé intéresse surtout les héritiers.

* * *

Le temps n'améliore que les Rubens peints.
La magie de sa patine ne régit que les chairs
sur la toile, non les chairs sous la toile.

* * *

En face de ces grands poissons hiératiques
qui peuplent le panthéon japonais, quelle
piteuse figure fait notre queue de morue!
Ici encore le comique côtoie le cosmique.

PAUL MASSON.





CHANSON D'AVRIL.

A. M...

*A*vril aux baisers du soleil,
Revit son radieux réveil;
Le printemps rit, porté sur l'aile
De l'hirondelle.

Printemps qui ramènes les fleurs,
O toi! qui chasses les douleurs
En caressant de ton haleine
L'immense plaine!

C'est avec ton premier bonjour
Que court le frisson de l'amour,
Quand la vierge timide tremble,
Et qu'il lui semble

Se sentir les sens emportés,
Au souffle ardent des voluptés,
Dans l'attirance de l'étreinte
Si longtemps crainte!...

*Pendant les longs soirs parfumés,
Elle écoute, les yeux fermés,
La chanson de son cœur et laisse
Monter l'ivresse;*

*Tandis que sous les bois verdis
Les ramiers se sont endormis
Et que par les sentiers plus sombres
Passent des ombres...*

*Avril aux baisers du soleil,
Revit son radieux réveil
Le printemps rit, porté sur l'aile
De l'hirondelle.*

A. LOINPONT.





SUR LES FALAISES.

A J. Hilpert.

*T*out le ciel est empli du somptueux sillage
Qu'ont laissé le Soleil et son embrasement —
La mer s'étend verdâtre et monte doucement —
Des vagues d'argent viennent baiser le rivage.

Les chrômes, les rosés, les ors — allègrement
Chantent, s'entremêlant en pictural ramage,
Mais la mer insensible à l'éclat du mirage
N'en veut refléter rien, et se berce en dormant.

Ainsi les cœurs blessés par la désespérance
Chassent la joie, aimant à rouler leurs pensers —
Comme roulent ces flots — engourdis et lassés.

Qui pourrait réveiller leur morne somnolence ?
Ils sentent balancer le flux et le reflux
De leur Mélancolie — et pour eux rien n'est plus.

CASIMIR STRYIENSKI.





POUR DAOUÏ⁽¹⁾.

Baby couché dans sa manne d'osier rit de son joli rire : les yeux grands, les menottes tendues, il retient puis laisse glisser les tiges des herbes dans sa main molle. Sa poupée, la tête droite, le col rigide surmontant un corps vidé aux allures glougloutantes et que vêt une chevelure blond verdâtre, pend ses bras hors du panier.

Le jardin est noyé de soleil : tout blanc dans sa nudité sablonneuse il ressemblerait, avec ses boules de sapins et ses tonnelles aux carrelages rouges, à un parc hollandais, si des taches

(1) En Bretagne Daouï se dit pour David

claires n'enserraient des buissons de fleurs folles, si vivaces qu'elles montent leurs tiges jusqu'à la taille et font naître des corolles étranges et larges.

Un vent mou agite les bruyères soyeuses : comme une vapeur légère elles flottent et tremblent dans la lumière.

Les teintes zinzolines, rouge violet, celles de douceur, rose et perle, glissent sur le sol en suivant les rayons clairs. Les guêpes cerclées d'or s'ennivrent à tourner autour des fleurs ; les invisibles cris-cris chantent, les papillons bleus ou carminés zigzagent dans le remous de l'air puis s'enfoncent dans le blond nuage où d'amoureuses petites fleurs vivent discrètes.

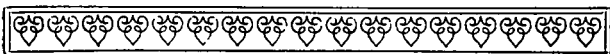
Tout là-bas les arbres et encore plus loin la rivière aux bords verts, à l'eau lourde de limon jaune. Puis les bateliers, le grincement du pont tournant et les charrettes attelées de bœufs lourds ou de chevaux à puissante encolure : toute une vie qui, comme une eau montante, large et saine, onde dans la campagne.

Le panier aux roues trapues peu à peu s'ensable. Daouï est heureux dans cette vie intense : il écoute les fleurs qui parlent, les genêts d'or

qui disent leurs grappes opulentes, les menthes et les thyms qui racontent leurs pénétrants parfums. Il se penche pour recevoir la caresse de ces grandes marguerites au cœur sombre qui ressemblent aux yeux de sa maman et, dans un étirement de petit chat, serre sa poupée contre lui, toutes les fois que les longues herbes molles, lentes, s'enlacent et se penchent en le caressant. Son haleine est douce, elle semble quitter ses lèvres pour s'attacher à sa chevelure d'or où passe un souffle tiède. Ses yeux se perdent à suivre les effluves chaudes qui en larges tresses montent leurs irisations. Comme le Moïse biblique il flotte dans les ondes de verdure. Très haut le ciel passe ses nuages blancs.

JEAN BERLAER.





DIPTYQUE.

I.

EN REGARDANT LES VIEUX PAYSAGES DE STYLE...

Plein du mépris viril des nocturnes flambeaux,
Dès la roseur de l'aube à la colline empreinte
Viens, pâtre, escaladons le rocheux labyrinthe
Des sentiers du Parnasse aux spectacles si beaux!

L'air sonore est vêtu de radieux lambeaux :
Regarde au loin, dompté par la pieuse crainte,
Du front des cimes d'or les flots bleus de Corinthe,
Divin joueur de flûte au revers des tombeaux!

Du gouffre oriental, antre obscur du Lapithe,
L'implacable splendeur déjà monte et crépite,
Lyre immense où frémit l'archet du dieu vermeil!

Kastalis en chantant verse l'ombre et l'extase :
Nous y redescendrons, oublieux de sommeil,
Dans le soir clair, le col ombragé du pétase...

II.

EN ÉCOUTANT TRISTAN ET YSEULT...

*Endormis dans le songe éveillé de nos cœurs
Et reflets de l'Instant azuré que devine
La prunelle où fleurit l'amertume divine,
Nous ne sommes plus rien que deux spectres vainqueurs ;*

*Deux fantômes heureux égarés dans les chœurs
D'invisibles amants que la Mort dissémine ;
Deux néants revêtus d'une clarté d'hermine,
Ne sachant plus le nom de nos destins moqueurs...*

*Enlacés dans la Nuit impérissable et nue,
Dans l'ombre chaste où vibre une étoile inconnue
Aimons-nous, oubliant que le Jour doit venir ;*

*Et réfléchissant l'or du ciel pur qui s'anime,
Bleu chef-d'œuvre sans date et sans cadre, anonyme,
Amassons vite un doux trésor au Souvenir !*

L. RAYMOND BOUYER.





SILHOUETTES THÉÂTRALES (1).

LE MONSIEUR QUI A DÉJÀ VU LA PIÈCE.

IL était derrière moi, l'autre soir, le « Monsieur qui l'a déjà vue » et bien avant le lever du rideau je savais à quoi m'en tenir.

Car il n'aime pas garder ses impressions pour lui, le bonhomme; il désire que l'on connaisse sa valeur, il faut que nul n'en ignore.

Aussi s'empresse-t-il d'apprendre, fort haut, à ses plus proches voisins que la pièce annoncée n'est pas, pour lui — le Monsieur — une nouveauté.

— « Une nouveauté! Ah bien oui! Voilà beau temps qu'il « l'a déjà vue » à Paris, cette pièce là. Et rendue... je ne vous dis que ça. Les artistes y étaient superbes, absolument superbes. Cette troupe de la Comédie-Française est vraiment sans pareillé aussi. »

(1) D'un volume, en préparation.

— « Quand je dis de la Comédie-Française, c'était peut-être au Palais-Royal, ou bien encore aux Variétés... même que je me souviens... Enfin la chose n'importe guère... Toujours est-il que je « l'ai déjà vue ».

Et le Monsieur, très sourcilleux, regarde autour de lui, faisant Hem! Hem! histoire de prouver qu'il ne tolérerait pas d'objection, pas la plus mince objection... Ah mais! »

La toile se lève.

— « Oh! Oh! s'écrie le « Monsieur qui l'a déjà vue », la mise en scène est ratée ».

Et il froisse férocement son programme, en toisant d'un air de pitié entendue une grosse dame coupable d'avoir témoigné une trop bourgeoise satisfaction.

— « Ce jeune premier coiffé à la Capoul!.. Est-ce assez sot? Que c'est laid, vulgaire, plat. Fi, cette coiffure!.. »

A remarquer la calvitie du Monsieur, calvitie excluant forcément toute tentative de *Capoul*, de *demi-Capoul*, de *réserviste* ou de *brosse* même.

Et il grogne, geint, gémit, soupire, se tourne, se retourne sur son fauteuil, le pauvre homme.

— « Quelle tenue... On charge... Les rôles

ne sont pas sus... Entendez le souffleur... On n'entend plus que le souffleur, ma parole... »

Pardon, on n'entend plus que vous, cher monsieur.

— « Si vous aviez vu la pièce aux Français ! C'était bien aux Français, décidément, ... notre cousin nous ayant mené aux Variétés le surlendemain seulement, après une ascension à la Tour Eiffel. »

— « Non, écoutez moi cette ingénue ! Mais écoutez-la ! Quelle interprétation fausse... et forcée. Ce n'est plus de l'entrain, c'est de l'agitation ; ce n'est pas de la gaiété, c'est de la nervosité. Oh !.. Ah !.. Hé !.. »

— « Que c'est mauvais, mauvais ! Heureusement pour moi que « je l'ai déjà vue ».

.

Dieu vous garde, ami spectateur, du « Monsieur qui a déjà vu la pièce ».

GÉO. MEUNIER.





LE VIEUX BERGER⁽¹⁾.

*N*éèra, ton nom semble un bêlement de chèvre
Amoureuse, et tes yeux sont deux bluets éclos ;
Ta hanche est ronde et pure et le dieu des sanglots,
Erôs courbe son arc en forme de ta lèvre.

*N*éère, écoute moi, car il est criminel
De repousser la main tremblante qui supplie,
O nymphe, je suis vieux, mais ma hûche est remplie,
Et j'ai des sacs de blé, j'ai des ruches de miel,

*É*coute, si tu veux, — j'ai des brebis en foule
Et sur mon toit de joncs un pampre heureux s'enroule, —
*N*éère, si tu veux, tous ces biens sont à toi.

*H*élas ! je n'attends pas un baiser de ta bouche,
Mais avant que je meure, écoute ! promets moi
Que nul pâtre du moins ne t'aura dans sa couche.

MARC LEGRAND.

(1) Extrait de *L'Ame Antique*, pour paraître.



WERTHER GRAS.

I.

DANS le petit salon japonais — où la couleur locale travestit, sans trop le diminuer, le confort parisien — Estelle, la femme du paysagiste Félicien Cornil, récemment découvert par Wood, s'abandonne sur le divan bas à sa gracieuse nonchalance.

Le rayon de soleil qui fait de sa chevelure une auréole, illumine son profil de jeune Romaine et glisse entre ses lèvres le scintillement d'un sourire.

Sourire contraint!

Estelle écoute avec attention et feint d'entendre à peine un madrigal qui n'a pas même l'excuse d'être en jolis vers, et que lui débite, non sans chaleur, Daniel Favrolles, « le gros Daniel », l'ami de la maison.

— Je vous arrête, dit-elle tout à coup de sa voix indolente où la note tremblée d'une émotion légère s'efforce de railler. « Votre amour »? La langue vous a fourché. C'est « votre amitié » que vous vouliez dire?

Sa pensée, rapide, parcourt les cinq années écoulées depuis le jour où Félicien, alors simple bohème, lui présenta Daniel Favrolles, son ami.

On jouait en ce temps-là les Schannard, les Colline et les

Mimi-Pinson. Mais, entendons-nous! on n'avait jamais songé à demander aux doctrines Saint-Simoniennes l'affranchissement total du sexe faible; et depuis, Félicien Cornil, resté l'artiste indépendant qu'il fut toujours, a pu sans honte offrir son nom et sa fortune naissante à celle qui avait partagé la misère de ses débuts.

En ce temps-là encore, Daniel Favrolles, déjà « le gros Daniel », était aussi un peintre d'avenir. Vingt mille francs de rentes héritées trop tôt — il y a trois ans — l'ont rendu à sa paresse native et détourné de son art.

Estelle se souvient — c'était oublié, ma foi! — qu'un jour elle dut rappeler Daniel à son amitié pour Félicien, et lui faire promettre, au nom de cette amitié dont elle était heureuse de prendre sa part, de ne plus jamais, jamais lui parler d'amour.

Cette promesse, Daniel l'a-t-il tenue?

Oui et non.

Par son silence, il paraissait bien avoir triomphé de sa passion. Mais quelle éloquence il a su mettre dans ses mille prévenances de familier assidu! Que de délicates attentions, que de preuves muettes d'un amour qui se sacrifie!

Estelle se rend compte, à présent, du sentiment d'abord indéfinissable qui peu à peu l'avait gagnée aussi, elle.

Ainsi que ces gens qu'on jette à la porte et qui rentrent par la fenêtre, Daniel chassé du cœur d'Estelle comme amant, n'y était-il pas sournoisement rentré comme ami!

Faiblesse et fragilité féminines!

Un peu plus, l'émotion d'Estelle l'eût trahie...

Heureusement, le danger lui apparaît soudain, encore à temps.

Et, plus forte contre elle-même, rappelée non pas seulement à son devoir mais à son amour d'épouse — car elle adore Félicien, — elle est très résolue. Il faut en finir.

Le gros Daniel, oubliant son obésité, qui depuis longtemps lui interdit les *jeunes premiers*, croit trouver une excellente

péroration à son plaidoyer amoureux en se jetant à genoux devant Estelle.

Alors, c'en est fait de lui et de son madrigal. La victoire reste à la vertu.

— Mais, s'écrie Estelle en un éclat de rire, c'est le troisième acte du *Tartuffe* que nous allons jouer !

Puis, pour adoucir la leçon :

— Croyez-moi ! vous êtes trop galant homme pour votre rôle, et mon amitié pour vous ferait de moi une Elmire... bien embarrassée. Je vous en prie, laissez-moi rester digne du mari et de l'ami tout ensemble.

Le gros Daniel, très vexé, ne veut pas désarmer pourtant.

Il y a dix ans, Félicien lui *souffla* une maîtresse, et cet affront est resté sans vengeance. Comme un vin de bon cru, la rancune de Daniel ne perd pas à vieillir. Dût-il pendant des années encore mijoter sa *vendetta*, il trompera Félicien à son tour. Félicien est marié ? Que lui importe ! « Si je lui prends à présent plus qu'il ne me prit jadis, » se dit Daniel, « la différence sera pour les intérêts, qui courent depuis dix ans ! A voleur, voleur et demi. »

Telle est la mesure et de son amour pour Estelle et de son amitié pour Félicien.

— Vous avez raison, dit-il, changeant de tactique. Ma conduite est indigne, et mon rôle doit être de souffrir en silence. Ne l'ai-je pas essayé, d'ailleurs ? J'ai voulu bâillonner mon amour afin de n'être pas chassé et de vous posséder au moins comme on possède les étoiles. De même qu'un vagabond sans feu ni lieu, arrêté devant la grille verrouillée d'un château, aspire les senteurs du parc autour duquel il rôde, je me suis obstiné à rester auprès de vous, à respirer l'air qui vous environne, à m'enivrer de votre parfum. Ce n'est pas violer un domaine que de le contempler, de se traîner, misérable, au pied des murs qui le défendent, et d'y pénétrer seulement en rêve ! Envier est peut-être un crime en morale ; devant la loi, ce n'est pas même un délit. Mais c'est de cette envie, inoffen-

sive en apparence, que naissent les désirs d'effraction et d'escalade; c'est de cette sourde convoitise, qui s'irrite de son impuissance, que peut surgir la criminelle révolte! Ah! Antony n'est pas une fiction!...

Estelle fait un mouvement.

— Oh! rassurez-vous, ajoute aussitôt Daniel, qui s'est laissé prendre lui-même à son éloquence et de qui le visage s'éclaire d'une flamme de grandiose amour. Rassurez-vous! Werther est encore plus vrai... En tout cas, il semble que sa passion soit plus pure: et son exemple est certainement plus noble. J'aimerais mieux, si je ne puis oublier... Je vais partir, Estelle, je vais m'exiler de ce Paris que j'aime tant, où j'eusse été si heureux s'il m'avait été permis seulement d'espérer... Je vais m'éloigner de Félicien, de celui dont je ne ne suis plus digne d'être l'ami, de qui chaque témoignage d'affection me fait trop douloureusement expier la muette trahison de mes désirs, sans cependant me donner jamais la force de renoncer à un espoir.... Estelle! Estelle! Je vais m'éloigner de vous!

Prenant son chapeau sur un meuble, il ajoute :

— Adieu! Je ne reviendrai que guéri... N'est-ce pas vous dire que nous ne nous reverrons jamais?

Estelle hésite quelques secondes.

Cette allusion à Werther?... Non, l'amour de Daniel n'est pas cet amour dont on meurt. Bien sûr, le pauvre garçon souffrira d'un éloignement nécessaire; mais, peu à peu, avec le temps... Werther n'a pas pris tout de suite sa funeste résolution; comme Daniel, il s'est éloigné de celle qu'il aimait, dans l'espoir de l'oublier. Ce que Werther n'a pu, Daniel le pourra sans doute.

D'un coup d'œil entre les cils, — un coup d'œil qui n'a pas l'air de voir, — elle regarde ce gros garçon d'une obésité inélegante, et dont le teint fleuri la rassure. Allons! Il n'a pas la physionomie d'un Werther... Ce n'est pas là le physique de l'emploi.

Comme il vient d'atteindre la porte, elle lui adresse de la

main un petit salut amical, d'une indifférence trop étudiée pour qu'il s'y laisse prendre. Sa voix, qui tremble, la trahit davantage, quand elle lui crie, en essayant d'être rieuse :

— Moi, je vous dis : au revoir !

— Adieu ! répète le faux Werther, en se hâtant de disparaître, tant il craint que dans ses yeux Estelle ne lise la joie d'un demi-triomphe.

* * *

La comédie de Daniel a réussi, en effet.

Une fois seule, Estelle reste longtemps rêveuse, le cœur troublé.

Aimerait-elle « le gros Daniel » ?

Non, non ! Elle aime trop Félicien ! Elle aime son mari d'une passion où le cœur et les sens confondent leurs élans ; elle l'aime pour son talent, pour sa beauté physique et pour son noble caractère. Et si toutes ces causes d'amour ne suffisaient pas, elle aimerait encore par reconnaissance celui qui, le succès lui permettant de rechercher un riche mariage, a fait peut-être plus que son devoir en épousant la compagne des jours de bohème ! Oui, elle aime Félicien de cet amour qu'il faut renoncer à définir, qu'on ne saurait vraiment prouver dans toute son étendue que si l'occasion se présentait de donner sa vie pour l'homme aimé !

Et pourtant... Pourtant !...

Messieurs les philosophes, qui expliquez tant de choses et savez raisonner sur « l'être et le non-être », vous seuls pourriez trouver le mot de cette énigme : le cœur féminin, ou tout au moins le cœur d'Estelle. Quoi ! serait-il donc possible d'aimer deux hommes, sans que l'amour qu'inspire le premier fût en rien diminué par l'amour que le second fait naître ? Comme l'infini, le cœur de la femme, le cœur humain, pour mieux dire, échappant à toute mensuration, pourrait être partagé sans être diminué jamais ? Serait-il donc possible...

Mais que nous importent le *comment*, le *pourquoi* ?

Oui, c'est bien de l'amour qui, lentement, et comme goutte à goutte, depuis cinq ans, s'est infiltré dans le cœur d'Estelle, tandis que chaque jour, à chaque pensée qu'elle accordait à Daniel, absent ou présent, la jeune, belle et aimante épouse de Félicien Cornil se répétait : « J'aime Daniel comme un ami ! » Oui, elle aime « le gros Daniel » ! Elle l'aime d'une passion inconsciente où les sens ne prennent point part, où le cœur même ignore ses élans ; elle l'aime pour son dévouement, pour sa résignation et pour son air très malheureux. Et si toutes ces causes d'amour platonique ne suffisaient pas, elle aimerait encore par reconnaissance, en même temps que pour sa laideur, — elle tient à le trouver laid, — celui qui, depuis des années, sigisbée d'un nouveau genre, se privant du nécessaire aux temps de pauvreté, et depuis la fortune ayant toujours tenu sa bourse ouverte, eut soin que pas un seul jour elle ne manquât de pain ni de fleurs ! Oui, elle aime le gros Daniel, de cet amour qu'il faut vite briser, dès qu'on l'a reconnu, car on ne saurait avec succès le dissimuler toujours sous le sourire d'une raillerie feinte, d'une raillerie qui retient des larmes !

Certes, la comédie de Daniel a réussi !

Estelle, maintenant, n'a plus de doute sur la nature du sentiment qui l'agite, pendant qu'elle songe à l'ami de Félicien, à *l'ami de la maison*.

Seule dans le petit salon japonais, le cœur partagé entre la joie et l'inquiétude que lui cause tout ensemble le départ du « gros Daniel », elle reste longtemps rêveuse, le cœur troublé.

II.

Des mois se sont écoulés. Le gros Daniel, fidèle à son rôle de Werther — un Werther matiné de Tartuffe, — a pris « son ami » Félicien pour confident épistolaire de son amour sans espoir. Il a eu soin, cela va sans dire, d'inventer un roman dans lequel Félicien, lui le mari, ne se reconnaît pas, non plus

qu'il ne reconnaît Estelle, *la Lolotte du pauvre meurtri*. Et, datées des différentes capitales de l'Europe où l'amant malheureux traîne sa désespérance, les missives se sont succédé, de plus en plus navrantes, remplies d'un véhément délire. Selon Félicien et Estelle, le fatal dénouement est prochain. Il y a dans la dernière lettre des allusions à « la joie d'en finir » et comme un adieu déguisé qui ne laissent plus de doute.

Dans le large et clair atelier, ou plutôt la galerie du jeune paysagiste, car, travailleur du plein air, il ne peint pour ainsi dire jamais chez lui, Félicien Cornil et la blonde Estelle, qui viennent de relire la lettre de Daniel, sont depuis quelques minutes silencieux.

Félicien, la pensée ailleurs, essaie de parcourir les journaux, où il est question de son dernier succès : *L'Étang de Boisgondy*.

Estelle, fiévreuse, se promène à petits pas nerveux. Elle s'accuse tout bas, se trouve très coupable. Certes, si elle n'avait tant tardé, elle n'hésiterait pas à tout dire à son mari : elle a laissé grandir cet amour, et, malgré ses luttes secrètes, elle n'a pu s'y soustraire elle-même.

Décidée enfin à cette confession :

— Écoute, mon ami...

Mais elle s'arrête.

Oh! Félicien n'est pas jaloux! Cependant... S'il allait la soupçonner...

Elle préfère procéder par allusions :

— Tu ne sais pas? reprend-elle. Je pense à celle qui, demain peut-être, pourra se dire, en se rappelant Daniel : « Je suis cause que cet homme s'est tué. » Et je ne puis m'empêcher de la plaindre; car il est impossible, même à supposer qu'elle ne l'aime pas, que toute sa vie elle ne conserve dans quelque recoin de son cœur l'image de cet amant grandi par le martyre. Et si elle l'aime!... Dans un cas comme dans l'autre, je la plains! Je la plains parce que, sans être coupable aux yeux

du vulgaire, elle devient fatalement indigne de l'amour et de la confiance de son mari, qu'elle trompe...

Avec la rudesse paysanne qui décida sa vocation, Félicien, d'un geste, interrompt sa femme.

Sous un faux-air parisien, le rustique domine en ce gars râblé, chaussé de gros souliers pour enjamber dans les labours, hâlé par les soleils qu'il affronte, à la recherche de l'œuvre; et lui qui n'est pas entré dix fois dans le petit salon japonais, — une libéralité de mari amoureux de sa femme, — il ne raffine pas plus les sentiments du cœur qu'il ne recherche les subtilités du sybaritisme moderne.

— Ah! ça, dit-il, ne vas-tu pas me soutenir le paradoxe de la femme infidèle par pensée? Mais, saprelotte! la pensée ne se commande pas! C'est déjà beau de lui résister. Et une femme qui songe à un autre que son mari est plus vertueuse, à coup sûr! si elle réprime son désir, que la femme qui n'a aucun désir à réprimer. Voilà comment je comprends la fidélité, moi!

— Voyons, Félicien...

Mais Félicien n'écoute pas. Il suit son idée :

— Je sais bien, parbleu! Il y a des gens qui cherchent en vous, Mesdames, l'extra-terrestre, le séraphique. Pour eux, une vierge qui, à douze ans, aurait lorgné un petit cousin, serait indigne de ceindre son front de l'emblématique fleur d'oranger, l'épouse n'est fidèle que si elle frissonne d'horreur à tout hommage qui ne lui est pas adressé par son mari. A ce compte-là, je voudrais savoir le nombre des femmes vertueuses. Voilà une statistique facile!... Ces gens-là, veux-tu que je te dise? sont des *quintessencieurs*, les coupeurs de fil en quatre de l'amour. Ils me font l'effet de chercher par tous les moyens possibles à être... ce que d'ordinaire on ne désire pas être! Eh! que diable! Même en amour, il ne faut pas pratiquer le procès de tendance!

Estelle, soulagée d'un grand poids, garde quelque scrupule. Mais elle n'a pas le temps d'analyser le sentiment qui l'op-

presse encore et de prendre la résolution d'alléger, par un aveu, sa conscience d'épouse ; Félicien reprend :

— Au lieu de plaindre celle qui va peut-être causer la mort de mon pauvre Daniel, — gros bêta ! encore aussi naïf à son âge ! — ne serait-il pas mieux de le disputer au suicide ? Laisse-moi faire.

Il s'assied à une table et écrit :

« MON CHER DANIEL,

« Je t'ai trompé jusqu'ici, en t'affirmant que, selon ta
« recommandation, je cachais tes lettres à Estelle. Elle les a
« toutes lues, y compris la dernière. Nous voici donc deux
« aujourd'hui pour t'adjurer, au nom de notre vieille amitié, de
« revenir auprès de ceux qui t'aiment et veulent guérir ton
« cœur de grand enfant. Ce que tu t'obstines à me refuser à
« moi seul, pourras-tu nous le refuser à nous deux ? Tu t'es
« juré, me dis-tu, à cause de celle pour qui tu souffres, de ne
« jamais revoir Paris ? Eh bien, justement, nous partons ce
« soir pour Ligonday, où je vais ressaisir en pleine nature des
« impressions d'autrefois, pour mon *Soir d'Automne*. C'est
« là que nous t'attendons.

« FÉLICIEN. »

Il allait fermer la lettre.

— Au fait, propose-t-il à Estelle, pourquoi n'ajouterais-tu pas quelques pattes de mouche ? Les femmes ont parfois de ces effets d'éloquence auxquels on ne saurait résister.

Elle fait un mouvement vague pour refuser.

Il insiste, lui met la plume dans la main.

Alors, très troublée et sans savoir au juste ce qu'elle écrit, elle griffonne ce *post-scriptum* :

« Qui vous dit qu'elle ne vous aime pas ? qu'elle ne souffre
« pas autant que vous ? Eh bien, suivez son exemple, soyez
« fort, imposez silence à votre cœur, revenez à vos amis, à
« ceux qui vous aiment,

« ESTELLE. »

Cela écrit, elle veut déchirer la lettre.

Félicien s'en empare; il trouve très habile de raviver dans le cœur de Daniel juste assez d'illusion pour lui faire tomber le revolver des mains. L'important est que le pauvre ami revienne. Quand on le tiendra, on saura bien le distraire, le guérir...

Et Félicien cache la lettre et va lui-même la jeter à la poste.

III.

A la fenêtre encadrée de glycines, fixant un regard anxieux sur le bout de route qu'elle aperçoit entre les maisonnettes espacées, Estelle observe les quelques voyageurs qui viennent de franchir la barrière à claire-voie de la petite gare de Ligonday, tandis que le train d'où ils sont descendus repart en sifflant.

Elle secoue doucement la tête, et se sent plus triste.

Maintenant, il n'y a plus guère d'espoir : Daniel ne viendra pas. Voilà cinq jours qu'on lui a écrit; depuis deux jours il pourrait être là. Ah! S'il faut qu'il ait exécuté le funeste projet!...

Pourtant, ne dirait-on pas?...

Les yeux d'Estelle s'agrandissent pour mieux voir, dans le lointain trompeur, un homme qui s'avance d'un pas rapide.

Mais non. Ce n'est qu'une vague ressemblance; Daniel n'a jamais eu cette allure dégagée, presque guillerette. Et puis, bien qu'on l'eût surnommé « le gros Daniel », son obésité précoce n'avait pas atteint ce développement.

Et pendant que le voyageur disparaît au tournant de la route, Estelle, en imagination, voit, comme un spectre, la silhouette amaigrie et languissante, le visage hâve de celui qui, peut-être, à cette heure, est étendu sans vie dans une chambre d'auberge, le cœur traversé d'un coup de pistolet.

Une larme vient trembler aux cils de la pauvre torturée. Alors, en colère contre elle-même, elle essuie ses yeux.

Oui, sa douleur est une injure pour Félicien. Quoi qu'en dise le cher artiste, elle le sent bien, sa conscience d'épouse n'est pas tranquille. La vertu ne peut être de deux sortes. Pour son compte, elle ne s'estimerait vertueuse que si elle appartenait tout entière à son mari, sans restriction, sans partage, et jusque dans la moindre de ses pensées. Enfin, son instinct de femme le lui dit : si une barrière sépare l'amour platonique de... l'autre amour, cette barrière est bien faible, et le plus petit orage conjugal peut la renverser. Oui! oui! Mieux vaut ne pas revoir Daniel!

Par un effort de volonté, elle transporte ses pensées vers Félicien, qui, en ce moment, dans la petite vallée empourprée de soleil couchant, travaille à son *Soir d'Automne*. Oh! Désormais, elle ne veut plus penser qu'à Félicien, toujours!... Daniel...

Mais, dangereuse obsession, l'image de Daniel est là, toujours là, alors même qu'Estelle ne prononce mentalement le nom que pour se jurer d'oublier l'homme. Et la désespérance dont sont empreintes les lettres de celui qui a tant souffert pour elle, la gagne, lui étreint le cœur.

Elle se laisse tomber sur une chaise, accablée par ce fatal amour, qu'elle partage...

Un pas d'homme, dans la cour, la tire de son abattement.

Félicien déjà de retour? A cette heure, il devrait être là-bas, aux prises avec les fugitives splendeurs de son coucher de soleil... Ah! Elle comprend! Le brave cœur, lui aussi, mais par un sentiment noble d'amitié, s'impatiente de ne pas voir arriver Daniel. Il croit que le train qui tout à l'heure a sifflé, ramenait son ami; il n'a pu y tenir, le pinceau tremblait dans ses doigts; il a tout laissé, pour accourir!

Mais le jardinier se fait entendre, donnant des indications à un étranger, Puis l'étranger parle à son tour... Ah! cette voix... Estelle la reconnaît. C'est la voix de Daniel!..

La jeune femme se lève, va s'élançer. L'émotion la cloue sur place. Tremblante, le cœur bondissant, elle reste appuyée à la balustrade de la fenêtre, les yeux tournés vers la porte qui va s'ouvrir.

Daniel monte d'un pas alourdi, qui semble trébucher dans l'escalier de bois sonore.

Pauvre garçon ! Il revient mourant, il se traîne ! Oh ! Il doit être affreusement changé ! Et dire qu'elle a cru un instant le reconnaître dans ce gros homme rondelet qui, tout à l'heure, sur la route, marchait d'un pas si alerte !

On frappe.

D'une voix émue, elle crie :

— Entrez !

Et la porte s'ouvre.

Estelle ne peut contenir un cri de surprise, où se mêle un peu d'indignation,

Daniel, plus gros, le teint plus fleuri que jamais, Daniel est devant elle.

Pour continuer de jouer son rôle, il essaie bien de prendre l'attitude désespérée d'un amant que hante le suicide. Mais, hypocrite amoureux, d'une naïveté d'autruche, il n'a oublié qu'une chose : l'énormité de son ventre de poussah, qui trahit le farceur.

Revenue de son saisissement, Estelle songe à se venger. On ne se joue pas ainsi impunément du cœur d'une femme. Elle va le chasser...

La prudence féminine reprend vite le dessus et conseille à Estelle de ne point révéler par un éclat, même à présent qu'il est bien mort, l'amour dont elle a souffert.

Et c'est gaiement, avec un sourire qui n'a rien de forcé, qu'elle s'écrie :

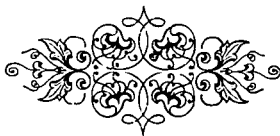
— En vérité, le désespoir vous profite ! Votre mine, mon cher, m'oblige à souhaiter que vous soyez toujours malheureux en amour.

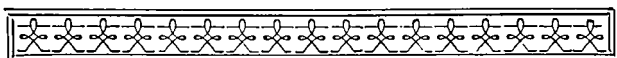
Daniel, décontenancé, balbutie une insuffisante protestation,

Estelle ne l'écoute pas.

— Vous avez bien raison, insinue-t-elle, de ne pas vouloir retourner à Paris, où vous pourriez vous trouver nez à nez avec celle... Mais elle rirait comme une folle!... A moins que vous n'y reveniez qu'avec nous, dans quelques semaines, quand nous aurons eu le temps, Félicien et moi, de guérir ce fatal amour! En attendant, donnez-moi votre bras, et allons vite rassurer ce pauvre Félicien, qui sera tout joyeux de revoir et d'embrasser son Werther... gras!

ALEXANDRE BOUTIQUE.





POMMIERS EN FLEURS.

— Entendez-vous monter la longue plainte humaine ?
Courbé sous le chagrin que chaque jour ramène,
A chaque pas qu'il fait l'homme sème des pleurs.
— Mais pour nous consoler, le printemps nous caresse
Et baise doucement la terre, sa maîtresse,
Qui se pâme d'amour. — Les pommiers sont en fleurs.

— Quelle mystérieuse et cruelle Ironie,
Tout meurtris du chemin, nous traîne à l'agonie ?
Même heureux, nous sentons l'amertume des pleurs.
Pourquoi ces inconnus : la naissance et l'abîme ?
De quel Être méchant l'homme est-il donc victime ?
— Et l'on aime pourtant ! — Les pommiers sont en fleurs.

Qu'importe sous quel poids l'humanité succombe !
Le soleil rit, narguant le vent froid de la tombe
Et dissipant la brâme angoissante des pleurs.
Aimer, il faut aimer ! Le printemps nous caresse
Et baise doucement la terre, sa maîtresse,
Qui se pâme d'amour. — Les pommiers sont en fleurs.

E. COURTIER.



L'ÉTUDIANT AU THÉÂTRE.

Monsieur le secrétaire de la rédaction
de l'Almanach de l'Université de Gand.

CHER MONSIEUR,

N'allez pas croire, en voyant ce titre, que je rêve ambitieusement de marcher sur les traces de mon cher confrère ès lettres, GEORGES MEUNIER, et que je veuille donner une suite à ces ravissantes *Silhouettes théâtrales*, qui furent les perles d'un récent almanach. Détrompez-vous bien vite : je n'ai point cette souplesse de plume, ni ce tour d'esprit. Un portrait piquant de l'étudiant au théâtre, — où il règne comme un orgueilleux potentat, du haut de son... *Paradis*, — ne serait guère dans les cordes d'un modeste bibliographe, plus habitué à déchiffrer, à grand renfort de besicles, quelque vieil in-folio poudreux, et que la vue d'une belle marque typographique ou la lecture d'un savoureux catalogue réjouissent autrement que le plus mélodieux opéra du monde.

Ce n'est donc pas de l'étudiant comme spectateur que je voudrais vous parler, ni même de l'étudiant comme acteur, quoique je sache bien, sans remonter jusqu'aux basochiens du bon vieux temps, que des revues universitaires aient parfois mis en lumière de très vives aptitudes dramatiques. C'est tout simplement de l'étudiant comme *sujet*, comme

matière scénique. Il y avait bien jadis une *matière de Rome*, pour me servir du terme dont les médiévistes qualifient les sujets des poèmes du moyen-âge qui s'inspiraient des événements de l'histoire romaine :

Ne sont que trois matères à nul homme entendant :
De France, de Bretagne, et de Rome la grant...

Pourquoi n'y aurait-il pas aussi une *matière estudiantine* ? Tout aussi importante celle-ci ; car le Romain est un habitant de Rome, l'histoire Romaine, l'histoire de Rome, tandis que l'étudiant est universel et éternel : de tous les temps, de tous les pays, — et sa vie, une vie universelle, où tout trouve sa place : joie, douleur, travail, plaisir, sagesse, dissipation...

Je pourrais continuer ainsi, mais vous ne manqueriez pas de me rappeler au fait et de couper court à ces digressions ultra-philosophiques. Aussi bien mes doctes bouquins semblent-ils me regarder d'un air triste et se demander si leur seigneur et maître perd la raison de les laisser si longtemps. Non ! mes chers bouquins, je ne vous oublie pas, et la preuve, c'est que je vais vous présenter tout de suite à Monsieur que voilà, le secrétaire du comité de publication de l'Almanach de l'Université de Gand.

Monsieur m'a fait l'honneur insigne de me demander quelques pages et j'ai accepté. J'ai même indiqué un sujet : *l'Étudiant au théâtre...*

A ces mots, le *Manuel du libraire* et la *Bibliotheca belgica* se voilent la face et tressaillent sur leurs rayons, en m'entendant prononcer un titre aussi futile. Ils m'adresseraient certainement de durs reproches, si deux solides et pesants rayons d'annuaires universitaires, de journaux d'étudiants, de publications académiques de toute espèce, parmi lesquelles se distingue un turbulent et tapageur *Commers-buch*, ne prenaient mon parti et ne les réduisaient bientôt au silence, en acclamant mon projet.

Et, quatre à quatre, voilà que descend les échelons de mon échelle, un petit bon homme pas plus haut que ça, tout de vert habillé, qui vient se poser sur mon bureau et s'écrie joyeusement :

« Cher maître, voici celui que tu cherches ; voici le gai compagnon qu'il te faut pour la course que tu vas faire aujourd'hui dans tes souvenirs, car je suis :

HET LEIDSCHÉ STUDENTENLEVEN

Kluchtig blijspel.

« En français :

LA VIE D'ÉTUDIANT A LEYDE

Comédie bouffe⁽¹⁾.

« Mon père, qui m'a trouvé trop mauvais sujet, n'a pas voulu me donner son nom, mais la devise que je porte : *Per hæc ad altiora*, l'a bien vite trahi.

« Celui qui m'a heureusement fait venir au jour est un brave homme qui se nomme HENRI VANDE GAETE ; il est marchand de livres à Amsterdam, au coin de la digue aux Figues et de la rue aux Herbes-potagères. Mon parrain est le très noble seigneur PIERRE-ANTOINE DE HUYBERT, secrétaire de la ville. Ma naissance remonte à l'année 1717. J'ai donc cent soixante quinze ans, bien sonnés. Mais, grâce à Dieu, les jambes sont bonnes encore et l'estomac solide pour plus d'une guindaille. Ainsi... »

(1) [J.-J. MAURICIUS], *Het Leidsche studentenleven, kluchtig blijspel*. Te Amsterdam, by Hendrik vande Gaete, boekverkooper, op den hoek van den Vygendam en Warmoesstraat, 1717. Pet. in-8°, VIII ff. non cotés pour le titre, la dédicace, l'avant-propos et la liste des personnages, et 36 pp. chiffrées. Car. rom.

— Te tairas-tu, petit bavard ? Laisse-moi parler à mon tour et donner quelques explications à Monsieur.

Comme vous venez de l'entendre, voilà, en effet, un joyeux vaudeville qui met en scène, avec une liberté de langage que nous aurions bien de la peine à supporter aujourd'hui, la vie des étudiants de Leyde, au commencement du XVIII^e siècle. L'auteur est un Hollandais qui eut une vie bien mouvementée.

Né à Amsterdam, en 1692, JEAN-JACQUES MAURICIUS était le fils d'un dominicain qui avait jeté le froc aux orties. Enfant prodige, il prononça, à six ans et demi, dans une église d'Amsterdam, un savant sermon qui confondit ses nombreux auditeurs. A huit ans, il composait des vers, tant en latin que dans sa langue maternelle ; à douze ans, il avait fait un poème épique ! Il se fit inscrire, l'année suivante, comme étudiant en théologie, mais il abandonna bientôt la Bible pour le Code. Proclamé docteur en droit à seize ans, le 16 avril 1708, il pratiqua au barreau et parcourut, plus tard, une carrière distinguée dans la diplomatie. Il fut, notamment, gouverneur général de la colonie de Surinam ; son administration ayant donné lieu à des accusations de toute nature, il revint et n'eut pas de peine à se disculper. Son procès lui fit perdre l'envie de retourner à Surinam, où il n'avait guère été heureux, d'ailleurs. Il était ambassadeur des États-généraux à Hambourg, quand il mourut dans cette ville, le 25 mars 1768, âgé de soixante-seize ans.

D'une culture étendue, il ne dépassa jamais, comme poète, la médiocrité ; mais il sut rehausser ses œuvres par des notes pleines d'érudition et qui montrent en lui un réel mérite de philologue et de critique. De ses pièces de théâtre, la plus originale, et la seule qui ne soit pas complètement oubliée, est celle qui vient de se présenter à vous si familièrement : *Het Leidsche Studentenleven*.

Vous y verrez, si vous prenez la peine de la lire, un fils de famille que son père a mis à l'Université, mais qui s'amuse

plus qu'il ne travaille. Négligemment vêtu d'une robe de chambre⁽¹⁾, il court les rues en cherchant aventure, portant son soin à boire, à jouer, et à trouver quelque blonde fillette, dont le cœur tendre n'offre point de trop longue résistance; se moquant pas mal des *stoeppen* ou piquiers de la garde — les *pinnen* de nos frères gantois —, avec qui il se bat la nuit quand il a bu quelques verres de trop à l'*ECU d'Artois*; et n'ayant de soucis que quand il contemple le montant sans cesse grossissant de ses dettes. Notre homme se lie avec des camarades du même tempérament, ainsi qu'avec un maître de danse, qui doit jouer plus souvent du coude que de la pochette. Et se sont des scènes de guindailles et de ripailles, de querelles avec l'hôte récalcitrant, d'amourettes avec la servante accorte et d'humeur facile, de dèche abominable, etc., avec le personnage attendrissant du pauvre petit novice — le *groen* (vert), comme disent nos voisins du Nord — à qui son initiation à la vie académique coûte des maux d'estomac, dont l'effet se produit sur la scène même. O Zola! O Antoine! que sont vos audaces à côté de ce que se permettait un Hollandais d'il y a quelque deux cents ans?

Pour ne rien vous cacher, j'avais formé le dessein de traduire la comédie de MAURICIUS, qui eut, en son temps, un succès attesté par une seconde édition, qui parut en 1735. Mais la langue offre tant de difficultés par ses particularismes que j'ai dû y renoncer, faute de trouver un confrère hollandais qui voulût s'associer avec moi pour ce travail. J'ai cru qu'il ne serait cependant pas sans intérêt de vous signaler l'œuvre, d'autant plus qu'elle n'est pas la seule de son genre dans le théâtre des Pays-Bas. A la suite de recherches assez longues et dont vous devez comprendre la difficulté, j'ai retrouvé onze

(1) Un voyageur du temps, le baron de Pöllnitz, écrit : « les étudiants à Leyde ne se piquent point, comme en Allemagne, de magnificence en habits; plusieurs ne quittent presque jamais leur robe de chambre... ».

autres pièces qui retracent les mœurs estudiantines. En voici une liste chronologique :

1. [TH. RODENBURGH]. *Jaloersche Studenten, bly-eyndende- spel*. Leyde, B.-J. de Vries, 1617; in-4°.

Publié la même année sous le titre de : *Jalourse studentin*. Amsterdam, W. Jansz, Stam; in-4°. — 2^e édition : Amsterdam, 1644; in-4°.

2. J. NOOSEMAN. *Beroyde Student*, 3^e druk. Amsterdam, 1679; in-8°.

J'ignore la date des deux premières éditions.

3. [P. BERNAGIE]. *Het Studente-leven, kluchtspel*. Amsterdam, A. Magnus, 1684; in-8°.

Il existe deux éditions différentes, parues la même année chez le même éditeur. La première possède un frontispice avec cette inscription : *Latet quoque utilitas*, tandis que le frontispice de la seconde porte : *Niet zonder vlekken*. Une troisième édition a paru en 1744. Enfin W.-L. Van Helten a réédité cette comédie dans son recueil : *Drie Kluchtspelen der 17^e eeuw* (Rotterdam, 1871; in-8°).

4. [ÆG. VANDEN HOVEN]. *De student stalknecht, kluchtspel*. Amsterdam, 1700; in-8°.

5. *Het Franeker studentenleven, kluchtspel*. Amsterdam, 1744; in-8°.

6. J.-C. WEYERMAN. *Studenten tweegevecht*, 1768.

Dans le recueil intitulé : *Het oog in 't zeil*, p. 36.

7. T.-H. FRIEDRICH. *Studentenstreken, blijspel naer het hoogduitsch van T.-H. Friedrich, door M. G. Engelmann*. Amsterdam, 1818; in-8°.

8. CH. BIRCH-PFEIFFER. *De student uit Jena, karakterschets. Naar het hoogduitsch van Ch. Birch-Pfeiffer, vertaald door W. M. C. Utrecht, K.-A. Manssen*, 1862; in-8°.

9. *Studenten-soirée, of hoe 't onder vrolijke jongens toe gaat*. 1871.

Pièces non datées :

10. *Den toverende Student, met den horendragende meulenaer, cluchtspel*. Louvain, J. Bouwman, s. d.; in-8°.

11. *De wederspannige Utrechtse student, of tegenstrever des huwelijks*. Gedrukt in Quin - can - poix, s. d.; in-8°.

L'Allemagne, cette terre classique des universités, où les étudiants forment une classe vraiment distincte dans la société, — l'Allemagne ne peut manquer de nous apporter, à son tour, un fort contingent. Dès le XVI^e siècle, nous y trouvons des pièces latines⁽¹⁾, telles que :

1. JAC. WIMPHELINGIUS. *Stylpho*. S. l. n. d. (Bâle, Bergmann von Olpe, 1494); in-4^o.

Écrite en 1480, cette pièce fut imprimée en 1494 par les soins d'EUCHARIUS GALLINARIUS ou HENNER, puis réimprimée, l'année suivante, à Strasbourg, chez J. Grüninger. H. HOLSTEIN en a donné une édition critique dans la collection des *Lateinische Litteraturdenkmäler des XV. und XVI. Jahrhunderts*, fasc. 6 (Berlin, 1892).

2. CHR. HEGENDORFFINUS. *De sene amatore*.

Dans l'ouvrage du même auteur : *Comœdiæ duæ*. Leipzig, 1521; in-4^o.

3. CHR. STYMMELIUS. *Studentes, comœdia de vita studiosorum*, Francfort s/V, 1549; pet. in-8^o.

Souvent réimprimée, notamment dans les *Nugæ venales* (1648), cette comédie a été traduite en allemand par F.-H. MEYER, qui a publié cette traduction à la suite de ses *Studentica* (Leipzig, 1857).

4. J.-V. ANDREÄ. *Turbo, seu moleste et frustra per cuncta divagans ingenium*. Strasbourg, 1616; pet. in-8^o.

Réimprimé en 1621.

5. ALB. WICHGREVIUS. *Cornelius selegatus, sive comœdia nova festissime depingens vitam pseudo-studiosorum et continens nonnullos ritus academicos in Germania. Acta anno jubilæo Rostochi, in foro latino...* Rostock, 1600.

On en connaît une traduction allemande, intitulée : *Cornelius relegatus. Eine neue lustige Comœdia, welche gar artig der falsch genannten Studenten Leben beschreibet. Erstlich in lateinischer Sprache beschrieben durch M. ALBERTUM WICHGREVIUM, Hamb. Jetzo aber auf vielen Ansuchen und Begehr in Teutsche Sprach übersetzt durch JOHANNEM SOMMERUM CYCNEUM, Pfarrherrn zu Osterwaddingen. Magdeburg, 1603; in 8^o. Front. gravé sur bois. Cette traduction a été plusieurs fois réimprimée.*

(1) Cf. sur ce sujet : ER. SCHMIDT. *Komödien vom Studentenleben aus dem XVI. und XVII. Jahrhunderte. Vortrag in der Trierer Philologen-Versammlung*. Erweiterter Abdruck, Leipzig, 1880; in-8^o.

Mais la langue vulgaire ne tarde guère à prédominer, et nous avons tout un répertoire de pièces estudiantines en allemand. Sans compter une pièce de HANS SACHS, le célèbre maître-chanteur de Nuremberg; — le *Faust* de GOETHE, dont le héros n'est autre qu'un étudiant errant du XVI^e siècle, et où nous devons remarquer la *Kneipe* du cellier d'Auerbach, *Im Auerbachs Keller*; — l'opéra populaire de NESSLER, *der Trompeter von Säckingen*, emprunté au poème bien connu de SCHEFFEL (1853), et dont le prologue évoque, d'une façon si pittoresque, la vie universitaire à Heidelberg, au XVII^e siècle; — enfin les opérettes tout aussi populaires de SUPPÉ : *Flotte Bursche* et surtout *Der Bettelstudent*, — je puis vous citer :

1. *Casimirl, der ungerathene Sohn im neuen Testamente. Salzburger Aventspiel.* 1720.

2. PICANDER [CHR.-FR. HENRICI]. *Der akademische Schlandrian.*

3. ID. *Der Erzsäufer.*

Ces deux pièces se trouvent dans le recueil des œuvres de ce dramaturge, paru, en 1726, à Berlin, sous le titre : *Deutsche Schauspiele.*

4. *Das Studentenleben. Lustspiel.* Francfort, 1748.

5. [J.-M. HOFMANN]. *Der verführte und wieder gebesserte Student, oder der Triumph der Tugend über das Laster. Lustspiel.* Francfort et Leipzig, 1770.

6. [WEIDMANN]. *Der Bettelstudent oder das Donnerwetter. Lustpiel.* Vienne, 1776.

Transformé par HUBER en opéra comique (1802).

7. [WAGNER]. *Der deutsche Student. Trauerspiel.* Lüneburg, 1779.

8. [VON TRAITTEUR]. *Das Burschenleben. Schauspiel.* Francfort, 1780.

9. *Die Weiberstipendien, oder die wohlfeile Miethen der Studenten. Lustspiel.* Göttingue, 1781.

10. FERROL; oder *Es geht manch Einem so! Ein Burschengemälde in fünf Aufzügen.* Hambourg, 1783; in-8^o.

11. L.-A. VON ARNIM. *Halle und Jerusalem. Studentenspiel und Pilgerabenteuer.* Heidelberg, 1811.

12. VON MALTIZ. *Der alte Student. Dramatische Kleinigkeit in zwei Aufzügen.* Hambourg, 1828.

Réimprimé dans l'*Universal-Bibliothek* de Reclam, n^o 632.

13. ALBINI. *Studenten-Abentheuer oder eine Helena des XIX. Jahrhunderts. Carnevalsposse.*

Dans GUBITZ, *Fahrbuch deutscher Bühnenspiele*, XIII, 1834.

14. VON HOLTEI. *Das akademische Erinnerungsfest. Festspiel.*

Dans le *Theater* du même auteur (Breslau, 1845).

15. WILH. SCHROEDER. *Studenten und Lützwower. Ein Zeitbild aus dem deutschen Freiheitskriege von 1813. Vaterländisches Schauspiel in vier Aufzügen.* 1861.

Réimprimé dans l'*Universal-Bibliothek* de Reclam, n^o 541.

16. ROD. BENEDIX. *Das bemooste Haupt, oder Der lange Israel. Schauspiel in vier Aufzügen.*

17. ID. *Die relegierten Studenten. Lustspiel in vier Aufzügen.*

Les nos 16-17 ont paru dans les *Gesammelte dramatische Werke* de Rod. Benedix (Leipzig, 1872 et suiv.), ainsi que dans son *Volkstheater* (Leipzig, 1882), dont ils forment respectivement les fascicules 1 et 18.

18. HÄFFNER. *Die Studenten von Rummelstadt. Genrebild, mit Gesang und Tanz.*

Dans: *Wiener Theater-Repertoire*, 71.

19. CARO. *Auf deutschen Hochschulen. Schwank.* Würzburg, 1877.

20. KASTROPP et ROLTSCH. *Das vierblätterige Kleeblatt. Originallustspiel in fünf Aufzügen.* Leipzig, 1879.

21. CARL LAUFS. *Ein toller Einfall. Schwank in vier Aufzügen*(1).

Réimprimé dans l'*Universal-Bibliothek* de Reclam, n° 2799.

Je pourrais encore vous indiquer des œuvres analogues dans d'autres littératures, et notamment, en France, le drame de FRÉDÉRIC SOULIÉ : *les Étudiants* (1845), où la note sombre alterne avec le plus franc comique... Mais je craindrais vraiment d'abuser de votre patience. Je me contente donc, pour aujourd'hui, de vous indiquer un sujet sur lequel je reviendrai peut-être plus tard, si cette fantaisie bibliographique ne vous a pas trop ennuyé.

Veuillez agréer, cher Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

PAUL BERGMANS.

Gand, ce 7 décembre 1892.

(1) Pour plus de détails sur ces pièces, voir AD. PERNWERTH VON BAERNSTEIN, *Beiträge zur Geschichte und Literatur der deutschen Studententhums* (Würzburg, 1882), et les sources y indiquées. Les nos 10 et 21 de ma liste ne sont pas mentionnés par cet auteur.





LE PASSÉ.

*L*à nocturne forêt de deuil et de détresse
Où sont mortes les fleurs au parfum captieux,
Fut, à l'aube des temps, le Bois mystérieux
Qui vit dormir cent ans la royale Princesse.

Mais le Chevalier vint dont l'aveugle prouesse
A tué la splendeur du sommeil glorieux ;
Celui qui sans pitié, d'un baiser envieux
L'éveilla pour la lutte et les jours de détresse.

Or, voici que la Belle est morte de tristesse,
Pour avoir vu le Rêve exilé de ses yeux,
Et que le bois est noir sous l'infini des cieux...

Le féérique Palais couronné d'allégresse,
Enguirlandé de lys au parfum captieux
S'écroula, balayé par un vent de détresse !

CAMILLE MARYX.





LA FIN D'UNE LANGUE.

(*Tout lasse, tout passe!*)

LE Marollien se meurt !...

Dans quelques années, seuls, les vieux *Brusseleers van den aven tijd* se souviendront encore du temps où l'on ne rougissait pas de parler une langue bizarre, peut-être, mais assurément plus originale que notre Français caricaturisé ou notre Néerlandais dénaturé. D'aimables voyous, aux traits hâves et pâles, auront beau lancer leurs épithètes maroliennes au bourgeois du vingtième siècle; les revues de fin d'année faire intervenir leur Marolle de commande; le quartier de la *rie Haute* conserver sa franche saveur *sui generis*; les luttes homériques entre Molenbeekois et Marolliens se terminer sur les bancs de la *correctionnelle*; le Marollien n'en sera pas moins mort... et enterré.

Et cependant, ce ne sera pas sans un certain regret que bien des gens verront disparaître cette étrange langue, qui, malgré ses défauts et ses hardiesses littéraires, ne possédait pas moins cette grande qualité d'être l'expression fidèle du caractère belge. Idiome hybride, né du rapprochement du Français et du Flamand, le Marollien a emprunté, à la fois, à ses auteurs et l'esprit gaulois et la concision germanique. Tout comme le peuple belge, jouet du caprice des princes ou

victime du sort des armes, réuni au vainqueur d'aujourd'hui pour être arraché au vaincu de demain, le Marollien a conservé de ces longs siècles de guerre entre la France et les Pays-Bas, ce caractère mi-français, mi-flamand, qui forme la caractéristique du peuple belge. Le Marollien s'en va, et, avec lui, s'en ira cette pauvre langue si éminemment nationale !

Le Marollien, pour ne pas remonter à la prise de Troie et n'avoir jamais connu TeglathPhalasar, roi de toutes les Égyptes, a, cependant, grâce à Dieu, ses quartiers de noblesse, et, ce qui plus est, une histoire fort honorable.

ALPHONSE WAUTERS, dans son *Histoire de Bruxelles* semble admettre que le Marollien vit le jour, tout près de l'actuel *Sablon*, à un endroit, qui, dès 1321 se nommait « *Waeltsche plaetse* ». C'était un quartier du vieux Bruxelles, qu'habitaient de préférence les ouvriers wallons et où, naturellement, le Flamand et le Français, martyrisés, estropiés et maltraités, à qui mieux mieux, donnèrent naissance à une langue intermédiaire : le Marollien. Le règne de la Maison de Bourgogne amena, en Brabant, un fort contingent de nobles français, qui, avec leur suite de courtisans, dames d'honneur, valets et autres parasites de toute maison princière, qui se respecte, contribuèrent pour beaucoup à établir ce dialecte nouveau. La domination espagnole, la Maison d'Autriche, la réunion de la Belgique à la France, furent loin d'être funestes pour le Marollien; s'enrichissant de mots espagnols et d'expressions allemandes, cet idiome acquit bientôt des nuances très délicates à l'instar des langues faites et perfectionna sérieusement son « *accéint* ». En 1830, nous retrouvons le Marolle, désireux de jouir de « soixante ans de bonheur et de prospérité », canardant les grenadiers de Guillaume, à la porte de Schaerbeek, aux cris de « *A bas lex Hollandais!* ». Cette ardeur belliqueuse ne doit pas nous étonner, malgré ses dehors essentiellement bon enfant, le Marolle n'a pas du « lait battu » dans les veines, et, pour peu qu'un malotru,

ose insulter à la *Rie Haute*, il oublie tout, jusqu'au respect du « *garde ville* ».

Le Marollien se meurt et avec lui *sa* grammaire étrangement subtile, *son* accent aussi suave qu'expressif, et *sa* littérature, la grande littérature marollienne comprenant et la Prose et la Poésie et le Théâtre.

La grammaire du Sablon a, assurément cette grande qualité de mépriser profondément les bizarreries du conditionnel et de ne pas plus écouter les exigences du subjonctif que les *desiderata* de MM. les participes présent ou passé. Elle a cependant, comme toute langue qui se respecte, des lubies : ainsi un philologue du quartier ne dira jamais « *Il fait doef* », mais par contre, avec quelle élégance ne s'écriera-t-il pas « *y fait doef* ». Un Marolle convaincu dira « *Pou' n' cens* », alors que nous dirions « Pour un cens ». Pourquoi l'*i* devient-il *u* dans une foule de mots ? Pourquoi prononcer « *plis* » au lieu de « plus » et « *bi* » pour « bu » ? Pourquoi... ? *De gustibus...*

M. TITO ZANARDELLI, le savant professeur de langues de l'Université de Bruxelles, a recueilli environ cent cinquante épithètes homériques, empruntées au vocabulaire des « *ketjes* » bruxellois, ... les derniers des Marolliens. A première vue, les expressions : « *opfretter van t'gouvernement*, — *voeilen advokoet*, — *schieve luvabo*, — *scheele Napolion*, — *spece van Longchamp fleuri* », semblent fort anodines. La prononciation, l'intonation, l'*accoint* y font tout ; eux seuls peuvent rendre le sentiment du mépris, du dédain, de la colère ou de l'ironie. Ainsi, cette épithète : « *spece van Longchamp fleuri !* », lancée par un Marolle, avec l'intonation voulue, rappelle fort bien le vieux beau, qui, après avoir couru le guilledou, se voit plus ou moins aimablement accueilli, à son retour, par... une ancienne.

Mais nous abordons ici la très délicate question de l'accent.

Il vous est sans doute déjà arrivé de vouloir — entr'amis — imiter le Marseillais ou l'Auvergnat et même d'avoir obtenu

votre petit succès... d'estime. Mais allez à la Cannebière ! Rendez vous en Auvergne ! Vous devrez reconnaître que vous n'avez pas plus l' « *assent* » que l' « *acchent* ». L' « *acceint* » marollien est tout aussi difficile à « attraper ». Seul, le vrai Marolle saura faire, au moment voulu, rouler ses « *r* » et prononcer agréablement ses terminaisons en « *er* ». Horace, eût-il vu le jour au Sablon, aurait dit avec infiniment d'à-propos. « *Non Marollianus fit, Marollianus nascitur !* »

Où le Marollien excellait, c'était assurément dans sa littérature.

La *Rie Haute* eut longtemps, bien longtemps ses académiciens. Ces braves Immortels, pour ne pas avoir de palais académique et pour ne connaître, en fait de palmes que celles du « *Meiboom* » ne rendaient pas moins d'incontestables services à la littérature marollienne. Dans les basses salles des « *stamineis* » enfumés, autour des tables de « *smose jas* » encadrés de leurs verres de « *geuze* » ou de « *favo* », les *Lowietje Peperkoek* et *Neele Copphefrons* de l'époque racontaient leurs petites « *histoires* » du terroir ou chantaient leurs « *deuntjes* » de circonstance. Jadis, on cultivait la littérature dans les cafés ! Aujourd'hui, hélas ! les « *stamineis* » sont de plus en plus désertés, les cartes se couvrent de poussière, la bière aigrit dans la cave et... un à un, les vieux « *van den aven tijd* » vont, pauvres Immortels ! rejoindre leurs frères, sous le tertre commun d'Evere.

Le Marollien eut jadis ses théâtres !

Comme dans la chansonnette, « il y en avait pour tous les goûts ». Le public « chic » allait à l'*Alhambra* ouïr les pièces à grand spectacle ; tandis que le *vulgum pecus* était admis *pou'n'cens* à assister aux émouvantes péripéties des drames représentés aux « *Poesjenelkelders* ».

Le première œuvre de longue haleine qui eût les honneurs de la rampe fut le *Cordier de Hamme* ou le *Cadavre récalcitrant*. Œuvre de quelques spirituels « *zwanseurs* », qui s'étaient amusés à traduire littéralement un drame de Jef

Casteleyn, le *Cordier de Hamme* n'eut qu'un succès assez éphémère; il amena cependant un mouvement en faveur du théâtre Marollien, mouvement, qui se traduisit par l'apparition d'une nouvelle pièce, en 1883. *Bazoef* ou *les Pieds de Philomène*, drame à grand spectacle de MM. CARDON et BOUDROIT, obtint un grand succès; le Marollien sans y être tout à fait classique, y est moins recherché et beaucoup plus vivant. C'est de la « première » des *Pieds de Philomène* que date le succès du mot « *Bazoef* »; reproduit dans les journaux, répétés dans les cafés, relevés par les « *Ketjes* » il devint, en quelques jours, le « dernier cri » de Bruxelles.

Les revuistes de fin d'année usent et abusent peut-être du Marollien; jadis le « *garde ville* », le cocher, le « commissionnaire » seuls se servaient de cette langue, actuellement les « compères » eux mêmes sont devenus Marolliens!

Longtemps, bien longtemps, *la Rie Haute* posséda, dans une de ses grandes et sombres caves, un théâtre populaire, un « *Poesjenekelder* », aux représentations duquel nombre de nos aïeux, en culotte courte, assistaient au sortir des classes... jadis, au bon vieux temps jadis. CAMILLE LEMONNIER, dans ses esquisses anversoises, publiées dans le *Tour du Monde* de 1880, nous initie aux joies délirantes d'une représentation de *Geneviève de Brabant*, rendue, sur une scène lilliputienne, par des artistes microscopiques, devant un public d'enfants. Hélas! il n'y a pas jusqu'au « *Poesjenekelder* » lui même, qui n'ait disparu. Pendant de longues années, *Toone*, le vieux *Toone*, qui offrait gratuitement ses services aux fêtes de bienfaisance de la capitale, fut le dernier échantillon de cette race d'êtres à la fois écrivain, musicien, directeur, acteur et... caissier.

Toone est mort, entraînant avec lui, dans sa tombe, le souvenir du « Guignol » bruxellois!

Longtemps la presse marollienne fut représentée à Bruxelles par *la Casserole* de joyeuse mémoire, un organe hebdomadaire, politico-satirique, qui jouissait à une certaine époque

d'une telle vogue et d'un tel renom, que son tirage de 10,000 numéros pouvait à peine y suffire. Rédigée par un journaliste bruxellois, qui à l'heure qu'il est, se trouve à la tête d'un des grands journaux anversois, la *Casseroles* avait des abonnés dans toute la Belgique, tant en Wallonie qu'en Flandre; ses articles de « fond », toujours d'une grande actualité, pleins de verve et d'esprit, rédigés en Bruxellois, avaient, malgré leur côté fantaisiste, le grand avantage d'être compris par tout le monde. C'est de la publication de cet organe que date le succès des mots « *walleback*, *Lowietje* *Porte-la-gale*, *scandaule*, etc. » qui firent longtemps fureur à Bruxelles. Tout passe, tout lasse, toute casse, la pauvre *Casseroles* mourut, un beau jour, faute d'abonnés!

Les Bruxellois de 1860 se souviendront sans doute encore des « *deuntjes* » et des « *fabers* », que des troubadours modernes débitaient, jadis, le dimanche, au sortir de la grand'messe. Il ne nous reste plus guère de ces productions littéraires: les œuvres de *Coco Lulu* (qui, lui, sans être un de ces chanteurs ambulants, était le père de MARCEL LEFÈVRE, le joyeux chansonnier de la troupe du *Chat noir*), sont les seuls œuvres marolliennes qui nous soient restées dans leur intégralité. *Coco Lulu* fut le *Maître* de la littérature du quartier du Sablon et ses productions, pour n'avoir jamais valu à leur auteur un des quarante fauteuils rembourrés de l'Académie, n'en ont pas moins beaucoup de charme et d'originalité. Bruxellois pur sang, doué d'un style léger et agréable, d'un grand esprit d'observation, *Coco Lulu* peut, à lui tout seul, réclamer dans la littérature marollienne, les places qu'occupèrent dans, la littérature française, CORNEILLE, BOILEAU et LA FONTAINE.

L'œuvre principale de LEFÈVRE: « *Le Marollien, œuvres complètes de Coco Lulu* » nous dépeint, dans une série d'historiettes, tantôt gaies, tantôt tristes, les passions qui animent le Marolle et nous fait connaître le fond de la Justice marollienne en faisant terminer invariablement tous ses récits par

la punition du crime et la récompense de la vertu. Assurément, le sentiment n'est pas rendu avec la recherche d'un CORNEILLE ou d'un RACINE, mais pour être plus brutal, plus violent, il n'en est pas moins réel. *Coco Lulu* devient quelque peu naturaliste en nous initiant aux malheurs et aux déboires d'une foule de pauvres gens soumis aux exigences d'une société qui préfère se faire respecter que respecter les autres. Cette note naturaliste, devenant parfois révolutionnaire, s'excuse quand on songe au monde auquel s'adresse et dans lequel vit le Marollien. *Coco Lulu* est parfois un peu rabelaisien; le contraire nous eût étonné : une langue conque par l'esprit gaulois et la grivoiserie flamande ne pouvait rester complètement honnête ?

Les « *fabers* » de *Coco Lullu* sont de vrais petits bijoux, si non d'originalité du moins de drôlerie; le canevas emprunté à Ésope, Phèdre ou Lafontaine, disparaît sous tant de détails curieux, d'expressions nouvelles et d'idées extravagantes qu'on peut se demander, à juste titre, s'il n'y a pas dans les fables marolliennes quelque chose de mieux qu'une simple traduction ou une vulgaire reproduction. La « *faber d'el Bouc et l' Rinard* » est un des triomphes de *Coco Lulu* et mérite bien d'être reproduite ici; sa tournure originale récompensera, sans aucun doute, ceux qui auront eu le courage de la lire jusqu'au bout.

EL BOUC ET L'RINARD.

FABER.

1.

En passant par Ixell'
Où c' qu'on va su' l'nacell'
Un vos' qui s'promenait
Voit dans un staminet
Un bouc, grand lorias
Qu'avait mis s'possen ias,
Qui dit : Mossieu Rinard,
Viens j'te pai' pou' trois liards.

2.

El slum zoet de Rinard
Qu'était un franc gaillard,
Quans'que l'baus y tapait,
Dedans l'tiroir pikait
Un' piec' de deux trois francs
Et cor des argents blancs.
Et pue y dit à l'bouc :
Allons à l'liefkens'oek!

3.

Y bambochiont toujours,
Mo vla qu'sur un beau jour
On les empoign' et puis
On les flanq' dans un puits.
El vos' voit bien par où.
Qu'on peut sortir de l'trou
Mo l'bouc qu'était qu'un bête
Y trouvait rien dans s'tête.

4.

El vos' y dît : pératt'
Sortons de c'casematt'
T'es si grand' que m'grand frér',
Mets tes deux jamb' en l'air,
Tu m'vas donner un' bintj'
E'n den' comm' un goed vrin dj'
J' te frai sortir alours...
Sitot que j' serai dihours.

5.

El vos' qu'est deterré
Ben ais' d'êt' délivré
Crie a l'bouc qu'est dans l'fond :
Ouchoum ! comm' y fait bon !...
J' m'avais fait attrapé,
J' m'ai pouvu réchappé,
A c't'heure je vas partir...
T'as qu'a tacher d'sortir...

6.

Quila qu'a fait c' chanson
V'eut fair' un' p'tit leçon :
Y dit qu'on doit savoir'
Avec qui c' qu'on peut boir !!!
Qui gn'ia beaucoup des ceuss'
Qu'on prend l'soup avec euss'
Et qui sont tout l' permier
A vous mett' dans l' panier.

Et quand le Marollien aura définitivement disparu de ce monde, quand nos fils de famille s'amuseront à rabacher une langue encombrée de mots anglais et de termes d'argot; quand nos bons « Brusseleers » écorcheront sans pitié la langue française; quand nos Marolles parleront un vilain patois flamand, je ne pourrai m'empêcher de regretter bien sincèrement la disparition du Marollien.

Mo j' suis lass', janvermille,
D'avoir si tant causé.
C'est toch bien plis facile
De sur'ment terminé.

V. LÉZAR.

Gand, le 26 novembre 1892.





LA CROIX.

*A*vez-vous remarqué sur la montagne nue,
Sur la roche glissante aux reflets de velours,
Une humble croix de bois, oubliée, inconnue,
Sans ornements d'argent, étincelants et lourds,
Sans futile apparat, vain luxe qu'on étale,
Tribut de vanité, mais non point de douleur ?
La mort a passé là, toujours sombre et fatale
Et laisse sur la croix un peu de sa pâleur.

*Je m'étais reposé sur un rocher très sombre
Qui s'étendait au loin derrière un vieux château,
Et qui semblait porter, comme lui, la noire ombre
Du vieux temps féodal ; le roc en serpenteau
Par moments ressortait sous forme de muraille,
Et l'ouvrage que l'homme avait fait de ses mains,
Sourdement abîmé par le temps qui s'en raille,
Continuait la ruine antérieure aux humains.
Car la sauvage Ardenne offre de ces surprises,
Et l'on doute parfois en voyant un rocher
S'il n'est point le restant de forteresses grises
Où jadis un seigneur pillard s'allait cacher...*

*Je restais accoudé, pensif, en rêverie.
La montagne à mes pieds brusquement s'abaissait,
Et puis se relevait, formant une série
De monts entre lesquels quelque ruisseau passait...
J'entendais vaguement aussi, faible et lointaine,
La grêle voix de l'Ourthe au dur lit de cailloux,
Dont le cours vagabond décrit une centaine...
Que sais-je?... de replis incroyables et fous.
Devant moi le rocher, dans sa fierté sauvage,
Se profilait immense à l'horizon des cieux,
Et mes regards suivaient, en ce lointain rivage,
La ligne que laissaient ses pics audacieux.
Tout à coup, j'aperçus, bondissant sur la crête,
Une chèvre au poil brun, alerte et l'air dispos,
Ardennaise pur sang, que nul péril n'arrête,
Et que l'on ne voit point, dans le jour, au repos.
Elle cherchait là-bas quelque maigre pâture,
Car l'herbe ne croît point en un roc effrité,
Ou du moins presque pas ; la sauvage nature
En passant près de lui ne l'a point allaité.
Je la vis s'arrêter, la chevrette ardennaise,
Près d'un morceau de bois que je n'avais point vu
D'abord, tout à l'écart, et brouter à son aise
Quelque plante peut-être en quelque endroit moussu.
Je voulus voir de près ce que ce pouvait être,
Et m'aidant d'un bâton, à mon tour je gravis
Le sentier peu tracé, chemin abrupt et traître...
Arrivé tout en haut, voici que ce je vis :*

*Une croix se dressait en ce lieu solitaire...
Lugubre, elle était là, messagère de mort ;
On l'avait dû fixer avec un peu de terre,
Et l'herbe avait poussé chétive, sur le bord.
La chèvre avait trouvé cette pauvre verdure
Et, joyeuse, broutait ce gazon de malheur,
Présent inespéré fait à la roche dure
Par la main qui la hait au nom de sa douleur.
La croix était sans date, elle était lourde et laide,
Le bois en était noir et rongé par le temps,
Et par sa place là sur une pente raide,
Elle semblait crier : « Mortels, soyez prudents ! »*

*F'en ai vu bien des croix, et sur des tombes vertes ;
Mais je frémis encor, pensant à celle là,
Cette croix à l'écart, sur les roches désertes,
Sinistre, me disant : « La mort a passé la ! ».*

GEORGES ARVENNE.





ANCIENS CERCLES D'ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE GAND.

IL nous a paru intéressant de donner une nomenclature aussi exacte et aussi complète que possible des divers cercles d'étudiants qui ont vu le jour à notre Université. Il serait naturellement impossible de citer fidèlement toutes ces réunions de camarades, qui poussent en quelques heures — comme les champignons dans les bois; qui naissent un soir pour se dissiper le lendemain avec les dernières fumées de l'exhubérance, qui passent comme une étoile filante dans le firmament universitaire, en laissant une lueur joyeuse dans notre souvenir...

Qu'on ne les condamne pas! A défaut de *Maison d'étudiants* et de *Fédération* bien organisée, ces associations éphémères marquent mieux que tout autre chose l'intensité de notre vie universitaire. Elles expliquent les tendances et les résolutions des étudiants. Un mouvement considérable peut naître d'une simple idée — originale ou généreuse — émise dans un de ces cercles d'une heure. Et puis, la jeunesse ne trouve-t-elle pas dans ces bruyantes discussions, ces guindailles étourdissantes et ces joyeuses parodies de la vie réelle, un dérivatif puissant contre les réalités tristes du moment, contre les soucis et les peines?

Combien de ces sociétés l'Université n'a-t-elle pas vu éclore — et passer — depuis ces trois quarts de siècle qu'elle existe! Hélas! la plupart n'ont laissé aucune trace — si ce n'est,

peut-être, dans le souvenir d'un vénérable magistrat, d'un ingénieur renommé, d'un médecin illustre, ou d'un professeur sévère. Nous devons donc forcément nous borner à la nomenclature des cercles d'étudiants dont les chroniques de l'époque ont parlé ou qui ont laissé des documents⁽¹⁾. Que le lecteur nous pardonne les erreurs et les lacunes que cet article pourrait présenter.

* * *

Nous n'avons aucune indication sur le mouvement universitaire qui régna depuis la fondation de l'Université (1817) jusqu'à la révolution belge de 1830. Les renseignements nous manquent. Tout ce que nous savons, c'est que, comme l'a dit M. HAUS⁽²⁾ : « L'Université de Gand trouvait un puissant « élément de succès dans l'esprit d'ordre et de discipline qui « distinguait ses élèves. Même pendant les années si agitées « qui précédèrent la révolution, les étudiants évitaient ces « réunions bruyantes et ces discussions politiques qui excitaient « ailleurs tant de troubles ».

D'après ce qui précède, on voit que l'esprit de corps n'était guère en honneur chez nos aînés et que leur apathie paraît avoir été grande à l'heure de notre révolution nationale. Mais, comme le dit un chroniqueur, les étudiants flamands participent beaucoup de la nature froide et flegmatique du Hollandais et de l'Anglais. On ne doit donc pas leur en vouloir, si les sentiments parfois les plus grands et les plus généreux ont de la peine à les arracher à leur torpeur naturelle, à leur mettre au cœur une de ces étincelles d'enthousiasme qui, dans certains moments, ont soulevé et guidé toute une nation.

Ajoutons que pendant les Journées de septembre l'Université était vide par suite des vacances. En outre, après la rentrée du

(1) Nous avons puisé bon nombre de renseignements dans la plupart des annuaires publiés par les étudiants de Gand.

(2) Voir discours de 1867, p. 19.

11 octobre, les cours furent suspendus par le Gouvernement provisoire jusqu'au 21 décembre⁽¹⁾.

* * *

Au commencement de 1839, les étudiants de Gand prirent part à l'adresse que la jeunesse universitaire de Belgique envoyait à ses frères hollandais, pour protester contre le traité des XXIV articles. La conférence de Londres venait d'imposer à la Belgique l'abandon d'une partie du Limbourg et du Luxembourg, au profit du roi de Hollande. Les étudiants belges protestèrent de toute leur énergie.

Pendant plusieurs années nous ne remarquons aucun acte digne d'être signalé. La révolution française de 1848 eut son contre coup à Gand et amena dans notre Alma Mater une véritable éruption du sentiment démocratique et républicain. Mais toujours aucune organisation sérieuse parmi nos étudiants.

Ce n'est qu'en février 1852 qu'une société parvint à prendre corps. C'était le futur « *t Zal wel gaan* ».

Depuis lors, les associations d'étudiants se sont multipliées; chaque jour il en pousse de nouvelles, toujours enthousiastes et remplies d'espérance. Elles naissent, durent... ce qu'elles peuvent durer, puis s'éteignent sans bruit.

Nous examinerons ces divers cercles d'étudiants d'après l'ordre chronologique de leur fondation.

* * *

SOCIÉTÉ DES ÉTUDIANTS. Cette société fut fondée en 1854. On lui doit l'institution des concerts triennaux donnés

(1) On sait que la ville de Gand est restée un des derniers boulevards de l'orangisme en Belgique. Ce motif a certainement exercé une influence sur la conduite de nos étudiants.

par les étudiants au profit des pauvres. Ces concerts, fort courus jadis, ne se donnent plus que rarement de nos jours.

Ce Cercle n'est pas sans avoir eu une existence plus ou moins agitée. A preuve l'épisode suivant qui intéressera, croyons-nous, nos lecteurs.

En juin 1855, il avait pris part à un concours de chant, organisé par les sociétés chorales de Lille. Tout-à-coup arrive à Gand la nouvelle stupéfiante que la Société des Étudiants revient avec un prix d'excellence. Grand émoi en ville. On prépare une magnifique réception : une foule compacte se masse aux abords de la station. Enfin, le train ramenant les heureux vainqueurs, entre en gare. Le bruit des hurrahs couvre les Brabançonnnes qu'entonnent toutes les sociétés de musique présentes.

Le cortège paraît... En tête, le drapeau des étudiants, voilé d'un crêpe, puis des *pleureurs* à la démarche grave, à la mine compassée, portant sur une civière, une formidable buse noire; enfin le cortège des étudiants, riant et chantant. La Société des Étudiants revenait bredouille...

Le 25 mai 1856, quelques étudiants jouaient aux dominos devant la porte de leur local (Place d'Armes) pendant le repos de la procession. Quelques personnes, ennuyées de leur *non participation* à la cérémonie, se jetèrent sur eux. L'intervention de gens plus calmes empêcha une rixe. Le lendemain, les feuilles catholiques peignant la scène avec les couleurs les plus noires, cherchèrent à mettre le tout sur le compte des tendances de l'Université et de la *Société des Étudiants*.

Le recteur, M. SERRURE, crut aussi devoir intervenir. Il punit disciplinairement les coupables, *leur conduite ayant à juste titre excité l'indignation générale*. Une espèce de croisade fut organisée contre l'Université. L'évêque de Gand publia un mandement où il enjoignait de fuir l'Université comme une peste. Les évêques de Bruges et de Tournai l'imitèrent.

La *Société des Étudiants* disparut en 1857, et jusqu'en 1871

aucune des tentatives que l'on fit pour la reconstituer ne put aboutir.

SOCIÉTÉ WALLONNE. En 1856, les jeunes gens wallons, qui faisaient leurs études à notre Université, fondèrent, la *Société Wallonne*, cercle de gais compères, de joyeux lurons, dont les bonnes traditions se retrouvent dans notre *Wallonne* actuelle.

CERCLE MUSICAL DES ÉTUDIANTS. Ce Cercle fut constitué en février 1867, et offrit tous les huit jours des soirées à ses membres. Vers cette époque de nobles efforts furent tentés pour amener les étudiants à se serrer la main un peu plus souvent; là, du moins, au *Cercle musical*, l'union tant désirée trouva quelques aliments.

CERCLE LITTÉRAIRE. En 1865 nos étudiants revinrent enthousiasmés du fameux *congrès de Lidje*. Quel remuement d'idées nouvelles dans toute notre Université! On créa le *Cercle littéraire*, qui resta toujours obscur, c'est vrai, mais qui n'en eut pas moins de beaux jours. Ses membres se mirent à lire, à étudier une foule de choses qu'ils ne connaissaient jusque-là que de nom. Une vie nouvelle commença pour beaucoup d'entre eux, vie de travail et de luttes.

Ce Cercle disparut plus tard, et fut remplacé en 1880 par le *Cercle littéraire des Étudiants*.

CLUB RÉVOLUTIONNAIRE. Se forma au sein de notre Université vers la fin de l'année 1868. Ce club, dont le nom pourrait effrayer des esprits timides, n'avait d'autre but que de préparer par des discussions sérieuses, la solution de la question sociale. Les membres conservaient toute leur liberté d'action individuelle, le club ne se ralliant par l'action qu'aux résolutions prises à l'unanimité des votants.

Son influence se fit bientôt sentir dans la formation à Gand, de sociétés ouvrières d'instruction et de secours mutuels, dans les adhésions de plus en plus fréquentes à la Ligue de l'en-

seignement et au Willems-Fonds, et enfin dans la rédaction de certains journaux populaires. Le club correspondait fréquemment avec des clubs semblables qui existaient à Liège, Bruxelles, Louvain, Gembloux, Anvers, Turin, Bologne, Paris, Marseille, Berlin, Leide, etc.

De cette façon, l'association ne pouvait manquer de fournir d'excellents résultats, ne fut-ce que par l'idée de fédération qu'elle mettait en pratique.

Les renseignements nous manquent sur :

LA SOCIÉTÉ DES PIGEONS - VOYAGEURS (cercle d'excursionnistes, 1869).

L'ACADÉMIE DES MISTIGRIS (société de jeux de cartes, 1869).

LE CERCLE DES ÉTUDIANTS POLONAIS.

Le 27 novembre 1868, un appel affiché aux valves signé par 20 étudiants, au nombre desquels se trouvaient MM. LÉON FRÉDÉRICQ, A. PRAYON, CH. BARBIER, R. SÉRÉSIA, E. PLATEAU, invita les étudiants à fonder un VLAAMSCH STUDENTEN-CORPS. Malgré les railleries et l'hostilité ouverte d'un grand nombre, on répondit à cet appel et la société fut fondée le 12 novembre. Mais l'existence simultanée des deux cercles flamands produisit un morcellement de forces; aussi, de commun accord, on résolut, en 1872, de se réunir sous l'ancienne devise : *t' Zal wel gaan*.

Citons encore quelques cercles qui n'eurent, pour la plupart, qu'une durée éphémère et dont l'existence fut des plus calmes : leur nom seul a passé à la postérité.

LE PÉGASUS (société de jeux d'échecs, 1870).

LES JUIFS ERRANTS (société de voyages, 1870).

LE CLUB DES GRINCHEUX (1870).

LA MINERVA (société scientifique, 1870).

SOCIETAS PHILADELPHICA STUDIOSORUM GAN-
DAVENSIUM (1870).

Le 20 janvier 1872 nos étudiants offrirent une grande fête musicale aux sociétés universitaires belges. C'est à cette occasion que fut fondée (12 décembre 1871) la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS. Quelques jours après, elle comptait 250 membres. La nouvelle société, malgré son titre, ne représentait pas à proprement parler le corps universitaire. Elle mourut deux ans plus tard. On sait que la société qui existe encore actuellement sous le nom de « *Société générale des Étudiants libéraux* », fut fondée le 17 décembre 1875.

ANALYTIC-CLUB. Fondé en 1879, ce club poursuivait, de façon originale, un but fort louable : l'extension de la publicité des débats parlementaires. A cet effet, les membres de ce cercle se procuraient le plus possible de comptes-rendus analytiques des séances des Chambres, et les répandaient dans les campagnes. Voici comment ils obtenaient l'argent nécessaire pour atteindre le but qu'ils s'étaient proposé. A son entrée dans le cercle, chaque membre recevait un sifflet, dont il devait, partout et toujours, être muni. — Deux sociétaires se rencontraient-ils, l'un donnait un coup de sifflet, auquel l'autre devait immédiatement répondre, sous peine d'être mis à l'amende. En outre, les séances de l'Analytic-Club étaient obligatoires et des amendes étaient généreusement inscrites à l'actif des membres absents.

SOCIÉTÉ DES ÉLÈVES-CONDUCTEURS LIBÉRAUX. Cette société fut créée le 5 février 1881 dans le but de resserrer les liens d'amitié et de fraternité qui devaient exister entre les élèves conducteurs libéraux de notre Université.

Pendant toute la durée de son existence la société poursuivit ce but avec ardeur, et elle put se vanter de l'avoir réalisé dans les limites du possible.

Malheureusement, le gouvernement porta un coup mortel à la section des Conducteurs en mettant au concours les places à

conférer. Les élèves-conducteurs se trouvèrent alors en état d'infériorité pour lutter avec les nombreux ingénieurs qui désiraient obtenir une position dans les cadres inférieurs du corps des Ponts et Chaussées. La Société était donc destinée à disparaître. Néanmoins, les derniers élèves-conducteurs tinrent à la maintenir jusqu'au bout. Elle disparut en 1891.

Une société analogue vit encore le jour en 1881. Les élèves des Écoles fondèrent le CERCLE DES ÉLÈVES INGÉNIEURS dans le but d'enrichir d'ouvrages nouveaux la bibliothèque des Écoles et d'augmenter les connaissances acquises au cours, au moyen de conférences scientifiques. Ce Cercle fut continué en 1886 par l'*Association des Élèves-Ingénieurs*.

ΣΧΟΛΛΑΣΤΙΚΟΣ ΚΥΚΛΟΣ. Ah! le joyeux, l'esbrouffant cercle d'étudiants! Voilà bien des années qu'il n'existe plus, et on se raconte encore toujours — entre jeunes surtout — les actes mémorables de cette académie du fou-rire. Écoutez le récit des hauts faits de l'immortelle Faculté, par un ex-dignitaire du Σχολάστικος, Α. Δ. Ex-inspecteur-administrateur du Σ. Κ., *πρωτος* de 1^o classe avec plaque.

Ce fut dans la soirée du 1^{er} mai 1882⁽¹⁾ que se fonda le Σχολάστικος Κύκλος. Deux de nos plus joyeux copains, attablés à la *Trompette*, devisaient gaiement, échangeant des bons mots; d'autres camarades vinrent s'y joindre, rivalisèrent de verve et d'humour et bientôt les promoteurs, s'entourant des éléments les plus rabelaisiens de l'Université, eurent établi cette nouvelle académie de l'esprit, qui s'intitula pompeusement le Σχολάστικος Κύκλος et qui devait jouer un rôle si important dans les fastes de notre Alma Mater.

(1) En souvenir de la fondation du Σχολάστικος la date du 1^{er} mai est fêtée tous les ans dans le monde entier. Cette année, tout particulièrement, le 1^{er} mai a partout donné lieu à des manifestations que des journaux qualifièrent de *grandioses*: le décennaire du Σχολάστικος a été dignement fêté.
(N. DE LA R.).

Afin de ne recevoir dans cet auguste Corps que des esprits d'élite, les fondateurs se constituèrent en jury et firent passer des examens aux néophytes. Deux grades scientifiques furent créés : le grade de *πρωτος* avec deux subdivisions : *πρωτος* de 1^{re} classe et *πρωτος* de 2^e classe, avec ou sans plaque suivant le mérite; et le grade de *δευτερος* qui comprenait trois classes : les deux premières seules pouvaient espérer la plaque.

L'*ajournement simple* était fréquent; le *renvoi à l'agriculture*, rare, les idiots seuls en étaient frappés. Cette peine infamante excluait à tout jamais le récipiendaire de la compagnie des *Σχολάστικοι*.

Se basant sur l'opposition générale qui existe entre la surface et le fond, — les grands génies, en effet, ont souvent l'aspect d'abrutis, — la Faculté exigea qu'avant l'examen les élèves lui exhibassent leur *gazon* (air bête pour les candidats renvoyés à l'agriculture).

Voilà quels furent les principaux statuts de cette institution destinée à conserver et à propager l'esprit attique dans la jeunesse studieuse du pays.

Le 2 novembre 1882 eut lieu la rentrée académique. Les salons de *la Trompette* grouillaient d'une foule impatiente.

Un frémissement admiratif parcourut l'auditoire quand, aux sons de l'orchestre dirigé par ΒΑΗΥΤΟΨ, apparut le cortège.

L'huissier de salle, le balais à la main, découvre les irrespectueux. Ouvrant la marche, derrière lui, les *Φρεβόλ*, la lanterne allumée, précèdent le majestueux mais silencieux Doyen qui, se drapant dans les plis de sa robe étoilée, l'hermine à l'épaule, casqué d'un buse galonnée d'or, surmontée d'un hibou, symbole de la sagesse, s'avance dominant l'assemblée. Immédiatement après vient l'Inspecteur-Administrateur, en uniforme chamarré, l'épée au côté, le claqué en tête; derrière, le premier assesseur, l'âme du *Σχολάστικος*;

enfin les assistants, chargés de cours, répétiteurs, etc., qui en toge, qui en habit ruisselant d'ordres étrangers et de palmes académiques.

Après que les acclamations ont cessé, M. le premier assesseur, pour le doyen enrhumé, prononce une longue harangue sur l'influence de la culture de la pomme de terre chez les cosaques du Don. Ce discours d'un intérêt palpitant et d'une actualité indiscutable est couvert d'applaudissements.

Aussitôt après, l'année académique nouvelle est déclarée ouverte, et, afin de prouver sa vitalité, avec un zèle auquel nos Universités ne sont guère habituées, la Faculté procède à l'interrogation des élèves inscrits pour l'examen. Des génies se révélèrent. — Un récipiendaire conquît 10 points *de plus que le maximum*, grâce à son air bête qui lui valut 20 points de gazon sur 10. Il fut séance tenante proclamé *primus* et passa dans le corps enseignant.

Chaque mercredi suivant vit sa soirée occupée par une session d'examen et tout présageait une prospérité croissante au *Σχολάστικος Κύκλος*, lorsqu'un acte de mauvais vouloir des *Φρεβοί* faillit lui enlever tout son lustre : à la suite d'une entente avec leurs collègues, les appariteurs de l'Université, jaloux de la gloire toujours croissante de l'Académie nouvelle, refusèrent d'éclairer de leurs lumières une séance académique.

Cet acte de noirceur ne fut pas impuni; les infidèles serviteurs furent traînés devant la justice des *Σχολάστικοι*.

Ce fut un mémorable procès! La salle des assises regorgeait de monde longtemps avant l'heure. L'huissier et les gendarmes eurent peine à retenir la foule avide de justice.

Le procès suivit brillamment son cours. Le Jury déclara les *Φρεβοί* coupables et la Cour les condamna à la dégradation et aux dépens.

Le 3 mai 1883, le *Σχολάστικος* se rendit en grande pompe à Tronchiennes pour y poser la *seconde* pierre d'un

Institut maritime. Le procès verbal de la cérémonie fut scellé sous la pierre avec une somme de *onze* centimes, aux accents mélodieux des chœurs et des fanfares.

De brillantes festivités eurent lieu à cette occasion : régates, banquet, bal improvisé, etc. Les fumées du festin aidant, tous bras-dessus bras-dessous, dans une fraternelle effusion, élèves et professeurs, regagnent la ville en accompagnant les fanfares de leurs chants. Les voiles de la nuit couvrirent le reste de la fête.

La Faculté sortie de ses langes réclamait ses droits et tout faisait espérer la faveur du Gouvernement, quand dans le courant de l'année académique 1883-84, les subsides furent brusquement retirés. Nos professeurs (qui n'étaient pas payés du tout) virent leur traitement diminué de moitié. Cependant, grâce au *Σχολάστικος*, le nombre des élèves de l'Université de Gand avait atteint le chiffre de 917. La noire ingratitude du ministère ne se comprendrait pas si on ne touchait un mot de politique. Il fallait payer les évêques. Le *Σχολάστικος* fut sacrifié.

Cet acte digne des nations les plus barbares souleva à tel point l'opinion publique que, le 10 juin, le ministère Van Humbeeck fut balayé.

Que d'autres cherchent ailleurs les raisons de cet effondrement encore inconnu d'un parti, nous, gardiens de la vérité, nous restons convaincus de sa cause première.

Le *Σχολάστικος Κύκλος* renaîtra de ses cendres!!!

UNION LUXEMBOURGEOISE. Elle fut fondée dans le courant du mois de mai 1883. Les fondateurs avaient pour principal objectif de resserrer les liens d'amitié des *Sangliers* étudiants à l'Université de Gand. Ils se proposaient également de travailler à la propagation des idées libérales dans la province de Luxembourg.

Après une période de prospérité qui faisait le bonheur de ses fondateurs, cette société, dont les réunions étaient fort suivies

et très animées, vit décroître rapidement le nombre de ses membres — faute de Luxembourgeois. L'admission comme membres effectifs des étudiants gantois appartenant au Grand-Duché de Luxembourg, rendit à l'*Union* son ancien éclat. Malheureusement, les *Sangliers* se firent de plus en plus rares à l'Université et après six années d'existence, leur société mourut d'épuisement.

LES P'TITS BLEUS. Cette Société — fondée en février 1885 — avait pour but la pratique du noble jeu de balle. Jamais cercle d'étudiants n'eut une existence aussi calme. A preuve ce fait digne de remarque et unique dans les annales universitaires : les *P'tits Bleus* conservèrent jusqu'à la fin leur comité fondateur et le local où leur cercle vit le jour.

Les trois immuables de la commission ayant quitté la vie universitaire, le cercle des *P'tits Bleus* dut naturellement sombrer. C'est ce qui arriva à la fin de 1889.

CERCLE DES NORMALIENS. Le *Cercle des Normaliens* mérite ici un souvenir et un regret. Fondé le 19 novembre 1885, il avait pour but de resserrer les liens d'amitié qui unissaient les élèves de l'École normale des sciences et de leur fournir les moyens d'étudier certaines questions scientifiques que les cours de l'école ne pouvaient traiter à fond. Il admettait aussi parmi ses membres les étudiants de la Faculté des sciences qui se destinaient au professorat de l'enseignement moyen.

L'ordre du jour de chacune de ses séances bimensuelles comportait une conférence, une discussion sur un sujet scientifique ou pédagogique, et des variétés intéressantes, résultats des travaux personnels des membres. Mainte fois le Cercle a eu la primeur de travaux qui furent favorablement accueillis par l'Académie royale de Belgique ou par les revues spéciales.

Cette activité ne se renferma pas toujours entre les murs du local du Cercle. En 1887, il décida la publication d'un *Annuaire scientifique*.

L'entreprise n'était pas sans témérité, mais grâce à l'éner-

gie persévérante de MM. THIRY et GOB, elle fut menée à bonne fin. L'annuaire parut en 1888 et réunit plus de 200 souscripteurs; l'approbation des professeurs de la Faculté des sciences, entre autres celle de MM. BOUDIN et MANSION, vint prouver aux promoteurs que leur œuvre était née viable et les encourager à suivre la voie où ils s'étaient engagés.

Malheureusement, les mauvais jours étaient venus pour le Cercle. Le nombre de ses membres diminuait sans cesse; le premier coup fut porté à sa prospérité par la suppression de la section des sciences naturelles de l'École normale. Les membres se trouvèrent bientôt réduits au nombre d'une douzaine et dans ces conditions, la publication du second annuaire fut remise à des temps meilleurs. Ils ne sont pas venus, hélas! L'École normale des sciences a été supprimée complètement en 1890, et le *Cercle des Normaliens*, après avoir résisté deux ans encore, a disparu de la liste des Sociétés universitaires.

Renaitra-t-il un jour? Souhaitons-le, car la place qu'il occupait n'est remplie par aucun autre Cercle. Souhaitons aussi que ceux qui le réédifieront fassent, si possible, mieux que leurs devanciers — et qu'ils voient une plus longue prospérité.

CLUB YPROIS. Le *Club Yprois* a été fondé en novembre 1885 dans le but de grouper les étudiants libéraux de l'arrondissement d'Ypres et d'entretenir bonne entente et confraternité entre eux et les autres libéraux Yprois habitant la ville de Gand.

Ses membres se réunissaient en séance obligatoire tous les quinze jours avec quelques membres protecteurs, étudiants étrangers à l'arrondissement. Ils donnaient des conférences sur des sujets politiques, scientifiques ou littéraires; ils soutenaient d'autre part les écoles laïques d'Ypres en versant régulièrement leur obole dans une boîte à ce destinée.

Mais les Yprois quittèrent l'Université, un à un, et bientôt il ne resta plus que les membres protecteurs. Ceux-ci jugèrent

que l'existence du *Club Yprois* était désormais inutile. Le Cercle fut dissous en 1890.

Cette disparition est regrettable à plus d'un titre; surtout à l'heure actuelle où l'antique cité d'Ypres — cette citadelle du libéralisme dans les Flandres — est tombée aux mains des réactionnaires. Les Yprois ne manquent pas, cependant, à notre Université — combien vaillants et généreux! Qu'ils réédifient l'œuvre de leurs aînés, afin de contribuer pour leur part à la délivrance de leur ville natale.

AKADEMISCH GENOOTSCHAP VOOR GERMAANSCHE PHILOLOGIE. Ce Cercle, exclusivement scientifique, fut fondé en novembre 1887 par des élèves de l'école normale flamande. Les membres s'y exerçaient à l'élocution courante des langues germaniques et étaient tenus de donner, chacun à son tour, une conférence en Néerlandais, en Allemand ou en Anglais. Mais bientôt, la société ne parvint plus à réunir un nombre suffisant d'adhérents et elle disparut en 1889.

COMMUNAUTÉ DES COLLÈGUES. Elle fut fondée pendant l'année académique 1887-88 parmi les élèves de la candidature en sciences. Par ses visées purement humanitaires et ses nobles tendances, elle parvint immédiatement à grouper deux membres autour de sa bannière. Mais l'année 1888-89 vit s'éclorre pour les *Collègues* une ère brillante de prospérité : le nombre des membres s'éleva jusqu'à six — sans compter un aspirant : le *Légume de Worteghem* qui, à cause de ses idées étroites sur toutes les grandes réformes à l'ordre du jour, ne fut jamais admis dans le sein des *Collègues*.

Malgré l'énergie et l'initiative du *digne président Pirus*⁽¹⁾,

(1) La Rédaction a envoyé un de ses plus habiles *interviewers* auprès du *digne Pirus* pour recueillir quelques détails sur l'organisation de la *communauté* et sur les motifs qui en ont déterminé la chute. L'ancien président des *Collègues* s'est plongé dans le mutisme le plus absolu, non sans avoir qualifié la démarche de notre collaborateur de *subversive* et d'*insecticide*...

la société périclita. Des scissions éclatèrent parmi les membres. A l'heure qu'il est, la *Communauté des Collègues* a vécu.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDIANTS LIBÉRAUX EN DROIT. Société mort-née. Elle s'était donné le même but que notre « *Médecins* » : grouper les étudiants libéraux d'une même Faculté, afin d'opposer un rempart puissant à l'accroissement continu des forces cléricales.

Les étudiants libéraux en droit sont-ils trop peu nombreux pour maintenir une société, ou ne possèdent-ils pas l'esprit de corps, l'énergie et la vaillance de leurs frères de médecine? *Chi lo sa?* Toujours est-il que leur cercle — fondé en décembre 1887 — disparut après deux ans d'existence.

SAC'S CLUB. Nous regrettons de ne pouvoir fournir des renseignements complets sur cette mystérieuse association. Elle fut fondée en novembre 1888 à la *petite Fleur de blé*, et acquit dès son origine, une grande réputation parmi les étudiants. Malheureusement, les membres étaient tenus de garder le plus strict secret sur toutes choses concernant le Cercle. Seul, le « *ban* », l'inénarrable *ban du Sac's Club*, tomba dans le domaine public. Il fut pieusement recueilli par les étudiants d'alors et transmis aux générations suivantes. Aujourd'hui encore il est exécuté avec enthousiasme dans toutes nos réunions, au grand esbaudissement des néophytes.

Le *Sac's Club*, n'est plus — mais son *ban* continuera à faire la joie de bien des générations.

CERCLE DES ÉTUDIANTS SOCIALISTES. Le titre indique suffisamment les tendances de ce Cercle, que six étudiants socialistes, animés d'un esprit d'ardent prosélytisme, fondèrent en novembre 1888 au *Vooruit*.

Comme œuvres de propagande dues à son initiative, nous citerons : En 1889, l'apparition d'une brochure : « *Aux étudiants. Un peu d'économie sociale* », — l'organisation d'un meeting avec le concours de M. VANDERVELDE, avocat, qui y

traité du rôle social des étudiants; le 1^{er} décembre 1890, l'apparition d'un journal bi-mensuel : « *L'Étudiant socialiste* », — la participation aux congrès et aux campagnes socialistes, — enfin, l'organisation d'un meeting public où Argyriadès, de Paris, traita la question de la lutte des classes.

Un coup sensible fut porté au *Cercle des Étudiants socialistes* par la création — et par le succès — du *Cercle d'Études sociales*. La désertion des membres fit le reste : le *Cercle des Étudiants socialistes* vient de disparaître.

ΓΑΣΤΕΡΟΠΛΗΓΩΝ ΚΥ'ΚΑΟΣ. Société secrète, dont les membres se condamnaient au plus strict incognito. Parmi les actes publics du cercle, il nous faut citer la découverte du cours de la Zwalm, l'expédition militaire à la conquête de Eyne et de Mater, la civilisation grecque importée dans cette région sauvage, la sécession sur l'Aventin suivie de la suppression de l'Ordre, vigoureuse et très remarquée protestation contre le Wilsonisme des chefs.

La société, tout en continuant à croître et à prospérer, cessa bientôt d'être un cercle universitaire, par suite des progrès rapides de ses *Adelphes*. Dans la liste des fonctionnaires nous remarquons un *Econome*, un *Scribe*, un *Archiviste*, un *Gonfalonier* et un *Timbalier* — tous *Vénérables*. Puis un *Panetier* et un *Échanson*. Vu la nature de la société, il est à supposer que cette dernière fonction n'était pas une sinécure.

CLUB MONTESQUIEU. Une de ces sociétés savantes comme il n'en existe hélas! que trop peu. Un chroniqueur du temps prétend que le *Club Montesquieu* était le cercle le plus brillant de l'époque. Il fut fondé en novembre 1889. Jusqu'alors il n'existait pas de cours de sociologie à notre Université. Cette regrettable lacune ne pouvait être comblée que par l'initiative privée. Quelques étudiants avides de science prirent la chose à cœur. Le professeur était tout indiqué : Baard Vermeulen. Le vénérable savant daigna faire entendre sa voix éloquente au *Tonneau* et accepter la prési-

dence d'honneur du jeune cercle. Il lut aux membres son œuvre de prédilection : *La réforme électorale et le droit de capitation à travers les siècles*. Cet admirable discours exerça une influence profonde sur l'esprit des membres : un vent de réforme souffla sur l'assemblée; le comité dut passer par d'indicibles péripéties et finalement les membres tournèrent à l'anarchie. Un tel état de choses ne pouvait durer : le *Club Montesquieu* fut dissous — afin qu'il ne put plus descendre alors qu'il s'était élevé si haut.

LE CÉNACLE. Fondé à Ostende le 2 août 1890. Ce cercle, malheureusement trop peu connu, renfermait les éléments les plus débordants d'activité et les plus intellectuels de l'Université. Tous les actes de cette vaillante association mériteraient de passer à la postérité. On se souviendra encore de la mémorable soirée offerte par l'aspirant BARBEMUCHE à ses collègues, où le *Cénacle* fraternisa avec le *Tétragone*. On y entendit la voix d'or du *Maître*, les théories de SCHAUNARD sur la partie la plus essentielle mais du moindre volume, les variations du philosophe COLLINÉ sur son thème favori : les trois lois de l'esprit, enfin les hilarantes facéties de Tom.

Dire qu'un tel cercle n'a pu se maintenir plus d'un an. Misère !

OENOΦΥ'ΛΟΣ ΚΥ'ΚΛΟΣ. Nous n'avons pu recueillir aucun détail sur l'organisation de ce cercle. Le but toutefois en est suffisamment indiqué par le titre.

MASCAPET DES ZAPOVINS. Un précipité de six incarnations insolubles dans l'alcool et autres dissolvants potables s'entassa une nuit au sommet de la perche du dévouement, et en symbolisa la caractéristique sous l'influence du regard de la lune par l'incohérence des lois auxquelles il obéit :

Un monocle tu porteras sur l'œil gauche subséquentement,
De l'autre œil tu viseras la police à tout moment.
D'un képi te surmonteras le chef très modestement,

Zapovine tu sonderas toujours très consciencieusement;
Le mamelouk tu visiteras au moins une fois l'an;
L'intérieur te rincerás pour entretenir le fonctionnement;
A la zapovesse t'adonneras avec acharnement;
Ta langue avaleras avant d'ébruiter le restant;
Au vénérable te soumettras sans murmurer un instant,
Et zapovin tu seras élu unanimement.

Le vénérable : BIMBEL; *le persécuteur* : PODAC; *l'orateur* :
IZAMBAR; *le mendiant* : TCHOUTKA; *le sauveur* : MICADO; enfin
le membre : PITCHOU (1).

CERCLE DU JEU DE QUILLES. Quelques fervents du noble Jeu de quilles, se rencontrant souvent hors la porte de Courtrai, se constituèrent — naturellement — en société. Comme ils étaient tous supérieurs par l'intelligence autant que par l'adresse, — le Jeu de quilles n'a que de tels adeptes — ils devinèrent bientôt que l'immortalité n'était pas réservée à leur Cercle. De désespoir, ils dépensèrent tout leur actif en un immense banquet — dont un jambon fit les frais. Ce fut le dernier acte de la société.

CERCLE D'ÉTUDES PSYCHIQUES. On se rappelle le but élevé que les fondateurs du *Cercle* s'étaient proposé : initier le monde universitaire aux mystères du spiritisme et des tables tournantes. Les sciences occultes ne devaient plus avoir le moindre secret pour eux. Tous médiums!

Hélas! les initiateurs eurent à lutter contre l'incrédulité des néophytes. La zwanze s'en mêla. Les tables tournaient avant le commandement et les *esprits* les plus divers — surtout le facétieux *esprit* de tante MÉLANIE — faisaient leur apparition

(1) Nous devons ces précieux renseignements à l'obligeance de l'ancien orateur des Zapovins, le sympathique Izambar, bien connu par la mémorable *zwanze* du *Lion d'or* lors des Fêtes universitaires et par ses discours si éloquentement incohérents.

sans même y être invités. Le président seul resta inébranlablement convaincu.

E finita...

CERCLE DES $n + 1$. Société qui n'eut que deux mois d'existence (mai-juin 1892), car ses membres, ne voulant pas la voir tomber dans le marasme, l'ont dissoute en pleine prospérité.

Appelée d'abord « Cercle des n » et créée à l'occasion d'une attaque nocturne qui fit beaucoup de bruit aux Écoles, on dut l'appeler « Cercle des $n + 1$ », car TONTON, ayant enfin opéré sa réconciliation avec ALPHONSE, fit le ($n + 1$)^e.

La société possédait un règlement élaboré avec beaucoup de peine par deux membres zélés. Quelques articles sont parvenus jusqu'à nous. Voici le premier :

« L'usage de prendre la goutte avant le dîner remontant à la plus haute antiquité, il a été fondé au sein des Écoles spéciales de Gand un cercle tendant à maintenir cette noble coutume. »

L'article III était ainsi conçu :

« Le cercle se compose de membres effectifs, au nombre de vingt, et de membres moquetés, dont le nombre est illimité. »

Les non-initiés se demandent encore à quoi servait cette seconde catégorie de membres et surtout la signification du qualificatif dont on les affublait.

Les $n + 1$ voulaient un règlement qui différât notablement des autres; aussi avait-on introduit les deux articles suivants :

« Art. VI. La commission se compose d'un secrétaire nommé à vie. Les membres président les débats à tour de rôle.

« Art. VII. En cas de parité des voix, celle du président ne compte pas, à moins qu'il ne prouve son attachement à la société par un don dont la nature est fixée par l'art. I. »

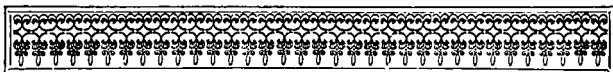
Un jour les Gantois étonnés virent un omnibus bondé de monde traverser leur bonne ville. C'étaient les $n + 1$ qui

enterraient joyeusement leur cercle. Ils s'en allaient à Heusden munis d'un immense cartel, de lanternes vénitienes et de pétards. Après un copieux souper, ils rentrèrent en ville; mais pendant le trajet, les pétards des $n + 1$ mirent sur les dents les naturels et le garde-champêtre de l'endroit.

Somme toute, le cercle des $n + 1$ n'eut pas une longue durée, mais ses membres, dont la plupart ont quitté l'Université, se souviendront longtemps, pensons-nous, des joyeuses réunions dont il fut le prétexte.

L. N.





AVANT L'EXAMEN.

MONOLOGUE.

*D*epuis deux gros mois à l'attache,
Je passe mes nuits et mes jours
Penché sur un fatras de cours
Qu'il faudra, morbleu, que je sache !

Oui, je n'ai plus qu'une semaine :
L'examen approche à grands pas.
Encore l'Histoire romaine,
Hélas, que je ne connais pas !

Adieu les gouttes de cerises,
Le vieux système du Plumet,
Les Cornélias et les Louises
Dont la frimousse me charmait !

Adieu Progrès, Midi, Couronne,
Mozart, Renaissance et Scala :
Uitzet, beuglants que j'abandonne...
Vous, mon Charybde... et mon Scylla.

*Plus de vadrouille échevelée
Ni de tonneaux où j'aimais tant
A lancer à pleine volée
Des dodus le si joyeux chant !*

*Aujourd'hui j'ai l'esprit morose.
— Ce Catulle est si bassinant
Que je ne ferai pas grand'chose —
Si je sortais ? — Oh non ! — Pourtant...*

*Allons ! Allons ! Rien qu'un seul verre
Et je reviendrai plus dispos :
Quand Jésus gravit le Calvaire
Il eut des moments de repos.*

*Nous n'irons pas chez Théophile —
Au Tonneau ? C'est fort bien — Ouais
Mais s'il entre un copain, je file,
Car je crains le billard anglais.*

*Ah ! — Le midi ? — Là, non, j'y songe,
Le terlink-bac est dangereux.
Puis j'y boirais comme une éponge
Et cela serait désastreux.*

*Comment sortir de cette impasse ?
F'oubliais — Je n'ai plus de sous —
Je ne fais rien et l'heure passe....
Travaillons et restons chez nous.*

Gand, octobre 1892.

JULES DE NIVELLES.



V A R I A.

Notre Almanach.

Se peut-il qu'un livre à la fois si sublime et si simple soit l'ouvrage des hommes?

J. J. ROUSSEAU. *L'Évangile.*

Les Étudiants de Gand au concert d'Alost.

Par le doux prélude d'une charmante symphonie ils introduisent leur chant sacré et éveillent l'enthousiasme sublime.

MILTON. *Le paradis perdu.*

Le jour de l'examen.

Dieux innocents! Quel est ce jour funeste...

QUINTILLIEN IX, 4.

Pendant la délibération du Jury.

Quelquefois l'illusion d'une dernière espérance lui souriait.

EDMOND DE GONCOURT. *Germinie Lacerteux.*

Les libations estudiantines.

Songez au bonheur inconcevable que vous avez de trouver dans ce sacrifice de quoi honorer parfaitement Dieu.

Prières de la Messe.

L'étudiant à sec.

L'extension de l'*espèce* est beaucoup plus difficile que celle du genre.

HULIN. *Cours de logique.*

Un académicien à sa maîtresse.

O femme ! réponds-moi de ton amour ; l'œuvre des *immortels* n'est point stérile ; dans le cours de l'année tu seras mère de deux beaux enfants.

Odyssée. Ch. II.

Un discours de solennité académique.

Ed altro disse ma non l'io a mente.

(Et d'autres choses encore, mais je ne les ai plus dans l'esprit.)

DANTE.

Aux étudiants de notre époque.

Vous êtes aujourd'hui comme de la paille mouillée, on ne peut plus vous allumer !

GÆTHE. *Faust.*

Les consommations des beuglants.

Ce n'est pas du poison cette affreuse liqueur

Dis...

VICTOR HUGO. *Ruy Blas.*

Un discours de de Smet de Naeyer au Cercle Catholique.

Et comme le discours de PAUL dura longtemps, un jeune homme nommé EURYQUE qui était assis sur une fenêtre, s'endormit.

Actes des Apôtres. XIX, 20.

Les Cléricaux et le suffrage universel.

A ces mots leur âme se brise, ils s'asseyent en pleurant et en s'arrachant les cheveux.

Odyssée. X.

Les travaux de la section centrale.

Je crois que plusieurs de ces choses n'ont point été remarquées jusques ici; et c'est ce qui témoigne la froideur avec laquelle la chose a été faite.

PASCAL. *Pensées.*

Le pays désire le suffrage universel.

Ce sont là des choses qu'un enfant comprendrait et que les « hommes d'État » ne comprennent pas.

VICTOR HUGO. *Napoléon le petit.*

Coremans, De Malander, etc.

Le plus mauvais plaisant eut ses admirateurs.

BOILEAU. *Art poétique.*

Le R. P. Boom.

L'homme n'est ni ange ni bête; et le malheur veut que s'il veut faire l'ange il fait la bête.

PASCAL. *Pensées diverses.*

La patronne de la Bibine.

Et cette femme était fort belle !

Livre des rois. XI.

Serveuses et chanteuses de beuglant.

Celles qui font partie de la décoration d'un appartement sont comprises sous la dénomination de meubles meublants.

Code civil. Art. 534 § 3.

Un numéro du..... Patriote.

Ce n'est point ici le pays de la vérité.

PASCAL. *Pensées sur les miracles.*

Bon pour les Flamands et les Wallons.

On veut bin qu' ti fass l'franskignon

Jas don Pierr' jas todi

Comme si mer' ti l'as st'appris.

TH. BORMANS. *Un bon conseil.*

Les membres du clergé.

Tous veulent de l'argent, ceux-ci moins, ceux-ci plus, car c'est au traitement qu'on songe, non à la fonction. Chacun tend la main. Tous s'offrent.

VICTOR HUGO. *Napoléon le petit.*

Citeaux, Maltebrugge, etc.

On a beau dire, il faut avouer que la religion catholique a quelque chose d'étonnant.

PASCAL. *Pensées diverses.*

Le suffrage universel après le vote de la section centrale.

Le mouvement se trouve brusquement arrêté, mais la poussée qui le provoquait continue et fait franchir l'obstacle. On connaît d'ailleurs de nombreux exemples de phénomènes analogues.

VAN TIEGHEM. *Éléments de Botanique.*



UN PRÉCURSEUR

ADELSON CASTIAU

Ancien Député de l'arrondissement de Tournai

SA CARRIÈRE PARLEMENTAIRE ET SES ÉCRITS

La cause du service personnel et du suffrage universel est presque gagnée. L'heure paraît proche où les grands principes du libéralisme démocratique vont entrer dans nos lois.

Nous nous sommes souvenus d'une brochure (remontant à quinze ans) où l'un de nos professeurs, Monsieur DISCAILLES, étudia la carrière d'un député et publiciste éminent, ADELSON CASTIAU, qui, dès 1843, défendait par la parole et par la plume les principes dont la jeunesse libérale saluera bientôt le triomphe.

Nous avons demandé à l'auteur l'autorisation de reproduire sa brochure de 1878.

En nous envoyant son autorisation, Monsieur DISCAILLES nous écrit :

.
« ... Oui, Messieurs, les idées ont marché dans ces dernières années. Le libéralisme démocratique

que CASTIAU était presque seul à défendre dans le parlement belge il y a un demi siècle, a fait de nombreux prosélytes.

Bien des idées qu'il émettait alors sans aucun succès, sont acceptées aujourd'hui... ou le seront demain.

L'heure paraît proche, comme vous dites, où se réaliseront les théories, « les rêves » de CASTIAU sur l'avènement de la démocratie, sur le service personnel, sur le suffrage universel.

Et il y a opportunité et reconnaissance à rappeler son œuvre.

Je vous accorde l'autorisation... avec d'autant plus de plaisir que, peu de temps avant sa mort, CASTIAU me faisait l'honneur de m'écrire :

« ... Permettez-moi de vous léguer mon souvenir et le soin de défendre ma mémoire. »

Certes la mémoire de ce bon citoyen, de cet homme de bien n'a pas besoin d'être défendue : tous les partis la respectent.

Mais il n'est que juste qu'elle soit honorée, quand va triompher la cause qu'il servit avec autant de désintéressement que de talent.

Puisse la reproduction de ma brochure de 1878 aider à la glorification de ce PRÉCURSEUR!

Cette brochure est la reproduction agrandie d'une conférence que j'ai prononcée à Péruwelz six semaines avant la rentrée au pouvoir du dernier ministère libéral (1878-1884).

Depuis la publication de la brochure, j'ai découvert quelques études fort intéressantes de CASTIAU, entre autres un Essai sur la démocratie en Belgique qui date de 1831.

Je profiterai de la circonstance pour compléter mon travail de 1878 par l'analyse de cet Essai.

F'ajouterai également quelques détails sur les derniers jours de CASTIAU (mort en 1879) et des extraits de plusieurs de ses lettres

. »

Un mot encore.

ADELSON CASTIAU est un de nos anciens.

C'est à l'Université de Gand qu'il a fait ses études philosophiques et juridiques de 1821 à 1825.

Raison de plus pour que les étudiants libéraux de Gand honorent sa mémoire.

I*.

ADELSON CASTIAU naquit à Péruwelz le 21 prairial an XII (10 juin 1804). Après de brillantes études au collège d'Ath, il suivit les cours de l'Université de Gand. Avocat à 21 ans, il quitta la Belgique presque aussitôt pour se soustraire à l'application du décret du gouvernement hollandais sur l'emploi des langues. Il alla en France subir de nouveaux examens et chercher un diplôme qui lui permit de faire son stage à Paris.

CASTIAU passa à Paris les dix plus belles années de la vie, dans un temps où, si je puis ainsi parler, on y vivait double; dans une de ces périodes fiévreuses et vraiment brillantes de l'histoire de nos voisins, où la littérature, la philosophie et l'art jetaient aux quatre vents du ciel leurs splendeurs, leurs passions et leurs rêves. Un milieu si audacieux, si vivant, devait plaire à CASTIAU. Il devait aimer à s'asseoir à ces foyers toujours brûlants de poésie et de démocratie, lui dont les discours et les écrits respirent l'amour du peuple; lui que l'on peut comparer à l'artiste pour son exquise sensibilité et l'élégance de la forme; lui, qui avait tous les enthousiasmes et, à certaines heures, la fièvre du poète, comme il en eut parfois aussi les utopies, les énervements et les lassitudes..., mais qui restait toujours sympathique alors même qu'il rêvait ou qu'il s'abandonnait.

Il partageait son temps entre les cours de la Sorbonne et les réunions des travailleurs de la littérature et de l'art, entre le Collège de France et la *Conférence des avocats stagiaires*. La loyauté de son caractère, l'étendue et la solidité de ses connaissances et le charme d'une parole élégante et déjà sûre d'elle-même lui acquirent vite une certaine réputation parmi

* Nous avons retranché de notre étude primitive des détails qui ne présentaient guère d'intérêt que pour les concitoyens, les anciens *mandants* de CASTIAU, ou pour les électeurs de 1878.

ses jeunes confrères qui le choisirent comme secrétaire. Il eut même l'honneur d'être désigné par eux pour faire, le 22 novembre 1834, le discours de rentrée des conférences.

Ce discours intitulé : *Conseils et encouragements au jeune barreau* (1) contient maintes pages excellentes que feraient bien de méditer les jeunes impatients qui, à peine sortis de l'Université, rêvent déjà « la gloire de l'orateur et l'influence du jurisconsulte, » ou qui, arrivés les derniers, convoitent déjà les honneurs du premier rang et, tout étonnés de n'avoir pu encore atteindre le but, s'abandonnent au découragement et au désespoir.

Au milieu de ces études juridiques et dans le tourbillonnement fiévreux de la vie de Paris, il ne se désintéressait pas des affaires du pays. En 1829, la question de la responsabilité ministérielle étant à l'ordre du jour au royaume des Pays-Bas, il l'étudia dans une brochure intitulée : *De la responsabilité, de la mise en accusation et du jugement des Ministres en Belgique* (2). M. le baron GOUBAU ayant, à la première chambre des États-Généraux, soutenu le 16 mai 1829 une thèse différente de la sienne, CASTIAU en publia une réfutation peu de temps après (3). Nous passons rapidement sur ces mélanges de politique et de droit; nous ne nous y arrêtons que pour relever quelques passages d'une réplique au journal : *le National*, qui avait semblé vouloir suspecter le désintéressement et la loyauté de CASTIAU.

« J'aurais brisé ma plume, dit-il, si j'avais pu craindre

(1) Ce discours a paru dans l'*Observateur des tribunaux* du mois de novembre 1834 (Paris, Dezauche). On y trouve des pages éloquentes contre la patente à laquelle on avait l'intention de soumettre les avocats, sur les incertitudes de l'existence sociale, sur la décadence de l'esprit de confraternité au barreau, sur les travaux qui conviennent aux jeunes avocats, etc.

(2) Cette brochure fut éditée à Gand en juin 1829 avec cette épigraphe « La Société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration. » (Art. 15 de la *Déclaration des Droits de l'Homme* du 3 septembre 91).

(3) C'est à Bruxelles, chez Tarlier, que parut cette réfutation — suivie d'une *Réponse au National*.

qu'on eût accusé de vénalité des réflexions arrachées à la plus impérieuse des convictions, car, je dois l'avouer, je ne suis point encore de force à recevoir de sang-froid un outrage, de quelque côté qu'il parte... Peut-être se serait-on abstenu de me flétrir aussi légèrement d'une accusation injuste, si l'on avait su que celui à qui elle était adressée, quoique conservant pour sa patrie le culte du dévouement le plus absolu, habite une terre étrangère, et qu'il aurait rencontré dans sa position cette indépendance qu'on lui conteste, s'il ne l'avait trouvée dans son cœur... Quelque enivrantes que soient les faveurs de la popularité, je croirai toujours les payer trop cher en les achetant aux dépens de la vérité et au prix de ma conscience. »

A 25 ans, CASTIAU est déjà là tout entier, avec l'honnêteté rigide de ses principes et l'inflexibilité de son caractère, avec l'âpreté aussi d'une plume hardie à l'attaque et terrible à la riposte.

Survint la révolution de 1830. CASTIAU fut élu membre-suppléant au Congrès national, mais le hasard voulut qu'il ne siégeât pas.

S'il y avait siégé, il n'eût certainement pas voté, au mois de janvier 1831, l'amendement de M. Defaçqz qui est devenu l'article 47 de la Constitution. Ce qui nous autorise à parler ainsi, ce n'est pas seulement l'ensemble des discours qu'il prononça plus tard à la Chambre des Représentants, ce ne sont pas seulement les brochures écrites après sa sortie du parlement; c'est une étude des plus curieuses qu'il publia sur la *Démocratie en Belgique*, précisément vers le temps où le Congrès discutait la question électorale⁽¹⁾.

Arrêtons nous y quelques instants, pour montrer que toujours CASTIAU a détesté le privilège en matière électorale, que toujours il s'est préoccupé des intérêts de la démocratie, que

(1) Cette étude a paru de 1830 à 1832 dans les *Archives historiques et littéraires du Nord de la France et du Midi de la Belgique*. Nous ne la connaissons pas quand nous avons parlé de CASTIAU à Pérnwelz.

toujours enfin, il a défendu la cause du prolétariat contre l'aristocratie.

Le jeune publiciste débute par des considérations élevées, d'ordre philosophique et moral, sur l'esprit révolutionnaire, sur cette activité inquiète et cette impatience du repos, sur « cette soif inextinguible de changement et de nouveautés qui circule dans toutes les veines du corps social » — et dont, quant à lui, il ne s'étonne ni ne s'effraie. Puis, en un langage plein d'éclat et de sonorité où l'on sent l'influence de l'école romantique, il fait le portrait du plébéien belge qui, avec son indomptable caractère et ses mœurs rudes, ne craignit pas d'affronter la féodalité toute puissante :

« ... L'orgueil, la dureté, l'audace du patriciat ont épuisé sa patience et fatigué sa longue résignation. Soutenant seul sur ses larges épaules une organisation sociale qui le repousse et le flétrit, il sent le besoin de réclamer le partage des avantages sociaux en échange du lourd fardeau qu'il supporte... S'indignant de l'insolence des prétentions de l'aristocratie, de l'iniquité de ses privilèges, il pose hardiment le problème social... »

CASTIAU étudie dans les différentes provinces de la Belgique, le spectacle sanglant de ce duel à mort entre la noblesse et la plèbe au XIII^e siècle. Il se plaint que l'histoire, « dans son superbe dédain pour la démocratie », n'ait pas retracé dans toute leur grandeur les tumultueuses destinées « de cette nation industrielle et révolutionnaire, passant tour à tour de ses ateliers sur la place publique, abandonnant les paisibles instruments du travail pour brandir le glaive de la révolte, jetant audacieusement le gant à ses puissants ennemis, et ne succombant sous sa faiblesse numérique que pour retremper son indomptable courage dans les humiliations de la défaite. »

On sent déjà toute l'ardeur du député radical de 1848, tout l'enthousiasme du polémiste démocrate de 1867, dans cette phrase :

« ... Peuple de héros auquel il n'a manqué que des poètes et des historiens pour chanter et enregistrer ses hauts faits et les présenter à l'admiration des siècles à côté des glorieuses traditions du républicanisme antique... »

et dans celle-ci :

« ... Vous qui allez chercher dans l'histoire le récit fantastique des chevaleresques exploits de l'aristocratie, ne croyez pas que le sang patricien a pu seul enfanter des héros. Ouvrez vos annales et vous verrez tout ce qui peut se trouver de grandeur, de génie, de puissance, de noblesse réelle dans l'âme d'un prolétaire... »

Presque à chaque page CASTIAU a des élans démocratiques, des effusions de tendresse compatissante pour le prolétariat « cet instrument banal et si méprisé de toutes les révolutions ».

Il retrace avec une assez grande exactitude — étant donné l'état des sciences historiques vers 1830 — les causes et les caractères de la Révolution du Pays-Bas sous Philippe II. Il a des éloges enthousiastes pour la Hollande protestante qui signala son émancipation en proclamant la déchéance de la souveraineté espagnole et les droits de l'indépendance religieuse et politique — pendant que les provinces Wallonnes, soumises à l'obéissance passive du catholicisme, acceptaient le joug de l'Espagne et les prétentions de l'intolérance romaine :

« ... L'expérience a prononcé entre ces deux solutions opposées et l'inexorable vérité des faits nous dit assez de quel côté, depuis cette séparation, furent la grandeur, la prospérité, la dignité, l'indépendance; de quel côté, au contraire, l'on trouve la nullité, la misère, la démoralisation, l'asservissement. Gloire à la Hollande républicaine! Pitié! pitié pour la Belgique!... Plus de démocratie! Tous les hommes à l'âme énergique, à la pensée fière et indépendante, qui avaient échappé aux combats ou à l'échafaud, préférèrent les dangers de l'exil à l'asservissement... Pendant longtemps le peuple semblera avoir donné sa démission : les pratiques religieuses, les pieuses cérémonies du catholicisme et l'enivrement des

émotions mystiques vont suffire à son activité épuisée... »

CASTIAU atteint à une grande hauteur de vues et à la véritable impartialité de l'historien et du penseur, quand il étudie Joseph II et la triste Révolution brabançonne.

Il montre Joseph préoccupé de créer l'unité de législation, de jurisprudence et d'administration, préoccupé surtout de réaliser la grande théorie de la division de la propriété en rendant le sol aux mains laborieuses du prolétaire — et se heurtant à des obstacles insurmontables au milieu desquels il perd patience et se laisse entraîner à des actes violents qui lui coûtent le trône.

Aucun historien n'a mieux caractérisé que CASTIAU l'attitude du tiers-état belge qui, à la différence du tiers-état français, ne semble se distinguer des deux autres ordres que par un asservissement plus complet aux préjugés héréditaires et par l'opiniâtre entêtement avec lequel il défend les abus :

« ... Asile de toutes les médiocrités, masse compacte et retardataire, encroûtée de toutes les petitesesses de la routine, livrée aux superstitions de toute nature, rebelle aux inspirations de l'indépendance, hostile aux innovations, dominée par l'esprit de caste et l'égoïsme tracassier des corporations, s'humiliant devant l'orgueil d'un nom et se laissant traîner à la remorque par la plus injurieuse de toutes les aristocraties, l'aristocratie monacale, tel était le tiers-état qui dominait le pays... »

S'il blâme les illégalités commises par Joseph II, c'est surtout parce qu'elles lui semblent avoir porté à faux : c'est parce qu'il n'a pas fait appel au peuple pour triompher des obstacles :

« ... Répandre sur des masses enténébrées les flots de l'éducation démocratique, faire germer dans leur sein le sentiment de l'égalité et la haine du privilège, les arracher à un ignoble asservissement pour les rappeler au bienfait de la dignité humaine, à la connaissance des droits et des devoirs de la sociabilité et préluder enfin, par la diffusion la plus complète des lumières, de la moralité et de l'indépendance physique et intellectuelle, à l'émancipation définitive des

ilotes de notre vieille société; voilà par quels moyens le despotisme royal devait se faire absoudre au tribunal de la postérité, et justifier l'usurpation qu'il avait commise! Si Joseph l'eût fait, sa place serait sans contredit à la tête des grands hommes. »

Il lui paraissait qu'à certaines heures de l'histoire des nations, le despotisme s'impose. Il a dit encore dans cet ordre d'idées :

« Il vient un temps, l'expérience des siècles l'atteste, où pour marcher il faut du despotisme : c'est lorsque les nations soumises à l'influence fatale du passé s'arrêtent dans les langueurs d'une immobilité mortelle et sont elles-mêmes un obstacle à la cause de l'émancipation humaine. »

C'est en des termes d'une amertume profonde qu'il exprime le regret que le bienfait de l'émancipation sociale ne soit pas alors descendu du trône. Une véritable indignation le saisit quand il voit que « les moines et les marguilliers ont exploité le peuple au profit de leurs intérêts personnels » de 1789 à 1790, qu'ils n'ont rien fait pour la démocratie, et qu'au lieu de proclamer l'égalité plébéienne et la loi suprême de la volonté nationale, ils ont confisqué la liberté :

« Encore du despotisme! Non ce despotisme tutélaire qui se légitime en se consacrant à la cause du progrès social; non ce despotisme suprême de la puissance intellectuelle qui invoque, comme Mahomet interrogé sur sa mission,

Le droit qu'un esprit vaste et ferme en ses desseins
A sur l'esprit grossier des vulgaires humains, —

mais le despotisme de la déraison et de l'ignorance, le despotisme en froc et en capuchon et qui, perdu dans les extravagances de l'esprit monastique, avilit ceux qui le supportent plus encore que ceux qui l'exercent... »

Est-il bien nécessaire de dire que, quant à nous, nous ne voulons pas plus du despotisme de la puissance intellectuelle

que du despotisme de l'ignorance — et que le *libéralisme* tout court, celui que nous verrons tantôt définir par CASTIAU lui-même, nous suffit...

Nos réserves faites, une fois pour toutes, sur les théories de CASTIAU que nous analysons sans les vouloir discuter, revenons à son *Essai sur la démocratie en Belgique*.

C'est parce que les despotes et les dictateurs encapuchonnés de 1790 voulaient en finir avec le parti démocratique, que la Révolution brabançonne eut aussi sa *terreur*. « La terreur en Belgique ! la terreur exercée par des moines. » Pitoyable parodie où tout, jusqu'au crime lui-même, est réduit aux proportions les plus triviales !

Et avec quelle mélancolie navrée CASTIAU nous montre surtout le peuple des campagnes, venant sous la conduite des curés, saluer la souveraineté de ces gens là ! Il est bien près de « désespérer de la civilisation », comme il dit, au spectacle poignant des « masses populaires qui, soulevées par toutes les jongleries d'un charlatanisme éhonté, poursuivent de leurs fureurs les défenseurs des droits et des intérêts plébéiens ».

Son cœur se brise de douleur quand il voit les folies de la populace ignorante — la même partout, à Rome où elle tue ses tribuns, en Belgique où, s'unissant à ses oppresseurs, elle trahit ou massacre tous les apôtres du progrès social :

« ... Bravons toutes les passions haineuses qui s'agitent autour de la tombe de Joseph II et qui ne voudraient laisser vivre de lui que le souvenir de ses égarements ; disons hautement que le soulèvement qu'excitèrent ses innovations, conçu en haine du progrès social, n'avait d'autre but que la conservation de ces privilèges oppresseurs, qui si longtemps avaient dégradé l'humanité... »

CASTIAU n'était pas dupe des belles protestations de libéralisme que faisaient en 1831 des descendants directs du parti Vander Nootiste de 1790. Il ne se laissait pas étourdir par le bruit des déclamations hypocrites de certains d'entre eux. Nous, s'écriait-il, *hommes du libéralisme et de la démocratie*,

défilons nous de ces gens là... et faisons tomber leurs masques.
Les masques aujourd'hui sont tombés.

Veut-on, pour en finir avec cette étude de CASTIAU qui sera une révélation pour l'immense majorité des lecteurs, veut-on savoir comment le publiciste de 1831 — il y a 62 ans de cela — concluait :

• ... Le grand jour du prolétariat se lève enfin... Les privilégiés vont finir... le *plébéien sera roi du monde.* »

* * *

Six ans se passèrent avant que la vie publique s'ouvrît pour CASTIAU. Ce n'est en effet qu'en 1836 qu'il fut appelé à siéger au conseil provincial du Hainaut, où il représenta le canton de Quevaucamps.

Peu de temps avant sa nomination de conseiller provincial il avait publié deux écrits qui firent du bruit et qui méritent, à des titres divers, d'attirer un instant notre attention.

Le premier avait paru au commencement de 1836 sous ce titre : *Suppression des jurys d'examen. Émancipation des professions libérales*(¹). Inspiré par la discussion de la loi sur l'enseignement supérieur et sur le jury d'examen, CASTIAU débute par affirmer l'inconstitutionnalité de ce jury. Où est, se dit-il, la discipline des esprits ? Où est le lien des intelligences ? Où est l'infailibilité, la certitude ? et surtout qu'est devenue l'unité ? — Il passe successivement en revue, avec une science profonde et une verve étonnante, les nombreuses questions qui touchent à l'unité religieuse, à l'unité morale, à l'unité philosophique. Il montre l'anarchie dans les préceptes du droit naturel, dans les croyances sociales, dans les doctrines historiques, dans les sciences médicales, dans les

(1) Bruxelles, Louis Hauman et Cie. En sous-titre : *Anarchie intellectuelle. — Indépendance scientifique. — Indépendance religieuse. — Souveraineté politique et civile. — Diplômes et monopoles. — Docteurs en sciences, en lettres, en droit et en médecine. — Liberté ou censure.*

doctrines littéraires, dans les théories de l'économie politique, dans les traditions du droit public, dans les prescriptions écrites du droit civil, dans les théories du droit pénal, du droit constitutionnel, de l'esthétique, dans les doctrines politiques :

« Partout, dit-il, partout la lutte et l'anarchie... Tous se vantent hautement de posséder le secret du destin, et sur les bannières déchirées du plus grand nombre vous croyez lire l'inscription qu'Athènes avait gravée au frontispice d'un de ses temples : DEO IGNOTO !

« ... Malheur donc à qui voudrait aujourd'hui, sous prétexte d'étouffer l'anarchie, se constituer l'arbitre de la science, de la morale et du droit, et citer l'enseignement public à son tribunal pour en absoudre ou en frapper les tendances ! »

Si quelque éditeur réimprimait — et ce serait chose bien utile — cette brochure si vigoureusement pensée, si nerveusement écrite, le public serait tout surpris de retrouver là des idées, des théories qu'on croit nées d'aujourd'hui et dont on ne pourrait contester tout au moins à CASTIAU l'honneur de les avoir livrées à la discussion. Sans nous prononcer sur l'opportunité de son système, donnons la conclusion de ce remarquable travail :

« Nulle puissance au monde n'ayant mission de prononcer entre l'erreur et la vérité et d'imposer à qui que ce soit une manifestation publique des doctrines philosophiques ou scientifiques, toutes les mesures préventives, les examens et les diplômes doivent disparaître, et la liberté d'enseignement conduit inévitablement à l'émancipation des professions intellectuelles... Liberté pour le barreau ! liberté pour la médecine ! liberté pour l'intelligence et liberté pour l'industrie ! Droit pour chacun d'exercer la profession qui lui convient et de se présenter sans intermédiaire, sans autre appui que la conscience de sa force, aux suffrages de l'opinion ! Droit pour tous de disposer de leur confiance et de choisir leurs mandataires sans attendre le visa de la censure ! Émulation et concurrence ! *Laissez faire* l'intérêt privé et l'activité humaine !

Laissez passer toutes ces intelligences fortes qu'énerve aujourd'hui l'engourdissement du privilège(1). »

La *Réforme électorale*, tel était le sujet, — ce fut toujours son sujet de prédilection — que CASTIAU traitait dans la seconde brochure (2) qui parut un peu avant son entrée au Conseil provincial. Estimant que celui qui n'ose pas révéler son opinion, ni avouer le choix qu'il fait, est indigne d'exercer le mandat électoral, CASTIAU demandait le vote public qui, suivant son expression, relève les institutions et moralise les hommes.

Les statistiques officielles constatant dans les campagnes à cette époque l'existence de 33,018 électeurs, alors que les villes n'en comptaient que 14,835, il s'indignait contre cette inégalité politique établie au profit de ceux qui, sous l'influence d'un clergé fanatique, représentent trop souvent l'immobilisme et la résistance au progrès. Il demandait l'uniformité du cens. Il insistait sur la nécessité de rétablir l'égalité entre les villes et les campagnes et d'environner la propriété intellectuelle « d'autant de faveur que la propriété territoriale ». Ce qu'il réclamait surtout, ce qu'il n'a jamais cessé de réclamer avec une énergie infatigable pendant toute sa carrière, c'était l'admission des professions libérales, des capacités, qui seules, disait-il, pouvaient servir de contre-poids à l'esprit stationnaire de la masse électorale. Relisons cette page admirable qui est comme un préambule d'un de ses grands discours de 1847 :

« ... Dans ce pays l'intelligence est mise à l'index et l'interdit lancé sur la capacité. Noire et coupable ingratitude!

(1) Comme transition et pour rassurer les effrayés, CASTIAU proposait de laisser à chacune de nos universités la concession des diplômes. Bien entendu toutefois, ajoutait-il, que ceux qui se croiraient assez forts de science, d'expérience et d'études pour se dispenser de recourir au « charlatanisme du parchemin », seraient parfaitement libres de refuser le « hochet académique » et de s'adresser, à leurs risques et périls, à la confiance publique. Il voulait aussi la responsabilité pour ceux qui auraient scandaleusement exploité la crédulité et l'ignorance.

(2) Bruxelles, Louis Hauman et Cie, 1836.

Chez ces peuples que nous flétrissons encore de l'épithète de BARBARES, le poète qui chantait l'avenir de la société, le philosophe qui apportait le tribut de ses méditations, l'artiste qui jetait sur la toile ou sur le marbre l'empreinte de la pensée créatrice, obtenaient les honneurs de l'apothéose; et nous, si fiers de nos perfectionnements sociaux, nous repoussons parmi les parias ces hommes dont un pays devrait s'honorer, s'ils ne rapportent pas la patente des contribuables. N'y a-t-il donc, grand Dieu! dans la société que de la terre et de l'argent, de la matière et du métal!... Conférez, si vous le voulez, les prérogatives civiques à des hommes qui ne savent pas même lire et écrire, qui se trouvent ainsi dans l'impossibilité physique et morale d'exercer leur droit; qui, loin de pouvoir intervenir dans les affaires de l'État, sont incapables d'administrer leurs propres affaires, livrés par ignorance à la discrétion de tout ce qui les entoure, et qui ne connaissent rien de la politique, rien de la Constitution, rien de la tendance du Gouvernement, rien de la conduite parlementaire de leurs représentants, rien enfin, pas même la loi qui les fait électeurs! Mais lorsque vous répudiez des citoyens à l'esprit élevé, à l'instruction avancée, dont les uns sont les guides de l'inexpérience dans les relations de la vie civile et dont les autres s'efforcent de populariser, par leur parole ou par leurs écrits, les enseignements de la vie publique, il y a là un profond mépris de la dignité morale de l'homme et un audacieux défi jeté à l'intelligence!... »

* * *

Dans ce penseur il y avait un administrateur. CASTIAU était plus encore qu'un écrivain ou un homme de tribune : c'était un homme pratique. Les sessions du Conseil provincial du Hainaut de 1836 à 1843 en font foi. Ses capacités hors ligne et son zèle incessant le désignèrent dès les premiers jours au choix de ses collègues pour la députation permanente et son talent d'homme d'affaires et de jurisconsulte ne brilla pas moins à Mons que son talent d'orateur.

Pendant six années de suite il fut chargé de rédiger le

Rapport annuel de la Députation permanente et il en augmenta le plus possible l'importance. Comme M. THORN, président de la Députation, partageait quelques-unes de ses opinions démocratiques, il en profita pour mêler à la routine administrative quelques aspirations de progrès et d'avenir.

Tout partisan qu'il était du suffrage universel, il recherchait les moyens de corriger les vices du suffrage censitaire.

Voici une lettre qu'il écrivait en 1843 à M. l'avocat général DELEBECQUE, auteur d'un excellent commentaire sur nos lois électorales :

« Mon cher Monsieur DELEBECQUE,

« Je viens de lire à la Députation permanente les observations que vous avez bien voulu me confier. Elle les a écoutées avec intérêt et s'est rendue avec empressement à l'opinion que vous exprimez. Mais, d'accord sur le principe, on ne s'est plus entendu sur son application, et les difficultés d'exécution ont paru en quelque sorte insolubles.

« D'abord les difficultés de fait. Comment constater la fraude? Cette constatation est déjà passablement difficile pour les taxes de la contribution les plus faciles à saisir et à apprécier : les fenêtres, les domestiques, les chevaux. Le contribuable a toujours pour ressource de déclarer que son intention est de posséder les objets que l'on voudrait faire disparaître quelques jours après cette déclaration.

« Ce qui est déjà difficile pour les bases les plus matérielles en quelque sorte de sa contribution, devient impossible pour les bases qui n'ont pas ce caractère de précision et qui sont, quoiqu'on fasse, abandonnées à l'arbitraire : ainsi la *valeur locative* et l'*évaluation du mobilier*. Ici tout est de convention, et si l'expertise peut prouver que les objets déclarés ont une valeur réelle supérieure à la déclaration, il n'est pas d'expertise possible *pour établir que la valeur de ces objets est inférieure à la déclaration*.

« Du reste, ce n'est pas la Députation, mais le Gouverneur qui arrête les rôles de la contribution personnelle. Nous n'avons donc rien à y voir.

“ Les rôles des patentes seuls nous sont soumis ; or, c'est précisément celle de toutes les contributions qui prête le plus à l'arbitraire. La hauteur de la patente dépend de l'importance du commerce et de l'industrie, et comment, à cet égard, contester la déclaration de l'intéressé, et constater qu'il exagère l'importance de son industrie et de son commerce ?

“ Les difficultés de fait paraissent donc insolubles ; celles de droit ne sont pas moins grandes.

“ Qui fera justice des déclarations frauduleuses ? Les autorités chargées d'arrêter les rôles, dites-vous dans votre travail.

“ Mais ces autorités, pour la contribution personnelle, sont les receveurs qui préparent et le gouverneur qui arrête. Or, convient-il de donner à des agents du gouvernement, à des fonctionnaires amovibles et sans responsabilité, le droit d'abuser de cette prérogative en s'érigeant en dispensateurs souverains du droit électoral ? Armés de ce droit d'épuration, ne pourraient-ils pas dépouiller arbitrairement les citoyens de leurs droits politiques ? Cet inconvénient n'est-il pas plus grave encore que l'abus des déclarations frauduleuses ?

“ *Il faut cependant à tout prix sortir de cette fausse position* et AVOIR RAISON DE LA FRAUDE.

“ Voici donc le moyen auquel s'est arrêtée la Députation : Ajourner l'examen des difficultés à l'époque de la revision des listes électorales.

“ Alors elle rentre dans toute la plénitude de ses attributions, et elle pourra examiner non seulement ce qui est relatif aux patentes, mais encore tout ce qui se rattache à la contribution personnelle.

“ Elle est donc bien décidée, lorsqu'arrivera l'époque de la revision de ces listes, d'en faire disparaître tous ceux qui n'y figuraient qu'à l'aide de déclarations frauduleuses. De cette manière, ils paieront l'impôt et ne jouiront pas du fruit de la fraude.

“ Malheureusement, la Députation ne peut agir d'office. Pour qu'elle intervienne il faut une réclamation. Cette réclamation, qui la fera ?

“ Si les Administrations communales sont de bonne foi, elles radieront les faux électeurs et tout sera dit.

“ Si elles sont complices de la fraude, il serait à désirer que le gouvernement donnât l'ordre à tous les agents des contributions de se pourvoir contre les listes électorales entachées de fraude.

“ Mais comme l'on ne peut, en ce moment, compter sur l'intervention gouvernementale, c'est au zèle des citoyens qu'il faut en appeler. Il faudrait donc que les Comités électoraux eussent, dans chaque commune, un agent pour signaler à l'autorité provinciale les additions frauduleuses des listes. Celle-ci n'hésitera pas alors à remplir son devoir et à démasquer la fraude.

“ En attendant, il est urgent que cette question soit signalée à l'attention publique. Ne retardez donc pas davantage l'impression de vos utiles observations. Cette publication sera de nature à faire reculer la fraude en la démasquant; ce serait là un nouveau et grand service que vous rendriez au pays.

“ Mille pardons maintenant pour le désordre de mes idées et de mon écriture, qui sera sans doute illisible pour vous. Je vous écris en hâte au moment de mon départ, et il ne me reste que le temps de vous renouveler toutes mes assurances d'estime et de sympathie.

“ AD. CASTIAU »(1).

A cette époque déjà, les électeurs du Hainaut avaient songé à envoyer CASTIAU à la Chambre des Représentés (2).

En 1843 l'offre de plusieurs candidatures à Tournai, à Ath, à Soignies, le décida à faire un exposé de ses principes et de ses vœux, aussi complet, aussi caractéristique que possible. Il ne croyait pouvoir mieux répondre au témoignage d'estime et de confiance de ses amis qu'en se montrant à eux, non pas, disait-il, tel que leur bienveillance le supposait, mais tel qu'il était réellement, dans toute l'indépendance de ses convictions

(1) Cette lettre a été publiée en décembre 1879 dans la *Meuse*.

(2) Il s'était effacé en 1842 devant M. SAVART-MARTEL qui remplaça M. DOIGNON, soumis à réélection par suite de l'acceptation d'un emploi salarié.

et de son caractère. Sa profession de foi pouvait assurément refroidir des sympathies : n'importe ! Avec cette honnête probité qui était le fond de sa virile nature, il estimait qu'il valait mieux perdre loyalement ces sympathies que de les conserver à l'aide d'une sorte de surprise (1).

C'est sous la forme d'une brochure intitulée : *Qu'est-ce que le libéralisme ?* que parut cette profession de foi. Écoutons cette définition superbe du libéralisme :

« Le libéralisme est la personnification de toutes les grandes pensées, de tous les sentiments généreux, de toutes les idées de progrès, des conquêtes du passé et des espérances de l'avenir. C'est lui qui a réveillé la raison humaine de son long sommeil, secoué le joug des préjugés vulgaires, retrouvé les titres du genre humain et revendiqué les droits de l'homme et la souveraineté des peuples. C'est lui qui a remplacé l'anarchie féodale par la majestueuse loi de l'unité, effacé les dernières traditions de la barbarie, désarmé le fanatisme, prêché la loi de la tolérance, proclamé l'indépendance de la pensée et de la conscience, renversé le régime des corporations et des castes, et préparé la réalisation des doctrines de l'égalité et de la fraternité humaine... C'est lui enfin qui, par le prodigieux essor qu'il a imprimé à l'intelligence, a enfanté les merveilles réunies des sciences, des arts, de l'industrie et du commerce et qui, toujours infatigable, doit guider les sociétés modernes vers cet avenir de grandeur, de puissance et de liberté qui est, en quelque sorte, la terre promise des peuples... »

Dans cette brochure sont successivement passés en revue les divers problèmes dont la solution s'impose au libéralisme

(1) « ... En parcourant ces pages où, à côté d'une tendance très prononcée au pessimisme, se trouvent pêle-mêle cent vœux d'améliorations qui passeront aux yeux du plus grand nombre pour des utopies ou pour des rêves, l'amitié la plus dévouée comprendra qu'avec les meilleures intentions et des opinions consciencieuses, on peut devenir un embarras même pour la cause qu'on veut servir... » (QU'EST-CE QUE LE LIBÉRALISME ? *in fine.*)

et les réformes dont il poursuit la réalisation. Sur tous les points CASTIAU exprime nettement sa manière de voir, quoiqu'en doivent penser ceux qui lui offrent une candidature. Assurément, il était en désaccord avec nombre d'entre eux sur maintes questions. Il avait des aspirations hardies que ne comportait pas le tempérament des arrondissements qui voulaient l'envoyer à la Chambre. Ainsi la majorité de ses plus enthousiastes amis, de ses admirateurs les plus passionnés ne partageaient pas ses convictions républicaines qui n'étaient un mystère pour personne (1) : mais ils n'en estimaient pas moins que sa vaillante audace, son admirable talent de parole et la loyauté de son caractère apporteraient au libéralisme parlementaire une aide puissante. Pour quoi, après tout, le républicanisme de CASTIAU les eût-il effrayés ! Ils le savaient honnête homme, incapable de trahir un serment et ne désirant, comme il devait le dire plus tard dans une circonstance solennelle (2), ne désirant l'adoption du régime républicain qu'à la condition que ce régime s'établît au nom de la souveraineté nationale et ne fût pas imposé par la violence de la minorité. Les monarchistes libéraux du Hainaut en 1843 disaient de CASTIAU ce que les monarchistes libéraux de Bruxelles disaient de M. JANSON en 1877 : « Nous le voulons, quoique républicain ! »

En cette année 1843 c'est un journal de Soignies, l'*Annonce*, qui patronna le premier la candidature de CASTIAU en des termes extrêmement élogieux (3). CASTIAU refusa la candida-

(1) « A Tournai. M. DUBUS, l'une des lumières du Parlement, dut céder sa « place à un homme dont les opinions républicaines n'étaient pas un « mystère. » (THONISSEN : *Histoire de la Belgique sous le règne de Léopold Ier*, vol. III, page 125 ; *ibid.* pp. 155, 205, 239).

(2) Chambre des Représentants : séance du 4 avril 1848.

(3) « ... Homme d'un caractère comme il en existe peu, d'une probité reconnue par tout le monde, d'une loyauté exemplaire, orateur élégant, distingué ; administrateur expérimenté ; écrivain savant ; politique profond ; réunissant enfin toutes les qualités qu'il soit possible de désirer dans celui qui s'occupe d'affaires politiques ; homme d'ailleurs qui, en raison de ses fonctions de membre de la Députation permanente du Conseil provincial du

ture qu'il aurait voulu voir offrir à Gendebien, qui, seul en Belgique, méritait, disait-il, les éloges si flatteurs de l'*Annonce* (1). Le journal de Soignies exprima le vœu que CASTIAU entrât sans retard au Parlement, car, disait-il, les beaux caractères deviennent rares et les talents joints à un beau caractère, plus rares encore. GENDEBIEN ayant écrit à l'*Annonce* le 1^{er} février, qu'il ne pouvait pas plus accepter une candidature que les éloges de son ami, l'organe du libéralisme Sonégien revint à la charge auprès de CASTIAU au commencement du mois de mars. Mais CASTIAU fut d'avis que, l'arrondissement de Soignies comptant assez d'hommes indépendants et capables pour le représenter, « on y exposerait la cause libérale à un échec infaillible, si au lieu de faire un choix parmi eux, on allait présenter aux électeurs le nom d'un homme qui leur était inconnu et qui, étranger à l'arrondissement, aurait à lutter à la fois et contre les préventions de l'esprit de parti et contre les répugnances de l'esprit de localité. » CASTIAU, à la fin de la dernière lettre qu'il écrivit à cette époque à l'*Annonce* (2), se demandait s'il serait donc impossible de s'entendre pour formuler un programme de réformes. — Le *Congrès libéral* ne se réunit que trois ans plus tard.

CASTIAU, qui était infiniment mieux connu dans les arron-

Hainaut, connaît les besoins et les intérêts du district, et serait à même de les défendre ou de les faire valoir non seulement par ses talents, mais encore par l'influence que sa haute raison et ses vertus ne manqueraient pas de lui acquérir... » (*L'Annonce*, journal du district de Soignies, numéro du 15 janvier 1843).

(1) La lettre de CASTIAU à l'éditeur de l'*Annonce* est dans le numéro du 29 janvier : « Je ne puis dit-il, en conscience, accepter cette exagération « d'éloges... Tout en remerciant l'auteur de l'article de sa bienveillance à « mon égard, je ne puis que regretter qu'il ait cru devoir mettre le public « dans la confiance de cette extrême bienveillance et qu'il l'ait exprimée « en termes embarrassants même pour l'amour-propre le plus robuste. Il « n'est qu'un homme en Belgique qui mérite de tels éloges... : c'est Gende- « bien... Voilà le digne citoyen qui devrait être le candidat d'adoption des « collèges électoraux de cette province. »

(2) Lettre de CASTIAU dans l'*Annonce* du 19 mars.

dissements de Tournai et d'Ath que dans celui de Soignies, y accepta, non sans répugnance et sans une longue hésitation, une double candidature. L'*Écho de la Dendre*, annonçant cette nouvelle à ses lecteurs, tenait à déclarer que CASTIAU avait résisté longtemps aux démarches des comités de Tournai et d'Ath⁽¹⁾, et que « c'était uniquement par dévouement pour la cause qu'il défendait avec tant de loyauté et de talent, qu'il avait consenti à accepter les suffrages de deux arrondissements. » CASTIAU ne cachait pas d'ailleurs son peu de goût pour cette double candidature qui, « outre tous les inconvénients qu'elle présentait, joignait pour lui le désagrément de le faire supposer bien avide du mandat législatif, alors qu'il avait la conviction de ne pouvoir rien faire de bon et d'utile avec la majorité actuelle et celle que les électeurs pourraient nommer⁽²⁾ ».

On devine bien que les journaux cléricaux de ce temps-là ne ménagèrent pas CASTIAU. Le plus violent s'attira une réplique de CASTIAU, toute pleine de feu et d'éloquence. « Vous avez raison, lui écrivit CASTIAU, de dire que mon temps n'est pas encore venu... C'est qu'en effet l'intrigue, l'hypocrisie et la corruption n'ont pas fait assez de dupes et de victimes encore! Le peuple belge n'est pas écrasé de charges assez lourdes encore! Il n'a pas encore supporté assez de honte et de misère. On n'a pas encore porté assez d'atteintes à ses

(1) L'Association libérale d'Ath l'avait choisi comme candidat par 97 voix sur 105 membres (*Observateur* du 17 mai.).

(2) Ce passage est emprunté à une lettre que CASTIAU écrivit à la *Gazette d'Ath*. Nous trouvons encore dans cette lettre les fières et honnêtes déclarations que voici : « Je ne suis pas de ceux qui abusent de leur position et de leur crédit pour organiser la corruption électorale et la simonie politique, flatter les intérêts locaux, prodiguer des promesses qu'ils ne pourront tenir, exploiter les prétentions cupides de l'égoïsme individuel... » Et plus loin : Mes opinions ne sont pas celles d'un passé qui s'écroule et ne sera bientôt plus qu'une aride poussière; mes opinions sont celles de l'avenir, de cet avenir qui doit balayer les iniquités et les malheurs du présent pour ouvrir devant les peuples régénérés une ère nouvelle, celle de la raison, de l'intelligence, de la vérité, de l'indépendance et de la moralité. » (*Observateur* des 5 et 6 juin 1843.)

intérêts, à ses droits, à ses libertés! Continuez donc, vous et les vôtres!... Vos réactions, bien plus que mes paroles, hâteront le triomphe de mes idées... Rien ne presse : je sais me résigner, attendre et espérer!... »

CASTIAU échoua dans l'arrondissement d'Ath; mais il fut élu à Tournai (1).

(1) Nous croyons qu'on lira avec intérêt les chiffres des deux scrutins :

ÉLECTION D'ATH.		ÉLECTION DE TOURNAI.			
Votants : 925 ; maj. abs. 462		Votants : 1426 ; maj. abs. 714			
De Sécus	592	Dumortier	747	Le Hon	709
Deschamps	495	Castiau	787	Dușus	701
(min. des trav. publ.)		Gavart	784	Allard	658
Castiau	435	Goblet	725	De Lannoy	636
Delescluse	405	(min. des aff. étrang.)			

II.

La vie parlementaire de CASTIAU comprend cinq années — de 1843 à 1848. Dans l'analyse que nous allons en donner, nous suivrons l'ordre chronologique.

Son début à la Chambre est du 21 novembre 1843.

Une phrase du discours du trône disait : « l'amour des institutions nationales *animera* toujours les membres du Parlement »; la commission de la Chambre chargée de rédiger l'adresse en réponse, avait fait cette paraphrase obligée : « Nous sommes tous animés de l'amour des institutions nationales... » CASTIAU fait une objection :

« ... Si cet amour existe, il est de date assez récente. Les lois qui ont marqué les deux dernières sessions ne portent pas le cachet de cet amour... Elles ont réagi sur nos principales institutions, en attaquant à la fois et les lois électorales et les lois municipales, ces deux bases vitales de nos institutions. On a diminué encore le nombre des élus, j'oserais presque dire des privilégiés politiques. Nos institutions municipales — les institutions nationales par excellence — ont été atteintes par les dispositions sur le fractionnement et la nomination des bourgmestres, ainsi que par la loi ayant pour effet de prolonger la durée du mandat des conseillers communaux qu'on a porté de 6 à 8 années... Au lieu de parler de cet amour de nos institutions nationales qui est assez problématique, j'aurais mieux aimé que la commission de l'adresse se fût rattachée à un mot qui est dans le discours du trône. Ce mot, c'est le « perfectionnement moral et matériel du pays ». Il y avait là quelque chose à dire... »

Après avoir continué quelque temps sur ce ton de persiflage, il propose l'amendement suivant :

« *Animés tous de l'amour de nos institutions nationales*

nous TRAVAILLERONS avec zèle à tout ce qui peut contribuer au perfectionnement moral et matériel du pays. »

La droite jugea que son amendement était « aussi offensif au moins que ses paroles ». Elle s'en irrita fort et l'un de ses chefs, le rapporteur de l'adresse, M. D'HUART, le prit même de très haut avec l'audacieux qui, « à peine arrivé d'hier » disait déjà son fait à la majorité.

Mais CASTIAU n'était pas homme à s'émouvoir des murmures de la droite, et à laisser sans réplique la leçon de M. D'HUART :

« On veut, par une protestation, chercher à étouffer ma voix C'est parce que je suis arrivé d'hier que l'on voudrait m'intimider... Que je sois ici d'hier seulement, ou que j'y siége depuis longtemps, j'entends faire respecter en ma personne le droit de libre discussion.

« Et ma présence dans cette enceinte, n'est-elle pas jusqu'à un certain point un argument en faveur de mes paroles ? Si ces lois que j'ai attaquées étaient si populaires, si elles avaient l'assentiment général, est-ce que la majorité qui les a votées ne serait pas rentrée ici portée par l'ovation populaire et aux acclamations des populations ? N'y a-t-il donc pas eu dans les élections de graves et sévères leçons ? Quand je suis venu hasarder sur ces lois un blâme timide, ne suis-je pas resté bien en dessous de l'expression du vœu public ? »

La riposte de CASTIAU désarçonna M. D'HUART.

C'était un début à sensation, qui faisait songer aux vers de CORNEILLE :

Leurs pareils à deux fois ne se font pas connaître
Et pour leurs coups d'essai veulent des coups de maître.

Le soir de la séance, l'*Observateur* disait : « la Chambre vient d'acquiescer un orateur d'un incontestable mérite ».

Aux yeux de CASTIAU, ce n'est pas là cependant son véri-

table début (1). Il place, ce début, lui, au 24 novembre, jour où M. GARCIA DE LA VEGA vint proposer un ordre du jour des moins bienveillants, voire même blessant, sur une pétition d'ouvriers flamands qui demandaient du travail pour vivre, le dégrèvement des impôts de consommation et l'admission à l'exercice des droits politiques.

« Ces ouvriers, dit CASTIAU, ne tendent pas la main. Ils vous demandent les moyens de pourvoir à leur existence, et ces moyens, ce ne sont pas ceux que l'on doit à l'oisiveté et à l'aumône; ce sont les moyens que l'on doit avant tout à un travail honorable et libre... Les impôts de consommation pèsent lourdement sur la classe ouvrière... En faisant droit à leurs réclamations les plus justes, en les couvrant d'un véritable patronage, on parviendrait peut-être à rendre en ce moment sans objet la troisième partie de leur demande, leur admission à l'exercice des droits politiques. »

Aimer les classes pauvres, montrer une sollicitude éclairée pour leurs besoins, défendre l'opprimé : tel est son rôle dès le premier jour, et il y restera fidèle pendant toute sa carrière parlementaire. Il rappelle avec fierté dans ses *Lettres démocratiques* qu'il n'a jamais en effet, depuis ce jour-là, laissé échapper aucune occasion de défendre les intérêts et les droits de ces classes nombreuses qui forment la majorité de la nation, et qui, quoique supportant les plus lourdes charges, n'en sont pas moins privées, non seulement de l'exercice des droits politiques, mais encore de la plupart des avantages sociaux.

Le projet de loi sur la *police de la voirie urbaine* lui fournit, le 27 et le 28 novembre, l'occasion de montrer des connaissances administratives qui ne s'allient pas toujours avec l'éloquence. La valeur de ses arguments et l'élégance de son langage furent très appréciées dans cette discussion où il

(1) Voir dans ses *Lettres démocratiques* de 1884 le chapitre extrêmement curieux intitulé : *Cinq ans de travaux législatifs*.

obtint, sur plusieurs points, gain de cause contre des adversaires du premier mérite, tels que M. NOTHOMB.

Dix jours après, dans la discussion du *budget des voies et moyens*, il prononça un discours incisif, qui est déjà dans sa grande manière : vigoureux de ton, riche d'idées et de forme.

Il ne voulait pas laisser passer ce budget, et il s'est fait gloire de ne l'avoir, en aucune année, laissé passer, sans demander que les taxes établies sur le travail et sur le nécessaire fussent reportées, en partie du moins, sur le revenu, le luxe, la richesse et le superflu. Il reprocha vivement au gouvernement de ne pas apporter assez de bonne volonté dans la revision des impôts que commandait la Constitution et que nécessitait le bonheur du pays :

« Les institutions financières sont, disait-il, aussi importantes, plus importantes peut-être même que les institutions politiques pour le bien-être et le bonheur du pays.

« Vainement, en effet, aurait-on appliqué le principe représentatif, vainement aurait-on placé l'élection à tous les degrés de la hiérarchie gouvernementale, vainement même arriverait-on à l'extension illimitée des droits politiques, jusqu'au suffrage universel, si les charges publiques sont mal réparties, si elles sont réparties de telle manière qu'elles retombent de tout leur poids sur les classes inférieures et sur les classes ouvrières, pour effleurer à peine le luxe, la richesse et le superflu de l'opulence. Vainement vous croiriez avoir établi un gouvernement démocratique : vous n'auriez en réalité qu'un gouvernement de privilège, de monopole et d'aristocratie ! »

Voilà le langage d'un homme pratique, d'un bon citoyen, d'un vrai démocrate, ami des faibles et des souffrants.

Il ne se bornait pas à la critique des impôts en vigueur : il en préconisait d'autres. Il demandait des lois somptuaires, une taxe sur le revenu, un impôt progressif. On pouvait différer d'avis avec lui sur la valeur ou l'opportunité de ses propositions : on n'en rendait pas moins justice à son talent et

à ses efforts. Il était à peine de trois semaines à la Chambre et déjà sa personnalité s'était affirmée avec éclat.

Quoiqu'il ne laissât passer aucune occasion de défendre les intérêts purement matériels des habitants de la province dont il avait été autrefois l'un des administrateurs — à preuve la discussion⁽¹⁾ sur la reprise du canal de Mons à Condé par l'État, — ses goûts le portaient plutôt vers l'étude des réformes sociales, et nécessairement lui faisaient de préférence prendre la parole dans les discussions générales des budgets, où il excellait à élargir le débat.

Ainsi nous avons de lui, le 22 décembre, sur le *budget de la justice* un discours plein d'humanité et où abondent des idées plus pratiques que ne voulaient l'avouer ceux qui, pour de bonnes raisons, l'ont traité trop souvent d'utopiste. Il insiste sur la nécessité d'améliorer le Code civil dans celles de ses parties qui portent l'empreinte de l'absolutisme et où se révèlent les tendances réactionnaires de l'empire. Il propose des modifications très sages à la législation sur les dettes. Étudiant la question du *mauvais gré* ou de la *haine de cense* qui intéressait alors tout spécialement l'arrondissement de Tournai, il demandait que l'on combattit ce préjugé terrible en s'adressant à l'intelligence, à la conscience, à la raison des populations rurales. Il estimait avec raison que ce n'était pas par les exécutions et les échafauds que l'on en finirait avec ce préjugé. Développez, disait-il, développez dans les campagnes les sentiments du droit et du devoir, le respect de la propriété, le respect de la dignité humaine.

La question de la bienfaisance publique était de sa part l'objet d'un examen consciencieux. Après avoir décrit rapidement les causes du paupérisme et indiqué les moyens proposés

(1) Chambre des représentants (Séance du 11 décembre 1843). CASTIAU ne s'y montre pas seulement juriste habile : il passionne la discussion, en véritable artiste, avec une description émouvante du Hainaut, alors éprouvé par une crise industrielle des plus intenses.

par les diverses écoles pour le combattre, après avoir demandé que l'on ne poursuivît pas de sarcasmes et d'ironies les hommes de cœur qui étudiaient ces questions si difficiles, il exposait quelques unes de ses vues sur la matière. Il proposait de substituer le travail à l'aumône dans l'organisation des bureaux de bienfaisance et des hospices, dont il recommandait la réunion. Il signalait des réformes pour les enfants trouvés et aussi pour les aliénés, dont la détention ne lui paraissait entourée d'aucune garantie. En ce qui concernait le régime pénitentiaire, il voulait le régime cellulaire, bien entendu avec le travail et avec les visites (même des parents et des amis). Et quand quelque contradicteur lui objectait la *question d'argent*.... « *Arrière, s'écriait-il! Quand il s'agit d'intérêts sacrés, des intérêts de l'humanité et du malheur, arrière les scrupules d'économie!* »

Voilà le contingent brillant de CASTIAU dans le premier mois de sa carrière parlementaire. Lorsque aux vacances de Noël, il revint dans sa ville natale, précédé de la réputation que lui avaient déjà faite les journaux de Bruxelles, et même ses collègues⁽¹⁾, on peut penser s'il fut accueilli avec bonheur. On se répétait la phrase de l'*Observateur* qui, patronnant sa candidature, avait dit aux électeurs : *Nommez-le : il ne trahira pas votre confiance!* Assurément non! il ne l'avait pas trahie... il l'avait dépassée!

Quand, à la rentrée des vacances, la Chambre reprit la discussion du *budget de la Justice*, il revint à la charge (séances des 11 et 12 janvier 1844) sur la question des aliénés et sur celle des hospices-modèles, faisant preuve d'un véritable esprit pratique en même temps que des sentiments les plus généreux. C'est dans ces circonstances qu'il revendiqua énergiquement en faveur du pouvoir législatif le droit que

(1) « *La Chambre, disait M. ROOIER pendant cette session, a vu avec grand plaisir ses rangs s'enrichir d'un talent aussi remarquable... Il peut y avoir plus d'impétuosité, plus d'impatience chez lui que chez moi... mais généralement nous sommes d'accord.* »

s'était arrogé le gouvernement « de résoudre dans son omnipotence des questions de vie ou de mort » (1).

Il supportait impatiemment(2) que le gouvernement se retranchât derrière la question financière pour ne pas lui donner satisfaction sur le terrain des réformes sociales qu'il réclamait :

« ... Que le Ministère, disait-il le 12 janvier, *veille bien descendre des hauteurs artistiques où il est monté pour obtenir des subsides en faveur des tours de Malines et de Gand; qu'il veille bien abaisser ses regards du ciel sur la terre. Son enthousiasme se glacera à la vue de toutes les misères qui rongent notre société. Il verra, à côté de ces monuments qui échauffent son enthousiasme, des populations affamées, sans travail et sans pain souvent; il verra toutes les misères sociales qui se déroulent au sein de nos bureaux de bienfaisance, de nos hospices, de nos prisons... Quand il aura mesuré de la pensée et du regard la profondeur de toutes les plaies hideuses cachées sous le luxe menteur de notre civilisation, il renoncera peut-être à plaider en ce moment la cause de l'art pour s'occuper de nos besoins sociaux les plus importants... Il pensera, comme moi, qu'il est quelque chose de plus élevé, de plus saint encore : c'est l'humanité... »*

Ce n'est pas qu'il n'eût aussi, lui, des heures d'enthousiasme pour les créations, les merveilles et les pompes de l'art. En présence des palais et des monuments, il oubliait parfois aussi, disait-il, tout ce qu'ils avaient coûté de sacrifices pécuniaires, tout ce qu'ils avaient quelquefois coûté de larmes aux classes populaires qui en avaient fait les premiers frais.

Non seulement il aimait l'art, mais il voulait le populariser, le vulgariser...

(1) Cinq ans de travaux législatifs, § 3 (dans les *Lettres démocratiques*).

(2) Dans ses *Lettres démocratiques* de 1864, il parle de la *vivacité qui est dans sa nature* et « que n'ont pu refroidir encore l'âge et les déceptions politiques ».

“ ... Je voudrais le faire descendre, si je puis m'exprimer ainsi, jusque dans les entrailles de la société, ou plutôt je voudrais pouvoir élever toutes les classes de la société à ces jouissances artistiques qui sont aujourd'hui, il faut le reconnaître, le privilège du petit nombre, le monopole de quelques esprits d'élite... ”

Dans la discussion du *budget de l'Intérieur*, il se livra à une critique aussi vigoureuse que sensée des excès de la centralisation, “ sa bête noire, ” pour nous servir de l'expression qu'il emploie dans le passage de ses *Lettres démocratiques* d'où nous extrayons ce passage :

“ La centralisation politique, poussée à sa dernière conséquence, c'est le despotisme de l'État, absolu ou universel, s'étendant à toutes les libertés et même, s'il pouvait, à la pensée, à la conscience et à l'âme.

“ Dans l'ordre matériel, la centralisation, c'est le gaspillage des fonds publics, la corruption et la vénalité organisées à tous les degrés de la hiérarchie administrative, l'exaltation du favoritisme et de la mendicité officielle, l'oppression de la liberté et du travail, l'étouffement de l'initiative individuelle et la confiscation indirecte de la propriété. ”

Nous relevons ensuite, en respectant l'ordre des travaux de cette session, son intervention dans une grande quantité de questions d'intérêts divers :

Le 23 janvier, il critique l'organisation du service de statistique, qui péchait par le défaut contraire à celui qu'il reprochait à l'administration trop centralisatrice.

Le 25 janvier, il soutient un amendement en faveur de l'industrie linière et demande que le gouvernement fasse une vaste enquête “ sur la situation actuelle des classes ouvrières et des classes pauvres dans le pays ”.

En février, dans la discussion du *budget des Travaux publics*, il demande une réduction de la taxe sur les lettres, sur les journaux et sur les sommes confiées à la poste — et une autre dans le personnel des mines, par mesure d'économie.

En mars, le gouvernement demandant l'autorisation de contracter un emprunt, il propose — sans succès — de l'ouvrir « avec concurrence et publicité et de préférence par souscription ouverte au public. »

A propos du mode de nomination du jury universitaire, il déclare s'abstenir, pour ne pas se mettre en contradiction avec l'opinion qu'il avait émise en 1835 sur l'inconstitutionnalité et le danger de l'institution des jurys.

Le 13 mai, dans la discussion générale des conclusions de la commission d'enquête parlementaire sur l'industrie et le commerce, il combat la tendance à l'exagération des tarifs. Sa critique du système prohibitif est très vive et très juste. Dans les séances des 21 mai, 8 juin et 10 juin, il s'occupe de certains points particuliers de l'enquête et fait preuve de tact et de modération.

En juin (séances du 14 et du 21) il combat le projet de loi sur les tabacs, dans son principe comme dans ses moyens d'exécution. Ce projet, d'après lui, portait atteinte à l'industrie et aux intérêts agricoles. Il y avait là un impôt de consommation encore une fois qui pesait sur la classe ouvrière — et il le disait franchement ⁽¹⁾, proposant au gouvernement d'autres bases d'impôt qui porteraient sur le luxe.

Ainsi, à côté du juriste l'économiste, à côté du philosophe l'administrateur, et toujours une éloquence d'une rare habileté.

Voilà pour la session de 1843-1844.

Dans le premier discours que prononça CASTIAU pendant

(1) « A la vivacité de mes attaques contre le projet d'impôt sur le tabac, on aura peut-être supposé que la question était pour moi une question personnelle. Il n'en était rien cependant. Je ne fume pas, je ne puis supporter la fumée du tabac, et je partage l'opinion du docteur FRÉVEZ sur ses pernicieux effets. Ce savant compatriote, devenu l'un des médecins les plus distingués de Paris, a, on le sait, démontré dans un traité *ex professo*, basé sur l'observation des faits, que l'abus du tabac n'était pas moins funeste à l'intelligence qu'au corps, qu'il serait aussi fatal à l'Europe que l'opium à la Chine, et qu'il ferait descendre la race blanche au niveau des Peaux-Rouges, auxquels on aurait bien dû laisser cette détestable habitude. » (*Lettres démocratiques*, page 39.)

la session de 1844-1845, il soutint une thèse qui peut être désapprouvée, mais qui ne manque pas de grandeur. C'était que « les services de la magistrature devant se payer bien moins en argent qu'en considération, en influence et en honneur, il n'y avait pas lieu d'augmenter ses traitements ».

Cette thèse, que combattirent vivement des hommes avec lesquels il était très lié, tels que VERHAEGEN, fut défendue par lui avec une fermeté de raisonnement et une austérité de langage auxquelles ses contradicteurs ne furent pas les derniers à rendre hommage (1). Quelle que soit notre manière de voir d'ailleurs sur le fond de la question, il n'en est pas moins certain que CASTIAU exprima des sentiments d'une rare grandeur sur la dignité du magistrat et sur le rôle qu'il lui appartient de jouer dans la vie sociale :

« ... La dignité, la considération ! voilà la grande, la magnifique compensation accordée aux fonctions judiciaires!... Dans toute la hiérarchie des fonctions publiques, il n'en est pas de plus haut placées que celles de la magistrature. Et d'où vient cette considération qui les environne et les rehausse?... C'est, je le veux bien, en partie à cause du caractère des magistrats et des services qu'ils rendent ; mais c'est aussi et surtout, croyez-le bien, à cause de la modicité de leurs traitements... C'est que l'instinct populaire ne se trompe jamais. Toujours justé dans ses appréciations, il paie en gratitude, en reconnaissance, en estime ce qu'il ne paie pas en argent. La modicité des traitements donne à l'exercice des fonctions judiciaires toutes les apparences d'un acte d'abnégation et de dévouement — et l'opinion publique se passionne toujours pour tout ce qui est abnégation et dévouement.

(1) « Tout ce que la défense loyale d'une opinion vraiment sentie peut inspirer de forces, de ressources et de nobles élans au talent oratoire, tout ce que le désir d'alléger les souffrances du peuple provoque d'entraînements généreux, M. CASTIAU l'a habilement mis à profit. » (Extrait de *l'Observateur* du 7 novembre qui est en désaccord d'ailleurs avec CASTIAU sur ce point.) CASTIAU eut pour adversaires principaux MM. DOLEZ et VERHAEGEN ; il fut soutenu par M. DUMORTIER.

« ... C'est à la magistrature qu'il appartient d'opposer l'exemple de sa vie austère et recueillie à tous les dévergondages effrénés de ce siècle. C'est à elle qu'il appartient de se tenir en dehors des mauvaises passions de la société, de se renfermer dans sa vie privée, dans le sanctuaire domestique où sa conduite serait, par sa pureté, la plus éloquente censure des mœurs et des vices du siècle. Ces beaux et nobles exemples ressusciteraient les plus belles traditions du passé et croyez-moi, ces exemples de probité et de dévouement serviraient mieux ses intérêts, sa dignité, que le demi-million dont on veut la doter aujourd'hui. »

CASTIAU ne fut pas d'ailleurs hostile à l'augmentation des traitements de tous les magistrats. Il vota de grand cœur, nous dit-il dans ses *Lettres démocratiques*, le supplément d'allocation qu'on réclamait pour l'utile institution des Juges de paix, qui réalisait pour lui, quoique sur une échelle bien modeste, les principales conditions de la réforme judiciaire. Il proposa même (16 novembre 1844) d'ajouter encore à l'allocation proposée, à la condition de supprimer le casuel qui lui a toujours paru contraire à la dignité de la magistrature.

A l'occasion du *budget des voies et moyens*, il revint (27 novembre et 4 décembre 1844) sur les critiques qu'il avait adressées l'année précédente au système des impôts et réclama avec insistance la suppression de ceux qui pesaient le plus lourdement sur le peuple, tels que l'impôt sur le sel. Il se plaignait aussi avec amertume de la dureté des lois répressives en matière de douane :

« J'ai vu des malheureux qui avaient été chercher, en plein jour, dans une brouette, un hectolitre de charbon sur le territoire français, arrêtés à leur retour et condamnés à 4 mois d'emprisonnement, car c'est le minimum de la peine. Si ces individus poussés par la misère, au lieu d'aller chercher en plein jour un hectolitre de charbon en France pour économiser quelques centimes, avaient volé ce charbon, il est probable

que la loi pénale aurait été moins rigoureuse pour eux, qu'ils auraient été condamnés à quelques jours. »

Il fit une opposition très vive au traité de commerce avec le Zollverein, parce qu'il croyait apercevoir dans les profondeurs de ce traité la pensée secrète d'absorber la Belgique dans l'Association allemande, et de rendre ainsi à tout jamais impossible l'union douanière avec la France dont on parlait alors (1). Le traité salué en Allemagne comme un triomphe ayant valu à ceux des Ministres qui l'avaient signé les plus hautes distinctions, CASTIAU ne manqua pas de s'égayer (il était goguenard à ses heures) aux dépens des Ministres « élevés au rang... d'aigles et même d'aigles de première classe ».

Malade pendant presque tout le mois de janvier 1845(2) il revint à la Chambre assez tôt encore pour prendre part à la discussion du *budget de l'Intérieur* et pour répondre en ces termes à une violente diatribe que M. DE DECKER avait prononcée contre le libéralisme :

« Le principe qui gouverne les sociétés modernes n'est plus le principe d'autorité, qu'on le sache bien : c'est le principe de liberté, c'est l'indépendance de la pensée, de la conscience et de l'intelligence. C'est ce principe de liberté qui est appelé à gouverner aujourd'hui les sociétés et à faire la conquête du

(1) Dans cette discussion, où il a fait, en matière d'industrie et de commerce, une profession de foi que ne désavouerait pas le plus ardent des libres-échangistes d'aujourd'hui, il y a des vues politiques très justes et quasi prophétiques sur la conduite de la Prusse envahissante. Nous y trouvons également cette réflexion curieuse sur la concurrence de l'industrie allemande : « *L'Allemagne est le pays où l'abaissement du salaire est arrivé à sa dernière limite. C'est le pays du bon marché de la main-d'œuvre, c'est le pays de la persévérance, de l'ordre et de l'économie; c'est le pays aussi où se montre toute l'exubérance de la population. Eh bien! tous ces éléments réunis feront que dans un avenir assez rapproché, l'industrie allemande prendra par la force des choses un essor tel qu'il sera impossible à l'industrie belge de rivaliser avec elle pour les produits similaires.* » (14 décembre 1844.)

(2) Lettre au Président de la Chambre, lue en séance du 14 janvier 1845.

monde. C'est ce principe qui, continuant aujourd'hui la vérité traditionnelle chrétienne, finira par inaugurer et la fraternité des hommes et la plus belle de toutes les lois, la loi de la tolérance, la loi de l'indépendance des consciences et des convictions! »

Cette fière protestation montre que la maladie n'avait fait rien perdre à CASTIAU de son énergique talent⁽¹⁾. Au contraire, comme ce géant de la fable antique qui acquérait des forces nouvelles en embrassant sa mère, il s'était retrempé à ce foyer natal, où les bons citoyens puisent le secret des nobles inspirations et des convictions fortes.

C'est alors qu'après avoir persiflé d'une façon des plus caustiques les fonctionnaires-représentants qui formaient la majorité ministérielle, il vanta le courage de ceux qui osaient être de la minorité :

« Pour en arriver là, le fonctionnaire public doit pouvoir sacrifier sa position, ses fonctions, ses espérances, son présent, son avenir, peut-être sa seule ressource, l'unique patrimoine de ses enfants. Je dis alors que ce qui n'est pas même pour nous un acte de courage, devient souvent pour les fonctionnaires publics un acte de grand dévouement, je dirai presque d'héroïsme dans ce siècle de spéculation! »

Puis, comme M. NOTHOMB disait à ce propos, que « les vainqueurs seraient généreux » :

« La générosité du vainqueur! Il semblerait donc que le fonctionnaire public qui voudrait faire acte d'indépendance et de protestation contre la politique ministérielle serait un coupable qu'il faudrait amnistier : car la générosité, c'est la grâce et le pardon!... »

Cette virile revendication des droits du fonctionnaire public,

(1) *L'Observateur* du 1^{er} février parle de la netteté et de la vigueur de sa parole, de la franchise de ses convictions et du rare bonheur de ses expressions.

il l'a fait entendre à maintes reprises⁽¹⁾; elle était naturelle de la part de l'homme qui a toujours voulu la liberté pour tout le monde.

Il avait bien certainement puisé de nouvelles forces sur le sol natal. Ainsi dans les mois de février et de mars, il paya largement de sa personne. Les sujets qu'il aborda étaient fort différents, ils n'étaient pas tous d'égale importance; mais CASTIAU avait le rare talent de les rendre tous intéressants et il possédait à un degré merveilleux, on le sait, l'art d'agrandir le débat⁽²⁾.

Soit qu'il défende une pétition d'ouvriers des sucreries de betteraves demandant de ne pas être sacrifiés aux exigences des raffineurs et aux obsessions des ouvriers raffineurs de sucre exotique (séance du 1^{er} février 1845); soit qu'il propose l'organisation sérieuse et définitive des concours dans l'enseignement primaire (19 février); soit qu'il réclame un prompt rapport sur une pétition tendant à faire accorder un secours annuel à la mère et au frère d'un milicien qui a communiqué à ses proches l'ophtalmie gagnée au service (17 février); soit qu'il discute, à propos du chemin de fer de Jurbise à Tournai, le principe de l'intervention et du monopole du gouvernement dans les travaux publics (26 avril), il sait toujours intéresser la Chambre et le rendre attentive.

C'est qu'il voit et qu'il fait voir! Il ne craint pas de mettre le doigt sur la plaie. Tant pis pour ceux qu'il fera crier! Voyez plutôt avec quelle résolution il s'attaque (le 18 février) aux 21 députés qui, à la suite de M. Eloy de Burdinne, viennent réclamer sur les denrées alimentaires une augmentation de droits qui était, quoiqu'ils en aient dit et quelles qu'aient été leurs intentions, « une taxe sur les classes

(1) Voir notamment son discours du 19 novembre 1846 dans la discussion de l'Adresse (*la liberté des fonctionnaires*).

(2) *L'Émancipation* avait dit précédemment : « M. CASTIAU a encore agrandi la question ». *L'Observateur* aussi, avait dit en décembre 1843 : « M. CASTIAU a la parole et dès lors la discussion prend une toute autre direction, une toute autre physionomie. »

pauvres en faveur surtout de la propriété territoriale et de la richesse (1) ».

De tous les discours (et il y en a beaucoup) qu'il a prononcés dans cette session de 1844-1845, le plus remarquable est incontestablement celui du 8 avril sur l'*organisation de l'armée*. Chose étrange ! on le dirait, en bien des points, écrit d'hier. . On a fait si peu de chemin sur cette question... hélas ! et sur d'autres qui sont aussi vitales que celle-là ! Nous allons reproduire plusieurs passages de ce discours où certains orateurs ont, depuis 33 ans, puisé leurs arguments, sinon leurs phrases... sans en rien dire naturellement.

« ... La Constitution a formellement proclamé la nécessité de la réforme de notre organisation militaire. Elle a voulu que cette organisation régénérée au contact des idées nouvelles fût mise en harmonie avec le principe de nos institutions publiques, le principe de la souveraineté nationale et de l'égalité démocratique de tous les citoyens devant la loi... »

Voilà, dès les premiers mots, la question posée sur un large terrain. Le débat va se passionner au souffle de cette éloquence puissante et généreuse qui puise son inspiration dans la Constitution et dans les principes démocratiques :

« Notre vieille organisation militaire, celle-là dont on nous propose aujourd'hui avec un respect superstitieux le maintien et la conservation, n'était-elle pas en effet, en hostilité avec ce principe de l'égalité démocratique ? Quelle est la base de notre système militaire actuel ? Le recrutement. Et le recrutement, comment s'exerce-t-il ? A l'aide du tirage au sort et du remplacement. (Je ne parle pas des enrôlements volontaires qui n'existent plus guère que pour mémoire). C'est-à-dire, Messieurs, que toute notre organisation militaire repose, en ce moment encore, sur une absurdité et sur une iniquité. Elle repose sur une absurdité : quoi de plus absurde que de livrer au sort, au caprice du hasard, aux chances de la loterie

(1) *Lettres démocratiques*, page 39.

la répartition de la plus lourde des charges sociales, l'obligation du service militaire pour les uns et l'exemption de cette charge pour les autres? — Elle repose sur une iniquité : est-il une iniquité plus choquante que d'accorder aux classes riches le privilège de se soustraire à l'impôt du sang, d'acheter des remplaçants et des substituants et de se livrer à une véritable traite des blancs?

« Quand la Constitution a voulu la réforme militaire, c'était bien évidemment, si l'on s'en rapporte à l'esprit qui inspirait ses dispositions, pour faire justice et de ces absurdités et des ces iniquités, qui n'allaient plus avec le nouveau système de nos institutions démocratiques. Que devait donc faire le ministère chargé de la préparation de cet immense problème de la réforme militaire? Il devait se pénétrer de la pensée toute démocratique de la Constitution et l'introduire dans son projet d'organisation. Il devait s'attacher avant tout à la question du recrutement, puisqu'elle est la base de tout notre régime militaire. Il devait faire disparaître de nos institutions militaires et l'absurdité du tirage au sort et l'iniquité du remplacement qui est la lèpre des armées nationales. Il devait enfin asseoir toute notre organisation militaire sur le grand principe de l'égalité devant la loi, et imposer à tous les Belges sans exception, arrivés à leur majorité, l'obligation de servir leur pays et de prendre au besoin les armes pour le défendre!... Voilà le système qu'il aurait fallu étudier, examiner et soumettre à nos méditations en le combinant avec les nécessités de notre situation politique, et la population se serait prêtée avec dévouement aux exigences de ce nouveau système, puisqu'il y allait de nos libertés, de notre indépendance et de notre existence nationale! »

Ces courageux engagements que prenait CASTIAT au nom du pays, ce sont les mêmes engagements que prenaient, dans des discussions récentes, deux députés de Bruxelles, MM. ORTS et ÉMILE ALLARD, déclarant le pays prêt encore à tous les sacrifices (1).

(1) Et nous ajouterons que la gauche les a ratifiés depuis 1878.

L'actualité est encore dans d'autres pages de ce discours.

« ... Loin de vouloir armer la nation toute entière, on n'a pas même cru devoir s'occuper de l'organisation et de la mobilisation de la garde civique. La garde civique, ce devrait être le pays tout entier armé pour sa défense; son organisation devrait donc être le couronnement ou plutôt la base de notre organisation militaire. Et pourquoi a-t-on ainsi répudié le concours de la garde civique pour compléter notre organisation militaire? C'est parce qu'on a peur de la garde civique, et l'on en a peur, parce que la Constitution a déposé dans le sein de cette institution le principe de l'élection. »

Et quelle noble réplique à ceux qui objectaient que ces charges et ces sacrifices étaient trop lourds pour la garde civique :

« ... Toutes nos prérogatives civiques nous imposent des sacrifices de temps et d'argent. Dans les gouvernements libres, partout où il y a des devoirs, il y a des charges; c'est le grand avantage de nos institutions, c'est qu'il faut, pour les appliquer et s'en rendre digne, se soumettre à une vie de sacrifice, et, pour s'accoutumer aux mœurs publiques, s'arracher aux calculs de l'égoïsme. Pour être libre enfin, il faut savoir défendre sa liberté et la payer, cette liberté, par l'abandon de quelques unes des jouissances de la vie privée... »

Après un chaleureux éloge des volontaires qui ont chassé les Hollandais, il disait :

« ... Voulez-vous sérieusement la défense du territoire? Ne comptez pas trop sur 80,000 soldats, quelque courageux qu'ils puissent être. Que pourront-ils dans des luttes inégales et contre les masses armées qui envahiraient le pays? Faites donc appel au pays; qu'il soit encore chargé de défendre la nationalité qu'il a conquise. Présentez-nous donc un plan d'organisation qui nous permettra d'opposer à l'invasion des puissances voisines qui bordent de toutes parts nos frontières, non pas une chétive armée de 40 à 50,000 hommes, mais un

faisceau de 500,000 baïonnettes, si vous pensez sérieusement que notre neutralité puisse encore être menacée...

« ... Voulez-vous que notre territoire soit inviolable et notre nationalité invincible? Faites aimer nos institutions et passionnez toutes les classes de la société pour nos libertés et pour nos droits. Protégez les intérêts matériels et exaltez autant que possible les intérêts moraux qui sont le premier élément de la grandeur des peuples. Prévenez les mécontentements et les souffrances populaires; faites droit à toutes les réclamations légitimes. Répudiez les pensées réactionnaires, revenez à nos belles traditions de 1830. Inspirez-vous de l'esprit de la démocratie. Élargissez, il en est temps, le cercle de la capacité électorale. Augmentez le nombre des citoyens, supprimez successivement l'exclusivisme politique qui pèse encore sur les majorités; que toutes les classes de la société soient ainsi intéressées à la défense de nos institutions! Faites enfin que le peuple belge soit tout à la fois le plus heureux et le plus libre de tous les peuples de l'Europe et alors ne craignez rien. Reposez-vous dans la force du peuple, car il se lèverait, je vous l'assure, comme un seul homme pour étouffer l'ennemi qui viendrait menacer notre nationalité, nos institutions et nos libertés. »

Voilà assurément de la grande éloquence mise au service de grandes idées !⁽¹⁾

La misère des Flandres était horrible en 1845. Bruges voyait 20,000 de ses habitants, la moitié de la population, secourus par le bureau de bienfaisance qui succombait sous ce fardeau, CASTIAU, qui voulait connaître l'étendue du mal pour apprécier l'énergie du remède, avait cru devoir réclamer une enquête sur le paupérisme⁽²⁾.

(1) La session ordinaire fut close le 6 mai. Une session extraordinaire fut ouverte le 20 septembre, pour la discussion de la loi sur les céréales, à propos de laquelle le nouveau ministre de l'intérieur, M. VANDE WETER, rendit un éclatant hommage à l'éloquence de CASTIAU.

(2) *Lettres démocratiques*, page 29.

Comme il était d'ailleurs hostile aux dépôts de mendicité, où d'après lui fermentaient les vices et les passions, il réclama (2 décembre) la préférence pour les ateliers libres que plusieurs villes avaient établis déjà, pour les colonies agricoles qu'on avait eu le tort d'abandonner, pour les écoles d'apprentissage et surtout pour les grands travaux d'utilité publique dont on demandait alors la concession. Autant que possible, disait-il, substituez la loi moralisante du travail à l'humiliation de l'aumône.

Précisément dans ce moment de détresse, le gouvernement venait d'aggraver encore la position des classes ouvrières en promulguant, le 9 novembre, un arrêté sur les livrets qui arrachait à CASTIAU ces amères paroles :

« Le gouvernement n'a rien fait jusqu'ici, malgré ses manifestations et ses déclarations, pour améliorer le sort de ces classes.

« Il n'a pas même présenté le projet de loi sur le travail des enfants dans les manufactures qu'on avait annoncé il y a 3 ans dans un discours de la couronne. Et quand MM. les ministres veulent bien se rappeler l'existence des classes ouvrières, c'est, comme ils viennent de le faire dans l'arrêté royal que je critique, uniquement pour leur offrir en perspective des amendes, des condamnations et la honte de la captivité. »

Il s'élevait en même temps avec indignation contre l'incroyable privilège attribué aux chefs d'industrie par l'article 1781 du code civil.

Sa parole généreuse fut impuissante, comme devait l'être sur le même objet une vingtaine d'années plus tard, celle d'un autre homme d'énergie et de cœur que les électeurs de Tournai ont aussi l'honneur d'envoyer à la Chambre — je veux parler de M. BARA... qui, s'il ne partage pas les opinions radicales de CASTIAU, a son élan dans le combat, sa vivacité dans la réplique, son ardeur contre l'intolérance, sa haine implacable du privilège !

CASTIAU combattait le privilège partout où il le voyait.

Aussi fut-il l'adversaire le plus intraitable de la loi sur la chasse qui fut présentée aux Chambres en janvier 1846. Dans la séance du 21, il signala les criantes exagérations qu'elle consacrait au profit du riche et du noble. Il montra qu'elle ne respectait pas les droits de la propriété et de l'agriculture, l'inviolabilité personnelle et l'inviolabilité du domicile. Peut-être le tableau est-il trop poussé au noir : c'est le défaut de l'éloquence de CASTIAU. Cependant je dois dire que, même 18 ans après (1), il n'avait pu se résigner à pardonner à cette loi qu'il appelait (et, avouons le, il n'avait pas tort) une loi de monopole, de privilège et d'aristocratie. Sa critique du reste ne fut pas tout à fait inutile. Malgré l'enthousiasme avec lequel la Chambre accueillit le projet de loi dont on avait fait passer la discussion avant d'autres lois plus urgentes, elle se résigna à y apporter quelques sages modifications dont CASTIAU peut revendiquer l'honneur. C'est pendant la discussion de cette loi qu'entraîné par cette « haine vigoureuse » du poète contre l'injustice et le privilège, il prononça cette péroraison dont le souffle tout républicain enflamma un instant l'atmosphère placide de la Chambre et arracha des applaudissements même aux partisans de la loi :

« Marchez courageusement dans cette voie. Entassez privilèges sur privilèges : oubliez les leçons de l'expérience et les enseignements de l'histoire. Nous n'avons peur, sachez-le bien, ni de vos triomphes, ni de vos réactions. Nous nous confions dans la puissance de la raison publique et des intérêts démocratiques : nous nous rappelons avec bonheur qu'il a suffi d'une nuit, d'une seule nuit, de la grande, de l'immortelle nuit du 4 août 1789 pour renverser et balayer un immense échafaudage d'abus et de privilèges bien autrement puissants que les misérables privilèges qu'on veut relever aujourd'hui, puisqu'ils avaient pour eux la consécration des siècles ! »

La loi de 1835 sur l'expulsion des étrangers, qui prête tant

(1) *Lettres démocratiques*, page 42.

aux erreurs, aux abus, aux injustices, ne devait pas trouver grâce devant l'homme qui avait pris pour devise le vers latin : *Parcere subjectis et debellare superbos* : pitié pour les vaincus et guerre aux vainqueurs ! Il caractérisait ainsi cette loi qui fut adoptée par 41 voix contre 12 :

“ Le projet de loi viole l'honneur national et les intérêts matériels du pays. Le patriotisme ne consiste pas, comme le supposent certaines personnes, à repousser et à haïr l'étranger. C'était là, je le sais, le caractère du patriotisme antique. Pour lui, l'étranger était un barbare et un ennemi ; mais la civilisation moderne a introduit d'autres idées et créé d'autres sentiments. Pour nous, pour tous ceux qui ont au cœur le sentiment chrétien de la fraternité des hommes et des peuples, l'étranger doit être sinon un ami, un frère, du moins un homme, et l'on doit respecter en lui tous les droits de l'homme et de la liberté. C'est cette tradition qui a valu à notre Belgique son antique et glorieux renom de terre hospitalière entre toutes. Ne devait-elle pas rester fidèle à cette longue suite d'honorables précédents et rester l'asile ouvert à toutes les infortunes ? Son honneur le méritait ; ses intérêts matériels le réclamaient également. L'intérêt du pays, n'est-ce pas d'appeler, de retenir les étrangers sur son sol, de profiter des avantages de leur fortune ou des ressources de leur talent et de développer dans son sein un foyer d'émulation qui tourne au profit de tous. ”

Mais, comme il présentait l'insuccès de ses efforts, comme il craignait même, disait-il avec une étrange amertume, de provoquer de nouvelles aggravations de la loi s'il persistait à demander que l'on en adoucît la sévérité, il se laissait aller à ce découragement dont nous constaterons plus d'une fois encore les traces et il s'écriait :

“ Il est bien permis de céder à une pensée de découragement et l'on est tenté de se demander à quoi servent les révolutions et si la liberté n'est qu'un vain mot ? ”

Pendant les dernières semaines de l'existence du Ministère

VANDE WEYER, quand on discutait le *budget de la Justice*, il prononça sur les établissements de bienfaisance et les causes du paupérisme (19 février 1846) un de ces discours de penseur où il excellait et que se sont souvent contentés de refaire, en les démarquant, tels orateurs ou tels publicistes très goûtés. Relisons ces sages réflexions, et pénétrons-nous de ces sentiments si nobles :

« Je préfère la charité de l'État, la charité sociale, la charité légale à la charité privée, parce que la charité privée ne me paraît pas avoir les ressources dont l'État peut disposer. La charité privée, c'est l'aumône ; la charité sociale, c'est le travail. Eh bien, j'ai déjà fait ma profession de foi sur ce point ; je préfère mille fois à l'aumône qui toujours humilie et qui parfois dégrade, le travail qui relève et ennoblit en quelque sorte le travailleur, et c'est parce que tel est un des caractères principaux de la charité sociale, c'est parce que cette charité peut venir avec ses plans d'ensemble et d'organisation de travail pour les classes pauvres, que je n'hésite pas à me prononcer contre la charité privée en faveur de la charité sociale... »

Et comme on lui objectait qu'avec les institutions qu'il préconisait, la Belgique pourrait n'être plus qu'une terre de paupérisme :

« Une terre de paupérisme ! Oui, s'il s'agissait d'institutions favorables à la fainéantise et à l'oisiveté ; oui, s'il s'agissait de *rouvrir les couvents* et d'y distribuer chaque jour le pain de l'aumône à de malheureux vagabonds étioyés par la misère et corrompus par l'oisiveté. Mais ne l'oubliez pas, au nom du Ciel ! les institutions pour lesquelles on réclame votre patronage, sont des institutions d'instruction, de travail, d'activité, de moralisation. Ce sont des écoles de toute espèce, ce sont des ateliers de travail, ce sont des colonies agricoles. Quand toutes ces institutions auront grandi et porté tous leurs fruits, la Belgique sera, non pas, ainsi que vous l'avez dit, la terre du paupérisme ; elle sera, au contraire, une terre de civilisation et de progrès, une terre de moralité

et de bien-être pour les classes pauvres, une terre d'émancipation et, autant que possible, d'égalité pour les classes inférieures. »

Donc des écoles ! des ateliers ! *pas de couvents !*

Précisément, les hommes des *couvents* arrivaient au pouvoir. Le ministère VANDE WEYER, le dernier des ministères mixtes, faisait place le 31 mars 1846 au ministère ouvertement clérical que l'on a baptisé du nom de ministère des *Six Malou*, parce que M. MALOU en était l'âme ou bien parce que ses collègues étaient faits à son image.

CASTIAU prit une part à jamais mémorable à la discussion qui s'engagea sur la formation de ce ministère. Il faudrait pouvoir citer ici tout le discours qu'il prononça le 21 avril et dont le souvenir faisait frissonner encore devant moi, il y a trois jours, un de nos anciens parlementaires. C'est un modèle de passion mordante et de fine moquerie, d'âpreté dans le fond et d'élégance dans la forme. Avec quelle ironie narquoise il félicitait le pays de la fin de la longue comédie jouée par les catholiques avec les ministères mixtes ! Avec quel humour incisif il fustigeait « Bertrand le réactionnaire exploitant les mauvaises passions de Raton le libéral ! » Avec quel accent goguenard, il opposait aux promesses de modération du programme ministériel et à ses protestations doucereuses, le vers de La Fontaine :

Ce bloc enfariné ne me dit rien qui vaille.

Il signalait les impossibilités, les fictions de ce programme que démentaient les actes des ministres, leur passé, leurs précédents, toute leur carrière politique et administrative enfin !

Voulez-vous, disait-il, connaître leur véritable programme politique ? Interrogez leurs actes, leurs discours et leurs votes.

Suivait une énumération écrasante de ces votes, de ces *méfais politiques* — le mot est de lui. — Et au récit de chaque *méfais*, l'émotion de la Chambre et des tribunes grandissant, le président s'épuisait en efforts surhumains, me disait un

témoin, pour les contenir. Et malheur à celui qui cherchait à interrompre CASTIAU ! D'une de ces répliques qui sont comme des coups de boutoir et dont les grands orateurs semblent avoir le monopole, il envoyait l'interrupteur rouler tout meurtri au pied de la tribune.

Après avoir rappelé ce qu'avaient fait les MALOU, les d'ANETHAN, les DE THEUX, les DRCHAMPS, il prédisait ce qu'ils feraient, le passé étant là pour éclairer l'avenir. Montrant derrière eux le parti réactionnaire (nos ultramontains d'aujourd'hui) il prophétisait les exigences de ce parti menaçant en des termes dont nous ne pouvons que trop apprécier maintenant l'exactitude, et qui nous laissent voir les ravages que ce parti a faits depuis lors dans la libérale Belgique :

« ... Ce que voudrait le parti réactionnaire : c'est fausser d'abord, puis supprimer nos institutions libérales, et élever sur les ruines de ces institutions révolutionnaires je ne sais quelle théocratie renouvelée du moyen-âge.

« Je sais bien qu'il n'oserait tenter la brusque réalisation de tous ces vœux liberticides. Il ne l'oserait pas ; il a peur. parce qu'il a l'expérience qui l'éclaire. Il se rappelle ce qui est arrivé en France sous la Restauration, quand le parti réactionnaire, pour avoir voulu marcher trop vite, s'est précipité dans l'abîme. Ainsi, ce n'est pas publiquement aujourd'hui, ce n'est pas à la lumière du ciel qu'on attaquera ce qui nous reste de nos institutions mutilées. On aura recours à une guerre ténébreuse, une guerre de nuit, une guerre à coups de stylet en quelque sorte, une guerre de corruption, de fraude et d'hypocrisie...

Aujourd'hui, c'est la guerre en plein jour !

« Il est un point, un seul point cependant sur lequel le parti réactionnaire conserve en ce moment encore le langage de la franchise, c'est l'enseignement ; là il n'y a ni équivoque ni réticences ; l'enseignement, il le veut ; il le lui faut ; il l'aura... Parce qu'avec l'enseignement il se croit maître de

l'avenir; parce que, avec l'enseignement, il croit pouvoir pétrir comme de la cire molle les générations nouvelles et leur imprimer au front le sceau de l'obéissance passive. »

Il disait, et nous pouvons le redire après lui, qu'il faut que le libéralisme soit doué d'une puissance indestructible de force, d'énergie et d'avenir, pour ne pas être à tout jamais écrasé par la ligue des influences sociales les plus redoutables, comme par les vices du système électoral et du système parlementaire. Il racontait les efforts persévérants, infatigables de notre parti qui depuis 15 ans était sur la brèche et qui comptait chaque année par des succès... (pourquoi n'en est-il plus de même aujourd'hui?) — Il montrait les villes échappant les premières à l'exploitation et au joug du parti réactionnaire... (il en est trop qui y sont retombées!) — et il prédisait que le reste du pays allait suivre ce mouvement d'émancipation par le libéralisme. C'est alors, qu'emporté pour ainsi dire par cet esprit prophétique qui semble souffler à certaines heures sur les assemblées et qui enflamme les grands orateurs, il lança d'une voix tonnante cette prédiction qui se réalisa bientôt :

« ... Le flot de l'opinion libérale s'élève et grossit chaque jour; il monte toujours dans les villes comme dans les campagnes. Déjà vous l'entendez battre en grondant les portes de cette chambre. Prenez-y garde; il est à vos pieds aujourd'hui, mais demain, il sera sur vos têtes. La voix du peuple, qui est aussi la voix de Dieu, s'élève contre vous pour vous frapper de sa réprobation... — Votre arrêt de mort, il est écrit jusque sur les bancs et les murs de cette chambre, en caractères plus éclatants que n'apparut jadis la menaçante prophétie du festin de Balthazar.

« Encore quelques années, encore quelques mois peut-être, et le libéralisme entrera triomphant dans cette enceinte, et cette fois avec son programme, ses convictions et ses droits... Il y entrera pour déployer le drapeau de la tolérance, de la vérité, de l'émancipation. Il y entrera pour balayer les iniqui-

tés de quinze années de réaction ; il y entrera pour en revenir à nos grandes traditions de 1830 ; il y entrera pour rétablir dans toute leur pureté nos institutions, nos droits et nos libertés ; il y entrera pour réaliser toutes les réformes populaires ; il y entrera enfin pour accomplir, ici comme partout, la mission de progrès et de civilisation dont il reste seul chargé, en ce moment au monde ! »

Des applaudissements bruyants accueillirent cette péroraison que je ne crains pas de mettre, comme bien d'autres pages de l'œuvre oratoire de CASTIAU, en regard des plus beaux morceaux de l'éloquence française.

CASTIAU reprit la parole sur ce sujet quelques jours après. Son discours du 21 avait porté coup et lui avait valu des attaques extrêmement violentes, de la part surtout de ceux qu'il appelait les *réactionnaires hypocrites*. Il les cingla le 21 de ce rude coup de fouet que mériteraient tant de gens à double visage :

« Les réactionnaires hypocrites, ce sont des sycophantes politiques, ce sont des hommes sans convictions ou plutôt à convictions si mobiles, qu'ils en changent en quelque sorte comme de vêtement, selon l'intérêt du jour. Ce sont ces spéculateurs politiques qu'on voit si souvent faire de leurs opinions *métier et marchandise*. Ce sont ces hommes qui sont aujourd'hui des furieux de modération, comme ils étaient il y a quelques années, des furieux de libéralisme. Si le libéralisme revenait au pouvoir, ils reprendraient avec empressement leur défroque libérale et redeviendraient encore des furieux de libéralisme. Ces hommes sont l'embarras de tous les partis... »

Il y a là de rudes coups de fouet aussi pour les cafards qui, comme le RETSIN d'impudente mémoire, étaient l'incarnation de tout un système de mensonges ; pour le vieux parti réactionnaire qui n'ayant rien appris, ni rien oublié, était tout entier à ses haines et à ses préjugés, et vivait en dehors du

siècle et du mouvement des esprits ; pour ces hommes qui « calomniaient la providence puisqu'ils niaient le progrès », et qui traitaient de fille de l'enfer la liberté, « le plus grand bienfait de Dieu sur la terre ! »

C'est là aussi que se trouve sa fameuse sortie contre le *pouvoir occulte*, « qui, dit-il, depuis quinze ans a travaillé avec une infatigable persévérance à exploiter la société et qui, après s'être imposé à la royauté et aux chambres, entend maintenant asservir le pays ».

Si en 1864, dans ses *Lettres démocratiques*, écrites longtemps après les événements et malheureusement loin de nous, il s'est pris à douter de l'influence réelle de ce pouvoir, il n'en douterait plus maintenant qu'il voit les effets de cette influence, maintenant que ce pouvoir se montre au grand jour et dicte cyniquement ses arrêts et ses volontés à la majorité.

Avec plus d'opportunité que jamais il pourrait dire, comme en 1846 :

« ... A qui la faute si, à chaque pas, les questions et les intérêts religieux viennent se mêler à nos débats ? La faute en est à ceux qui n'ont pas voulu de la séparation des pouvoirs, et qui ont rêvé la conquête de leur suprématie. La faute en est à ceux qui, mêlant les intérêts religieux aux intérêts politiques, se sont fait de la religion un moyen d'assurer le triomphe de leurs projets d'envahissement. La faute en est à ceux qui ont déserté les temples pour descendre sur la place publique...

« La faute en est à ceux qui se sont présentés dans l'arène des passions pour nous combattre, non comme citoyens et avec des armes constitutionnelles mais comme prêtres, avec les attributs du sacerdoce et les moyens d'influence religieuse. La faute en est à ceux qui, pour fanatiser les populations et les soulever contre nous, ont eu recours à chaque élection à des mandements ou à des expositions du Saint-Sacrement. La faute en est à ceux qui, en mêlant ainsi les choses saintes à

leurs passions politiques, ont commis une véritable profanation, un impardonnable sacrilège. »

La session de 1846-1847 devait avoir une importance capitale sur les destinées de notre parti. Au lendemain du Congrès libéral, s'engagea dans le parlement et hors du parlement une lutte décisive et terrible, qui devait se terminer enfin par l'arrivée au pouvoir du ministère ROGIER-FRÈRE, le 12 août 1847.

Le feu commença en novembre 1845 dans la discussion de l'adresse. Le 19, CASTIAU prit corps à corps le ministère au sujet de la disgrâce de deux fonctionnaires, un inspecteur des plantations et un colonel d'artillerie, dont le seul crime était d'appartenir à une association libérale. La théorie de CASTIAU sur la liberté des fonctionnaires est conçue à un point de vue vraiment large et je suis convaincu que tous les fonctionnaires y applaudiront avec moi :

« Les fonctionnaires publics sont les serviteurs du pays; ils ne sont pas les scribes, les valets en quelque sorte du ministère. Aussi longtemps qu'ils remplissent consciencieusement et légalement leurs devoirs, personne n'a le droit de leur demander compte des faits qu'ils ont posés comme citoyens en dehors de leurs attributions administratives.

« Ils doivent, a-t-on dit, leur concours au Gouvernement. Oui, ils doivent au pays et au Gouvernement un concours actif et dévoué, mais pour quels actes? pour les actes de leur ministère et dans l'exercice de leurs fonctions. Oh! alors, soyez sans pitié, j'y consens : frappez avec la même sévérité la paresse et l'incapacité, les agents supérieurs de l'administration, comme les fonctionnaires les plus humbles; n'épargnez personne. Mais quand les fonctionnaires ont loyalement rempli tous les devoirs de leur ministère, lorsqu'ils ne sont plus dans l'exercice de leurs fonctions, ils peuvent réclamer l'indépendance du citoyen; ils rentrent, pour l'exercice de leurs droits civiques et politiques, sous la protection de la loi commune.

“ ... Quand les fonctions qui leur sont confiées sont la juste récompense de leur zèle et de leurs services, elles constituent un droit acquis : c'est la propriété et la ressource du fonctionnaire. La lui enlever, la lui enlever pour des faits étrangers à ses fonctions, la lui enlever pour des faits légaux et constitutionnels, c'est commettre un acte d'iniquité et de spoliation. ”

Le ministère constatait avec bonheur certaines divisions qui avaient éclaté dans le camp libéral, et qui risquaient de retarder la chute des six Malou... “ Ah ! n'en triomphez pas avec autant de jactance, lui répondait CASTIAU ; on peut être divisé sur la rédaction d'un programme politique, car où est aujourd'hui l'unité d'opinions... ”

“ Mais il est un point sur lequel il ne peut y avoir de dissentiment parmi nous ; il est un but vers lequel nous marchons tous, c'est le renversement de votre domination et des intérêts réactionnaires dont vous êtes les représentants. Aussi, au jour du combat électoral, croyez bien que toutes les fractions du libéralisme se réuniront pour marcher contre vous et pour vous vaincre. ”

CASTIAU était d'ailleurs d'avis, que si ces divisions font notre faiblesse, elles sont en même temps notre honneur, l'honneur de notre cause ; qu'elles attestent l'énergie, la vitalité, la puissance du libéralisme et l'indépendance des convictions ; qu'elles prouvent enfin que pour l'opinion libérale les hommes s'effacent devant les principes :

“ Les principes ! oui, voilà tout le secret de notre force et de nos espérances. Nous représentons les principes qui, depuis 50 ans, remuent la société européenne et président à ses destinées. Il y a un demi siècle à peine, ces principes ont renversé en quelques jours tout l'édifice du passé, l'ancien régime tout entier et les puissances séculaires qui le soutenaient. Et vous pensez, dans votre aveuglement incorrigible, que ces principes reculeront aujourd'hui devant vous, vous, les faibles représentants et les héritiers dégénérés de cet

ancien régime auquel vous-mêmes n'avez plus foi, tout en le défendant!... Non, non, M. MALOU, le flot ne s'est pas retiré, comme vous l'avez dit, après avoir laissé sur la plage quelques misérables débris; non, non, le flot n'est pas venu se briser à vos pieds pour saluer votre triomphe. Non, non; si le flot ne monte pas en ce moment, il s'agit de moins, il bouillonne, il présage la tempête, l'inévitable tempête qui doit vous balayer, vous, le ministère, votre intolérance et vos iniquités. »

Les applaudissements chaleureux des tribunes de la Chambre, acclamaient cette admirable éloquence, cette fière revendication des immortels principes de la Révolution française, ce style superbe, moins superbe encore que la pensée. Heureux ceux qui ont pu entendre l'orateur lui-même!...

CASTIAU avait trop horreur du sang pour laisser passer sans protestation les théories de certains criminalistes et philosophes qui suivaient le drapeau de DE MAISTRE, de l'homme qui a écrit cette phrase effrayante : *La hache du bourreau est la clef de voûte de l'édifice social.*

Aussi M. DE MÉRODE ayant fait siennes ces théories dans un discours qui « suait le sang », CASTIAU lui répondit avec vigueur :

« ... Je suis de ceux qui pensent que le meilleur système pénal n'est pas celui qui s'annonce par l'appareil effrayant des supplices et qui procède par l'intimidation, mais celui qui s'attache et qui parvient à prévenir les crimes. C'est donc à la prévention des crimes que les efforts de la législation et du Gouvernement doivent tendre : là est la mission principale de tous les pouvoirs sociaux et de la police...

« ... Les doctrines de M. DE MÉRODE peuvent être des doctrines catholiques, mais je doute que ce soient des doctrines chrétiennes, car les doctrines chrétiennes sont avant tout des doctrines d'oubli, de pardon, de pitié, de miséricorde; elles ont en horreur le sang, de quelque manière, dans quelque circonstance, par quelque main que le sang soit versé...

“ ... Si nous nous élevons contre la fréquence du supplice capital, c'est parce que nous n'avons pas foi dans l'efficacité de la peine de mort; c'est parce que cette peine ne prévient rien et ne répare rien; c'est qu'elle démoralise les populations en les accoutumant à la vue du sang humain; c'est qu'elle apprend à tuer; c'est surtout parce qu'elle est irréparable et qu'il ne lui est arrivé que trop souvent de tuer des innocents. »

Un débat des plus curieux et parfois assez vif s'engagea, au mois de février, entre CASTIAU et un de ses meilleurs amis, VERHAEGEN, à propos du projet de loi sur l'expropriation, la vente et le défrichement des biens communaux. Le ministère proposait d'abandonner au plus offrant, c'est-à-dire au plus riche la propriété de ces biens. C'était une loi agraire renversée, suivant le mot de CASTIAU, car elle sacrifiait les pauvres aux riches. CASTIAU se rangea du côté des conseils communaux qui avaient réclamé le partage. Dans son discours du 9 février il avait émis cette opinion « que le droit de propriété, quelque respectable qu'il fût, n'en était pas moins soumis, comme toutes les choses humaines, à la loi du progrès ». VERHAEGEN ayant combattu cette opinion avec une certaine animosité, voici la réplique incisive⁽¹⁾ que CASTIAU lui fit le 13 février :

“ ... S'il est vrai, Messieurs, que le droit de propriété soit, comme l'a répété hier à satiété mon honorable contradicteur, un droit immuable, que ce ne soit pas un droit civil ordinaire soumis aux transformations et aux nécessités sociales, mais un droit absolu supérieur aux hommes, aux institutions humaines, il faudrait dire que toutes les mesures d'expropria-

(1) *L'Indépendance*, qui n'était pas toujours aimable pour CASTIAU, et qui ne partageait pas toutes ses idées sur cette question surtout, fait un grand éloge du talent qu'il déploya dans cette discussion. Elle vante son langage clair, facile et ses aperçus véritablement élevés. Elle dit qu'il a *largi* la discussion qui se traînait depuis quatre jours dans la sphère des intérêts de localité; qu'il a envisagé la question au point de vue de l'intérêt général et l'a traité avec un grand bonheur d'expressions et de pensées. (*Indépendance* du 10 février 1847.)

tions violentes, que tous les actes révolutionnaires sont des crimes sociaux; ils auraient violé de la manière la plus outrageante le droit inviolable, le droit sacré de propriété. Le jour de l'expiation serait donc arrivé et il faudrait aujourd'hui faire disparaître toutes ces iniquités et forcer la souveraineté nationale et la Révolution française à s'humilier, à reculer devant les exigences et les réactions du passé! Oui, Messieurs, la conséquence du système produit par mon contradicteur sur l'inviolabilité du droit de propriété, c'est la restitution au clergé, à l'aristocratie et au tiers-état des droits et des biens dont ils ont été dépouillés; c'est spécialement le rétablissement de la main-morte; c'est enfin la restauration de l'ancien régime tout entier avec ses abus et ses iniquités. Eh bien! je dis, moi, que ce qu'a fait l'assemblée constituante, elle avait le droit de le faire; je dis que l'œuvre de la révolution a été une œuvre légitime, utile et grande; je dis qu'elle a eu raison, cent fois raison de violer toutes ces propriétés abusives et de sacrifier les privilèges de quelques uns aux droits de tous. »

L'augmentation de la population entraînait l'obligation d'augmenter le nombre des représentants et des sénateurs. Pourquoi n'augmentez-vous pas aussi le nombre des électeurs? demanda CASTIAU quand, au mois de mars, la question fut mise en discussion :

« ... La réforme électorale devrait précéder la réforme parlementaire, et pour obéir à mon devoir, je n'hésiterais pas un seul instant à saisir la chambre d'une proposition formelle à cet égard, si j'avais l'espoir de trouver dans cette assemblée cinq membres, cinq membres seulement qui voulussent signer cette proposition et réclamer avec moi l'abaissement du cens électoral et une large extension du droit de suffrage.

« Et, croyez-le bien, ce ne serait pas pour le frivole et coupable plaisir d'agiter le pays; non : ce serait, au contraire, au nom des idées d'ordre et de conservation que je viendrais vous demander l'admission du plus grand nombre possible de citoyens à l'exercice des droits politiques. Pensez-y bien!

dans tous les temps l'ilotisme politique a conduit à la révolte. Il y a du danger à frapper les majorités d'une espèce de mort politique.

« Plus le cercle, que vous assignez à la corruption, est étroit, plus vous avez à craindre que la corruption triomphe dans ses manœuvres, dans tous ses moyens d'exploitation. Quand la corruption peut ainsi, quelques jours, en quelques heures peut-être, parcourir tout un collège électoral, frapper à toutes les portes, circonvenir toutes les consciences, jeter partout ses promesses, ses menaces, ses séductions, comment lui résister ?

Il faut bien le dire, ces idées d'extension de suffrage, ces propositions de réforme électorale ne trouvaient guère d'écho dans la Chambre, où CASTIAU était, sous ce rapport, presque isolé, quoique entouré de la sympathie respectueuse de tous ses collègues. Il se plaignait de cet isolement, de l'impuissance de sa parole, du peu de concours qu'il trouvait chez ses collègues, même les plus avancés. Il se demandait, en présence de cette situation, s'il n'avait pas terminé sa mission; Il se laissait aller encore à ce découragement, que nous avons vu déjà envahir son âme; il désespérait du présent et doutait de l'avenir.

Comprenant cependant que les réformes électorales radicales ne peuvent pas se faire immédiatement, il se se déclarait, le 18 mars, prêt à se contenter d'une minime, à savoir l'adjonction aux listes électorales des membres du jury — mais il n'avait que trois signatures sur sa proposition!... N'y a-t-il pas là quelque chose de navrant? .. Enfin plusieurs membres se déclarent disposés à appuyer cette pauvre petite réforme, cette « réforme infinitésimale »; parmi eux ROGIER, qui dans un discours piquant, dont la note est un peu hautaine, quoique sympathique à CASTIAU, lui reproche de se laisser trop vite décourager.

La proposition de CASTIAU, amendée et complétée, abaissait au minimum constitutionnel de 20 francs le cens électoral

des jurés de toutes les provinces. Il la défendit le 11 mars dans un des plus beaux discours qu'il ait prononcés.

Tout d'abord il exprimait le regret d'être en opposition là dessus avec beaucoup de ses amis politiques, M. DOLEZ, entre autres (1). Puis, rendant coups pour coups au ministère qui avait combattu son projet avec des arguments tirés des discours d'anciens libéraux du Congrès National, il produisit, en faveur de sa thèse, des opinions émises jadis par MM. DUMORTIER et DECHAMPS. Comme on critiquait le choix de l'époque où il avait introduit sa réforme, il répondait avec beaucoup d'esprit et de bon sens que c'est à la veille des élections qu'il faut discuter les réformes parlementaires et électorales :

« Les questions de réforme parlementaire s'agitent toujours, doivent toujours s'agiter à la veille des élections. C'est le seul moment favorable, car les corps parlementaires, à l'approche des élections, sortent de leur léthargie habituelle. Ils ont alors des velléités de progrès et des retours de jeunesse... On se rappelle alors qu'il faut compter avec le pays et remplir quelques unes des promesses qui ont pu être faites pour obtenir les suffrages populaires. Ainsi un axiome vulgaire en Angleterre, par exemple, c'est que d'habitude le parlement s'occupe, pendant les derniers mois de son existence, à réparer une partie du mal qu'il a pu faire au pays pendant une partie de sa carrière...

« ... Si je pouvais suivre toute l'expansion de ma pensée qui, je le reconnais, se trouve mieux des hardiesses de la théorie que des difficultés de la pratique, je demanderais que

(1) « Nous admettons dans le libéralisme le libre examen et la diversité des opinions. Nous admettons la libre manifestation de la pensée en politique comme en tout. Des dissentiments d'opinions peuvent éclater entre nous sur une question de réforme... Je serais presque tenté de m'en applaudir, car ils font ressortir dans tout son éclat l'indépendance de nos convictions, ils prouvent que nous ne sommes pas, nous, les esclaves de la loi dégradante, de l'obéissance passive, et que nous repoussons, avec une sorte d'horreur, la devise du jésuitisme, le *perinde ac cadaver*. »

le minimum du cens électoral fixé par la constitution fût appliqué non seulement aux capacités, mais encore à toutes les classes, à toutes les provinces, au pays tout entier... Au lieu de 45,000 électeurs, vous en auriez 200 mille. »

Juste un an après, sous l'influence de la révolution de février, ce vœu de CASTIAU était réalisé.

Mais, pour le moment, le tempérament de la Chambre ne pouvait supporter une semblable réforme. CASTIAU avait beau dire que le Gouvernement provisoire avait marché — et plus hardiment encore — dans la voie où sa proposition tendait à engager le pays : on lui objectait que le Congrès avait reculé avec raison, et que sa loi tendait à établir des privilèges. « Mais votre loi électoral, qu'est-elle donc autre chose (répliquait-il), que l'amalgame inextricable de certains privilèges? » Il disait en terminant, que le rejet de sa proposition, que le ministère avait combattue avec tant d'acharnement, prouverait que ce ministère avait peur des capacités, peur de l'intelligence :

« Vous en avez peur, parce que, vous le savez, c'est l'intelligence qui renverse les partis, les majorités et les ministères. C'est l'intelligence qui gouverne les peuples et change les dynasties; c'est l'intelligence qui préside à toutes les grandes transformations religieuses, politiques et sociales; c'est l'intelligence qui est l'âme du monde et qui doit conduire tous les peuples vers cet avenir de liberté, d'émancipation, d'union, de fraternité et de grandeur qui, quoique vous fassiez, est dans les destinées de l'humanité.

« Eh! bien : voulez-vous engager une lutte avec l'intelligence en lui jetant cette fois le défi, en lui révélant et les terreurs qu'elle vous inspire et le mépris que vous avez pour ses droits? Chassez, proscrivez l'intelligence; elle vous rendra guerre pour guerre et elle vous chassera et vous proscriera à son tour...

« C'est le moyen de terminer plus rapidement votre agonie; car vous seriez brisés rapidement et misérablement brisés

dans la lutte que vous oseriez tenter contre elle. Car l'intelligence, savez vous ce que c'est, M. DE THEUX ? C'est la foudre, c'est la foudre qui déjà gronde sur votre tête et qui, si vous aviez le courage d'en appeler aujourd'hui au pays, vous écraserait, vous, le ministère et votre domination. »

C'était comme le glas du ministère que venait de sonner CASTIAU, aux applaudissements des tribunes frémissantes. Les six MALOU, qui se faisaient illusion sur leurs forces, allaient « mourir au printemps » sous les coups de cette éloquence qui faisait dire à M. DELFOSSE que CASTIAU était « Roi aussi par la magnificence du langage » (1).

Cependant les six MALOU ne voulaient pas mourir. Ils se cramponnaient au ministère (2) avec une obstination désespérée, faisant arme de tout et feu de toute arme : pesant sur celui-ci par l'appât d'une nomination ou d'une croix, sur celui-là par la menace d'une destitution, comme dans cet arrondissement où l'on vit M. le Comte GOBLET D'ALVIELLA obligé de renoncer à une candidature libérale pour ne pas perdre sa position d'inspecteur-général de l'arme du génie. Et le clergé combattait avec ses processions, ses mandements, ses expositions du Saint-Sacrement... en attendant les pèlerinages et les refus de première communion. Ah ! ce fut une lutte terrible !... mais nos pères en sortirent vainqueurs !

L'arrondissement de Tournai surtout se distingua. Pensez un peu, Messieurs ! on renversa M. BARTHÉLEMY DUMORTIER, que l'on aurait cru rivé à jamais à son banc de député (3) !

(1) Cette parole de M. DELFOSSE a été dite lorsqu'on discutait un projet de loi sur les offenses envers le Roi et la famille royale, qualifié par CASTIAU de loi de maladresse, de flagornerie et de menace pour les institutions (février 1846).

(2) Voir dans la chanson populaire d'ADOLPHE DELMÉE : *Les Tournaisiens sont là !* le couplet ajouté en l'honneur de M. BARA après la révocation du ministère en 1871.

(3) M. DUMORTIER rentra l'année suivante au Parlement, lors de la dissolution. Il s'était mis sur les rangs à Tournai et à Roulers. Dans cette dernière ville il fut élu sans concurrent. A Tournai il ne fut élu qu'à 2 voix de majorité. Il opta pour Roulers.

Le libéralisme avait gagné 15 voix dans cette grande bataille de juin 1847. Le pays était délivré décidément des MALOU, des D'ANETHAN... mais il ne l'était pas hélas ! pour toujours. Le 12 août — trois mois seulement après leur défaite, — ces messieurs, qui avaient toute espèce de raisons pour prolonger leur séjour au ministère, laissaient enfin la place au cabinet ROGIER-FRÈRE.

Dans l'intervalle qui sépara la victoire de juin de la rentrée des Chambres, CASTIAU fit en Allemagne un voyage qui lui inspira une brochure, à peu près introuvable aujourd'hui (1), sur la *ville libre de Hambourg*.

Elle est très-curieuse, cette brochure. Elle nous montre CASTIAU sous un jour en quelque sorte nouveau. C'est un touriste que nous voyons là, un touriste plein d'humour et d'originalité, qui prend gaiement son parti des contrariétés et des mésaventures de la route ; un artiste qui, tout entier sous le charme des belles choses qu'il voit, y consacre les plus riches couleurs de sa palette, et réussit sans effort à vous intéresser à ce qui l'a intéressé lui-même. Mais sous l'artiste, reparait à tout instant le philosophe, le penseur, l'homme public qui trouve dans ce qu'il voit matière à réflexion, à comparaison, — et parfois la comparaison n'est pas à l'avantage du pays natal !

Nous signalons à ceux qui pourraient se procurer cette brochure, le récit vraiment attachant des efforts faits par l'héroïque population de Hambourg pour réparer les effroyables désastres de l'incendie de 1842 et le tableau des effets merveilleux de l'union et de la volonté d'un peuple. CASTIAU, en terminant son travail, annonçait une seconde partie où il s'occuperait des institutions de la ville. Il en avait en effet réuni les éléments. Il n'a pas donné suite à ce projet à cause de son départ de la Belgique.

(1) Cette brochure que nous devons à l'obligeance de M. DERBAIX et qui est imprimée à Bruxelles, chez Lelong, ne porte pas de date ; mais des renseignements certains nous permettent d'affirmer qu'elle est de la fin de 1847.

Le moment était proche en effet où CASTIAU allait quitter la vie parlementaire et notre pays. Les incidents de la dernière session (1847-1848) qui l'ont amené à prendre cette résolution, présentant par cela même un intérêt plus vif, nous nous y appesantirons davantage.

Tout d'abord, il importe de rappeler le témoignage de sympathie très-sincère et très-digne qu'il donna aux ministres nouveaux, lors de la discussion de l'adresse, le 16 novembre 1847. Il se déclarait heureux de leur avènement au pouvoir, et il nourrissait l'espoir qu'ils réaliseraient plusieurs idées qui lui étaient chères. Mais s'il constatait avec plaisir que leur programme contenait la promesse de l'adjonction des capacités, du retrait de quelques dispositions réactionnaires de la loi communale et de la législation sur les céréales, il regretta de n'y point voir annoncés le dégrèvement des taxes pesant sur le peuple, la modification de l'article de la loi communale qui fixait à 3 ans la durée du mandat des conseillers, les économies dans les dépenses et spécialement dans le budget de la guerre, la suppression de la peine de la bastonnade, de la peine de mort, le retrait de la loi de 1842... Oui, à propos de cette loi qu'on lui a (je ne sais plus trop qui) reproché de n'avoir jamais attaquée, il disait :

« Comment n'est-il pas parlé dans le programme ministériel d'une loi qui, plus que toutes les autres, était la loi de prédilection du parti réactionnaire, la loi sur l'enseignement primaire ?... Cette loi, l'une des combinaisons les plus dangereuses de nos adversaires, a porté l'atteinte la plus grave aux prérogatives du pouvoir civil. Elle a admis l'épiscopat en partage de l'autorité souveraine, et c'est dans ses mains que l'État a déposé la principale de ses attributions. »

Il ne cachait pas non plus qu'il avait été peiné d'entendre, à propos des fonctionnaires, M. ROGIER, le ministre de l'Intérieur prendre sous son patronage les destitutions prononcées par l'ancien ministère et reproduire des arguments qu'il avait combattus lorsqu'ils se trouvaient dans la bouche de

leurs communs adversaires. Quant à lui, ses convictions ne pouvant changer avec les ministères, il conservait ses principes sur cette question et les ferait toujours passer avant les personnes... Dans tous les cas, il était prêt à donner une marque de confiance au ministère, tout en conservant sa liberté :

« J'appuierai toutes les mesures du ministère qui auront un caractère libéral, populaire et progressif, et combattrai celles qui ne me paraîtront pas avoir ce caractère. En remplissant un rôle d'opposition consciencieuse et d'adhésion sympathique, selon que les propositions ministérielles seront ou non conformes à mes convictions, je croirai mieux servir mon pays et le ministère lui-même, qu'en lui prêtant un concours systématique et conséquemment aveugle et passif. »

Malheureusement il y avait beaucoup à faire immédiatement pour contenter CASTIAU et les temps étaient durs. On ne prévoyait pas encore la fin de la crise sous laquelle se débattaient les Flandres depuis plusieurs années. La situation financière était foncièrement mauvaise. Il fallait de la patience — et la patience était difficile à une nature ardente et sensible comme celle de CASTIAU.

Ses premières propositions de réduction dans le budget des affaires étrangères et de la marine, n'obtinrent pas de succès : il ne cacha pas ses déceptions. « A quoi bon parler économies, disait-il, autant en emporte le vent ! » Quand, dans la discussion du budget des finances, il traitait de la réforme des tarifs, il se heurtait à l'opposition du ministre M. VEYDT, qui n'en était pas enthousiaste du tout. Quand il renouvelait ses vives réclamations contre les visites corporelles de la douane, il s'étonnait — pour ne pas dire plus — que le même M. VEYDT ne lui donnât que peu ou point raison, confiant sans doute, comme trop de ministres, dans l'infaillibilité de l'administration. Ce qui impatientait surtout CASTIAU, c'était d'entendre invariablement M. VEYDT répondre à ses critiques, à ses plans d'impôts nouveaux, à ses proposi-

tions de dégrèvement des taxes populaires : « Je verrai ! J'étudierai ! » Un excellent homme que ce M. VEYDT assurément, et assurément aussi un esprit pratique... mais un peu lent⁽¹⁾ et qui mettait les nerfs de CASTIAU à une rude épreuve.

On était arrivé ainsi⁽²⁾ à la mi-février, époque où le ministre déposa les trois projets de lois politiques, dont CASTIAU avait le 16 novembre 1847, salué l'annonce avec joie. Mais, comme le fait remarquer M. FÉLIX DELHASSE dans son étude sur M. FRÈRE-ORBAN⁽³⁾, ce n'était pas tout-à-fait aussi large que les promesses faites par quelques uns des membres du cabinet : car relativement aux bourgmestres, on réservait encore au Roi la faculté de les prendre hors du conseil communal « de l'avis de la députation permanente » et quant à la réforme électorale, on avait écarté la question de l'abaissement du cens.

Quoi d'étonnant que CASTIAU ait été mécontent et qu'il ait manifesté son mécontentement ? Le 23 février 1848 — retenons bien la date — il combattit avec une vivacité égale à celle de M. ROGIER, son contradicteur, la nomination du bourgmestre en dehors du conseil. Reprochant au gouvernement de faire de la centralisation excessive comme en France, il s'écriait avec cet accent de prophétie que l'on avait déjà entendu 18 mois auparavant :

« Nous prenons trop nos modèles en France... C'est le pays qui, après avoir servi d'exemple au monde, a vu s'évanouir toutes ses libertés et ses droits. Il ne lui en restait plus qu'un seul, le droit inviolable des réunions, et à l'heure où je parle,

(1) M. FRÈRE, d'abord ministre des travaux publics, remplaça M. VEYDT aux finances le 29 mai 1848. M. ROLIN remplaça M. FRÈRE.

(2) En dehors des budgets, à la discussion desquels il prit une part assez importante, CASTIAU s'occupa du projet de modification des tarifs de douane (7, 8 et 11 février) et du projet modifiant la loi sur le notariat (14 février). Il reprochait à la loi de ventôse, d'avoir fait tout à la fois du notariat une fonction publique et en quelque sorte une industrie.

(3) *Revue trimestrielle*, IX^e volume, 1856.

ce dernier des droits va tomber et disparaître dans le sang qui coule... »

Le lendemain, 24 février, au moment où LOUIS-PHILIPPE tombait du trône, le projet ministériel était adopté par 62 voix contre 18 et 8 abstentions, après que le Ministre de l'Intérieur, que cette discussion avait rendu nerveux et irritable, eut reproché avec aigreur à MM. CASTIAU et DELFOSSE « d'avoir pour alliés dans cette affaire les catholiques ».

Le 25, quand on en vint au rappel de la loi du fractionnement des collèges communaux, CASTIAU, surpris que le ministère et la section centrale n'eussent pas songé à diminuer de deux ans la durée du mandat de conseiller communal, déclara qu'il en ferait la proposition. Il s'engagea alors entre lui et le ministre un débat personnel, qu'il importe de retracer parce qu'il jette un jour très vif sur les événements qui vont suivre :

« *M. Castiau.* — J'espère être plus heureux qu'hier... J'espère ne pas exciter les susceptibilités du gouvernement en faisant cette proposition.

« *M. Rogier,* ministre de l'Intérieur. — Espérez-vous aussi rencontrer dans cette circonstance les sympathies de la droite?

« *M. Castiau.* — Puisqu'on me parle avec ironie des sympathies de la droite, je ne puis laisser passer cette provocation et je me vois obligé d'adresser, à mon tour, ma réponse à l'observation sardonique de l'honorable M. Rogier.

« Membres consciencieux et indépendants de l'opposition, M. DELFOSSE et moi nous n'avons rencontré au banc du Ministère hier, ni les sympathies, ni, qu'il me soit permis de le dire, les égards auxquels nous avons droit de nous attendre de la part d'un ancien ami...

« Il nous a reproché, à M. DELFOSSE et à moi, d'embarrasser l'action du gouvernement, nous a conseillé de bien vouloir

sacrifier nos convictions et nos opinions individuelles dans quelques circonstances données et de faire ce sacrifice aux intérêts du Ministère... Je ne puis admettre de telles prétentions et de tels conseils. Je les repousse, quant à moi, de toutes mes forces. Je ne sais s'il est jamais honorable de sacrifier ses convictions et ses opinions individuelles, quelles que soient les questions que l'on traite, quelle que soit la position où l'on se trouve.

« Mais ce que je sais, c'est qu'un membre de la Chambre n'a pas le droit de faire abnégation de ses propres convictions et de sacrifier ses opinions à des intérêts de parti. Dans quelque occasion que ce soit, quelle que soit l'importance ou l'insignifiance des questions qu'on a à traiter, je dis que le membre de la Chambre qui, dans un intérêt ministériel ou dans un intérêt de parti, sacrifierait son opinion, trahirait par cela même sa mission, son devoir et sa conscience.

« Ce n'est pas d'aujourd'hui que je tiens ce langage; j'ai déclaré dès le début de la session au Ministère, que jamais il n'obtiendrait ni le sacrifice de mes principes, ni l'abandon d'une seule de mes convictions. J'ai hautement avoué mes sympathies pour le cabinet, mais en même temps j'ai déclaré que jamais ces sympathies ne l'emporteraient sur les inspirations de ma conscience et sur mon devoir d'exprimer franchement, publiquement, loyalement sur toutes les questions, mon opinion. Ce devoir, je ne l'abdiquerai pas. Je préférerais abdiquer mon mandat.

« Je suis, je le reconnais, parmi ceux qu'on appelle les impatients et je trouve le progrès dont parle le Ministère un peu trop réglé et un peu trop sage. Je voudrais un peu moins de réserve et de sagesse, si on veut, au banc ministériel, et un peu plus d'abandon quand il s'agit d'améliorer nos institutions. »

M. ROGIER insistant, plus courtoisement toutefois, survint cette réplique de CASTIAU :

« ... Il me semble que le ministère ne se trouve ni compro-

mis, ni humilié, ni effrayé quand il rencontre le concours de ses adversaires. »

Toute la séance du reste se ressentit de cette irritabilité fiévreuse que produisaient les nouvelles émotionnantes qu'on recevait de Paris, d'heure en heure.

Le 1^{er} mars, CASTIAU demanda au gouvernement des explications sur la conduite qu'il tiendrait vis-à-vis de la République française, sur les armements qui se faisaient à la frontière et sur les arrestations dont on lui paraissait abuser. Les adversaires de CASTIAU, dans un but facile à comprendre, ont dénaturé le sens de cette interpellation, dont ils ont voulu faire je ne sais quelle invitation à proclamer *hic et nunc* dans le Parlement, la réunion du royaume de Belgique à la République française⁽¹⁾. Si, comme ami de la France, il était heureux d'y voir triompher le principe du gouvernement qu'il croyait le plus favorable aux intérêts moraux et à la grandeur réelle de ce beau pays ; si, dans son enthousiasme, il faisait l'éloge de cette révolution de février dont il attendait pour la France le bonheur et le salut, à quel homme de bonne foi pourra-t-on faire croire aujourd'hui qu'il ait jamais songé, par les paroles que voici, à demander l'annexion :

« Cette révolution sera l'un des plus grands événements, le plus grand événement peut-être des temps modernes. Elle sera appelée inévitablement à faire le tour du monde. Elle fera le tour du monde, non pas en attaquant les nationalités, en broyant sur son chemin les peuples qu'elle pourrait rencontrer, en promenant dans l'Europe les désordres de la guerre et de la conquête. Non, elle fera le tour du monde par des moyens pacifiques, loyaux et justes. Elle fera le tour du monde par la propagande des idées et la puissance d'initiative que possède la France... La Belgique n'a rien à craindre évidem-

(1) Le mouvement oratoire de M. DELFOSSE, s'écriant, au milieu des ovations, que « la liberté, pour faire le tour du monde, n'avait plus besoin de passer par la Belgique », a suggéré à CASTIAU quelques réflexions curieuses que le lecteur trouvera à la page 17 des *Lettres démocratiques*.

ment de l'avènement de ce régime nouveau, car c'est le régime de l'ordre, de la justice, du maintien de tous les droits, de la sympathie pour toutes les nationalités et surtout pour les nationalités libres et démocratiques. comme la nôtre. »

Quoiqu'on puisse penser du *tour du monde* fait par les idées démocratiques qui triomphaient alors en France, il n'est pas contestable que ce soit à leur influence qu'est dû le vote unanime de la loi du 4 mars, abaissant le cens législatif au minimum constitutionnel. C'est ce que faisait remarquer avec une certaine ironie CASTIAU dans la séance du 4 mars :

« Il me sera bien permis de supposer que les événements qui se sont passés à nos portes sont pour quelque chose dans cet assentiment unanime donné au projet de loi qui, il y a un mois, n'aurait pas trouvé ici 5 voix pour l'appuyer. »

De violents murmures s'étant fait entendre ensuite quand il parla de l'influence des idées démocratiques : Vos murmures, je les brave ! cria-t-il, d'un ton qui fit cesser le tapage.

Mais il était bien décidé dès lors cependant à quitter la vie parlementaire et, comme s'il voulait que l'on regrettât davantage sa retraite, il se mêla plus vivement et plus utilement que jamais à des débats de divers genres : pétitions sur des réformes politiques, travaux publics, réforme postale, durée du mandat des conseillers communaux, question du suffrage universel, travail des enfants dans les manufactures, amélioration du sort des ouvriers... C'est en effet de ces deux derniers objets qui intéressent si vivement les classes pauvres qu'il parlait la veille du jour où il quitta la Chambre. Sa carrière parlementaire finissait comme elle avait commencé, par une parole d'amour pour la démocratie et pour ceux qui souffrent.

Le 4 avril 1848 la Chambre discutait un crédit extraordinaire de 9 millions au budget de la guerre. On était au lendemain des échauffourées stupides et criminelles de Risquons-

Tout et de Quiévrain. CASTIAU, après les avoir condamnées énergiquement, continue en ces termes :

“ Je les regrette doublement parce qu’elles ont froissé le pays dans ce qu’il avait de plus vif et déterminé une réaction passionnée du sentiment national contre ces violences. Je le regrette parce que si on avait voulu compromettre, perdre en quelque sorte la cause républicaine, on n’aurait certes pas suivi une autre voie.

“ Plus que personne j’en suis désolé, car je ne vous en ai pas fait mystère ; tous, vous connaissez mes sympathies pour les institutions républicaines ; je crois qu’après avoir traversé la monarchie constitutionnelle, le seul gouvernement possible c’est le gouvernement républicain : c’est à dire, le gouvernement du pays par le pays, l’application la plus large de la souveraineté nationale, la participation de la majorité des citoyens aux droits politiques, le principe de l’élection remplaçant le principe et les hasards de l’hérédité. Je crois que plus qu’aucun pays en Europe, la Belgique est mûre pour la république... Mais, si je désire l’adoption du régime républicain (*pesons bien ces mots*), c’est à la condition que ce régime s’établira au nom de la souveraineté nationale ; car si ce régime devait être imposé par la violence de la minorité, croyez bien que je serais le premier à protester contre de telles oppressions... — (*Et voilà l’homme dont on a voulu faire un annexionniste, un rouge, que sais-je ?*)

“ Voilà, Messieurs, toute ma conviction et ma profession de foi ; je vous la livre dans toute sa vérité et j’espère que vous voudrez bien m’en croire. Mais cette conviction, moi qui plaide les droits de la liberté et de la souveraineté nationale, je n’ai certes pas la prétention de l’imposer, ni à la Chambre, ni au pays, ni surtout au collège électoral, qui m’a envoyé dans cette enceinte. Eh bien ! je le reconnais avec toute loyauté, il y a sur cette question un dissentiment et un dissentiment profond, à l’heure qu’il est, entre mes opinions et celles de la majorité de la Chambre, et je dois le dire, entre mes opinions

et celle de la majorité du pays et spécialement de la majorité du collège électoral, qui m'a confié mon mandat, car l'on est partout aujourd'hui en pleine réaction monarchique.

« Or, quand un dissentiment semblable éclate, sur une question de forme gouvernementale, qu'y a-t-il à faire? Déposer son mandat et se retirer. C'est le parti que je prends et que j'exécuterai à la fin de la séance. Seulement, veuillez le croire, dans la vie privée comme dans la vie politique, tous mes vœux seront toujours pour le bonheur de mon pays. Pour prix du sacrifice que je m'impose, je ne demande qu'une chose, c'est que ma résolution soit appréciée avec la même loyauté que je l'ai prise, et qu'elle ne m'enlève aucun des droits que je crois avoir à la sympathie de mes amis et à l'estime de mes adversaires. »

Je n'ai jamais pu lire ces émouvantes paroles sans éprouver cette sensation indéfinissable qui court à travers tout notre être, quand nous nous trouvons en face du bien, du beau et du bon!

La Chambre toute entière, sous le coup d'une semblable émotion de tristesse et d'admiration, s'empressa auprès de CASTIAU en lui donnant les témoignages les plus vifs de sympathie et de respect. MM. ROGIER, DELHOUGNE, PIRSON, se firent les interprètes du ministère ou des groupes politiques dont ils étaient membres, pour exprimer à CASTIAU la douleur que leur causait une détermination désormais irrévocable. CASTIAU sortit ce jour-là du Parlement pour n'y plus rentrer, « *emportant* (la phrase stéréotypée est vraie cette fois) *l'estime et les regrets de tous ses collègues.* »

La presse, à quelque nuance qu'elle appartint, s'associa à ces regrets et à ces témoignages d'estime. L'*Indépendance* rendit un hommage éclatant à la noble loyauté, à la rare franchise de ce grand caractère. L'*Émancipation* du 5 avril s'exprimait ainsi :

« Une résolution inattendue qui a jeté dans tous les esprits

de sincères regrets a signalé cette séance : CASTIAU, après avoir déclaré qu'il était dévoué aux principes républicains, et avoir reconnu que son opinion l'isolait dans la Chambre et qu'elle n'était partagée que par un très petit nombre des électeurs qui l'ont envoyé à la Chambre, a annoncé qu'il allait, au sortir de la séance, déposer son mandat. M. le ministre de l'Intérieur et tous les orateurs qui ont pris ensuite la parole ont successivement payé leur tribut d'estime à l'honorable député de Tournai, dont tout le monde apprécie la loyale sincérité et le remarquable talent.

« CASTIAU a dit qu'avant de rentrer dans la vie privée, il tenait à proclamer que s'il désirait ardemment l'avènement d'une forme républicaine de gouvernement, il aimerait mieux renoncer à tout jamais au triomphe de son opinion que de la voir victorieuse, grâce à l'effusion du sang. CASTIAU veut la république, mais il la veut arrivant par le mouvement régulier des institutions. *Un républicain qui a de tels sentiments pouvait, en restant à la Chambre, être encore tout à la fois utile à sa cause et à son pays.* »

C'est bien notre avis⁽¹⁾.

(1) M. EDMOND PICARD dans son *Histoire du suffrage populaire en Belgique depuis 1830* (Grelots progressistes; Bruxelles 1882), a rendu un éclatant hommage à ce héros de la démocratie, à cette âme généreuse, à ce grand cœur, qui a laissé un renom éclatant de désintéressement et de constance.

Après l'avoir montré supportant avec sérénité, de 1848 à 1848, cet isolement qui a fait céder tant de caractères moins fermes que le sien, il ajoute :

« Il ne commit qu'une faute, celle de se retirer, par un scrupule excessif, « quand les événements de 1848 accusèrent le dissentiment qui existait « entre lui et ses commettants sur la forme même du gouvernement, « question purement théorique. »

III.

CASTIAU ne se contenta pas d'abandonner la Chambre des Représentants, il crut devoir encore quitter la Belgique et les motifs qu'il a donnés de sa décision (*Lettres démocratiques*, p. 19) sont tout à son honneur. Il n'avait, nous dit-il, nulle envie de jouer le rôle d'agitateur... « Il y avait quelque chose que j'aimais bien autrement de la République : c'était l'indépendance de mon pays. Les complications politiques étaient certes assez graves, sans y joindre encore le dissolvant de l'anarchie... » Il alla vivre en France.

De cruelles déceptions l'y attendaient ! Dans une admirable page de ses *Lettres démocratiques* il nous en a fait un récit douloureux :

« Cette République, que je considérais comme l'idéal des gouvernements, et qui avait été, non pas votée, mais acclamée trente fois peut-être dans la séance d'ouverture de l'assemblée nationale, le 1^{er} mai, je l'ai vue, de mes yeux vue, quinze jours après, traînée dans la boue au sein de cette même assemblée, puis noyée dans le sang des funèbres batailles de juin. Ce fut son dernier jour : *Finis Reipublicæ*. Le lendemain il n'y avait plus qu'une dictature, et, pour comble de dérision et de douleur, une dictature républicaine !

« Pour moi, c'était tomber des hauteurs du ciel dans les profondeurs d'une sorte d'enfer politique. Je n'avais jamais cru aux rois ; cette fois il me fallait cesser de croire aux peuples, obligé de me demander si le progrès politique n'était qu'un mensonge et si l'humanité n'était pas condamnée à rouler éternellement dans le même cercle d'erreurs, de crimes, de folies et de tyrannies.

« A cet état de marasme moral se joignaient les souffrances physiques. Les luttes parlementaires n'avaient que trop altéré ma santé ; les peines de l'âme et de l'imagination en achevèrent le délabrement, et déjà je me voyais mourir.

« Où donc chercher les consolations, les encouragements, l'espérance, la santé, la vie? J'ai cru pouvoir les demander aux distractions de l'étude et à ce que Montaigne appelle si bien les *delectations de l'intelligence*. Non content d'avoir à mes côtés mes livres, ces bons et agréables compagnons de la solitude, j'ai voulu recommencer en quelque sorte mon éducation, que n'avaient guère développée cinq ans de querelles politiques et de logomachie parlementaire, et je suis redevenu tout simplement écolier.

« Je me suis assis, comme je l'avais fait un quart de siècle auparavant, sur les bancs de la Sorbonne et du Collège de France; et c'est là que, oubliant les déceptions de la politique et oublié de tous, j'ai fini par retrouver les impressions, les distractions, les jouissances et presque les espérances et les illusions de ma jeunesse.

« Malheureusement, tout le bruit qui se faisait autour de la question des octrois, vint m'étourdir à Paris et m'arracher à mes études chéries. »

C'est en effet, lors de l'abolition des octrois que CASTIAU reparut sur la scène politique. Il publia en 1860 avec cette épigraphe découragée « *Vox clamantis in deserto*, » une brochure traitant tout à la fois de *l'abolition des octrois et de la réforme électorale*.

C'était une critique, souvent très-vive, des théories économiques et politiques de M. FRÈRE-ORBAN. On a prétendu plus d'une fois qu'il jalousait le talent de M. FRÈRE. Or, je lis à la page 12 de cette brochure, un éloge très net de ce brillant homme d'État « qu'il estime sincèrement, dont il aime l'énergie et dont il admire les capacités ». Seulement CASTIAU n'admettait pas le système qu'avait adopté M. FRÈRE. Il prétendait que, comme tous les esprits ardents, le ministre n'avait vu qu'une des faces de la question et que, dans sa colère contre l'octroi, il s'était passionné pour les habitants des villes au point d'oublier complètement les intérêts et les droits des habitants des campagnes. La question est aujourd'hui vidée. Nous n'examinerons donc pas

les arguments produits pour et contre. Citons seulement l'aveu curieux et piquant que CASTIAU fait à la fin de sa brochure au sujet de « ses incorrigibles habitudes d'opposition » et l'hommage qu'il rend à l'énergie du vaillant ministre, tout en déplorant ce qu'il appelle l'erreur, la défail-
lance d'un esprit vigoureux et progressif :

« ... Malgré la vivacité de mes critiques, et d'incorrigibles habitudes d'opposition qui ne m'ont jamais permis d'adresser un mot d'approbation, ou d'éloge aux ministres, et qui même, je le reconnais loyalement aujourd'hui, ne m'ont rendu que trop souvent injuste pour eux, je ne déposerai pas la plume sans féliciter sincèrement M. le ministre des Finances d'avoir eu le courage de porter à l'octroi un coup dont il ne se relèvera pas, et de poser résolument, au sein du parlement, la question de son abolition. »

Abordant la question de la réforme électorale, il constatait que d'après le tableau officiel des élections législatives de décembre 1857, il n'y avait pour une population de 4,529,461 habitants que 90,543 électeurs inscrits. Deux électeurs généraux sur 100 habitants, s'écriait-il, et plus d'un millier de citoyens frappés en réalité de mort politique, tel est aujourd'hui notre gouvernement représentatif! Le remède à cette situation ne pouvait être que dans une révision de la Constitution. Mais, en 1860, bien plus qu'aujourd'hui (1), on s'effrayait de cette révision. Il s'étonnait de cette terreur :

(1) Nous avons pu dire et écrire en avril 1878, que la révision de la Constitution était encore alors un sujet de terreur, sauf à Bruxelles où M. GOBLET avait émis le vœu de voir reviser sur deux points sans soulever trop d'épouvantes. On commençait en effet dans la capitale à s'habituer à cette parole de M. JANSON : « J'admire la Constitution, je l'admire comme un beau monument d'architecture gothique, et si j'y vois quelquefois une pierre vermoulue, je ne pense pas que ce soit faire œuvre de vandalisme que de l'enlever délicatement et de la remplacer par une pierre solide et inébranlable ». Il n'en est pas moins vrai qu'il y a 15 ans le nombre des révisionnistes était considérablement restreint. Aujourd'hui *tout le monde* veut la révision. Et à l'heure où nous corrigeons les épreuves de ce travail (26 février 1893). des milliers d'électeurs, soit à Bruxelles, soit hors de Bruxelles. acclament le suffrage universel :

Tempora mutantur, nos et mutamur in illis !

« ... La Constitution est-elle une arche sainte et n'est-il pas permis de la toucher sans être frappé de mort ? Mais elle n'est pas descendue du ciel, ce me semble, et ne nous a pas été apportée, comme la loi de Moïse, au milieu des éclairs et du tonnerre. Elle est l'œuvre des hommes et ces hommes ont été heureusement assez prudents et assez sages pour reconnaître qu'il n'y a rien d'éternel sur la terre, et les constitutions moins encore que le reste ! »

Il concluait en demandant le suffrage universel. Sans doute, disait-il, il n'est pas la panacée universelle, il a ses entraînements et ses erreurs, mais il n'en reste pas moins « le seul moyen logique de réaliser le principe de l'égalité des citoyens devant la loi et de prévenir de nouvelles guerres sociales ».

Nous avons toujours pratiqué, quant à nous, dans l'opposition surtout, la théorie de l'homme politique qui disait : « Cherchons ce qui nous rapproche et non ce qui nous divise. » Feroons-nous bien d'établir dès aujourd'hui le suffrage universel sans restrictions ou avec restrictions, ou même de ne jamais l'établir du tout ? L'étude de ces questions n'entre pas dans le cadre de notre travail. Laissons d'ailleurs faire à l'avenir !... mais bien hardi celui qui, dans un siècle aussi fécond que le nôtre en surprises et en évolutions sociales et politiques, dans un siècle qu'un grand homme d'état appelle le siècle de la démocratie, croit pouvoir prédire qu'il n'y aura jamais de jour en Belgique pour le suffrage universel !

Cette brochure de CASTIAU fit sensation. Il n'avait plus réparu à Bruxelles depuis 1848. On l'y croyait sans doute mort et enterré :

« En me voyant ressusciter, une brochure politique à la main, on dut supposer que mon plus vif désir était de rentrer dans la vie politique et d'aller reprendre mon ancienne place à la Chambre des Représentants.

« Mais, grâce au ciel, quand on a habité, seize ans, la belle et noble ville où, en une vie d'homme, se sont engloutis tant de grandeurs, de puissances, de constitutions et de gouverne-

ments, depuis la vieille monarchie de quinze siècles jusqu'à la jeune république de quatre mois de 1848 ; quand, de plus, on a vu, chaque jour, défiler à ses pieds, du haut d'un quatrième étage, toutes les magnificences du luxe parisien, et suivi, chaque année, deux ou trois cours de philosophie, il n'est pas difficile de devenir quelque peu philosophe et de prendre en pitié le néant des choses humaines. »

Au mois d'août 1862, l'Association libérale de Tournai lui fit demander, par dépêche télégraphique, si, comme le bruit en courait, il était enfin disposé à accepter une candidature. Sensible à ce bon souvenir et tout en refusant d'en profiter, il nous assure (*Lettres démocratiques*, page 22) que c'est avec des expressions de gratitude qu'il aurait répondu à la dépêche « si le *post-scriptum* de cette dépêche ne l'avait fortement choqué ». Je n'ai jamais pu savoir ce que contenait ce malheureux *post-scriptum* et s'il n'y avait pas dans cette affaire un simple malentendu, — mais ce que je sais, c'est que, sous l'empire d'un sentiment d'irritation qu'il avoue loyalement, il adressa au président de l'*Association*, à la place de remerciements, une lettre qui contenait la critique la plus amère des fictions et des mensonges du régime parlementaire et qu'il terminait en déclarant qu'il n'accepterait ni candidature ni mandat aussi longtemps que la majorité des Belges serait frappée de dégradation politique.

L'Association libérale, en faisant connaître le refus de CASTIAU, ne donna pas de publicité à sa lettre. C'est ce qui permit à Messieurs les cléricaux, grands amis de Basile, d'insinuer que CASTIAU avait décidément tourné le dos au libéralisme et qu'il était prêt à se jeter dans leurs bras. Bientôt ils ne se contentèrent plus d'insinuer. En 1864, ils voulurent qu'on crût à la *conversion* de CASTIAU, en feignant d'y croire eux-mêmes.

C'était le moment où le cléricanisme, se faisant réformiste pour les besoins du moment, essayait de ressaisir le pouvoir en flattant la démocratie.

L'Association cléricale de Tournai, adressa à CASTIAU, à trois reprises différentes, les appels les plus pressants, les plus chaleureux, pour l'inviter à venir de nouveau défendre les principes et les réformes, dont toujours il avait été l'inébranlable soutien. A trois reprises différentes aussi, il persista dans ses refus. Il l'affirme d'une façon catégorique à la page 23 de ses *Lettres démocratiques* — et sa parole fait foi. « Il ne me convenait pas plus, dit-il, de représenter, en 1864, le parti conservateur qu'il me m'aurait convenu de représenter, en 1862, le parti ministériel (1). » Après cela, qu'il ait cru à cette époque, avec trop de facilité, à la transformation du parti cléricale; que, dans sa réponse au comité de l'Association cléricale, il ait été trop aimable pour ces maîtres dupeurs (2); qu'il ait été trop sévère même pour ses véritables amis, pour d'anciens compagnons de lutte, nous ne ferons pas difficulté d'en convenir. Il ne connaissait plus nos partis. On ne vit pas impunément pendant 16 ans hors de son pays.

Quoiqu'il en soit, tout le bruit qui s'était fait de nouveau, et bien malgré lui, autour de son nom en 1862 et en 1864 nous a valu la brochure fort remarquable (*Lettres démocratiques*) que nous avons eu plus d'une fois l'occasion de citer. La plus grande partie de cette brochure qui est dédiée à ses amis politiques, est son autobiographie. Dans un chapitre spécial, intitulé « *Cinq ans de travaux législatifs (1843-1848)* », il fait une revue, aussi intéressante que vraie, des principales discussions auxquelles il prit part.

(1) Il se montre injuste envers ROGIER dans cette partie de son travail.

(2) Je suis cependant assez tenté de voir de la moquerie dans cette réflexion :

« Si le bruit de ma candidature avait été aussi vrai qu'il a toujours été faux, loin de me croire déshonoré, n'aurais-je pas dû être flatté d'avoir conquis le suffrage d'un évêque? Comment donc! obtenir d'un prince de l'Église une adhésion publique aux doctrines de la démocratie, à la tolérance universelle, à la liberté en tout et pour tous, à l'égalité des citoyens, à la fraternité des hommes et des peuples, à tous ces nobles et généreux sentiments qui ne sont après tout que l'avènement, dans la politique, de la morale de l'Évangile, et surtout obtenir cette adhésion après mes attaques contre le pouvoir occulte qui dominait les ministères, dont j'avais été l'adversaire! »

Il termine ce qu'il appelle son examen de conscience en déclarant qu'il ne regrette aucun de ses votes et qu'il ne pourrait se décider à désavouer aucune de ses opinions. Avec une sincérité qui l'honore, il avoue qu'il a apporté trop souvent de la violence dans la manifestation de ses opinions. Il y a quelque chose de réellement touchant dans les sentiments qu'il exprime à ce sujet :

“ ... Si mes adversaires ont pu me pardonner cette violence, je ne puis trop me la pardonner à moi-même. J'en ai du reste été puni le premier. Ma cause était celle des majorités, de la justice et du droit ; si je l'ai si souvent perdue, c'est que je l'ai mal plaidée. Mes violences effrayaient et éloignaient de moi ; le calme et la modération m'auraient peut-être gagné les intelligences et les cœurs. »

La revue parlementaire est suivie d'une critique bien âpre du ministère libéral et spécialement de M. FRÈRE, que CASTIAU accuse d'avoir renié sa mère, la démocratie. Succédant immédiatement aux regrets que nous venons de reproduire, ces nouvelles sévérités de CASTIAU font un effet singulier.

Le dernier chapitre des *Lettres démocratiques* est consacré à une revendication chaleureuse en faveur du suffrage universel.

Le rentissement qu'eut cette brochure qui, écrite d'ailleurs d'une plume toujours fine et toujours élégante, était si dure pour plusieurs notabilités du parti libéral, est attesté par la publication d'une lettre d'un *Jeune libéral* (1) qui, tout en professant ses sympathies pour l'ancien représentant de 1843, mais avec une vigueur qui n'excluait pas la courtoisie, lui reprochait ses sévérités et ses injustices envers ses anciens amis.

Les journaux se mêlèrent au débat.

(1) *Lettre à M. Castiau par un jeune libéral. Bruxelles, Nys, rue Potagère.*

L'*Indépendance* du 1^{er} novembre blâma la partialité des *Lettres démocratiques*; elle reprocha à l'auteur de « réserver toutes ses rigueurs pour les doctrinaires, toutes ses tendresses pour les cléricaux » — ce qui n'était pas absolument exact, attendu que CASTIAU n'avait guère plus ménagé les uns que les autres. L'*Indépendance* allait même jusqu'à insinuer que CASTIAU pourrait bien être passé à l'ennemi. Elle parlait d'une « grâce particulière qui l'illuminait ». Pourquoi ne pas dire tout de suite qu'il s'était affilié aux jésuites ?

Elle recommença l'attaque le 4 novembre. Cet homme « dont le nom avait brillé du double éclat du talent et de l'honnêteté politique », elle l'accusait d'avoir « poussé un cri de haine et de guerre contre le drapeau sous lequel il avait jadis lutté ». Tout en reconnaissant qu'il y avait quelques idées justes dans la brochure, elle lui faisait un grief très vif d'avoir méconnu les services rendus par les ministres libéraux.

Le 6 novembre, dans un troisième et dernier article, elle constatait avec aigreur que CASTIAU avait trouvé dans les rangs cléricaux *des avocats pleins de zèle, des apologistes enthousiastes* (elle aurait pu ajouter : *mais peu sincères*). En post-scriptum, elle annonçait une lettre de CASTIAU qu'elle inséra le surlendemain.

CASTIAU, en effet, lui avait envoyé de Paris, à la date du 4, une lettre dont l'*Indépendance* s'empressait de louer « le ton de parfaite courtoisie » :

« ...J'abandonne de grand cœur à la critique, disait CASTIAU, mes opinions et mes écrits; mais je tiens à l'estime des hommes loyaux de tous les partis et à cette réputation que vous voulez bien sanctionner de votre témoignage... Que de fois n'ai-je pas manqué d'impartialité et de justice au milieu des entraînements de la discussion !... Vous reconnaissez la loyauté de mes intentions... Adversaire naturel en quelque sorte du pouvoir, qu'y aurait-il d'étonnant à ce que je me fusse montré plus indulgent pour les vaincus que pour les vainqueurs? »

Il reconnaissait, avec une loyauté qui doit faire excuser,

son âpreté, qu'il avait eu tort d'oublier ce qu'il avait fallu à M. FRÈRE de persévérance, de talent et d'énergie pour faire triompher le principe de l'impôt successif en ligne directe. Il proclamait également que la suppression des octrois était un bienfait national, mais il persistait à croire que les moyens employés pour y parvenir étaient mauvais. Ce qu'il désirait avant tout, c'était une réforme électorale démocratique, et si, disait-il, MM. FRÈRE et ROGIER, entraînés par de généreuses et patriotiques inspirations, prenaient l'initiative de cette réforme, il serait « heureux de pouvoir briser sa plume, et plus heureux encore de remplacer l'amertume de ses critiques par la vivacité de ses éloges ».

Il écrivit encore à ce sujet deux lettres à *l'Indépendance* (le 10 et le 14 novembre). Nous copions dans la seconde, qui est assez longue, ces déclarations qui prouvent, que ni son cœur, ni son intelligence, ni sa plume n'avaient veilli :

« Oui, je reste fidèle au seul drapeau que j'aie jamais porté, celui du peuple, et à des convictions qui ont résisté à tout, même aux déceptions les plus douloureuses.

« Mon idéal, c'est l'égalité politique ! l'objet de mes républiques et de mes haines, c'est le privilège !...

« Non, l'électorat n'est pas une fonction publique... Non, surtout, il n'est pas un sacerdoce... L'électorat est un droit, un droit absolu, universel, inviolable... On ne peut pas plus l'enlever aux peuples libres qu'ils ne peuvent eux-mêmes y renoncer !

« ... Le privilège de la capacité est le plus élevé et le plus légitime des privilèges, si jamais un privilège pouvait avoir la légitimité d'un droit et s'il ne se rattachait pas trop souvent encore à celui de l'argent.

« ... L'instruction d'abord, le vote ensuite, voilà votre programme !...

« L'instruction et le vote, l'école et l'instruction, voilà le mien. »

Dans la dernière publication : *Souveraineté nationale et*

suffrage universel. — *L'impôt et l'armée* (1), éditée trois ans après, il considère comme également hostiles à la démocratie et fatals au pays les réactionnaires et le parti doctrinaire, mais comme le parti réactionnaire est à terre, il ne veut pas le fouler aux pieds, conformément à sa devise de pardon pour les vaincus.

Faisant l'histoire du droit de suffrage, il reproche au gouvernement provisoire de ne pas avoir fait ratifier par la nation entière les pouvoirs qu'il tenait de l'anarchie. Le suffrage universel eût dû être établi, avec deux degrés d'élection à la rigueur. Malheureusement le gouvernement provisoire, dit-il, fit de l'homœopathie politique et administra la souveraineté nationale à doses infinitésimales. Il eut toutefois une bonne inspiration : il proclama l'aptitude politique de la capacité. Le cens différentiel gâta tout.

CASTIAU critique l'indifférence du Congrès en face de l'oc-tracisme électoral de la majorité des citoyens, mais il est d'avis que nos institutions n'auraient besoin, après tout, que d'être débarrassées de l'alliage impur du privilège pour se placer à la suite des institutions les plus avancées de la démocratie : celles de la Suisse et des États-Unis.

Citons en passant l'hommage que ce républicain loyal et convaincu a rendu en cette circonstance au Roi honnête homme qui nous gouverne :

« ...Une jeune royauté qui, née sur ce sol démocratique, ne peut représenter les incorrigibles préjugés du passé et l'incurable entêtement de la réaction aristocratique, a ouvert devant le pays de nouvelles perspectives. De généreuses paroles ont été prononcées. On a fait une promesse de progrès et même de revision constitutionnelle en déclarant solennellement que

(1) La brochure porte pour épigraphe ces deux articles de la Constitution :

*Tous les pouvoirs émanent de la nation.
Tous les Belges sont égaux devant la loi.*

l'édifice, dont le Congrès a jeté les fondements, peut s'élever et s'élevera encore. »

Il apprécie très-rudement le projet ministériel de réforme électorale « alliance du compliqué, du mesquin, du ridicule et de l'odieux ».

Le suffrage universel lui paraît la garantie la plus puissante de l'ordre.

Il ne prétend pas qu'il soit infaillible. Il reconnaît qu'il a ses entraînements et ses erreurs et qu'il n'a pas la prétention de « faire disparaître tous les abus et changer les hommes en anges ». Son but unique est de remplacer la fiction par la vérité, de constituer le gouvernement du pays par le pays et d'empêcher l'odieuse exploitation des masses par quelques milliers de privilégiés⁽¹⁾.

Il rappelle avec amertume que les censitaires ne forment pas la dixième partie de la nation, ne paient pas le dixième de l'impôt et achètent à prix d'argent l'exemption du service militaire.

Va-t-on, s'écrie-t-il, maintenir toutes ces énormités ?

« ... Il y a urgence⁽²⁾ aujourd'hui de décider si quelques milliers de censitaires, qui se sont substitués à la nation, conserveront à perpétuité le privilège de faire et d'appliquer les lois, de voter les impôts, les emprunts et le contingent de l'armée, de se partager le budget, de se soustraire au service militaire, et en frappant d'indignité politique la presque universalité des citoyens, de disposer, sans leur mandat, de leurs personnes, de leurs biens et des destinées du pays...

« ... *Après la cause de l'indépendance nationale, il n'en est pas de plus grande et de plus juste que celle de l'émancipation politique de l'universalité des citoyens...* »

Il défendait le suffrage universel très énergiquement contre le double reproche de vénalité et de concussion.

(1) Voir l'analyse faite par M. PICARD de cette brochure de CASTIAU.

(2) C'est en 1887 que la brochure a été écrite...

Il finissait ainsi cette publication trop oubliée aujourd'hui :

“ Égalité pour tous encore une fois devant la loi militaire comme devant la loi politique, et arrière la suprématie de l'argent !

“ Liberté, égalité, justice, abolition des privilèges, fusion des classes unies des citoyens, amour de la patrie ! Voilà les vraies bases et les seules garanties de l'indépendance et de la nationalité. „

Les sentiments libéraux et démocratiques de CASTIAU n'ont jamais varié.

Sa carrière de représentant s'était terminée le 3 avril 1848, par une invocation à *la liberté*, à *l'égalité*, à *la justice*.

C'est par une semblable invocation que finissait sa carrière de publiciste en 1867.

IV.

Il y avait onze ans que CASTIAU avait écrit sa brochure sur la *Souveraineté nationale et le suffrage universel*.

Le silence s'était fait autour de lui et autour de son nom.

Lui-même semblait le vouloir : il vivait solitaire à Paris.

Et avec l'âge les souffrances étaient venues.

Mais son dernier mot était-il prononcé ?

« *Espérons que non !* » disions nous aux applaudissements unanimes des libéraux du Tournaisis, le 20 avril 1878...

... Si l'âge et la souffrance ont éteint cette voix vibrante qui sonna jadis le glas du ministère des six MALOU, ils n'ont pas éteint la flamme ardente du libéralisme dans ce noble cœur ; ils n'ont point paralysé la main qui écrivit tant de pages éloqu岸tes contre la réaction, contre l'intolérance et les envahissements d'un clergé audacieux et infidèle à sa mission de paix.

De la retraite où il persiste à demeurer, M. CASTIAU peut encore rendre comme publiciste des services immenses à notre cause. C'est le vœu que je forme au nom de tous ses admirateurs ; c'est le vœu que je voudrais lui voir transmettre par les nombreux amis qu'il compte ici... »

Dans la péroraison de notre conférence nous fimes appel à son ardeur généreuse, à sa plume vaillante et acérée pour nous aider dans la lutte désespérée que le libéralisme allait engager contre le ministère clérical (MALOU *redivivus*) en juin 1878.

« ... Faites nous connaître, disions nous, faites connaître à nos chefs le secret de ces vigoureux accents démocratiques qui entraînent les masses et renversent les ministères ! »

Mais le dernier mot de CASTIAU avait hélas ! été dit en 1867. Son état de santé ne lui permettait plus de prendre part à la lutte de 1878.

Il avait même demandé instamment au Comité de l'Asso-

ciation libérale de Péruwelz, de ne pas donner suite au projet de faire donner en avril une conférence aux électeurs libéraux sur sa carrière parlementaire.

Le Comité ayant cru devoir insister, il nous faisait l'honneur de nous écrire à nous-même le 30 mars :

“ Dans la triste position de santé où je me trouve, à quoi bon après trente ans de retraite et d'oubli, me rejeter dans l'arène politique au milieu de passions et de luttes ardentes !... Si la conférence avait lieu à la veille des élections générales on ne manquerait pas d'y voir une réclame électorale et l'annonce d'une candidature... Une véritable fatalité semble me poursuivre, comme pour me punir d'avoir pu quitter aussi longtemps notre bonne Belgique. Souffrant, malade, je dois rester enfermé dans mon appartement que je crains bien de ne plus pouvoir quitter que pour aller occuper, à Péruwelz, ma place dans le tombeau de la famille... Si vous vouliez bien attendre quelques mois (1), vous pourriez sans doute transformer la conférence en discours funèbre et, à ce titre, y déployer un redoublement d'indulgence... ”

Les chefs de l'Association de Péruwelz firent valoir les intérêts du libéralisme et finirent par vaincre les répugnances de CASTIAU. Toutefois dans sa lettre du 4 avril, où il déclarait s'en rapporter à leur avis, il leur exprimait le vif désir que l'Association prit la responsabilité de cette manifestation.

“ Sinon, disait-il, on ne manquera pas de me l'attribuer ; elle me fera accuser d'ambition et d'orgueil et dans l'état de faiblesse où je me trouve, elle pourrait bien me tuer par la multitude des attaques auxquelles elle va m'exposer... Qu'il soit bien constaté pour le public que je n'ai pas été consulté pour l'organisation de la conférence et que, quand j'ai appris que je devais être le sujet de l'entretien de M. DISCAILLES, j'ai fait tout mes efforts pour en obtenir l'ajournement.

(1) Il est mort l'année suivante.

« Une autre grâce, si la conférence a lieu : c'est de lui donner le moins d'éclat possible et surtout de supprimer ces affiches théâtrales dont a parlé le Journal de... Qu'on lui conserve au moins un caractère sévère et vraiment démocratique... j'allais dire républicain, puisqu'il s'agit d'un des rares républicains de notre monarchique Belgique. »

Ce qui préoccupait surtout CASTIAU, c'était la crainte que la conférence dont il allait être le sujet ne compromît la cause du libéralisme au lieu de lui être favorable...

« ...Oui, voilà ce que je crains, m'écrivait-il le 6 avril, surtout si, comme vous y êtes disposé, vous vous laissez entraîner à un exès d'indulgence...

« Ne l'oubliez pas en effet : sans doute je suis un partisan ardent de la liberté et même de la *liberté absolue*⁽¹⁾ en tout et pour tous, ainsi que vous pourrez vous en convaincre si vous prenez la peine de parcourir ma brochure sur la suppression des jurys d'examen⁽²⁾ ; mais jamais je n'ai appartenu à l'école libérale doctrinaire que j'ai toujours trouvée trop amie du pouvoir.

« Aussi, si je n'ai cessé d'attaquer les ministres réactionnaires, MM. NOTHOMB, DE THEUX, D'ANETHAN et MALOU, je n'ai pas cru devoir épargner les ministres doctrinaires MM. LRBEAU, ROGIER et FRÈRE-ORBAN, malgré mon admiration pour leur talent et mes sympathies toutes particulières pour M. ROGIER, l'un des courageux fondateurs de notre indépendance.

« Après avoir résidé dix ans dans cette brûlante ville de Paris, je suis rentré en Belgique (1836) avec des opinions franchement démocratiques. Jamais je n'en ai fait mystère, et ce sont ces opinions précisément qui m'ont engagé, en 1848, à donner ma démission de représentant et à rentrer en France pour me soustraire aux entraînements monarchiques, qui alors agitaient notre pays.

(1) CASTIAU a souligné « liberté absolue ».

(2) Voir page 14.

« Or, si après trente ans de retraite et d'oubli, vous allez maintenant me faire reparaitre, et surtout avec trop de bienveillance, dans une conférence retentissante, non seulement on ne manquera pas de m'en attribuer les principales inspirations, mais on pourra bien accuser le libéralisme de tendre maintenant à arborer le drapeau de la République; et qui sait si vous ne serez pas compris tout le premier dans cette dangereuse accusation. Or n'oubliez pas, cher Monsieur, tout ce que votre position officielle réclame de ménagements...

« ...Jamais je ne pourrais me pardonner d'avoir pu compromettre en quoi que ce soit mon généreux apologiste... »

Le Président de l'Association libérale avait télégraphié à CASTIAU le succès de la conférence qui avait réussi au delà de toute espérance :

« Merci, lui écrivit CASTIAU le lendemain, vingt fois merci pour la rapidité avec laquelle vous m'avez fait parvenir des nouvelles de la conférence qui m'avait tantagité... Elles m'ont procuré la plus agréable des émotions au milieu de mes souffrances... Je m'empresse d'écrire à M. DISCAILLES pour lui exprimer toute ma reconnaissance quoique malgré tout son succès, je regrette toujours de n'avoir pu obtenir l'ajournement de la conférence, au moins jusqu'après les élections...

« P. S. Je me suis défié de l'enthousiasme du premier moment et j'ai voulu attendre la lettre d'Eugène (1) écrite le lendemain. Elle m'arrive à l'instant et elle est montée au diapason de la dépêche. Je puis donc maintenant m'abandonner tout entier à la seule émotion de bonheur que j'ai éprouvée depuis un an... »

La lettre qu'il nous écrivit à nous même pour nous exprimer « sa reconnaissance et son bonheur » est conçue en des termes que leur bienveillance excessive ne nous permet pas de reproduire.

(1) M. EUGÈNE DERBAIX, SON NEVEU.

Il aurait désiré que la reproduction de la conférence en brochure, décidée par l'Association de Péruwelz, fût ajournée de quelques mois :

« ... La grave maladie dont je suis atteint (m'écrivait-il le 5 mai) ne peut me faire illusion et je dois croire que le jour de la délivrance approche. Ce serait alors le moment de compléter la biographie; car on se défie toujours, et avec raison, de la biographie des personnes vivantes et vous le savez, ce n'est qu'aux morts qu'on doit la vérité... »

Lorsque ses amis de Péruwelz et moi nous eûmes insisté pour la reproduction immédiate, dans l'intérêt du libéralisme et au profit d'une œuvre de propagande libérale, il voulut se charger lui-même des frais d'impression...

« Mais à la condition, m'écrivait-il, que la brochure sera distribuée *gratuitement* aux électeurs de Péruwelz et aux principaux électeurs de Tournai. Ce sera mon remerciement pour l'honneur qu'il m'ont fait en me chargeant de leur mandat... »

La brochure parut le 28 mai.

Le 29 il m'écrivait :

« ... Quoique je n'aie pu obtenir l'ajournement que j'avais sollicité et que votre notice biographique me soit arrivée dans un moment de crise, elle n'en a pas moins été la bien venue. Je n'ai pu lire sans émotions toutes ces pages. . destinées à rappeler les phases principales d'une existence qui a eu aussi ses illusions et ses entraînements, mais qui s'éteint aujourd'hui tristement dans la misanthropie et la souffrance.

« ... Quand je vous remerciais le mois dernier pour votre conférence, vous me répondiez que cette conférence n'était qu'une esquisse... En effet, la brochure, c'est le tableau et le seul reproche qu'on puisse lui adresser, c'est d'être trop flatteur... »

Il y a dans cette lettre du 29 mai 1878 une note désolée : CASTIAU se sent touché par l'aile de la mort.

Il ne se désintéressait pas toutefois de nos luttes et il

s'associait avec bonheur à la joie du libéralisme qui reconquit le pouvoir en juin 1878... Mais... il eût voulu un autre cabinet que celui de M. FRÈRE.

« ...Votre vœu s'est réalisé (m'écrit-il le 3 juillet) et le ministère MALOU est enfin et bien définitivement enterré.

Mais vous le savez, pour moi qui ai toujours été parmi les impatients, le ministère FRÈRE n'est pas encore un ministère vraiment libéral... M. FRÈRE sera toujours le plus grand adversaire de l'extension des droits politiques; et c'est ce qui m'a forcé de le combattre aussi énergiquement que je l'ai fait dans mes diverses brochures.

Espérons que le jeune libéralisme, le libéralisme démocratique va enfin s'organiser pour faire marcher nos invalides politiques⁽¹⁾... »

Lorsque, au mois de septembre, nous allâmes voir CASTIAU à Paris, nous le trouvâmes de plus en plus souffrant mais de plus en plus aussi dévoué à la cause à laquelle il avait voué sa vie. Il faut absolument, nous disait-il (et nous retrouvons presque cette parole dans une lettre du 25 septembre) il faut que l'on en finisse avec « la malheureuse dégradation politique de l'immense majorité des Belges ».

Voici la fin de la dernière lettre que nous reçûmes de lui :

« ... Hélas! les vœux que vous formez pour mon rétablissement ne peuvent plus se réaliser... De la tête aux pieds mon corps n'est plus maintenant qu'une douleur. Quand on en est là, on ne peut plus avoir qu'un désir et qu'un espoir : c'est de voir arriver le plus promptement possible la crise qui doit mettre un terme à de trop longues souffrances.

(1) Encore une fois nous ne discutons pas. Nous désirons moins que jamais nous prononcer entre la politique du cabinet de 1878 et les aspirations de CASTIAU. Cherchons toujours ce qui nous rapproche et surtout pas d'injustice, ni d'ingratitude!

« Permettez moi donc, cher Monsieur DISCAILLES, en terminant, de vous léguer mon souvenir et le soin de défendre ma mémoire, et veuillez. »

. »

CASTIAU mourut à Paris, le 18 décembre 1879, avec un calme stoïque.

Ses dernières pensées, comme ses dernières volontés — ainsi que le rappelait sur sa tombe M. le bourgmestre de Péruwelz — furent presque exclusivement consacrées aux « malheureux déshérités qui ont à supporter tout le poids des inégalités sociales ».

C'est au bureau de bienfaisance de sa ville natale qu'il laissa la plus grande partie de sa fortune.

Le début de son testament nous le montre mourant *tout entier* :

« Au moment d'écrire l'acte de mes dernières volontés, la préoccupation de la mort me rappelle les fautes de ma vie. J'éprouve le besoin de me les faire pardonner en me recommandant à l'indulgence des hommes et à la miséricorde divine à laquelle je crois, comme je crois à l'âme immortelle, à la justice, au droit, au devoir, à la liberté, à l'égalité, à la fraternité, à toutes les nobles doctrines enfin qui tendent à développer le grandeur morale de l'homme... »

* * *

Un journaliste qui l'avait beaucoup connu, EUGÈNE LANDOY, a apprécié dignement le talent et le caractère de CASTIAU en disant que c'était une physionomie d'accord avec le caractère de l'homme et de qui l'on aurait pu dire ce que BOILEAU a dit de LA BRUYÈRE... Une grande intelligence et une extrême droiture; une loyauté infailible, et une nuance d'inquiétude et d'agitation intérieures; un idéal très élevé aux prises avec les réalités; une foi très vive dans l'humanité, le progrès, la grandeur des destinées politiques du monde et un fond de mélancolie, de misanthropie, tout au

moins d'amertume par la considération des petites courantes comparées avec la poésie des aspirations...

« C'était tout à la fois un lettré, un philosophe, un moraliste politique et un poète. On le peindrait fort bien en disant : un Alceste... »

En effet il y avait de l'*Alceste* en CASTIAU. Nous l'avions toujours soupçonné en étudiant ses discours et ses brochures — et nos soupçons se trouvèrent confirmés par les relations que nous eûmes avec lui dans les deux dernières années de sa vie. Dans cette nature active les découragements navrants succédaient aux superbes mouvements d'enthousiasme. Mais du moins les découragements n'affaiblirent jamais ses convictions. CASTIAU crut toujours à la *Terre promise* et il en eut la nostalgie toute sa vie.

De toute façon, concluait LANDOY, c'était un homme supérieur... Oui! un homme supérieur et qui n'eut qu'un tort : celui de s'exagérer d'honorables scrupules et de mettre trop de chevalerie dans la politique. Aussi, comme Alceste, finit-il au désert.

Mais son souvenir restera! Huit ans après notre conférence-brochure, un rédacteur du *Peuple*, M. LOUIS BERTRAND a publié⁽¹⁾ les *Lettres démocratiques* de CASTIAU qui sont comme la synthèse de ses doctrines et le symbole de ses croyances.

Et il l'a fait précéder d'une notice biographique qui aidera la démocratie à se souvenir de CASTIAU et de son œuvre.

Quand dans le même homme la loyauté s'unit au talent et la fermeté du caractère à la noblesse des principes, il est utile, surtout dans les jours difficiles que nous traversons, de faire ressortir les grandes leçons que contient sa carrière publique.

ERNEST DISCAILLES.

(1) Dans la *Bibliothèque Populaire* (Bruxelles, rue du Persil), publiée sous le patronage du Parti ouvrier.

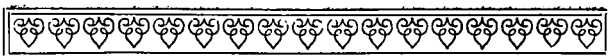


TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
Dédicace	5
<hr/>	
Ayant-propos	7

PARTIE ACADÉMIQUE.

Université de Gand (Administration et Corps enseignant)	13
Distinctions honorifiques	27
Concours de l'Enseignement supérieur	28
Bourse de voyage.	29
Inscriptions au rôle	30
Examens	31
Nécrologie.	32
Union des anciens Étudiants de l'Université de Gand	33
Cercles universitaires	34
La société générale des Étudiants libéraux pendant l'année académique 1891-1892.	64
Les Universités populaires dans les pays anglo-saxons, par M. LÉON LECLÈRE.	70
Maisons d'étudiants par M. ALBERT LEVY.	78
W. E. Gladstone et le féminisme par M. LOUIS FRANK	88
Les Fêtes universitaires de Gand.	96
Les Fêtes universitaires de Liège (illustré).	103



NOTRE PORTRAIT.

	Pages.
<i>Notre portrait</i>	132

NOTRE REFERENDUM.

<i>Notre Referendum</i>	1
-----------------------------------	---

PARTIE LITTÉRAIRE.

<i>Les Vaincus.</i> — EMMANUEL DES ESSARTS	49
<i>Les Parques.</i> — ALFRED DES ESSARTS	50
<i>Comment je rencontrai Baudelaire.</i> — CAMILLE LEMONNIER.	52
<i>A la Roquette.</i> — ARISTIDE BRUANT	56
<i>Croquis d'hiver.</i> — GÉO MEUNIER	59
<i>Rencontre.</i> — LOUIS-PILATE DE BRINN' GAUBAST.	65
<i>Jacob Mauser.</i> — HENRY CARNOY	66
<i>Devant les chevaux de bois.</i> — MARC LEGRAND	76
<i>Fragment de Kaïmé.</i> — E. COURTIER	77
<i>Pensées d'un Yoghi.</i> — PAUL MASSON	78
<i>Chanson d'avril.</i> — A. LOINPONT	81
<i>Sur les falaises.</i> — CASIMIR STRYIENSKI	83
<i>Pour Daouï.</i> — JEAN BERLAER	84
<i>Diptyque.</i> — L. RAYMOND BOUYER.	87
<i>Silhouettes théâtrales.</i> — GÉO MEUNIER	89
<i>Le vieux berger.</i> — MARC LEGRAND	92
<i>Werther gras.</i> — ALEXANDRE BOUTIQUE.	93
<i>Pommiers en fleurs.</i> — E. COURTIER.	106
<i>L'étudiant au théâtre.</i> — PAUL BERGMANS	107
<i>Le passé.</i> — CAMILLE MARYX	117
<i>La fin d'une langue.</i> — V. LÉZAR	118

	Pages.
<i>La Croix.</i> — GEORGES ARVENNE	126
<i>Anciens cercles d'étudiants.</i> — L. N.	129
<i>Avant l'examen.</i> — JULES DE NIVELLES	149
<i>Varia</i>	151

UN PRÉCURSEUR

*Adelson Castiau, ancien député de l'arrondissement de
Tournai. — Sa carrière parlementaire et ses écrits,*
par M. ERNEST DISCAILLES 155



TIRÉ A 866 EXEMPLAIRES :

825 sur Vélín teinté, 40 sur papier de Hollande et
1 sur Japon.



Achevé d'imprimer le 10 mars 1893.

IMPRIMERIE C. ANNOOT-BRAECKMAN

AD. HOSTE SUCESSEUR

GAND



LA JEUNE BELGIQUE

Revue mensuelle de littérature et d'art.

Directeur : VALÈRE GILLE.

(14^{me} année).

Abonnement : 7 fr. par an. Union postale : 8 fr. 50.

RÉDACTION : Boulevard d'Anderlecht, Bruxelles.

Éditeur : PAUL LACOMBLEZ, 31, rue des Paroissiens, Bruxelles.

JOURNAL DES ÉTUDIANTS

de l'Université de Bruxelles.

(5^{me} année).

Bi-mensuel.

Abonnement : 3 fr. par an.

BUREAUX : 10, rue de l'Harmonie, Bruxelles.

REVUE UNIVERSITAIRE

paraissant tous les mois.

Sous les auspices du Cercle universitaire du Bruxelles.

Abonnement : 5 fr. par an.

Secrétaire du comité de Rédaction : ARTHUR HIRSCH, rue Zinner,
Bruxelles.

L'ERMITAGE

Revue mensuelle.

Directeur : HENRI MAZEL.

Prix du numéro : 0 fr. 60.

Abonnements : Un an (France) 6 fr. Étranger : 7 fr.

BUREAUX : 26, rue de Varenne, 26, Paris.



IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE

AD. HOSTE

rue des Champs, 47

GAND



Règles d'utilisation de copies numériques d'œuvres littéraires mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques d'œuvres littéraires, ci-après dénommées « copies numériques », mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'Université libre de Bruxelles, ci-après A&B, implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées ici. Celles-ci sont reproduites sur la dernière page de chaque copie numérique mise en ligne par les A&B. Elles s'articulent selon les trois axes : protection, utilisation et reproduction.

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque copie numérique indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des copies numériques, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -. Les A&B déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des copies numériques. De plus, les A&B ne pourront être mises en cause dans l'exploitation subséquente des copies numériques ; et la dénomination des 'Archives & Bibliothèques de l'ULB' et de l'ULB, ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des copies numériques mises à disposition par eux.

3. Localisation

Chaque copie numérique dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les A&B encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à une copie numérique.

Utilisation

4. Gratuité

Les A&B mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires numérisées par elles : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

5. Buts poursuivis

Les copies numériques peuvent être utilisées à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les copies numériques à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux Archives & Bibliothèques de l'ULB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s).
Demande à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Archives & Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles.
Courriel : bibdir@ulb.ac.be.

6. Citation

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles – Archives & Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition).

7. Liens profonds

Les liens profonds, donnant directement accès à une copie numérique particulière, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

8. Sous format électronique

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement le téléchargement, la copie et le stockage des copies numériques sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre *base de données*, qui est interdit.

9. Sur support papier

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

10. Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références à l'ULB et aux Archives & Bibliothèques de l'ULB dans les copies numériques est interdite.